



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

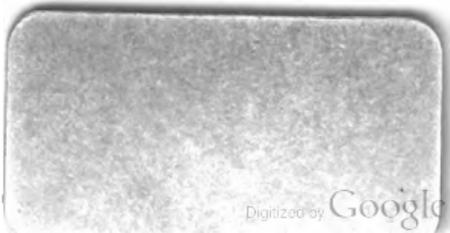
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172437 3











# MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

*Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits , Arrêts ; les Avis particuliers , &c. &c.*

---

5 AOUT 1778.

---



PARIS

Chez P A N C K O U C K E , Hôtel de ...  
rue des Poitevins.

---

*Avec Approbation & Brevet du Roi.*



# T A B L E.

<p><b>P</b> IÈCES FUGITIVES.</p> <p><i>Fragment de l'Aminte</i>, p. 3.</p> <p><i>Conte</i>, 6</p> <p><i>Vers à Madame **</i>, id.</p> <p><i>Vers de Madame Th.</i> id.</p> <p><i>Romance</i>, 7</p> <p><i>Enigme</i>, Logogr. 9 &amp; 10</p> <p><i>Harangue par l'Escale</i>, 12</p> <p><b>NOUVELLES LITTÉ- RAIRES.</b></p> <p><i>Sermons de M. l'Abbé Poullé</i>, 17</p> <p><i>Préparation de la chaux</i>, 24</p> <p><i>Minéralogie du Bailliage d'Orgelet</i>, 28</p> <p><i>Diction. des Bénéfices</i>, 30</p> <p><i>Prairies artificielles</i>, 38</p> <p><b>ANECDOTES.</b></p> <p><i>Bons mots des Anciens</i>, 42</p> <p><b>CAUSE CÉLÈBRE</b>, 49</p> <p><b>ACADÉMIES</b>,</p> <p><i>Astronomie</i>, 55</p> <p><i>Géographie</i>, 56</p>	<p><i>Gravures &amp; Musiq.</i> 58-64</p> <p><b>SPECTACLES.</b></p> <p><i>Académie Royale de Ma- sique</i>, 65</p> <p><i>Comédie Françoisé</i>, 67</p> <p><i>Lettre de M. Marmontel</i>, 70</p> <p><b>ANNONCES</b>, 71</p> <p><b>JOURNAL POLITIQUE.</b></p> <p><i>Constantinoplé</i>, 73</p> <p><i>Copenhague</i>, 74</p> <p><i>Varsovie</i>, id.</p> <p><i>Vienne</i>, 76</p> <p><i>Hambourg</i>, 77</p> <p><i>Ratisbonne</i>, 88</p> <p><i>Rome &amp; Livourne</i>, 90</p> <p><i>Londres</i>, 91</p> <p><i>Etats-Unis de l'Amérique- Septentrionale</i>, 101</p> <p><i>Versailles</i>, 106</p> <p><i>Paris</i>, 107</p> <p><i>Bruxelles</i>, 117</p>
--	--

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercuré de France*, pour le 5 d'Août. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 4 Août 1778.

DE SANCY,

De l'Imprimerie de MICHEL LAMBERT,  
rue de la Harpe, près Saint-Côme,



# MERCURE DE FRANCE.

5 AOUT 1778.

---

PIÈCES FUGITIVES  
EN VERS ET EN PROSE.

---

*Traduction libre d'un fragment de l'Aminte  
de Torquato Tasso, Act. I. Scène II.  
Essendo io fanciulletto, &c.*

A MINTE A TIRCIS.

J'ÉTOIS encor dans cet âge innocent  
Où le cœur s'ouvre à peine au sentiment ;  
Dans les élans de ma course légère ,  
A peine je pouvois , en étendant les bras ,  
Et de mes pieds quittant la terre ,  
Atteindre aux fruits des rameaux les plus bas ,  
A ij

Quand je connus une Nymphé enfantine,  
D'un charme ravissant, d'une grâce divine ;

De l'Amour jamais le pinceau

N'offrit aux yeux rien de plus beau :

En un mot, de MONTAN c'est la Fille charmante,

L'amour des cœurs, l'ornement de ces bois,

Sylvie, & ce nom seul la peint mieux mille fois

Que l'art le plus flatteur d'une bouche éloquente.

L'accord le plus parfait, le penchant le plus doux

Confondit quelque temps nos humeurs & nos goûts ;

Un doux plaisir m'annonçoit sa présence ;

Un doux regret lui marquoit mon absence :

D'eux-mêmes ses regards se tournoient vers les miens,

D'eux-mêmes tous mes pas se portoient vers les siens :

Ainsi deux jeunes Tourterelles

Né se quittent jamais dans leurs amours nouvelles,

Dorment sur le même rameau,

Exhalent le même murmure,

Volent à la même pâture,

S'abreuvent au même ruisseau.

Nos toits étoient unis, nos cœurs bien davantage ;

Nous avons tous deux le même âge,

Et plus encor les mêmes sentimens.

Nous avons mêmes jeux, mêmes amusemens.

On voyoit Aminte & Sylvie

Au bord de l'eau, le long de la prairie

Ensemble tendre leurs filets

Aux poissons appâtés, aux friands oiselets ;

Ensemble s'enfoncer dans l'ombre des forêts ;

D'un cerf précipiter la fuite,  
 Courir & s'élaner sur les traces d'un daim,  
 Et toujours de concert, terminant la poursuite,  
 Partager le plaisir, la peine & le butin.  
 Mais tandis qu'à ces soins ma jeunesse arrêtée,  
 Préparoit des liens aux animaux surpris,  
     Dans d'autres lacs moi-même je fus pris.  
 Je sentis, malgré-moi, dans mon ame agitée,  
     Un je ne fais quel mouvement,  
     Naître & croître insensiblement;  
 Je desirois chaque instant de ma vie  
     De voir, d'entretenir Sylvie;  
 Je puisois dans ses yeux, dans son regard flatteur,  
     Une douceur je ne fais quelle,  
     Qui laissoit au fond de mon cœur  
     Une pointe amère & cruelle;  
 Je soupirois, je devenois pensif  
     Sans en deviner le motif:  
 Du tendre Amour je ressentois la flamme  
     Avant de connoître l'Amour;  
 Mais bientôt arriva le jour  
     Qui des sentimens de mon âme  
     Devoit dévoiler le secret, &c. &c. \*.

---

\* Ces Vers ont de la douceur & du naturel. On ne peut qu'exhorter l'Auteur de cet Essai à continuer son travail, & à donner à son style le degré de précision & d'élégance qui n'ôte rien à la grace & à la facilité.

# MERCURE

---

## CONTE.

**P**OUR guérir, il te faut boire chaque matin  
Quatre grands vases d'apozème,  
Disoit un jour un Médecin,  
A certain petit homme blême,  
Réduit aux portes du trépas,  
Tourmenté d'une horrible quinte;  
Eh! Monsieur, vous n'y pensez pas,  
Reprit le Moribond, je ne tiens qu'une opinte.

*HOULLIER DE SAINT-REMI.*

---

*VERS à M<sup>me</sup> \*\*, qui se plaignoit de vieillir.*

**Q**UAND on plaît, on est toujours belle,  
Et la vieillesse est un printemps.  
Ne craignez rien; l'Amour a dit au Temps  
Que vous étiez une Immortelle.  
S'il arrive qu'un jour les Dieux  
Veuillent nous enlever Thémire,  
Thémire introduire chez eux  
Ne fera que changer d'empire.

---

*VERS de Madame TH. à M. le  
Président D'ALCO.*

**D**ES VERS à moi, des Vers galans!  
Songez-vous que je suis grand'mère?  
J'ai passé la saison de plaire,

Je ne crois plus aux complimens ;  
 Les jeunes myrthes de Cithère  
 Sont-ils faits pour des cheveux blancs ?

ON DIT qu'en nous l'esprit remplace  
 L'empire que perd la Beauté ,  
 Mais , à son tour , ce règne passe.  
 La raison de sa main de glace  
 Amortit la vivacité  
 D'un génie orné par les Grâces ;  
 Les fides de l'austérité  
 Y viennent imprimer leurs traces ,  
 L'esprit meurt avec la gaité.

AINSI déplorant en moi-même  
 Mon triste dépérissement ,  
 Je m'applaudis, en vous lisant ,  
 D'avoir passé l'âge où l'on aime.

## R O M A N C E.

*Air : Il n'est qu'un mal , il n'est qu'un bien ;  
 C'est d'aimer ou de n'aimer rien.*

UN soir d'Été dans le vallon  
 J'aperçus le Berger Sylvandre :  
 Il répétoit une Chanson ,  
 Et je pris plaisir à l'entendre.  
 Il chantoit : Amusez-vous , mais ,  
 Pour être heureux , n'aimez jamais.

A iv

## M E R C U R E

PROFITANT de cette leçon ,  
 Et piqué des rigueurs d'Ismène ,  
 Moi je me mis à l'unisson ,  
 Et ma voix répéta sans peine :  
 Folâtrez, amusez-vous, mais,  
 Pour être heureux, n'aimez jamais.

EN CHANTANT, je vis près de nous  
 S'asseoir la coquette Thémire,  
 Elle eut beau faire les yeux doux ,  
 Et s'armer d'un plus doux sourire,  
 J'osai lui prendre un baiser, mais,  
 En lui disant : n'aimons jamais.

LE LENDEMAIN, sous un ormeau ,  
 Je te vis, jeune Sylvanire :  
 Je jouais de mon chalumeau ,  
 Et soudain je me mis à dire :  
 Je voulois braver l'Amour, mais,  
 Je te vois, j'aime pour jamais.

QUAND je trouve des Pastoureaux ,  
 Ou bien de jeunes Pastourelles ,  
 Je dis voyez ces Tourtereaux ,  
 Je dis voyez ces Tourterelles ,  
 Ils se plaignent sans cesse, mais,  
 L'Amour les unit à jamais.

PASTOUREAUX, unissez vos voix ,  
 Chantez le Dieu de la tendresse ,

# D É F R A N C E.

Célébrez ses aimables lois ,  
Mais point aux pieds de ma Maîtresse ;  
Ou bien chantez notre amour , mais ,  
Gardez-vous de l'aimer jamais.

*Par M. de Murville.*

---

## *Explication de l'Enigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de l'Enigme est l'*Amour* ; celui  
du Logogryphe est *Orange* , dans lequel se  
trouvent *or & ange*.

---

## E N I G M E.

ENFANT inanimé d'une mère cruelle ,  
Je suis , presque en naissant , par elle abandonné ,  
Mon germe se conserve en son sein infidèle ,  
    Quoique mon sort infortuné  
Soit de perdre le jour en me rapprochant d'elle :  
Blanc , sans avoir vieilli ; gris , sans boire de vin ,  
Quoique avec la douceur je sois incompatible ,  
    Je fais la douceur d'un festin ,  
Et l'on m'y reconnoît quand je suis invisible.  
    Nécessaire à tous les états ,  
On me brûle , on m'éteint , c'est ainsi qu'on me traite ;  
    Prédicateurs , Poètes , Magistrats ,  
N'ont pourtant d'agrémens que ceux que je leur prête.

A V

# MERCURE

Sous cet aspect moral si j'échappe à tes yeux ,

Tu me reconnoîtras peut-être

En songeant que l'Auteur qui me peint de son mieux

Me cherche en me faisant connoître.

*Par M. Laujon.*

---

## LOGOGYPHE.

**H**EURUX le Chrétien, le vrai Sage  
Qui me possède, & sent le bonheur de m'avoir,  
Et qui, fidèle à son devoir,  
De rien ne fait mauvais usage !  
Heureux qui des grandeurs & de la vanité,  
Fuit le trompeur éclat & l'importunité !  
Heureux celui qui m'aime au milieu des richesses,  
Et qui, pour me trouver, fait de grandes largesses !

MON règne étoit au siècle d'or :  
Depuis long-temps l'on me redoute ;  
Pauvres Humains ! je suis un vrai trésor.  
Ah ! que ne suivez-vous ma route ?

ON trouve en mes dix pieds une Nymphé, tra oiseau,  
Son cri célèbre n'est pas beau ;  
Ce qui désole une Coquette ;  
L'exercice d'une Nonette ;  
Ce qu'on préfère à tout, même à son Roi ;  
Un quartier de Paris ; deux traits contre la Loi ;  
Un métal précieux, à notre ame un peu traître ;

Le contraire de sec ; ce que l'on devoit être ;  
 Ce qui chez le François fait souvent l'entretien ;  
 Ce qui sans bon sens ne vaut rien ;  
 Le contraire de la tristesse ;  
 Celle qui toujours a des droits sur notre cœur ;  
 Ce qu'on doit éviter ; ce qu'on suit à la Messe ;  
 Un grand Philosophe rieur ;  
 Enfin le haut d'une montagne.  
 C'est assez battre la campagne.

*Par Madame Bouvet de Lozier.*

*L E T T R E à M. de la Harpe.*

**M**ONSIEUR,

La passion qui me porte à lire tous les Livres, même ceux qu'on ne lit point, me fait faire quelquefois des découvertes intéressantes. Vous en jugerez par le morceau d'éloquence que je vais vous transcrire & qui est absolument inconnu dans notre littérature, quoique ce soit peut-être un des plus beaux discours qu'on ait jamais faits dans notre langue. Je l'ai tiré de l'Histoire de la Ville de la Rochelle, en deux volumes *in-quarto*, par le Père Arcère, de l'Oratoire; Ouvrage très-estimable par les recherches & même par le style, mais qui a l'inconvénient des histoires particulières trop longues, & qui, par

A vj

cette raison , a très-peu de Lecteurs. Jugez ,  
 Monsieur , du mérite de ma découverte :  
 Voici le morceau en question.

*HARANGUE à la Reine Anne d'Autriche ,  
 prononcée à la portière du carrosse de cette  
 Princesse , lors de son entrée dans la Ville  
 de la Rochelle , après le fameux siège de  
 cette Ville ; par l'Escalé , Lieutenant-  
 Criminel , à genoux , en tête des Habitans  
 aussi à genoux.*

M A D A M E ,

« Cette Ville , si toutesfois on la peut  
 » encore appeler ainsi , le reste des fléaux  
 » de Dieu & de l'indignation du Roi , le  
 » squelette & le fantôme de la Rochelle  
 » ressuscite à l'arrivée de Votre Majesté ,  
 » pour venir se jeter à ses pieds , & lui ren-  
 » dre par ma bouche les premiers homma-  
 » ges de sa fidélité & de son obéissance.

» Elle rougit de ce qu'ayant été si long-  
 » temps privée de l'honneur de voir ses  
 » Reines , elle est contrainte aujourd'hui ,  
 » après avoir été une des plus magnifiques  
 » Villes de votre Royaume ; de paroître  
 » un Village aux yeux de la plus grande &  
 » de la plus belle Princesse de l'Univers.

» Son état présent & sa gloire ancienne  
 » lui font honte. Elle a sujet de croire que  
 » la ruine de ses bastions, la révocation de ses  
 » privilèges & la prodigieuse faim qui l'a

» réduite en cimétière , n'ont point été une  
 » expiation proportionnée à la grandeur de  
 » ses crimes , & qu'il falloit , Madame ,  
 » qu'elle fît encore cette amende honora-  
 » ble à Votre Majesté pour celui qu'elle a  
 » particulièrement commis contre vous ,  
 » d'avoir tant de fois ravi de vos bras &  
 » retenu si long-temps autour de ses mu-  
 » railles , le plus parfait & le plus incom-  
 » parable des Rois.

» Et néanmoins , toute abattue & toute  
 » misérable qu'elle est , elle ne laisse pas  
 » encore de s'estimer heureuse , puisque  
 » votre Royale bonté ne dédaigne point de  
 » la voir & de baisser ses regards sur ces  
 » monceaux de poudre & sur ces hideuses  
 » mafures qui formoient autrefois la plus  
 » forte place de la Chrétienté. Aussi peut-elle  
 » dire que de quelque côté que Votre Ma-  
 » jesté les tourne , Elle n'y verra que des  
 » miracles ; Elle n'y verra que des mar-  
 » ques de la puissance & de la valeur ,  
 » de la justice & de la clémence de  
 » notre grand Monarque , non gravées sur  
 » le marbre & sur le bronze , mais impri-  
 » mées en caractères éternels sur tous les  
 » objets qui se présenteront à Votre Ma-  
 » jesté.

» Elle verra , d'un côté , la chute de ces  
 » orgueilleuses fortifications , de ces redou-  
 » tables boulevards , sur lesquels la char-  
 » rue passe tous les jours , & qui par la

» grandeur de leurs ruines font assez con-  
 » noître la force du bras qui les a réduits.  
 » en poudre.

» D'autre côté, elle verra ces montagnes  
 » de pierre élevées au milieu de la mer, à  
 » la vue de toutes les forces du Septentrion,  
 » en dépit des vents & des flots, & de la  
 » nature même ; Elle verra ces ondes si sou-  
 » vent rougies du sang des ennemis de la  
 » France & qui, depuis dix ans, ont été le  
 » théâtre de sa gloire. Déjà, elles s'appro-  
 » chent des pieds de Votre Majesté, & sem-  
 » blent par un respectueux murmure avouer  
 » ce que je dis. En un mot, Madame, Vo-  
 » tre Majesté verra la Rochelle prise ; mais  
 » ce qui est encore beaucoup au-dessus de  
 » cela, c'est que presque tout ce que Votre  
 » Majesté voit ici à genoux, presque tout  
 » ce qu'elle rencontrera en entrant, sont  
 » autant de personnes ressuscitées, auxquelles  
 » la bonté du Roi a donné la vie en dépit  
 » d'elles-mêmes, en un temps qu'elles ne  
 » faisoient plus que la disputer entre l'épée  
 » & la faim.

» Voilà, Madame, les trophées, les py-  
 » ramides & les principaux arcs de triomphe  
 » de la Rochelle. La justice du Roi & ses  
 » fautes passées lui ont fait perdre sa Ma-  
 » gistrature municipale, ses armes, ses ca-  
 » nons. La guerre, la peste, les garnisons  
 » & les impôts l'ont entièrement dépouil-  
 » lée de cet appareil pompeux, nécessaire

» pour recevoir la petite - fille de Charles-  
 » Quint & la femme de Louis-le-Juste. Il  
 » ne lui reste plus rien que le cœur qu'elle  
 » présente à Votre Majesté , aussi ouvert  
 » que ses murailles même , avec les vœux  
 » & les acclamations de cette multitude dé-  
 » sarmée qui me suit , qui attend de votre  
 » pitié la délivrance de ses misères , & qui  
 » tient ce jour-ci pour celui de sa résurrec-  
 » tion. »

Je ne ferai , Monsieur , aucune réflexion sur ce morceau. Je me bornerai à vous observer l'époque à laquelle il a été prononcé. C'est en l'année 1632. Je laisse à votre goût & à vos connoissances en Littérature le soin de faire remarquer tout ce que la date de ce Discours doit ajouter d'étonnement à l'admiration qu'il inspire. C'est peut-être une des choses, les plus curieuses qui existent dans ce genre , si l'on veut bien considérer que dans le moment où un Juge de la Rochelle parloit aux Souverains avec tant de noblesse , de pathétique , de dignité & d'éloquence , on ne soupçonnoit encore presque rien de tout cela dans les Chaires & au Barreau de la Capitale. Malherbe fit alors une Ode à Louis XIII sur la prise de la Rochelle. Cette Ode a des beautés ; mais je ne la crois ni si parfaite dans son genre , ni si correcte que le Discours du Lieutenant-Criminel Lescaze. Cette seule harangue me semble suffire , pour le mettre au-dessus de

tous les Ecrivains en prose de ce temps. Remarquez, Monsieur, que nous n'avions encore ni Patru, ni Paschal, ni même Balzac. Du moins les Ouvrages de ce dernier, qu'on regarde ordinairement comme le père de notre éloquence, n'étoient pas encore imprimés.

Le mauvais goût du temps n'empêcha pas qu'on ne rendît justice à la touchante & majestueuse simplicité du Discours de Lescaie. La Chronique citée par le Père Arcère dit qu'à la prononciation de cette harangue, *on remarqua des ébullitions de plaisir, d'approbation & de ravissement en la plupart des Dames & Seigneurs qui accompagnoient la Reine.* ( Histoire de la Ville de la Rochelle, Livre VIII, pages 335 & 336. )

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien insérer ma Lettre dans le Mercure, & me permettre de vous adresser, de temps en temps, d'autres remarques du même genre.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération.

M O N S I E U R ,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur, FR. DE NEUF-CHATEAU, Docteur en Droit, Lieutenant-Général du grand Bailliage & Siège Présidial de Mirecourt, des Académies de Dijon, Lyon, Nanci, Marseille, &c.

*A Mirecourt, le 13 Juillet 1778.*

---

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Sermons de M. l'Abbé Poulle , Prédicateur du Roi , Abbé Commendataire de Notre-Dame de Nogent , 2 vol. in-12. A Paris , chez Mérigot le jeune , Quai des Augustins , au coin de la rue Pavée. Prix , 4 liv. 10 sols brochés.*

**L**E ministère de la parole n'est nulle part plus puissant , plus auguste , plus majestueux , que dans la chaire. Par-tout ailleurs , c'est un homme qui parle à des hommes ; ici c'est un Etre d'une autre espèce. Elevé entre le ciel & la terre , c'est un médiateur que Dieu place entre la créature & lui. Au-dessus de tous les intérêts , de toutes les craintes , de toutes les considérations du siècle , il annonce les Oracles de l'Éternité. Le lieu même où il parle , celui où l'on se rassemble pour l'écouter , confond & fait disparaître toutes les grandeurs , pour ne laisser sentir que la sienne. Les Rois s'humilient comme le Peuple devant son Tribunal , & n'y viennent que pour être jugés. Tout ce qui l'environne ajoute un nouveau poids à sa parole. Sa voix retentit dans l'étendue d'une enceinte religieuse & dans le silence d'un recueillement universel.

S'il atteste Dieu , Dieu est présent sur les Autels ; s'il annonce le néant de la vie , la mort est auprès de lui pour lui rendre témoignage , & montre à ceux qui l'écoutent qu'ils sont assis sur des tombeaux.

Ne doutons pas que les objets extérieurs & l'appareil des temples & des cérémonies n'influent puissamment sur les hommes , & n'agissent avant l'Orateur sur leur ame & sur leur imagination. Qu'on se représente Massillon dans la Chaire , prêt à faire l'Eloge Funèbre de Louis XIV, jetant d'abord les yeux autour de lui , fixant quelque temps cette pompe lugubre & imposante qui suit les Rois jusques dans ces asyles de mort , où il n'y a que des cercueils & des cendres ; levant ensuite ses regards au Ciel , & prononçant ces mots d'une voix ferme & grave : *Dieu seul est grand , mes Frères !* Quel exorde renfermé dans une seule parole ! Comme elle devient sublime par le spectacle qui entoure l'Orateur ! Comme ce seul mot anéantit tout ce qui n'est pas Dieu !

On verra quel heureux usage de ces circonstances locales a su faire l'Ecrivain illustre dont nous annonçons les chef-d'œuvres ; car plusieurs de ses Sermons méritent ce titre , entr'autres , l'*Exhortation sur l'aumône en faveur des Prisonniers* ; une autre en faveur des *Enfans-Trouvés* ; le Sermon

sur la parole de Dieu, &c. Il n'y a pas d'ailleurs un seul discours dans ce Recueil, qui n'offre de grandes beautés. Ce qui caractérise M. l'Abbé Poulle, c'est la rapidité & la multitude des mouvemens qui animent son style. Son éloquence est féconde & entraînant. La substance des Livres Saints y est heureusement fondue, son expression brillante & facile plaît à l'imagination, sa sensibilité parle au cœur, & plusieurs de ces discours, quoique dénués du charme de l'action, ne seront point lus sans faire verser quelques larmes.

Lisons, par exemple, le début de l'exhortation sur l'aumône prononcée dans la salle d'Audience du grand Châtelet; & voyons de combien de circonstances l'Orateur fait tirer parti & avec quel art il s'insinue d'abord dans les cœurs. «Que ces assemblées sont belles! qu'elles sont consolantes, mes très-chers Frères! Elles nous retracent une image sensible des beaux jours du Christianisme. Ici, l'intérêt des pauvres est l'intérêt universel & dominant. Tous les esprits n'ont qu'une même pensée: tous les cœurs n'ont qu'un même sentiment. Ici, les Guerriers déposent la fierté de leur courage, ils ne rougissent pas de donner des larmes au malheur de leurs frères. Ici, ce sexe, naturellement tendre & compatissant, trouve des occasions de signaler l'héroïsme de sa charité.

Ici, les Magistrats goûtent la satisfaction de redevenir hommes. Dans l'exercice de leur ministère, ils sont obligés de s'enduire aux cris des misérables, aux sollicitations de l'amitié, à la séduction de l'éloquence : ils s'élèvent au-dessus des foiblesses humaines, toute leur ame est dans les loix. A ces assemblées de charité, ils sentent avec joie revenir ces vertus plus douces, plus humaines, que la Justice inexorable tenoit comme enchaînées ; ils rendent leurs cœurs à la pente rapide qui les porte vers la miséricorde, montrent qu'ils ne sont insensibles & sévères sur le Tribunal, que par devoir & par nécessité, & que par-tout ailleurs ils sont compatissans & généreux par penchant & par vertu. Ici enfin, règne parmi les Fidèles une sainte émulation ; la charité s'enrichit de tant d'aumônes réunies ; elle s'en sert pour opérer ses plus grands prodiges. Les foibles ruisseaux qui, séparés, se feroient perdus obscurément & presque sans utilité, dans les entrailles de la terre, rendus à un centre commun, forment un fleuve qui porte en tous lieux l'abondance.

Mais, Chrétiens Auditeurs, la circonstance du lieu où vous êtes, exige de votre générosité des largesses extraordinaires. Car enfin ces prisonniers n'ont que trois jours dans l'année où ils puissent vous instruire de leurs malheurs, non par eux-mêmes ;

— 21  
 immob  
 prolo  
 belle  
 cher

ils seroient sûrs de vous émouvoir ; mais seulement par l'organe d'un Prédicateur évangélique. Ces trois jours écoulés, ils seront oubliés ; & des prisonniers oubliés sont des malheureux sans ressource & sans espérance.

Aussi pour mettre à profit un temps si court , la charité se hâte de s'emparer de ce Tribunal , où se rendent ordinairement les Oracles de la Justice. Elle y représente l'Eglise lorsqu'elle erroit dans le désert , & qu'elle campoit sous des tentes. Ce Tabernacle portatif , cette Chaire dressée à la hâte, sont tout l'appareil du ministère qu'elle vient exercer. Vous ne verrez ici ni la pompe auguste des cérémonies , ni des taureaux & des génisses couronnés de guirlandes de fleurs , ni une longue suite de Lévites qui environnent l'Autel , ni le Souverain Pontife qui préside à la majesté du Sacrifice. Dans le Sacrifice que la charité prépare en ce jour , les pauvres , quoique absens , sont les Prêtres ; les Anges sont les Lévites ; vos aumônes sont les offrandes qu'ils présentent au Seigneur ; & le luxe est l'holocauste qu'on immole & que l'on consume ».

Peut-être faudroit-il retrancher le dernier trait *du luxe qui est l'holocauste qu'on immole*. Cette phrase a l'inconvénient de prolonger trop une figure , jusques-là fort belle ; & l'idée en est d'ailleurs un peu recherchée.

L'Orateur emploie ailleurs une figure très-vive pour émouvoir l'imagination de ses Auditeurs : & le mérite de ce morceau , est encore relevé par des expressions très-pittoresques. « S'il nous étoit permis de produire tout-à-coup , au milieu de cette assemblée , ces pauvres honteux , obligés , dans ce siècle pervers , de cacher leur indigence avec autant de mystère , que si elle étoit un crime , ou une infamie ; déshonorés , s'ils sont connus ; périssant , s'ils ne le sont pas : ces tristes héritiers de la Pénitence d'Adam , qui portent le poids de la chaleur & du jour ; si nécessaires à la Société , dont ils sont les fondemens , & cependant toujours opprimés ; que l'on écrase impitoyablement , & qui ne savent où adresser leurs plaintes ; auxquels on enlève dans leurs pressantes nécessités , jusqu'à la moindre partie des fruits d'une terre que leurs sueurs & leurs travaux ont rendue féconde : ces spectres errans , ces restes d'hommes qui se traînent avec effort dans les places publiques & jusqu'aux portes de nos Temples , pour y faire de leurs corps des spectacles d'effroi tout ensemble & de compassion ; & autour de ces infortunés , leurs familles éplorées , formant comme un convoi funèbre , frappant l'air de leurs gémissemens & de leurs cris , fondant en larmes , tombant à vos genoux , vous demandant avec instance la vie ou

la liberté d'un enfant, d'un père, d'un époux, & leur propre subsistance ; je vous le demande , Chrétiens Auditeurs, quel cœur assez dur tiendrait contre cet appareil imprévu ? Au seul aspect de ces extrémités réunies, du comble de la grandeur & du comble de la misère ainsi rapprochés , ne se sentirait on pas saisi d'une secrète terreur ? Ne se reprocherait-on pas ce luxe outré , ces superfluités ruineuses ; & suivant l'expression d'un Prophète , ne croirait-on pas voir jaillir de ces ornemens somptueux le sang de tant de misérables ? Ce moyen infailible de vous émouvoir nous est interdit. Nous nous trouvons forcés de suppléer , par la foiblesse d'une peinture que nous adoucissons encore , à la force invincible de la réalité. Mais quoqu'éloignés de vos yeux , ces malheureux n'en existent pas moins ; doivent-ils souffrir de l'excès de votre délicatesse ? Jugez du moins par la répugnance que vous avez à les voir seulement , à quelle extrémité ils sont réduits ; & soyez assez humain pour soulager des misérables , que vous n'auriez pas le courage d'envisager. Mais vous avez beau les fuir , vous ne sauriez les éviter. Leurs mâsures , leurs chaumières environnent vos palais & vos châteaux ».

*La suite à l'ordinaire prochain.*

*Recherches sur la préparation que les Romains donnoient à la chaux dont ils se servoient pour leurs constructions, & sur la composition & l'emploi de leurs mortiers.* Par M. de la Faye, Trésorier-Général des gratifications des troupes. A Paris, de l'imprimerie Royale. Première Partie 1777. Seconde Partie 1778. in-8°.

Ce qui subsiste encore des bâtimens & des chemins faits par les Romains suffit pour faire juger de la solidité de leur construction ; puisqu'après un grand nombre de siècles ils sont encore pour la plupart en très-bon état. La lecture des anciens Auteurs qui ont écrit sur l'Architecture, particulièrement celle de Pline & de Vitruve, a démontré à M. de la Faye que la principale différence qui se trouve entre la manière de bâtir des anciens & celle qui est en usage parmi nous, dépend de la préparation de la chaux. Nous avons coutume de mettre la chaux - vive dans un bassin, & après l'avoir couverte d'eau, nous la broyons jusqu'à ce qu'elle soit entièrement détrempée, & qu'elle ait perdu toute sa chaleur ; elle forme alors une pâte que nous mêlons avec du sable dans une proportion assez indéterminée pour qu'il en résulte un mortier lent à sécher & incapable de prendre

de une grande dureté. M. de la Faye d'après quelques passages de Vitruve, éclaircis encore par ce que dit Plinè , & par un fragment des écrits de S. Augustin , donne comme un mortier beaucoup plus solide , celui qui est fait avec une partie de chaux vive & deux parties de sable fortant de l'eau. Il donne aussi un procédé pour éteindre la chaux en lui conservant beaucoup de force & d'aptitude à absorber l'humidité , conséquemment à former des mortiers très-solides. Ce procédé qui est également celui de Vitruve & des anciens , consiste à prendre la chaux très-vive concassée en morceaux de la grosseur d'un œuf , mettre ces morceaux dans un panier à claire-voie , plonger ce panier dans un baquet plein d'eau , ayant soin de l'y laisser jusqu'à ce que toute la surface de l'eau commence à bouillonner ; le retirer alors , & après avoir laissé égoutter , verser la chaux dans un tonneau , qu'on ne doit remplir qu'à trois travers de doigts du bord. La chaux s'échauffe & se brise ; une partie de l'humidité qu'elle contenoit se dissipe en vapeur ; le reste est absorbé & pénètre également tout l'intérieur de la chaux. Il paroît que les anciens n'ont point employé d'autre chaux pour leurs mortiers de construction , & qu'ils ne faisoient usage de la chaux réduite en pâte & parfaitement détrempée , que pour former des en-

5 Août 1778.

B

écrit avec beaucoup de précision & de clarté, & réunit l'agrément à la plus grande utilité.

*Essai sur la Minéralogie du Bailliage d'Orgelet, en Franche-Comté*, lu dans la séance publique de l'Académie des Sciences & des Arts de Besançon, le 5 Décembre 1777, par M. le Marquis de Marnésia, Membre des Académies de Besançon, de Lyon & de Nancy. A Besançon, 1778.

Toutes les Compagnies savantes sont persuadées que le meilleur moyen d'acquérir des connoissances exactes & approfondies sur la Minéralogie, c'est de réunir les observations faites dans les différens pays par les Naturalistes qui les ont habités. L'Académie de Besançon, convaincue de cette vérité, & curieuse de former un corps complet de l'Histoire Naturelle du Comté de Bourgogne, ayant demandé des Mémoires sur la Minéralogie des différens Bailliages de cette Province, M. le Marquis de Marnésia a'est empressé de répondre aux vues de l'Académie, en publiant l'Essai que nous annonçons. Il résulte des recherches de cet Académicien, que le Bailliage d'Orgelet possède de très-grandes richesses minéralogiques. Il y a découvert des argilles

propres à faire de la tuile, des poteries, de la fayance, & même de la porcelaine. Il y a trouvé pareillement des marnes, des sables, des pierres à chaux, des pierres à bâtir, de beaux marbres, du plâtre, des spathes de différente espèce, du quartz, du grais, des cailloux, des agathes, des cristaux transparens, plus durs & plus beaux que ceux de Cayenne & d'Alençon; enfin, un grand nombre de pétrifications de toute espèce & de toute nature. Ce pays produit aussi beaucoup de mines de fer, & on y connoît quelques mines d'or. L'Auteur même, ayant rencontré deux morceaux semblables aux mines d'étain de Cornouailles, & quelques coquilles avec l'apparence cuivreuse, pense qu'on pourra, par la suite, découvrir des mines d'étain & de cuivre; enfin, le spathe fusible & vitreux abondant dans le pays, lui paroît un indice assez certain de l'existence des mines d'argent.

M. le Marquis de Marnésia, en faisant l'énumération des minéraux du Bailliage d'Orgelet, a entièrement négligé de décrire leur arrangement, leur position respective, l'épaisseur & la direction de leurs couches; en un mot, il n'a travaillé que fort peu pour les Naturalistes. Il paroît que son but principal a été de réveiller l'attention des personnes que leur fortune ou leur industrie pouvoit mettre dans le

## M E R C U R E

oas d'employer utilement les matières qui se trouvent dans le Bailliage d'Orgelet, & d'augmenter le bien-être des habitans de ce pays par l'établissement de quelques Manufactures. Cet Essai de Minéralogie est moins un Mémoire Académique, qu'une sorte de discours dans lequel l'Auteur parle de l'emploi qu'on pourroit faire de plusieurs matières minérales; aussi n'est-il point écrit dans un style ordinaire aux Naturalistes.

Le Mémoire de M. le Marquis de Marnésia est suivi d'une notice des pierres les plus remarquables & des pétrifications qui se trouvent dans le Bailliage d'Orgelet, & il est terminé par des notes qui servent à éclaircir le texte du Mémoire. Ces deux dernières parties de l'ouvrage font voir que l'Auteur a beaucoup de connoissances en histoire naturelle, & qu'il n'est pas moins estimable par son savoir, que par le desir qu'il a de se rendre utile à ses concitoyens. Par M. B.

*Dictionnaire Historique, Critique, Politique & Moral des Bénéfices; par M. H. de C. Avocat en Parlement. vol. in-8°.*  
A Paris, chez l'Auteur, & chez D. C. Couturier, Libraire aux Galleries du Louvre.

Il y a neuf ans que M. Hennique de Chevilly

avoit annoncé cet ouvrage, par un Prospectus, sous le titre modeste de *Dictionnaire des Bénéfices, avec une note historique sur chacun d'iceux*, en 3 volumes in-8°. Mais depuis cette époque, les idées de l'Auteur se sont agrandies; elles embrassent aujourd'hui l'Histoire, la Critique, la Morale & la Politique; à peine a-t-il pu renfermer, en un volume, le seul Diocèse de Paris; comme on en compte environ 130 dans le Royaume & que celui de Paris n'est pas à beaucoup près un des plus étendus, ni des plus riches en Bénéfices; on doit espérer que la Collection complète formera au moins 130 volumes.

Nous avons en vain cherché la Politique dans ce Dictionnaire; mais nous croyons avoir entrevu celle de l'Auteur; en voici un exemple: » Catechistes qui  
 » donnez des systèmes nouveaux, Philoso-  
 » phes superbes qui vous regardez comme  
 » le flambeau de l'univers placé au milieu de  
 » nous pour dissiper le nuage de l'obscurité;  
 » où sont les produits nets de vos médita-  
 » tions profondes? Et vous, Nestor de la  
 » Littérature, qui aviez reçu de la nature  
 » tant de parties célestes, pourquoi vous  
 » êtes-vous efforcé d'éteindre dans mon  
 » ame le sentiment de ma dépendance;  
 » ne valoit-il pas mieux laisser l'homme  
 » dans sa prétendue ignorance?

Ne font-ce pas-là des choses aussi bien écrites que bien vues? Nous souhaitons que cette politique de l'Auteur lui concilie le suffrage de tous les Bénéficiers du Royaume, & qu'il puisse les compter tous dans la liste de ses Souscripteurs.

Cependant, il ne faut pas s'imaginer que M. Hennique de Chevilly proscrive jusqu'au mot de Philosophe; il nous annonce dans sa préface » qu'il s'est armé d'une patiente » philosophique pour discerner les faits d'histoire d'avec les écarts de l'imagination; & » qu'il a été obligé d'employer tout-à-tour » une honnête industrie & les recherches les » plus opiniâtres pour pénétrer dans cette » région couverte de nuages ».

Pour éviter le reproche qu'on fait aux Ecrivains de nos jours, qui négligent l'érudition & se livrent aux Epigrammes, aux jeux de mots, à des spéculations inutiles ou dangereuses; M. Hennique de Chevilly entraîne ses Lecteurs dans les sombres profondeurs de l'érudition; il disserte gravement sur le mot *Lutèce*, & nous apprend que *lut*, en langue Celtique, veut dire *multitude*; que *Lutèce*, en langue Belgique, signifie *belle tour*; que *lutum*, en latin, signifie de la *boue*; & en grec, *blancheur*, à cause des carrières voisines de Paris, d'où l'on tiroit des pierres très-blanches.

Ensuite il nous promène dans le dédale

dés systêmes sur l'origine du mot *Paris* : tantôt c'est une colonie de Troyens qui ont donné à cette ville le nom du galant fils de Priam ; tantôt c'est le successeur du Roi *Romus* qui a donné son nom à cette Capitale ; tantôt c'est une Colonie de *Parladiens* amenée par Hercule lui-même sur les bords de la Seine ; « tantôt Paris vient d'un mot » Egyptien qui signifie *près d'Isis*, dont il » y avoit un ou plusieurs Temples, soit » à Saint-Eustache, soit à Saint-Germain- » des-Prés, soit à Issy » ; & tantôt d'un mot grec qui exprime *hardiesse, liberté de penser sans flatterie, qui est le caractère attribué aux Parisiens.*

Assurément nous ne croyons pas flatter M. Hennique de Cheully, en lui disant qu'on ne s'attendoit point à trouver, dans un Dictionnaire des Bénéfices, une érudition de cette nature. Lui-même ne sera pas accusé de flatterie à l'égard des Auteurs qu'il a compilés : il se plaint de n'y avoir trouvé que des *bé- vues grossières, des omissions importantes, des faits tronqués, de petits traits précieusement recueillis, des dissertations froides & déplacées, &c.* Afin d'éviter des reproches aussi bien fondés, le nouveau Critique, dans son Dictionnaire des Bénéfices, disserte savamment sur les impôts ; sur les produits du sol de la France, *comparés aux gallions d'Espagne* ; sur les Médecins de nos jours

qu'il trouve plus *élégants & plus discrets* que ceux du siècle de Henri IV ; sur Corneille , qui est le *père inimitable de la Tragédie Française* , & après lequel on n'a plus fait que des *Tragédies éphémères* ; sur Piron , qui a *éternisé sa mémoire* par la *Métromanie* , & dont l'édition complète n'a pas été *commise à des soins qui répondent au mérite de l'Auteur* ; sur Rameau , qu'on appeloit le *Dieu de l'harmonie* , & qui se trouve réduit au *mérite de Castor*.

Personne ne connoit l'art des transitions comme M. Hennique de Cheully : à propos d'une Chapelle , il amène Guy Patin sur la scène ; à propos de Guy Patin , il parle de ses Lettres ; à propos de ses Lettres , il nous parle de l'émétique ; & à propos d'émétique , il apprend aux Chymistes que l'Antimoine & le Mercure ne font qu'une même chose présentée sous deux noms différents. Sans doute que l'Auteur du nouveau *Dictionnaire des Bénéfices* , leur prouvera , dans les volumes suivans , que le cuivre & l'or sont aussi deux métaux semblables.

La Chronologie , sous la plume de M. Hennique , est également exacte & intéressante : on n'y observe *aucuns faits tronqués* , *aucunes bévues grossières* : nous y avons seulement apperçu quelques fautes typographiques qu'il ne manquera pas de

rectifier dans sa seconde édition. Par exemple, l'Auteur dit que la terre de Saint-Cloud fut érigée par Louis XIV en Duché-Pairie en 1690; il se trompe: les Lettres-Parentes d'Erection furent expédiées au mois d'Avril 1674.

Il prétend que l'Evêché de Blois fut ajouté aux suffragans de Paris en 1693; s'il eut consulté les Mémoires du Clergé, tome II, pag. 3 & 186, il auroit vu que la bulle d'Erection est datée des calendes de Juillet 1697.

Suivant l'Auteur critique, Dagobert renouvela l'Eglise de Saint-Denis en 639; mais avant cette époque, Dagobert étoit mort à Epinay. On lit à la même page, que sous le règne de *Clotaire II*, en 717, *Théodiande* fut la première bienfaitrice de l'Abbaye de Saint-Denis; mais comment a-t-elle pu vivre sous le règne d'un Prince qui étoit mort cent ans avant cette époque?

Le Savant Chronologiste assure que *Hubert II*, inhumé dans l'Eglise des Jacobins, céda ses États, à la France, en 1350: le fait n'est point exact; ce prince avoit fait cession de ses États à Philippe de Vallois, par un traité passé en 1343, confirmé en 1344 & consommé en 1349.

On nous apprend qu'*Henri IV*, en 1587, étant entré victorieux dans Paris, somma l'Abbaye de Saint-Germain de se rendre, &

*monta au clocher* pour y examiner sa Capitale & son Royaume ; si l'Auteur eut consulté le Président Hénault, il auroit vu que la reddition de Paris est de 1594. On nous parle aussi d'un Chancelier d'*Arnouville*, mort en 1728 : si l'on eut ouvert l'Almanach royal, on auroit appris qu'il n'y eut jamais en France de Chancelier d'*Arnouville*.

L'Article de la Sorbonne présente autant d'erreurs que de faits : l'Auteur nous assure que cette maison fut fondée en 1250 : il la vieillit de trois ans : il ajoute qu'elle obtint des Recteurs au XVI<sup>e</sup> siècle ; jamais la Sorbonne n'a eu de Recteurs : il assure que ces Docteurs reçoivent des Moines parmi eux : c'est une erreur : quelques Religieux peuvent obtenir le bonnet de Docteurs en Théologie dans la Faculté de Paris ; mais aucun d'eux n'a eu l'honneur d'être Membre de la Maison & Société de Sorbonne. Enfin, M. Hennique nous dit qu'Anselme de Laon, Guillaume de Champeaux, Gilbert de la Porée, Maurice de Sully, Pierre le Chantre & le Maître des Sentences donnèrent *les premières Leçons dans le Collège des Pauvres Maîtres, Étudiants en Théologie de Sorbonne* : tout cela est faux ; ces savans illustres étoient morts plus de cinquante ans avant l'existence des Pauvres Maîtres, Étudiants en Théologie de Sorbonne.

L'Auteur du Dictionnaire *Critique, Moral & Politique* confond les noms comme les époques : il fait bâtir une Cathédrale par le Ministre Sully, qu'il identifie avec un Evêque du même nom. Il confond Arnould d'Andilly avec le célèbre *Arnould*, à qui il donne *une veuve & une fille, Abbesse de Port Royal*. Il amène les Normands en France, & leur fait brûler Paris avant le règne de Charlemagne. Quelquefois il s'amuse à franciser des expressions latines consacrées par l'usage ; & dit qu'en 1640 un Concile de Paris condamna *l'Optat Gaulois* : en sorte qu'on ignore s'il veut parler de l'ouvrage de l'Evêque Optat sur les *Donatistes*, ou du livre de Hersan : intitulé *Optatus Gallicus*. D'ailleurs, pourquoi M. Hennique de Cheully traduit-t'il le mot *Gallicus* par le mot *Gaulois* ? Ne fait-il pas qu'au dix-septième siècle nous n'étions plus ni Gaulois ni Visigots ?

Nous ne rendrons compte ni du style de l'Auteur, ni de ses éternels bons mots, il nous suffira d'observer que c'est dans les *Essais sur Paris*, qu'il a compilé toutes ses Anecdotes ; & que les autres faits vraiment analogues à son Dictionnaire, il les a copiés, dans *l'Histoire Ecclésiastique & Civile de Paris*, par l'Abbé le Bœuf. Si M. Hennique de Cheully parvient à finir son Ouvrage comme il l'a

commencé, nous pourrons nous applaudir d'avoir une des plus riches collections d'erreurs & d'inepties qu'on ait encore vu sortir de la presse.

( Par M. L. A. R. )

*Traité des Prairies artificielles, des Enclos & de l'Education des Moutons de race Angloise*, in-4to. de 200 pages, par M. de Mante. A Paris, chez Hochereau, Libraire, Quai de Conti.

L'Auteur avoue dans la Préface « qu'on » pourra trouver dans son Ouvrage des » choses déjà connues; tout ce qui s'est » écrit en Angleterre & trouvé digne de » l'attention des cultivateurs sur l'amélioration des terres, ayant été traduit en » François. »

En effet, les deux Traités des Prairies artificielles & des Enclos ne sont qu'un abrégé des Auteurs Anglois, entre autres, d'un très bon Ouvrage intitulé : *le Parfait Fermier*, traduit par M. de Fréville, & publié, en 1774, chez Panckouke, Libraire, rue des Poitevins.

Le nouvel Abréviateur propose des méthodes qu'il croit excellentes, & peut être a-t-il grande raison; mais il nous permettra d'observer qu'elles exigent presque toutes de très-fortes avances, & c'est précisément

ce qui manque à la majeure Partie de nos Cultivateurs, Fermiers ou Propriétaires.

Par exemple, les Laboureurs des environs de Paris seroient étonnés des procédés qu'il indique pour la culture du trefle, de la luzerne & du sainfoin; nous doutons qu'il parvienne de long-temps à les faire adopter. La pratique est infiniment plus simple & moins dispendieuse; nos Colons s'en trouvent assez bien, il est probable qu'ils s'y tiendront.

Il seroit à souhaiter néanmoins que des propriétaires aisés, qui ne paient point de tailles, tels que les Gentilshommes & les Ecclésiastiques voulussent essayer ces méthodes & rendre compte au public de leurs essais. Les Sociétés d'Agriculture sembloient avoir été destinées à cette bonne œuvre, il faut espérer qu'elles pourront un jour l'accomplir.

Quant à l'éducation des moutons & à la perfection des laines, c'est un objet sur lequel nous osons assurer qu'il ne restera bientôt plus rien à désirer, quelque important qu'il soit à tous égards. M. Daubenton, de l'Académie des Sciences, qui s'en est occupé toute sa vie, publiera bientôt son grand Ouvrage: chef-d'Œuvre du Génie le plus sage, le plus patient & le plus actif en même-temps.

En attendant la plénitude des lumières,

on trouvera des observations intéressantes dans l'Ouvrage de M. de Mante ; nous croyons faire plaisir aux Lecteurs de citer quelques faits curieux sur les troupeaux de moutons d'Angleterre & d'Espagne.

Suivant M. de Mante, on compte en Angleterre environ quarante trois ou quarante quatre millions de bêtes à laine ; en Irlande vingt-un ou vingt-deux ; en Ecosse dix à onze, en tout un peu plus de soixante & seize millions, il en estime le rapport annuel en argent de France à six francs au moins, c'est quatre cent cinquante six millions de produit total pour les moutons des trois Royaumes.

En Espagne, les moutons qui produisent la laine précieuse ne se montent plus, dit-il, qu'à cinq millions, qui donnent environ sept francs de produit par tête. Au total trente-cinq millions.

« Les troupeaux sont de dix mille ; un  
 » seul homme en a le gouvernement, il  
 » faut pour cela qu'il soit actif, fort vigi-  
 » lant, connoisseur en pâturages, & dans  
 » les maladies des moutons, il faut en ou-  
 » tre qu'il soit propriétaire de quatre ou  
 » cinq cent bêtes ; il a un pouvoir absolu  
 » sur ses bergers qui sont au nombre de  
 » cinquante, c'est-à-dire, par milliers de  
 » moutons avec autant de chiens.

» Ces moutons passent l'été dans les mon-

» tagnes de Léon, de la vieille Castille &  
 » de l'Arragon; ils passent l'hiver dans les  
 » plaines des Provinces les plus Méridio-  
 » nales d'Espagne. On compte cent cin-  
 » quante lieues de distance entre ces plai-  
 » nes & ces montagnes; les moutons par-  
 » courent cette route en quarante jours;  
 » elle est tracée par un usage immémo-  
 » rial & par les Ordonnances.

Autrefois en Espagne, le *troupeau royal* étoit regardé comme un des plus précieux *joyaux de la Couronne*. Il y avoit un *Conseil du grand troupeau royal*, & un code d'immunités, privilèges, réglemens, prohibitions & loix pénales, qui formoit un volume de cinq cent pages in-folio.

Le *troupeau royal* n'existe plus, on l'a vendu peu-à-peu par portions. C'est sous le regne de Philippe I qu'on se défit des quarante mille moutons qui restoient encore à la Couronne. Mais le *Conseil du troupeau royal* subsiste toujours depuis ce temps, quoique le Roi n'ait plus une seule brebis en propre. C'est ce qu'assure M. de Mante, page 124.

On trouve dans son Ouvrage, les des-  
 fins gravés de quatre charriées, deux au commencement, deux autres à la fin: on voit aussi dans le milieu celui d'une machine à couper les pailles & fourages, avec le plan d'une bergerie très-dispendieuse.

La machine à couper la paille & les fourages est usitée en Angleterre ; mais à l'inspection du dessein, le couteau nous a paru tourné dans le sens contraire à celui que nous avons vu dans les Fermes Angloises, entre autres dans celle du célèbre M. Arbuthnot. Pour les charrues, on en trouve de cent espèces dans les livres, & encore plus dans les campagnes ; chaque Fermier riche & intelligent s'en fait construire plusieurs suivant ses goûts & ses besoins ; il est peu de cultivateurs qui n'en aient trois ou quatre différentes pour les façons diverses qu'ils donnent à leurs terres.

## A N E C D O T E S.

### BONS MOTS DES ANCIENS.

**O**N n'est point étonné de trouver chez les Grecs & particulièrement chez les Athéniens quantité de bons mots & de fines plaisanteries. Les Grecs étoient un Peuple doux, sensible, curieux, volage, malin, dont les vices même avoient je ne fais quoi de brillant & d'aimable, amoureux de la liberté dont il auroit voulu que l'univers entier eut joui, & jaloux de toutes les sortes de gloire, de celle qu'on doit aux Arts

& aux Lettres plus encore peut-être que de celle que donnent les armes.

Mais chez les Romains ! chez un Peuple ambitieux , conquérant , grave , sévère , dont les vertus même avoient je ne fais quoi de sombre & de farouche , insensible au charme des Arts , ami de sa liberté , & éternel ennemi de la liberté du reste du monde ! Cela seroit plus difficile à comprendre si l'on ne faisoit attention que ceux des Romains , dont Macrobe a recueilli les bons mots , n'avoient plus les mœurs ni le caractère de leurs aïeux. Sylla leur avoit déjà fait sentir qu'ils pouvoient avoir un maître , ils en eurent un en effet dans César ; & Auguste leur ôta l'espérance & tout à la fois le desir de la liberté. Ces ames inflexibles & fières devinrent dociles & molles. Le goût des plaisirs & l'amour des Lettres succédèrent à la haine de la tyrannie & à la passion de la gloire. La vertu républicaine ne fut plus qu'une folie. Horace traita Labéon d'insensé , parce que Labéon s'élevoit contre la trop grande puissance d'Auguste. Enfin le Peuple , maître du monde , se vit tout-à-coup transformé en un Peuple de Poëtes , de Rhéteurs , de Déclamateurs , de Panegyristes , de Courtisans , de beaux-Esprits qui cherchèrent à plaire , à briller , à faire & à peindre des ridicules.

Les Grecs ne voulurent que se distinguer du reste des hommes. Les Romains vouloient dominer sur toute l'espèce humaine. Chez les premiers on vit constamment l'esprit, les talens, tous les arts aimables réunis aux qualités héroïques. A Rome dès qu'il y eut de l'esprit, des talens, des arts, des bons mots, il n'y eut presque plus ni grandes vues, ni grandes actions, ni grands caractères.

Les bons mots qu'on va lire sont tirés de Macrobe, &, à l'exception d'un seul, appartiennent tous aux Romains.

ANNIBAL s'étant réfugié chez Antiochus, celui-ci fit défiler, devant le Général Carthaginois, les troupes qu'il avoit rassemblées pour faire la guerre au Peuple Romain. Ces troupes étoient tout à la fois très-nombreuses & très-richement vêtues. *Eh bien !* dit Antiochus en regardant avec complaisance Annibal, *croyez-vous que ç'en soit là assez pour les Romains ?* Mais oui répondit Annibal, *bien que les Romains soient très-avides.* Antiochus ne voyoit dans son armée que des forces assez nombreuses pour faire tête à l'ennemi ; Annibal n'y voyoit qu'une riche proie pour les Romains.

PUBLIUS ayant rencontré Mucius, personnage très-envieux, avec l'air plus triste

que de coutume ; *il faut* , dit - il , *qu'il soit arrivé je ne sais quel malheur à Mucius ou quelque bonheur à je ne sais qui.*

QUINTUS frère de Cicéron & de très-petite taille , s'étant fait peindre à mi-corps , mais beaucoup plus grand que nature , *ah ! ah !* dit Cicéron , en voyant ce portrait , *mon frère est beaucoup plus grand dans sa moitié que dans son tout.*

HERENNIUS , jeune homme très-débauché , s'étant livré dans les camps d'Auguste à des excès punissables , Auguste le chassa de l'armée. Le jeune homme au désespoir & se jetant aux genoux de l'Empereur , *comment oserai-je* , dit-il , *retourner chez moi , & que voulez-vous que je dise à mes parens ? Dites-leur* , répondit Auguste , *que j'ai eu le malheur de vous déplaire.*

Un soldat parloit à tout le monde & sans cesse de son courage , & sur-tout d'une blessure qu'il avoit reçue au front ; comme il en fatiguoit Auguste , *croyez-moi* , dit celui-ci , *dorénavant lorsque vous prendrez la fuite , ne regardez jamais derrière vous.*

GALBA , dont on fait que la taille étoit contrefaite , plaidoit en présence d'Auguste , & répétoit à tout instans , *si je dis*

*mal redressez - moi ; Auguste impatienté , je puis bien vous avertir , lui dit-il , mais vous redresser ! cela ne m'est pas possible.*

AUGUSTE mangeoit souvent chez de simples particuliers ; il ne se refusoit à aucune des invitations qui lui étoient faites. Un jour , au sortir de chez son hôte , qui l'avoit , comme on dit , traité sans façon , il se contenta de lui dire à l'oreille , *je ne croyois pas être si fort de vos amis.*

Mais il ne faut pas s'étonner qu'Auguste ait dit des bons mots ; Auguste étoit un homme de beaucoup d'esprit ; ce qu'il y a d'étonnant , c'est qu'il en ait essuyé lui-même un grand nombre sans jamais s'en offenser. Auguste étoit le maître du monde.

Un jeune homme arrivé de Province , attira les regards de toute la Ville de Rome , par l'extrême ressemblance de ses traits avec ceux de l'Empereur. Auguste voulut le connoître , & l'ayant mandé , *votre mère , lui dit-il , est elle venue quelquefois à Rome ? Non , répondit le jeune homme , mais mon père y a fait plus d'un voyage.*

Ayant fait payer plusieurs fois & de son propre mouvement les dettes d'un Sénateur , celui-ci pour toute action de grâces , lui écrivit ; *il n'y aura donc jamais rien pour moi.*

S'étant plaint que dans une maison de campagne où il étoit allé prendre l'air, le chant importun d'une chouette l'avoit empêché de dormir, un soldat lui apporta le lendemain la chouette toute en vie; Auguste, après l'avoir remercié, lui fit donner mille écus; mais le soldat mécontent de la somme, *j'aime encore mieux qu'elle vive*, dit-il, & lâcha la chouette. Cette insolence ne fut point punie.

Un Vétéran cité en justice, vint le sommer de plaider sa cause; Auguste se contenta de lui nommer un défenseur; alors le soldat découvrant sa poitrine & montrant ses cicatrices: *lorsqu'il s'est agi*, dit-il, *de combattre pour toi, je n'ai mis personne à ma place.* Auguste plaida lui-même la cause du Vétéran.

Toutes les fois qu'il sortoit de son Palais, certain Poëte Grec ne manquoit jamais de lui présenter des Vers à sa louange; fatigué de cette importunité, Auguste pour y mettre fin, compose lui-même des Vers, les écrit, & les présente au Poëte avant que celui-ci eut eu le temps de lui présenter les siens. Le Grec, sans se déconcerter, prend les vers, les lit à haute voix, les vante beaucoup, met la main dans sa bourse, en retire le peu d'argent qu'il y a

& l'offrant à Auguste, *sans doute*, dit-il, *ce présent n'est pas digne de César, je donneroies davantage si j'avois davantage.* Auguste se mit à rire, & fit compter au Poëte cent mille sesterces.

Ayant pris plaisir à entendre chanter pendant ses repas quelques jeunes Musiciens de la troupe de Turonius Flaccus, il leur fit donner du bled, pendant qu'il avoit fait distribuer une somme d'argent considérable à certains Acteurs qui l'avoient amusé d'une autre manière; le lendemain s'étant mis à table & voyant Turonius sans sa troupe, *où sont donc vos jeunes gens?* *Au moulin*, répondit Turonius.

Il cita en justice un Chevalier Romain & l'accusa d'avoir mangé son bien; celui-ci prouva qu'il l'avoit au contraire augmenté: d'avoir manqué à la Loi en refusant de se marier; le Chevalier Romain produisit sa femme avec trois enfants; & s'adressant ensuite à Auguste, *dorénavant*, lui dit-il, *lorsque vous ferez prendre des informations sur d'honnêtes gens, adressez-vous à des gens honnêtes.*

JULIE assistoit avec Livie à un Spectacle de Gladiateurs; la première environnée de tous les jeunes étourdis de Rome, la seconde

conde des hommes les plus sensés & les plus respectables par leur âge & leur maintien. *Jetex les yeux*, fit dire Auguste à sa fille, *sur le cortège de Livie, & ensuite sur le vôtre, & faites-en la comparaison.* Julie répondit à son père; *ceux-ci vieilliront aussi avec moi.*

S'étant présentée en habit peu décent devant son père Auguste, elle en fut accueillie très-froidement; le lendemain elle parut mise plus modestement. L'Empereur courut au devant d'elle dès qu'il l'aperçut, & lui dit d'un air satisfait, *convenez que cette manière de se mettre sied beaucoup mieux à la fille d'Auguste.* Je m'étois parée hier pour les yeux de mon mari, répondit Julie; je me suis parée aujourd'hui pour les yeux de mon père.

## CAUSE CÉLÈBRE.

**D**ES Imposteurs ont cherché dans tous les tems à surprendre la Justice pour partager le patrimoine des familles opulentes, ou pour usurper des noms distingués; un spectacle différent vient de s'offrir dans un des Tribunaux de la Capitale.

5 Août 1778.

C

Une femme née dans une classe obscure de la société s'est présentée pour recueillir la succession d'un Chirurgien de Ville-Neuve-le-Roi. Elle a prétendu que victime de la barbarie & de la cupidité d'un frère, elle a été reléguée dans une de ces maisons consacrées à la pitié publique, qu'elle en est sortie pour se procurer un état, & qu'elle a épousé un particulier touché de son sort.

Le frère soutenoit que sa véritable sœur étant morte depuis près de 15 années, elle ne pouvoit sortir du tombeau pour venir réclamer le Patrimoine de son père, dont les cendres étoient confondues avec les siennes; que sa prétendue sœur n'avoit d'autre but que d'entrer dans une famille qui lui étoit étrangère, à la faveur d'une imposture facile à découvrir; qu'en effet il étoit certain que sa véritable sœur étoit morte à la Salpêtrière, qu'aucune preuve ne constatoit l'état de celle qui prétendoit faire revivre cette fille, qu'au contraire même les preuves les plus précises se réunissoient contre sa prétention.

Malgré ces circonstances la fille ressuscitée du Chirurgien de Ville-Neuve-le-Roi, rendit plainte devant le Juge de ce Bourg qui lui permit de faire informer.

Ce Juge sur l'information prononça un Décret d'assigné pour être oui contre le frère. Celui-ci ayant prêté son interroga-

toire , le Juge renvoya les Parties à fins civiles , & permit au frère de faire la preuve de plusieurs faits qu'il articuloit.

La prétendue sœur ayant interjeté appel de la Sentence du Juge de Ville-Neuve-le-Roi , l'affaire a été plaidée solennellement au Présidial du Châtelet de Paris , & il y est intervenu sur les conclusions de M. le Pelletier de Saint-Fargeau, Avocat du Roi, une Sentence qui a fait « défenses à la fem-  
 » *me Boudet* ( c'étoit la prétendue sœur ) de  
 » prendre à l'avenir le nom de *Catherine*  
 » *Narcisse Montault* , lui a ordonné de re-  
 » connoître *Louis Michel Montault* pour  
 » homme d'honneur & de probité , de lui  
 » en passer un acte au Greffe , sinon que  
 » la Sentence vaudroit ledit acte ; il a été  
 » en outre fait défenses par cette Sentence  
 » à la *femme Boudet* d'injurier *Montault* ,  
 » & pour l'avoir fait elle a été condamnée  
 » en 10 liv. de dommages & intérêts en-  
 » vers lui , & en tous les dépens. »



## A C A D É M I E S.

*Académie Royale des Sciences.*

**L**E Prix sur les perturbations des Comètes, que l'Académie des Sciences a donné dans son Assemblée publique du 29 Avril dernier, à un Ouvrage dont elle ne connoissoit pas l'Auteur, a été remporté par M. Fuss, de l'Académie de Pétersbourg, Élève de l'illustre M. Euler. M. Fuss s'est fait un honneur de déclarer que c'est principalement aux conseils d'un si grand Maître, qu'il doit tout ce qui, dans la Pièce, a pu lui mériter les suffrages de l'Académie.

*Académie de Berlin.*

L'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse, dans son Assemblée publique du Jeudi 4 de ce mois, a adjugé à M. le Marquis de Condorcet, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie Royale des Sciences de Paris, le Prix qu'elle avoit proposé, *sur la meilleure manière de déterminer l'orbite d'une Comète par trois observations.* Dans le jugement que l'Académie Royale de Prusse a porté sur ce sujet, il a été dit que la Pièce de M. de Condorcet renfermoit une analyse *nouvelle & profonde* du problème proposé; mais comme il n'avoit fait aucune application particulière de cette savante analyse, l'Académie a jugé à propos d'accorder la moitié de ce Prix, qui étoit double, à M. Tempelhoff, Capitaine d'Artillerie au service du Roi de Prusse, qui a donné pour la solution de ce problème, une méthode d'approximation plus simple, plus directe & plus exacte que

celles qui avoient déjà été publiées sur cette matière.

Ce nouveau succès de M. le Marquis de Condorcet, ceux qu'il a déjà obtenus par les savans Ouvrages de Mathématique dont il est Auteur, & les applaudissemens que le Public a donnés aux excellens éloges qu'il a lus dans les Séances publiques de l'Académie des Sciences, lui assurent un rang très-distingué dans le petit nombre de Gens de Lettres, qui ont joint au génie des hautes Sciences, le talent de bien écrire, & aux connoissances les plus profondes, la philosophie la plus saine & la plus éclairée.

---

### SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

**L**E Vendredi, 26 Juin, la Société libre d'émulation a tenu son Assemblée publique dans la grande Salle du Palais de M. le Maréchal Prince de Soubise, l'un des Associés.

M. Raymond de Saint-Sauveur, nommé à l'Intendance du Roussillon, a ouvert la séance par un Discours.

M. l'Abbé Baudeau, Secrétaire, a rendu compte des travaux de la Société pendant le premier semestre de l'année 1778.

M. Duchanoy, Docteur en Médecine, a publié le procédé de la teinture en bleu sans indigo, de M. le Pilleur d'Apligny.

M. Sallins, Docteur en Médecine, a démontré l'usage des vaisseaux distillatoires perfectionnés, ainsi que les procédés de la distillation des eaux-de-vie, par M. Beaumé, de l'Académie royale des Sciences, qui a remporté le premier prix de 1200 l. proposé par la Société pour cet objet; & le second prix de 500 liv. pour le même objet, a été adjugé à M. Molines, Prieur-Chefcier du Petit Saint Antoine de Paris.

On a lu ensuite les Programmes des nouveaux prix proposés, & on a rappelé les anciens.

Ces prix sont au nombre de dix, & se montent à la somme de 9600 livres.

Le premier, sur la description, comparaison & perfection des rouets à filer la laine pour les étoffes & tricots.

Le second, sur l'invention demandée d'outils matrices, propres à faire des aiguilles à coudre, meilleures & à meilleur marché que celles d'Allemagne & d'Angleterre, & faites avec de l'acier de France.

Le troisième, sur les meilleurs moyens de chauffer les pauvres à peu de frais & sans risques, le tout considéré relativement aux matières combustibles & aux fourneaux, poëles ou cheminées à trouver ou à perfectionner.

Le quatrième, sur la meilleure serrure de combinaison qu'on puisse ouvrir & fermer à volonté sur un grand nombre de mots ou de numéros, de manière que celui même qui auroit fait la serrure ne puisse pas l'ouvrir s'il ignore la combinaison sur laquelle un autre l'a fermée.

Le cinquième, sur le meilleur chariot & le meilleur tombereau, propres à porter les gros fardeaux.

Le sixième, sur les meilleures ustensiles de cuisine, exemptes de tout danger & à très bon marché.

Le septième, sur les meilleurs moyens de supprimer ou diminuer les années de Jachères, & de les rendre les plus fructueuses selon les différences des terrains.

Le huitième, sur la perfection des moulins à huile d'olive.

Le neuvième, sur la perfection de la distillation des vins pour les convertir en eaux-de-vie.

Le dixième, sur la perfection de la distillation des marcs de raisin.

Les inventions que la Société a récompensées par des encouragemens pécuniaires, & dont M. l'Abbé Baudéau a rendu compte, sont :

1°. La teinture avec le bleu de Prusse & sans indigo ; par M. le Pilleur d'Apligny.

2°. Un vernis métallique pour empêcher le verd de gris sur le cuivre, & la rouille sur le fer ; par le sieur Chârtier.

3°. Un fusil de sûreté dont la batterie ne peut jouer qu'à volonté ; par le sieur Lescomere, Arquebusier à Paris, rue Pagevin.

4°. Un mouton pour pilotter, inventé par le sieur Charles.

5°. Une machine pour décharger les bateaux, inventée par le sieur Roget.

6°. Un moulin à piler les pommes & poires pour cidre & poiré ; par le sieur Maréchal.

7°. Un tenet propre aux faiseurs de gazes pour dévider la soie ; par le sieur Dicy, Tourneur.

8°. Une invention du sieur Btuignon pour détruire les loups.

9°. Un modèle de rames applicables aux plus gros navires & inventées par M. le Vicomte de Buiffy.

10°. Une chauffrette portative à l'usage des Pauvres.

11°. Un tonneau, grenier propre à conserver une provision de bléd pendant plusieurs années sans accident dans une petite chambre au rez-de-chauffée.

*Cette Assemblée a été très-nombreuse, très-brillante, & a témoigné sa satisfaction par les plus grands applaudissemens.*

## SCIENCES ET ARTS.

### ASTRONOMIE.

L'ÉCLIPSE du 24 Juin avoit été annoncée par une Carte de M. Dagelet, Professeur à l'École Militaire.

& par un Mémoire de M. de Lalande, qui se trouve à Paris, chez Lattré, Graveur, rue S. Jacques : tous les Astronomes étoient préparés à l'observer avec soin ; mais leurs préparatifs ont eu peu de succès, à cause du mauvais temps. Parmi les Astronomes de Paris, il n'y a que M. Pingré & M. Dagelet qui aient observé le commencement ; ou plutôt la première impression sensible de la lune sur le disque du soleil, M. Pingré à 3 h. 53 m. 15 s., M. Dagelet à 3 h. 53 m. 25 s., en réduisant leurs observations au méridien de l'Observatoire Royal. Des filots de nuages, qui étoient fort bas, cachèrent le soleil dans ce moment : là pour les Astronomes qui étoient à l'Observatoire, au Collège Royal, aux Capucins de la rue S. Honoré, dans la rue de l'Université, & qui n'ont pu voir le commencement ; mais on a observé plusieurs phases ou grandeurs d'éclipse, & plusieurs immersions de taches pendant l'espace d'une demi-heure, après quoi le ciel s'est entièrement couvert. Ce commencement a précédé d'une minute & un quart le calcul des Tables. A Montpellier, où le ciel est ordinairement si beau, on n'a pu observer ni le commencement ni la fin. A Toulouse, M. Darquier a vu le commencement à 3 h. 52 m. 27 s. & M. Garipuy à 3 h. 52 m. 24 s. après quoi le ciel s'est couvert. A Nancy, M. Madillon a vu le commencement à 4 h. 12 m. 44 s. & la fin à 5 h. 55 m. 31 s. exactement.

Voilà toutes les observations qui sont parvenues jusqu'à présent aux Astronomes de Paris ; on espère qu'il en viendra des pays étrangers.

## G É O G R A P H I E.

**C**ARTE de la Manche ou du Canal qui sépare les Côtes de France d'avec celles d'Angleterre, conte-

nant la description des bancs de sable ; sondes ou profondeurs de la mer, des Caps, Bayes, Ports ou Havres, &c. L'on y a marqué les courans, avec une méthode pour connoître dans tous les endroits de cette Carte, l'heure de la marée. Construite par ordre de Sa Majesté Britannique, d'après les observations du Savant Capitaine Haley, augmentée de nouveau par le Chevalier de Baurain, dédiée & présentée au Roi par l'Auteur, Géographe ordinaire de Sa Majesté, & ci-devant de l'éducation de Monseigneur le Dauphin.

Cette Carte est d'autant plus utile, qu'en faveur de ceux qui ne sont point initiés dans l'Art de la marine, l'Auteur a fait graver à l'entour une explication des instrumens & des procédés les plus usités dans cette Science.

*Tableau hydrographique*, qui contient le détail maritime des principaux Ports qui se trouvent représentés dans la Carte de la Manche qui sont Falmouth, Plimouth, Portsmouth, sur la côte méridionale d'Angleterre ; Yarmouth, Neupor, Sainte-Hélène dans l'Isle de Wigt ; le cours de la Tamise, du Medowai, &c. les Ports de Dunkerque, de Calais, de Dieppe, du Havre-de-Grâce, de Saint-Malo & de Brest sur les côtes de France, avec la configuration des Plans, des Villes & Forts qui en défendent les approches, particulièrement de ceux d'Angleterre, qui ne sont connus que de très-peu de personnes, même des Anglois.

Cette Carte est le supplément de la précédente ; elle est du même Auteur, & faite d'après des Manuscrits précieux qu'il possède.

*Carte générale des Isles Guernesey, Gersey, Origni, Chaufey, &c.* Ces trois Cartes, ouvrage du même Auteur, se vendent chez M. le Chevalier de

Baurain, rue Pavée, la première porte en entrant  
Par le quai des Augustins.

*Le Pilote Américain.* Chez le Rouge, Géographe  
du Roi, rue des Grands-Augustins. Prix, 24 liv.

## G R A V U R E S.

*Portrait de l'Empereur Joseph II*, gravé par les  
meilleurs maîtres, d'après le tableau original peint  
par le sieur Kymli, Peintre pensionné de S. A. S.  
l'Électeur Palatin, auquel S. M. I. a bien voulu ac-  
corder plusieurs séances, lors de son séjour à Paris.  
Ce portrait a 13 pouces, sur 10 de proportion : prix,  
2 liv. Chez l'Auteur, rue des Grands-Augustins,  
vis-à-vis l'hôtel Saint-Cyr ; & chez le sieur le Rouge,  
Ingénieur-Géographe du Roi, même maison.

On assure que le sieur Kymly est le seul Peintre à  
qui l'Empereur a donné des séances à Paris.

*Jupiter & Leda*, Estampe gravée par Marchand,  
Graveur de Mgr le Duc de Chartres, d'après le  
tableau de Théolon, dédiée au Prince Beloselski,  
Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté l'Im-  
pératrice de toutes les Russies, & Membre de l'In-  
stitut de Bologne.

*Bacchus & Erigone*, Estampe servant de pendant  
à la précédente, gravée par le même Auteur, avec  
la même dédicace. Prix, 2 livres chacune. A Paris,  
chez l'Auteur, rue des Fossés Saint-Victor, la mai-  
son neuve en face de la Doctrine Chrétienne.

*Mars au retour de la Guerre*, peint par Rubens,  
gravé par Avril, prix 6 livres. A Paris, chez Avril,

rue de la Huchette, la porte cochère vis-à-vis la rue Zacharie.

*L'Aveugle trompé*, peint par Carème, gravé en couleur par Vossenik. A Paris, chez la veuve Avolez, rue Saint-Jacques, à la ville de Rouen; prix, 2 livres 8 sols.

*L'Aveugle détrompé*, Estampe servant de pendant à la précédente, même Auteur, même prix, même adresse.

*La Bergère couronnée*, dessinée par Carème, même prix, même adresse.

*Le Berger couronné*, dessiné par Carème, même prix, même adresse.

*Portrait de la Mothe Fénelon*, Archevêque de Cambrai, très-ressemblant, & gravé par M. Fiquet, qu'il suffit de nommer pour en faire l'éloge. Il se trouve à Paris chez M. Baron, Graveur, au coin de la rue de Saint-Jean-de-Beauvais, au puits Certain, & chez les Marchands ordinaires. Le prix est de 3 liv.

*Estampe gravée dans un nouveau genre*, représentant le Portrait de la Reine, en pied, d'après le tableau approuvé de Leurs Majestés. Cette Estampe a 24 pouces de haut sur 20 de large & se vend à Paris chez M. d'Agoty, rue Saint-Honoré, vis-à-vis les Pères de l'Oratoire, & chez M. Alibert, Marchand d'Estampes, dans le Jardin du Palais Royal. Le prix est de 9 liv. On donnera incessamment le Roi de même grandeur & dans le même genre.

M. David, Graveur, à Paris, rue des Noyers, vis-à-vis celle des Anglois, annonce qu'il a terminé le *Marchand d'Orviétan*, de même grandeur

que le tableau original de *Carle du Jardin*, appartenant à M. d'Azincourt, & provenant du Cabinet de feu M. Blondel de Gagny; & que MM. les Amateurs qui ont souscrit pour avoir des épreuves avant la lettre, peuvent les envoyer retirer, ayant soin de lui rapporter la quittance.

*Voyage Pittoresque de l'Italie*, premier volume; Royaume de Naples. Seconde livraison, contenant 8. planches, sur une feuille d'explication gravée in-folio.

Le premier cahier de ce Voyage d'Italie, annoncé comme faisant suite du Voyage de Suisse, mais beaucoup plus intéressant par son objet & peut-être aussi par la manière dont il est exécuté, a paru satisfaire tous les Amateurs des Arts & de l'Antiquité. Cette seconde livraison, très-digne de la première, ajoutera sans doute à l'empressement que le Public a témoigné de voir la suite de cette belle Collection.

On se propose d'y rassembler non-seulement les vues les plus pittoresques du Pays & le dessin des monumens antiques de toute espèce dont l'Italie abonde; mais encore la gravure d'un grand nombre de tableaux des plus grands Maîtres & cette dernière partie n'en fera pas la moins précieuse & la moins intéressante.

La première Planche de cette seconde livraison est la gravure d'un grand tableau représentant *les Vendeurs chassés du Temple*, peint par Luca Giordano, sur la porte principale de l'Eglise de Saint-Philippe de Néri à Naples. C'est une composition très-étendue, pleine de mouvement & d'effet, l'une des plus célèbres de ce Peintre Napolitain, que son extrême facilité avoit fait surnommer *Luca-fa-Presto*. Elle a été dessinée d'une manière hardie & spirituelle par M. Robert, qu'il suffit de nommer; & le Graveur (M. Prévôt) en a rendu les effets avec beaucoup d'intelligence & de goût.

La seconde Planche nous présente , sous la forme d'un plafond , deux groupes de femmes & d'enfans peints par Solimènes , dans la sacristie de l'Eglise de Saint-Paul à Naples ; & aux côtés du plafond , deux des Apôtres ou Prophètes peints par l'Espagnolet , dans l'Eglise des Chartreux. Les figures de Solimènes sont pleines d'élégance & de grâce , & les têtes des Apôtres ont un beau caractère & beaucoup d'expression , surtout celle qui est à gauche. Elles nous ont paru supérieurement dessinées par M. Fragonard , & M. Prévôt les a gravées d'une manière large , claire & libre , qui nous a paru rendre beaucoup mieux l'esprit des Compositeurs , qu'une manière plus soignée & plus finie. Nous remarquerons seulement que la combinaison de différens morceaux de différens Maîtres dans une même Estampe , quoique exécutée avec beaucoup d'intelligence & de goût , ne répond peut-être pas à l'objet qu'on doit se proposer dans un ouvrage destiné à remettre sous les yeux de ceux qui ont voyagé en Italie les objets les plus intéressans qu'ils y ont vus , & à en donner une idée fidèle à ceux qui n'y ont jamais été. C'est une réflexion que nous soumettons à l'examen des personnes habiles qui sont chargées de diriger cette grande Collection.

Les 3<sup>e</sup> & quatrième Planches représentent les vues extérieures & intérieures du Temple de Pestum , dans la Calabre. Ce monument qu'on fait remonter à près de 500 ans avant l'Ere Chrétienne , est plus curieux par son antiquité , & la solidité de sa construction , que par le goût de l'Architecture , qui en est lourde & pauvre. Ces vues ont été dessinées sur les lieux , avec la plus grande fidélité , par M. Robert.

La cinquième Planche représente plusieurs fragmens antiques , tirés d'Herculanum. On y remarque une lampe antique d'une forme particulière , & différens instrumens de musique des Anciens qui méritent d'être

examinés. On y voit entr'autres un tambour de basque absolument pareil à ceux dont on se sert aujourd'hui.

La sixième Planche est divisée en deux parties : la première représente ce qu'on appelle *les bains de Néron* ; monument où l'on n'apperçoit aucun trait de magnificence , & qui n'est remarquable aujourd'hui que par une source d'eau bouillante , qui se trouve dans l'intérieur de la montagne. Cette source est d'une chaleur si excessive , que pour entrer dans l'espèce de sentier qui y conduit , les gens du pays , qui servent de guides aux voyageurs , sont obligés de se déshabiller pour ne pas y étouffer. Ils en sortent hors d'haleine , & l'eau qu'ils y ont puisée conserve un tel degré de chaleur qu'il est impossible d'y tenir la main , & qu'on y peut même faire cuire des œufs. La seconde partie représente les ruines du *Temple de Mercure* , où l'on a bien de la peine à reconnoître quelque vestige d'un Temple.

La septième Planche , divisée également en deux parties , représente dans la première les restes d'un ancien Temple , connu sous le nom de *Temple de Vénus* ; & dans la seconde une vue du *tombeau de Virgile* , monument moins intéressant par lui-même que par le nom qui l'a consacré. Il n'y a aucune preuve que les cendres de Virgile aient jamais été déposées en cet endroit.

La dernière Planche représente une vue de la Ville de Naples , prise du Fauxbourg du Chiaia , peinte d'après nature par M. Vernet. La gravure en est très-agréable & digne du tableau de ce grand Peintre.

*Portrait de Jean Labruyère* , de l'Académie Française , peint par Saint-Jean , gravé par Savart. Prix 3 l. À Paris , chez l'Auteur , quai Saint - Bernard , Hôtel Chamouffet. Ce Portrait est digne de la même main

à laquelle nous sommes déjà redevables de celui de Racine, & de quelques autres de la même beauté.

*Portrait d'Anne-Charlotte Gautier de Loiferolle*, Femme d'Aved, Peintre du Roi, peint par Aved, & gravé par Balechou son Ami. Prix 3 liv.

*Autre Tête de Femme*, par les mêmes Artistes, avec ces quatre vers au bas :

Mes yeux dans ce Portrait admirent le pinceau,  
Et par les attributs jugent du caractère,  
Loisir mis à profit, mœurs douces, cœur sincère,  
Voilà, je crois, tout le Tableau.

Prix 3 livres.

*Portrait de Prosper-Jeliot de Crébillon*, de l'Académie Française, né à Dijon le 13 Janvier 1674, peint par Aved, Peintre du Roi, en 1746, & gravé par Balechou en 1751. Prix 6 livres.

*Portrait de Guillaume-Henri, Prince d'Orange*, mort en 1751, peint par Aved, & gravé par Balechou. Prix 6. livres. Toutes ces Estampes retouchées se vendent chez Isabey, Marchand d'Estampes, rue de Gèvres.

*L'Occupation champêtre*, très - beau dessin de Palmerius. Prix 6 liv. Se vend chez le même.

*L'Innocence sous la garde de la Fidélité*, peint par Bonnier, Peintre du Roi, gravé par Pons. Cette Estampe, qui représente une Enfants endormie, & son chien à côté d'elle, se vend chez l'Auteur, rue Hyacinthe, maison de M. Deburç.

## M U S I Q U E.

*Six Duos pour le Violon*, dédiés à M. le Marquis de Culant, composés par M. Rougeon, Œuvre premier. Aux adresses ordinaires.

*Air détachés de la Fête du Village*, avec accompagnement de Harpe, par M. Lamanière. A Paris, chez l'Auteur, & aux Adresses ordinaires. Prix, 4 liv. 4 sols.

*Vénus Pélerine*, ou l'Amour fugitif, vaudeville, chez Quillau, rue Christine.

*Six Quatuor d'Ariettes d'Opéra Comiques* dialogués, pour deux violons alto, & violoncello, par M. Tissier. Œuvre dix-huitième, aux Adresses ordinaires de Musique. Prix, 9 liv.

*Les Délices d'Euterpe*, ou choix d'airs, avec accompagnement de clavecin, Ouvrage périodique, par M. Edelmann.

Il paroîtra tous les premiers de chaque mois, un cahier formant 15 planches de musique. On s'abonnera chez le Sieur Lemarchand, éditeur, marchand de Musique, rue Fromenteau; & à l'Opéra, à la boutique à droite en entrant par la rue S. Honoré.

L'abonnement pour Paris, rendu chez les Souscripteurs, est de 24 liv.; pour la Province, franc de port, 33 l.; & pour ceux qui n'auront pas souscrit 36 l.

Le premier cahier sera envoyé aux Souscripteurs le premier de Septembre 1778.

## SPECTACLES.

## ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

**E**RNELINDE qui fut reprise l'année dernière, à-peu-près à pareil temps, a toujours été accueillie du public. Il règne, dans cet Ouvrage, un appareil de guerre, dont l'exécution produit un grand effet, & les connoisseurs ont remarqué dans la Musique des beautés du premier ordre, qui réchauffent de temps-en-temps la froideur du Poëme. Mrs. Gelin, l'Arrivée, le Gros, & Mlle. Durancy ont rempli les principaux personnages avec le succès qu'on doit attendre de leurs talens.

Peu de temps après la mort du célèbre Rousseau de Genève, on donna une représentation du Devin du Village, dans laquelle M. le Gros & Mlle. le Vasseur jouèrent les rôles de Colin & de Colette. Cet Ouvrage qui a-joui d'un succès si constant & si unanime, fut plus goûté & plus applaudi qu'il ne l'avoit jamais été; car les applaudissemens ne sont jamais plus vifs que lorsqu'ils sont mêlés de regrets, & le talent n'intéresse jamais plus qu'au moment où il disparoit sans retour. Lors-

que l'Auteur donna autrefois sa lettre sur le Spectacle, se sentant déjà affoibli par l'âge & la maladie, il disoit à *Lecteur vous accueillerez mon ombre, car pour moi, je ne suis plus.* Il a depuis donné des productions pleines de vie & qui ont été accueillies de son vivant. Nous nous proposons dans un des numéros prochains de jeter un coup d'œil rapide sur les Ouvrages de cet éloquent Ecrivain.

Orphée, Drème héroïque en 3 Actes, parodié de l'Italien par M. Moline, & mis en musique par M. le Chevalier Gluck; donné pour la première fois au mois d'Août 1774, & repris depuis en 1775, 1776 & 1777, a été remis le Mardi 28. C'est Melle. Laguerre qui a joué le rôle d'Euridice, & la beauté de son organe; la netteté de son chant & les progrès de son jeu, font toujours un nouveau plaisir. M. l'Ainé a joué le rôle d'Orphée; il ne manque ni d'intelligence ni de chaleur: mais on sent combien il est difficile de lutter dans ce rôle contre la voix brillante & les moyens supérieurs de l'Acteur que M. l'Ainé remplaçoit. Melle. St. Huberty a chanté le rôle de l'Amour; le pas de trois du ballet des champs élysées a été dansé par M. Vestris, Melle. Guimard & Melle. Heinel, & c'est donner l'idée d'une exécution à laquelle on ne pourroit rien trouver

de semblable dans l'Europe. Les talens naissans du jeune M. Vestris ont été vivement applaudis : il est impossible de donner de plus grandes espérances , & quand on porte ce nom , on doit aspirer à la perfection.

---

### COMÉDIE FRANÇOISE.

LE succès des *Barmécides* a été celui de tout Ouvrage dont l'Auteur aura malheureusement à combattre la prévention & l'animosité. Contesté d'abord, il a depuis toujours été en croissant. Cette Tragédie à chaque représentation a été plus suivie & plus goûtée, en même-temps qu'elle étoit mieux exécutée. Les Acteurs qui avoient paru troublés à la première représentation, ont repris toute leur force & déployé tous leurs talens. On connoît, depuis long-temps, ceux de Mrs Brizard & Molé. Je leur dois des remerciemens de leur zèle ; & l'énergie qu'ils ont mise dans leur jeu a réuni les suffrages du public, dont l'expression ne pouvoit être plus marquée : il n'a manqué à Mde. Vestris qu'un meilleur rôle. A l'égard de M. de Larive, celui d'Aaron lui fait le plus grand honneur, & sera certainement une des époques de sa réputation. Le talent d'un Acteur ne se manifeste jamais mieux

que dans les rôles nouveaux pour lesquels il n'y a point de tradition.

La septième représentation dont je viens d'être témoin au moment où j'écris, auroit suffi seule pour me donner le courage & la force qu'exige le pénible travail de la révision d'une Tragédie. Le public plus nombreux qu'il ne l'avoit encore été, sembloit par les applaudissemens les plus vifs & les plus multipliés, vouloir me consoler des persécutions odieuses que j'éprouve depuis long-temps, & les *complaintes*, les *satyres*, les *farces*, &c. prouvent le succès & ne le troublent pas.

Je saisis cette occasion de justifier M. Monvel, par un témoignage public, des soupçons élevés contre lui au sujet des couplets imprimés dans le Journal de Paris deux jours après la première représentation des *Barmécides*. Il m'a très-positivement assuré qu'il n'en étoit point l'Auteur, & m'a témoigné même le plus grand chagrin qu'on l'en crut capable. En effet, un pareil procédé ne s'accorderoit guère avec ses talens & ses succès. Quant à M. Maurine qui réclame ces couplets, je n'ai point l'honneur de le connoître; mais puisqu'il nous annonce qu'il travaille à une Tragédie, je le félicite d'être si gai, & puisqu'il nous apprend qu'il n'a que dix-sept ans, je le félicite de ses grandes connoissances.

de ses grandes entreprises, & sur-tout de débiter si noblement dans la carrière des Lettres. Il me permet de chançonner la première Tragédie qu'il fera, parce que, dit-il, *il ne sort rien de parfait de la main des hommes*. Je le félicite encore de son extrême modestie; mais je lui promets sans peine de ne jamais faire de couplets contre les Tragédies. Il se plaint que les siens n'ont pas été mis en entier dans le Journal de Paris. Il est vrai qu'ils ont généralement paru trop courts. Pour le dédommager de cet excès de brièveté & de concision, je lui offrirais volontiers d'en insérer une nouvelle édition dans le Mercure, si je ne craignois de faire un tort notable au Journal de Paris à qui appartient de fondation tout ce qu'on écrit contre moi, lettre, couplets, épigramme, conte, allégorie, &c. Enfin tout ce que ces Messieurs impriment journellement & toujours avec la *décence*, l'*impartialité*, la *bonne foi*, la *justice* dont ils font profession, & dont personne ne s'avisera jamais de douter.



démis de Dijon s'est toujours signalée par l'union & le bon accord de ses Membres. M. R.

*Avis aux Souscripteurs du Théâtre de Shakespéare.*

Les 3 & 4<sup>e</sup> volumes de la traduction du Théâtre de Shakespéare, par M. le Tourneur, paroîtront au commencement d'Août : ils contiennent *Coriolan* & *Macbeth*, *Cymbelnie*, & *Roméo & Juliette*. La suite n'éprouvera point ce long retard : & avant huit mois, les 5 & 6<sup>e</sup> volumes auront paru. Tout engage l'Auteur à presser l'exécution de cette entreprise laborieuse & intéressante pour les Lettres.

*La France Ecclésiastique*, pour l'année 1778, contenant la Cour de Rome, le Gouvernement spirituel & temporel des Diocèses du Royaume de France; la Collection des Dignités & Canonicats des Églises Cathédrales; les Abbayes Commendataires & Régulières; les Prieurés d'hommes & de filles à nomination Royale; le Clergé de Paris & celui de la Cour. 3 liv. broc. 3 liv. 10 s. franc de port par tout le Royaume. Chez M. Duchesne, rue Saint-André-des-Arts, vis-à-vis la rue Gît-le-Cœur.

*Essai sur l'Histoire de la Maison d'Autriche*, dédié à la Reine; par M. le Comte de G\*\*\*. 6 vol. in-12. Prix relié, 18 liv.

*Dissertation médico-pratique sur l'usage des rafraîchissans & des échauffans dans les fièvres exanthématiques*; par M. Larrère, Professeur Royal émérite en Médecine, Médecin du Garde-Meuble de la Couronne, Censeur Royal, des Académies des Curieux de la Nature, de Montpellier & de Toulouse, ci-devant Directeur du Cabinet d'Histoire Naturelle de l'Université de Perpignan, ancien Inspecteur-Général des Eaux minérales de la Province du Roussillon & du Comté de Foix.

*Voyez la suite des Annonces, aux deux dernières pages de la Couverture.*

JOURNAL



# JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

---

## TURQUIE.

*De CONSTANTINOPLE, le 5 Juin.*

**L**ES forces considérables avec lesquelles le Capitan-Bacha devoit tenter, dit-on, une expédition en Crimée, sont toujours dans le canal ; tant que leur départ est suspendu, quoiqu'on assure que la rupture est inévitable, & que l'interprète de Russie a reçu défense de paroître chez les Ministres de S. H., on ne laisse pas de conserver quelque espérance d'accommodement : on attend incessamment l'Ambassadeur de France, & plusieurs personnes persistent à penser que son arrivée peut amener des changemens. En attendant que le tems confirme ou détruise cette espérance, on continue les préparatifs militaires : de nouveaux vaisseaux se construisent sur nos chantiers ; on fait des levées dans toutes les parties de l'Empire. Sadik-Méhémet, Bacha, employé en Chypre pendant la dernière guerre, nommé Bacha de la Caramanie, a ordre d'y lever des troupes, & de veiller à ce que les Agas qui y commandent fournissent chacun leur contingent. Mustapha, Aga Gulgulu-Oglou, Commandant à Salephi, a reçu 40,000 piastres pour lever 1000 hommes, & les conduire à Constantinople ; ceux qui commandent dans les autres villes, ont reçu la même somme & le même ordre : on remarque dans ces peuples une ardeur égale à la répugnance qu'ils avoient montrée pendant

5 Août 1778. D

la dernière guerre pour prendre les armes contre la Russie. On espère que ces levées mettront fin aux guerres intestines qui désolent cette Province.

La peste continue ses ravages ; elle a emporté 500 personnes dans le Serrail , & 40 dans le palais du Capitan-Bacha. Le Grand-Seigneur depuis qu'elle s'est manifestée , s'est retiré à Beschic-Taschi où il passera l'été.

## D A N E M A R K .

*De COPENHAGUE , le 5 Juillet.*

LE 27 du mois dernier la Cour a quitté le château de Friederichsberg pour se rendre dans celui de Friedensberg où elle passera l'été & une partie de l'automne. Le 3 de ce mois , le Duc Ferdinand de Brunswick & le Prince de Bevern y sont arrivés à leur retour de la Scanie , où ils ont assisté à la revue des troupes Suédoises.

S. M. a décoré de la clef de Chambellan , le Major de Gahler & le Capitaine de Loth.

Il vient de paroître une nouvelle Ordonnance par laquelle S. M. , changeant les dispositions de celle du 15 Juin 1771 , en ce qui concerne l'administration de la Justice Criminelle , pour le militaire , veut que toutes les affaires de ce genre entre les soldats de terre ou de mer , dans le service ou hors du service , soient examinées selon les loix de la guerre , & les délits punis conformément aux dispositions du Code Militaire.

## P O L O G N E .

*De VARSOVIE , le 5 Juillet.*

LES Universaux pour la convocation de la Diète , ont donné lieu à beaucoup de plaintes , parce que contre l'usage , on n'y a annoncé aucun des objets

qui doivent être soumis aux délibérations de cette assemblée. Le Gouvernement a jugé à propos de déroger pour cette fois à cet usage, que l'expérience lui a appris être plus nuisible qu'utile. Il n'en résultoit que des querelles & des troubles dans les Diétines, où l'esprit de parti s'occupoit à préparer d'avance des oppositions qui rendoient les Diétines orageuses, & élevoient des disputes lorsqu'il falloit prendre des résolutions.

Depuis quelque tems on voit sans cesse des courriers arriver dans cette Capitale & en partir. Dernièrement le Ministre de Russie en reçut un de Pétersbourg, & le renvoya le lendemain après avoir eu une conférence très-longue avec notre Ministère. Tous ces mouvemens dans les circonstances présentes annonçeroient des correspondances importantes, si l'on ignoroit le poids que peut avoir cette République dans la balance politique de l'Europe : on n'a guère recours à nous que quand il s'agit de faire passer des troupes sur notre territoire, & on veut bien nous demander une permission que nous ne pouvons refuser, & dont on se passeroit. On juge que la Russie aura bientôt besoin d'envoyer de nouvelles troupes ; la paix avec la Porte est, dit-on, à la veille d'être rompue, & la déclaration de guerre est prête à paroître. Selon quelques lettres de nos frontières, la Porte, décidée à prendre les armes, n'a suspendu les hostilités que jusqu'à ce qu'elle soit instruite sûrement du tour que prendront les affaires d'Allemagne. Elle a ordonné aux Hospodars de Moldavie & de Valachie d'expédier des couriers à Constantinople aussi-tôt que les Cours de Vienne & de Prusse auront pris des mesures décisives, relativement à la succession de Bavière. Elle espère sans doute que la Russie, en y prenant part, se verra forcée de partager ses forces.

Les lettres de Pétersbourg annoncent que la Grande-Duchesse est de nouveau enceinte.

## A L L E M A G N E.

*De VIENNE, le 11 Juillet.*

LA Gazette de la Cour vient d'annoncer successivement, mais avec beaucoup de précision, l'entrée & les progrès du Roi de Prusse dans la Bohême. » A peine venions-nous d'apprendre, lit-on dans celle du 8 de ce mois, que les Prussiens s'avançoient en Saxe & en Lusace, que nous avons reçu la nouvelle que le 5 le Roi de Prusse avec son armée de Silésie est entré en Bohême, & s'y est comporté en ennemi. On lit dans celle d'aujourd'hui que le 8 de ce mois les troupes Prussiennes avoient pénétré plus avant en Bohême, & que l'armée Impériale se trouve en présence entre Jaromirz & Koenigsgratz. La Gazette garde le silence sur les premiers évènements qui ont suivi l'invasion; mais on sait d'autre part que l'armée Prussienne s'est avancée du côté de Glatz, & est entrée en Bohême le 5 après un combat assez vivement soutenu par les Croates & les autres gardes frontières qui ont été repoussés. Les Prussiens se sont emparés de Nachod, petite ville de Glatz, appartenant au Prince Piccolomini, où le Roi a mis 7000 hommes, & s'est avancé ensuite jusqu'à la Seigneurie d'Oppotschna, appartenante au Comte de Colloredo, où son quartier général étoit établi le 9. S'il faut en croire des nouvelles qu'on ne peut garantir, les paysans de Bohême qui se sont soulevés si souvent, & parmi lesquels le calme n'est point rétabli, ont favorisé les Prussiens. On a, dit-on, arrêté plusieurs Juges de villages soupçonnés de trahison, & contre lesquels les bons sujets crient vengeance. Cependant les Bohémiens venoient de recevoir un nouveau bienfait de leur Souverain; l'Empereur pendant son séjour avoit aboli l'esclavage, & exempté les paysans des corvées,

Demain on commencera des prières dans toutes les Eglises de cette Capitale pour implorer la bénédiction du ciel sur nos armes ; le S. Sacrement sera exposé à la vénération des fidèles , & la nouvelle prière dont on a parlé , y sera faite solennellement par le peuple & le Clergé assemblés.

L'Impératrice a fait présent dernièrement de 30,000 florins à M. de Lederer , Conseiller au Bureau d'Etat. Ce Ministre a dans son département les Pays-Bas Autrichiens ; c'est à lui que S. M. I. fait passer les requêtes pour les bénéfices vacants & qui sont à sa nomination. Elle conféra , il y a quelque tems , un Evêché vacant , sur sa recommandation , à un digne Ecclésiastique. Le nouveau Prélat & sa famille offrirent à leur bienfaiteur un présent considérable qu'il refusa : ils le prièrent de leur indiquer au moins une manière de lui témoigner leur reconnoissance. » Eh bien , leur dit-il , vous avez ici un parent dont les affaires sont très - dérangées , parce que vous le laissez manquer de secours , payez ses dettes , tirez-le de la misère ; jé regarderai votre procédé comme la marque la plus satisfaisante de votre attachement & de votre bienveillance pour moi ». Ils n'hésitèrent point ; le parent infortuné fut secouru , grace à M. de Lederer , qui ne le connoissoit que par quelques affaires fâcheuses que lui avoit suscitées sa misère.

### *De HAMBOURG , le 15 Juillet.*

L'OUVERTURE de la campagne & les premières hostilités ont suivi de très-près la rupture des négociations entre l'Empereur & le Roi de Prusse ; parmi les différens comptes qu'on en a rendus , nous rapporterons celui qui se trouve dans une lettre de l'armée Prussienne , en date du 7 de ce mois , & où l'on ne trouvera point les exagérations que l'on trouve dans les autres. » Le 4 , le Roi se mit en mouvement.

de Hamſelwitz près de Renneritz dans le Comté de Glatz ; & paſſant les frontières de la Bohême , ſe porta juſqu'à Skalitz , entre Nachod & Jaromirſz , où l'armée du Duc de Saxe-Teſchen a formé des retranchemens. Le Roi n'étoit accompagné que de l'avant-garde , compoſée du régiment de Bareith , dragons ; de ceux de Ziethen & de Loſſow , huffards ; & du corps des Boſniaques. Le 6 , elle fut ſuivie de toute l'armée , qui entra en Bohême ſans oppoſition. Aujourd'hui ſeulement les premières hoſtilités ont commencé. Deux régimens de huffards Autrichiens ſe ſont approchés pour reconnoître , & ſont tombés ſur nos fourrageurs qui ſe ſont repliés ; le Roi a fait avancer auſſi-tôt 3 eſcadrons du régiment de Ziethen , aux ordres du Major de Probt ; avant l'attaque un détachement du corps d'artillerie à cheval ( conſtitution particulière à l'armée Pruſſienne ) a fait quelques décharges qui ont très-bien réuſſi ainſi que l'attaque. Les Impériaux ſe ſont retirés avec perte ; un Major & deux Lieutenans grièvement bleſſés , ont été conduits dans nos quartiers , avec une quarantaine de ſoldats. Les huffards de Ziethen ont eu deux hommes tués & quelques bleſſés ; le Lieutenant Lichnowski l'eſt dangereuſement. On ſ'attend à tout moment à quelque choſe de plus déciſif «.

L'armée Pruſſienne eſt campée ſur les montagnes qui avoſinent Nachod , qui en eſt le quartier général. De-là , ſes partis font des courſes au-delà de Neuſtadt , Opozna , Waſſalowitz , juſqu'à Reichenau. L'armée du Prince Henri eſt rasſemblée dans les environs de Dreſde , ayant ſon quartier général à Plauen ; les troupes Saxonnnes ſ'y ſont jointes , & on l'évalue à plus de 80 mille hommes ; elle a formé de concert avec eux , un cordon depuis Zittau juſqu'à Plauen & Reichenbach dans le Voigtland. La poſition de l'armée Impériale , dont les poſtes avancés ſ'éendoient juſqu'auprès de Zittau , a donné lieu à ces diſpoſitions ; on lui ſuppoſoit le deſſein de péné-

trer dans la Lusace , du côté de Gabel , tandis que le Prince de Lichtenstein marcheroit d'Auffig , pour surprendre l'armée Saxonne , & s'emparer des gros magasins qu'elle avoit formés près de Dreïde.

On s'attend à chaque instant à recevoir de part ou d'autre la nouvelle de quelqu'évènement important ; les armées sont à peu de distance les unes des autres ; celles de Bohême sont en présence , & c'est sans doute de ce côté qu'on fera les plus grands efforts pour faire évacuer ce Royaume , ou pour s'y maintenir ; les cercles qui vont devenir le théâtre de la guerre , ont été presque entièrement abandonnés par leurs habitans , ce qui a obligé les troupes Prussiennes , qui n'ont vu dans tous les cantons où elles ont pénétré , que des cabanes vuides & désertes , à faire venir des vivres de la Silésie.

La scène qui vient de s'ouvrir dans ces contrées , ne peut qu'être terrible & sanglante ; quelques papiers publics portent à 300,000 hommes les forces Autrichiennes , outre 90,000 , inscrits pour être armés au besoin. Les forces Prussiennes montent , selon les mêmes papiers , à 220,000 hommes ; les troupes auxiliaires , prêtes à les seconder , sont , dit-on , 30,000 Saxons ; 30,000 Russes , & 100,000 hommes que doivent fournir la Suède , le Danemarck , le pays d'Hanovre , celui de Brunswick , la Hesse &c. ; ces derniers seront sous le commandement du Prince Ferdinand de Brunswick. Nous nous contentons de rapporter ces calculs & ces conjectures , sans les garantir. Ce qu'il y a de sûr , c'est qu'il se fait de très-grands préparatifs dans l'Electorat d'Hanovre. » On a complété , écrit-on de cette ville , tous les régimens de cet Electorat ; chacun de ceux de cavalerie l'a été de 42 hommes , & on a remonté tous les cavaliers qui étoient à pied ; les recrues sont exercées sans relâche ; la milice , portée à 5000 hommes , est enrégimentée ; les invalides pensionnés , mais en état de servir , vont être incorporés dans les régimens

de garnison ; on forme actuellement un corps de 1000 hussards , & on construit à Hamelen , à Harbourg & à Zell , 200 chariots à 4 roues «. Ces préparatifs qu'on dit toujours n'être point destinés contre l'Amérique , sont un problème dont la solution échappe encore aux spéculatifs. Ils ne peuvent être en faveur de l'Empereur , dont la Grande-Bretagne a désapprouvé la conduite à Ratisbonne ; le Commissaire Prussien qui se trouve actuellement à Hanovre , fait présumer qu'ils sont pour le service de son maître ; mais l'Angleterre , fortement occupée de ses propres affaires , est-elle en état de se mêler de celles de l'Empire ? on revient à l'espoir qu'on lui suppose d'engager la France à prendre part , à son exemple , à la guerre d'Allemagne. Selon nos politiques , la maison d'Autriche voyant l'Angleterre jointe à la Prusse , ne manqueroit pas de réclamer avec plus de chaleur les secours qu'elle a déjà réclamés inutilement. Votre ennemi , diroit-elle , vient de s'unir au mien. Vous le combattez sur mer , aidez-moi à le combattre sur terre. Sans chercher jusqu'où ces conjectures peuvent être fondées , on se rappelle que dès les commencemens , la France n'a pas paru approuver le démembrement de la Bavière , & qu'elle a déclaré n'avoir eu aucune connoissance de la convention entre la maison d'Autriche & l'Electeur Palatin ; on se rappelle que le Roi de Prusse ne lui a point caché la marche de ses négociations. On cite même une lettre de ce Prince , où l'on prétend qu'il dit : » Vous ne devez des secours à l'Autriche , que dans le cas où ses possessions seroient attaquées , il n'est point question dans le traité , des possessions éventuelles qu'elle n'avoit point encore , & sur lesquelles ses droits sont contestés. Ne vous mêlez point de nos affaires ; poussez les vôtres avec les Anglois ; faites de bonne besogne , je répons presque de celle que je ferai «.

On écrit de Pétersbourg. » L'Impératrice , après avoir reçu des dépêches fort importantes de Londres ,

a ordonné de préparer sa flotte , & de la mettre en état de partir au premier ordre «. On prétend d'après cette lettre , que la Russie fera cause commune avec les Anglois , & qu'elle leur fournira des vaisseaux ; mais cela suppose qu'elle n'aura aucune inquiétude de la part des Turcs , & s'il est vrai , comme on le dit , que là paix avec cette Puissance dépend de la médiation de la Cour de Versailles , cette Cour ne s'attend pas à l'avoir pour ennemie.

Selon les dernières lettres de Berlin , M. Elliot , Envoyé extraordinaire de S. M. B. en cette Cour , a dit qu'il avoit ordre du Roi son maître , de déclarer que les François avoient été les aggresseurs dans la dernière affaire sur mer. Le chargé des affaires de France a offert pour toute réponse , de donner la preuve du contraire.

» Le Roi de Prusse , écrit-on de la Silésie , ayant été informé que plusieurs prêtres s'étoient permis des propos indiscrets sur les affaires présentes , S. M. a fait signifier au Prélat de Kamentz , d'engager son clergé à ne s'occuper que des fonctions & des devoirs de son état , sinon qu'elle saura employer des moyens a elle connus pour le ramener à ces principes.

### *Suite du Manifeste du Roi de Prusse.*

» Le public connoît les bruits qui coururent dans le mois de Février , sur les armemens qui devoient être faits de part & d'autre. Sans vouloir approfondir de quel côté ils ont commencé , il est constant que dans le mois de Mars , la Cour de Vienne avoit assemblé ses principales forces en Bohême & en Moravie. Le Roi fut obligé par-là de faire aussi avancer peu-à-peu les troupes de ses Provinces éloignées. S. M. se rendit elle-même en Silésie au commencement d'Avril. S. M. l'Empereur , qui étoit arrivée en même-temps en Bohême , écrivit au Roi le 13 Avril une lettre , par laquelle il proposa à S. M.

un projet de convention d'accommodement. Il y eut entre les deux Monarques une correspondance suivie de trois lettres de part & d'autre, depuis le 13 jusqu'au 21 d'Avril, & l'on convint enfin qu'on feroit entamer une négociation d'accommodement à Berlin, entre le Ministre Impérial, le Comte de Cobentzel, & le Ministère du Roi pour le département des affaires étrangères. Le Comte de Cobentzel proposa de nouveau dans la première conférence, une convention fort laconique, la même que S. M. l'Empereur avoit proposée au Roi, & selon laquelle » S. M. de-  
 » voit simplement reconnoître la validité de la con-  
 » vention faite le 3 Janvier, entre l'Impératrice  
 » Reine & l'Electeur Palatin, ainsi que la légitimité  
 » de l'état de possession des districts de la Bavière,  
 » occupés en conséquence par S. M., & laisser paisi-  
 » blement exécuter les échanges que l'Impératrice  
 » Reine pourroit faire avec l'Electeur Palatin, de la  
 » *totalité de la Bavière*, ou de quelques parties;  
 » que l'Impératrice Reine reconnoitroit en revan-  
 » che la validité de l'incorporation des Pays d'Ans-  
 » pach & de Bareuth à la primogéniture de la Maison  
 » de Brandebourg, & laisseroit consommer tout  
 » échange qui pourroit être fait de ces pays, d'après  
 » la convenance de S. M. Prussienne. Pour appuyer  
 ces propositions, on fit valoir certains principes  
 généraux de prétendue équité & de convenance :  
 » Qu'une Cour se mette à la place de l'autre; qu'elle  
 » ne demande rien qui soit contraire à sa dignité, &  
 » qu'elle ne voudroit exiger pour elle-même dans un  
 » cas semblable. Ces principes furent appliqués de  
 cette manière : que comme le Roi s'opposoit à  
 présent à l'agrandissement de la maison d'Autriche  
 en Bavière, par un principe de convenance politi-  
 que, cette maison s'opposeroit par le même principe  
 à l'agrandissement de la maison de Brandebourg,  
 quand elle voudroit un jour réunir les pays d'Ans-  
 pach & de Bareuth à sa primogéniture; que pour ne

pas se nuire gratuitement de part & d'autre , il falloit lever à présent cette collision d'intérêt au moyen du traité proposé. Le Ministère Prussien fit connoître au Ministre Impérial , que le Roi ne s'opposoit au démembrement de la Bavière , que parce qu'il le regardoit comme entièrement injuste , & tendant à détruire toute sûreté & liberté en Allemagne ; que S. M. ne seroit pas contraire à d'autres acquisitions justes de la maison d'Autriche ; que c'étoit à tort qu'on vouloit compenser une acquisition présente & tout-à-fait précaire de la maison d'Autriche , avec une acquisition éloignée & incontestable de la maison de Brandebourg ; que S. M. ne sauroit accepter un traité , qui lui feroit manquer tout le but de son opposition , & qui ne statuoit rien sur le juste rétablissement de la maison Palatine en Bavière , ni sur la satisfaction due à l'Electeur de Saxe.

» La Cour de Vienne ne voulant pas proposer d'autres conditions plus précises , & insistant toujours sur un contreprojet , le Ministère Prussien remit au Comte de Cobentzel , le 20 Mai , *un plan d'un arrangement général sur la succession de Bavière* , qui portoit en substance : » Que pour le bien de la » paix on tâcheroit d'engager la maison Palatine à » céder à la Cour de Vienne deux districts déterminés de la Bavière , sur le Danube & sur l'Inn , con- » tigus à la Bohême & à l'Autriche ; que S. M. l'Im- » pératrice Reine , restitueroit à M. l'Electeur Pa- » latin le reste de ce qu'elle avoit occupé en Bavière , » & lui donneroit pour la partie qu'elle en garderoit » des équivalens en Suabe , ou par les Duchés de Lim- » bourg & de Gueldres , & mettroit par-là ce Prince » en état de satisfaire l'Electeur de Saxe sur ses pré- » tentions allodiales , par des cessions & des échan- » ges dont on tâcheroit de convenir ; que pour fa- » ciliter cet arrangement général , S. M. l'Empereur » conféreroit à M. l'Electeur Palatin les fiefs de » l'Empire vacants en Bavière & S. M. l'Impératrice

» Reine voudroit bien renoncer aux droits de féodalité, qu'elle avoit comme Reine de Bohême sur quelques parcelles du Haut-Palatinat, de la Saxe & du pays de Bareuth, & ne pas être contraire, selon ses propres offres, à la réunion future des Marggraviats de Franconie à la primogéniture de l'Electorat de Brandebourg & aux échanges qu'on pourroit faire avec des voisins «.

» On s'en remet au jugement du monde impartial, si ce plan n'étoit pas propre à concilier les intérêts des différentes parties sur la succession de Bavière, & si, en observant les règles de l'équité & de la modération, on auroit pu imaginer quelque chose de plus avantageux pour la Cour de Vienne, qu'en lui procurant, dans un cas où elle n'a absolument rien à prétendre de droit, la cession tranquille & légale de deux grands districts, qui auroient si bien arrondi la Bohême & l'Autriche, en resserrant ses limites par des rivières, & en ne lui demandant que des équivalens peu proportionnés, par la cession de quelques petits territoires détachés du corps de la monarchie Autrichienne, & de quelques droits de féodalité qui ne sont d'aucun rapport ni d'aucune importance, & qui ne servent qu'à causer des altercations avec les voisins.

» Malgré toutes ces considérations, la Cour de Vienne ne voulut, ni accepter ce plan, ni faire d'autres propositions claires & précises. Le Comte de Cobentzel lut au Ministère Prussien, dans la conférence du 6 Juin, la dépêche du Prince de Kaunitz, dans laquelle, en appuyant toujours sur ces principes généraux, de prétendue équité & de réciprocité, il proposa de nouveau, pour préliminaires d'un plan de conciliation : » Que la Cour de Berlin renonce à toute opposition contre l'acquisition que la Cour de Vienne *possédoit actuellement* en Bavière; que celle-ci renonceroit de son côté, à l'opposition contre la réunion future des pays d'Anspach & de

» Bareuth ; que les deux Cours ne seroient pas con-  
 » trairees , aux échanges volontaires que l'une ou  
 » l'autre pourroit faire avec ses voisins ; qu'elles  
 » employeroient de concert leurs bons offices , pour  
 » moyenner un accommodement raisonnable entre  
 » l'Electeur Palatin & celui de Saxe , sur les pré-  
 » tentions allodiales du dernier ; que S. M. l'Impé-  
 » ratrice-Reine y contribueroit , en accordant à l'E-  
 » lecteur de Saxe certains avantages , par lesquels  
 » on entendoit la rémission des *féodalités* de Bohême,  
 » & enfin , que la maison Palatine seroit satisfaite  
 » par un échange volontaire , qu'elle n'accepteroit  
 » que sous des conditions convenables « .

» Le Ministère Prussien remit tout de suite au  
 Comte de Cobentzel , le Mémoire du 13 Juin , dans  
 lequel , après avoir démontré combien les dernières  
 ouvertures de la Cour de Vienne étoient vagues ,  
 obscures & peu suffisantes , on demanda des explica-  
 tions claires en quatre points , sur » ce que la Cour  
 » de Vienne vouloit garder & restituer de la Bavière ,  
 » quels équivalens & avantages elle vouloit donner  
 » à l'Electeur Palatin & à celui de Saxe , & si elle  
 » vouloit consentir d'arranger toute la succession de  
 » Bavière , relativement aux droits de l'Electeur Pa-  
 » latin , de l'Electeur de Saxe , du Duc de Deux-  
 » Ponts & des Ducs de Mecklenbourg avec le Roi ,  
 » qui , comme ami & allié de ces Princes , comme  
 » membre de l'Empire , & par d'autres titres , avoit  
 » tant de droit & d'intérêt de prendre part à la  
 » juste distribution de cette succession « .

» Le Baron de Riedesel remit le même Mémoire  
 au Prince de Kaunitz , & sollicita par ordre du Roi ,  
 une réponse claire & satisfaisante. Il fit valoir à  
 cette occasion toutes sortes de représentations , qu'il  
 crut les plus propres à effectuer un changement de  
 résolution , & à faire agréer un arrangement amia-  
 ble. Le Prince de Kaunitz remit alors à ce Ministre ,  
 & fit remettre à Berlin par le Comte de Cobentzel ,

le Mémoire du 24 Juin , sous le nom de réponse verbale , dans laquelle il se borne à censurer le plan de la Cour de Berlin , & à faire beaucoup valoir les propositions de sa propre Cour , & finit par déclarer : *que si elles n'étoient pas adoptées pour plan d'un traité préliminaire , tout arrangement amiable devenoit impossible , & tout éclaircissement ultérieur seroit superflu.*

» Le Roi n'a pu regarder cette Déclaration que comme une rupture de la négociation , faite du côté de la Cour de Vienne , les propositions de cette Cour étant d'une nature que S. M. ne pourroit jamais y consentir , sans déroger à sa dignité , à ses intérêts les plus chers , & aux droits les plus clairs des héritiers naturels de la Maison de Bavière. C'est ce qu'on a démontré en précis , dans un Mémoire que le Ministère du Roi a remis le 3 Juillet au Comte de Cobentzel , dans lequel , après avoir établi un parallèle des propositions des deux Cours , qu'on étoit être plus juste & plus exact que celui de la Cour de Vienne , S. M. fait déclarer à la fin : qu'Elle se voyoit obligée de rompre la négociation aussi de son côté , d'après l'exemple que la Cour de Vienne venoit de lui donner.

» Cet exposé simple & fidèle de ce qui s'est passé entre les Cours de Berlin & de Vienne depuis la mort de l'Electeur de Bavière sur la succession délaissée , en y joignant la lecture des Mémoires qui ont été donnés de part & d'autre , pourra suffire seul à convaincre le monde impartial de la vérité des points suivans. 1°. Que le Roi n'a entrepris d'intervenir dans l'affaire de la succession de Bavière que par la conviction entière , que l'occupation que S. M. l'Impératrice-Reine a fait faire de la moitié de la Bavière à l'ombre d'une ancienne prétention non fondée , qu'on lui a sûrement présentée sous un faux jour , est contraire à toute justice & aux droits incontestables des héritiers naturels du fief & de l'alleu , &

qu'elle détruit en même-tems toute la sûreté, la constitution & l'équilibre de l'Empire. 2°. Que malgré ces considérations importantes, S. M., pour conserver la tranquillité & la bonne intelligence avec Leurs Majestés Impériales, a employé pendant cinq mois tous les moyens imaginables de la représentation la plus ménagée, & de la négociation pour moyenner un arrangement amiable & propre à concilier, autant que possible, les intérêts & la convenance de Leurs Majestés Impériales avec les droits des héritiers naturels. 3°. Que S. M. a fait faire à Leurs Majestés Impériales des propositions sûrement trop avantageuses, eu égard à la nature de leurs prétentions, & dérogoires en quelque façon aux intérêts & aux droits de la maison Palatine, dans l'attente & dans la vue que cette maison voudroit faire quelques sacrifices pour le bien public & la tranquillité de l'Allemagne, dans une affaire qui a une fois pris une tournure désavantageuse pour elle par la complaisance de son chef. 4°. Que si S. M. a permis qu'on mêlât dans cette négociation l'affaire de la réunion des pays de Bareuth & d'Anspach & l'échange de la Lusace, elle ne l'a fait que sur les offres de Leurs Majestés Impériales, sans aucune vue d'agrandissement & d'intérêt personnel. 5°. Que la Cour de Vienne a rejeté toutes les propositions de S. M., quelque avantageuses qu'elles doivent paroître à tout le monde impartial; que celles que cette Cour a faites de son côté, ne consistent que dans quelques préliminaires vagues & obscurs, qui supposent toujours la conservation entière de l'injuste démembrement de la Bavière, qui, en laissant subsister la convention trop dangereuse du 3 Janvier, *peut mener à l'échange & à la perte de la Bavière entière* pour la maison Palatine, & qui laisse la satisfaction de cette maison & de celle de Saxe à la discrétion de la Cour de Vienne; puisque selon ces préliminaires le Roi devoit simplement reconnoître la possession Au-

trichienne, & être exclu de la négociation ultérieure de la Maison Palatine ; que par conséquent S. M. n'a pu accepter ces propositions sans déroger absolument à son honneur, à ses engagements & à ses intérêts. 6°. Que c'est donc la Cour de Vienne qui a rompu la première la négociation, en faisant des propositions tout-à-fait inadmissibles, en rejetant celles du Roi, & en déclarant : *que tout arrangement, autre que le sien, étoit impossible, & que tout éclaircissement ultérieur devenoit superflu*, de sorte que c'est à cette Cour seule à laquelle on doit attribuer les suites naturelles de cette rupture de la négociation.

*La suite à l'ordinaire prochain.*

*De R A T I S B O N N E, le 15 Juillet.*

LA note que le Roi de Prusse fit remettre le 3 de ce mois au Comte de Cobentzel à Berlin, portoit en substance ; » que la Cour Impériale ayant rejeté toutes les propositions équitables, & même trop avantageuses pour Elle, qu'on lui avoit faites, voulant prescrire des préliminaires totalement inadmissibles, dans la vue de conserver pleinement tous les pays de Bavière dont elle avoit fait prendre possession, & ayant déclaré qu'au cas qu'on n'acceptât point ces préliminaires, *tout accommodement amiable seroit infructueux, & tout pour-parler ultérieur superflu*, S. M. Prussienne, d'après cette démarche, rompoit aussi la négociation, & se voyoit contrainte, quoique malgré elle, d'employer le seul moyen qui lui restoit pour empêcher, s'il étoit possible, le démembrement injuste de la succession de Bavière, à l'effet de maintenir la sûreté de l'Empire & les droits de ses co-Etats.

On croit qu'à présent que la rupture est décidée, & que les hostilités ont commencé, les débats s'animeront à la Diète. On parle déjà d'une explication, qui a eu lieu entre le Ministre d'Autriche &

celui de Saxe, relativement au parti que la Cour de Dresde a pris, de joindre ses forces à celles du Roi de Prusse. On s'attend à des discussions intéressantes; jusqu'à ce moment, on n'a vu que des Déclarations & des Mémoires de part & d'autre.

Le Ministre du Roi ici, n'a encore fait aucune Déclaration, relativement à l'entrée des troupes Prussiennes en Bohême. Celui de Saxe a notifié que l'Électeur son Maître se voyoit forcé, pour soutenir ses prétentions sur la succession de Bavière, d'agir de concert avec S. M. Prussienne. Tandis qu'on annonce l'arrivée de 30,000 Russes, & des préparatifs considérables dans la Hesse, le Ministre de Pétersbourg, qui n'est pas encore légitimé; a déclaré que la première de ces nouvelles n'avoit aucun fondement, & celui de Cassel a dit la même chose au nom de son Maître, relativement à ses préparatifs.

Selon quelques lettres de Vienne, le Baron de Riedezel, Envoyé Prussien, a quitté cette Cour. On apprend de Dresde & de Berlin, que les Ministres de l'Empereur y étoient encore le 11 de ce mois; ils avoient fait tous les préparatifs de leur départ, & ils attendoient les derniers ordres de leur Cour. Il s'agit, dit-on, de savoir s'ils partiront sans prendre congé. Madame de Cobentzel est partie de Berlin le 6 de ce mois.

» On va ouvrir dans les Pays-Bas-Autrichiens, écrit-on de Vienne, un nouvel emprunt de 2,400,000 florins, à des conditions très-avantageuses. L'intérêt sera à 4 pour cent; le capital sera remboursé dans le terme de 12 ans. Nos ennemis ne manquent pas d'observer que ces emprunts, prouvent que nos finances ne sont point dans un état aussi florissant qu'on l'avoit dit; mais ils se gardent bien d'observer que les dépenses de l'armée absorbent une énorme quantité d'argent, & qu'on y paye tout comptant. Il s'y consomme tous les jours 12,000 quintaux de foin;

& 24,000 quarts d'avoine pour les chevaux de service, &c. "

## I T A L I E.

*De R O M E , le premier Juillet.*

LE 28 du mois dernier, la cérémonie de la présentation de la Haquenée, au nom de S. M. Sicilienne, se fit avec la pompe ordinaire; elle fut présentée par le Cométable Colonne. S. S. célébra le lendemain la Messe dans l'Eglise du Vatican; il y eut ce jour-là, comme la veille, des illuminations & des feux d'artifice.

Il y avoit autrefois dans plusieurs Royaumes, un ordre Religieux connu sous le nom de Saint-Sépulchre, dont les biens, après sa suppression, furent réunis à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il existe encore des membres de cet institut en Pologne; le Roi fait instance auprès du Saint-Siège, pour son entière abolition; il se propose d'en appliquer les revenus, à l'établissement des écoles pour l'éducation nationale; on a reconnu que les biens des ex-Jésuites supprimés, ne pouvoient y suffire. L'Ordre de Malte demande à son tour les biens des Chevaliers du Sépulchre, si l'Ordre est supprimé en Pologne. Les besoins de ce Royaume, & l'usage qu'il veut en faire, semblent lui mériter la préférence. Le Pape a nommé une commission, composée des Cardinaux Spinola, Antonelli, Visconti, Archinto & Gerdill, pour examiner cette affaire, & décider ensuite à qui doivent appartenir ces biens.

*De L I V O U R N E , le 5 Juillet.*

LA fabrication des étoffes de soie, qui depuis 1580, étoit attribuée exclusivement aux villes de Florence & de Sienne, a été rendue libre dans tous les Etats du Grand-Duc.

Les galions si long-temps attendus, & arrivés enfin à Cadix, sont évalués selon les lettres de cette ville, à 22,165,820 piastras fortes, tant pour S. M. que pour le commerce. Il y a 19,509,875 piastras en espèces monoyées & en barre, dont il appartient au Roi 1,211,159 piastras; le reste est en productions Américaines.

» Le Roi de Maroc, écrit-on de Tanger, paroît sérieusement déterminé à changer de système à l'égard des nations étrangères, en cultivant avec elles la paix & le commerce. Tous les Consuls Européens résidens à Tanger, ont eu ordre de se rendre à la Cour, où on leur communiquera des objets importants. Le Prince Maure a chargé Ben-Abdimelec, son Ambassadeur en Toscane, d'entamer une négociation avec les Officiers Russes qui l'ont ramené dans sa patrie, en leur laissant cependant le choix de rester à Tanger, ou de passer à Gibraltar. Abdimelec qui desire de s'épargner un nouveau voyage, fait solliciter auprès de son maître, la permission de conduire les Officiers Russes à sa Cour, où la négociation pourroit se faire avec plus de célérité. Les commerçans Européens établis à Mogador, qui s'étoient rendus à Maroc pour complimenter le Roi sur son heureuse arrivée, ont saisi cette occasion pour se plaindre de deux de ses secrétaires, qui leur ont extorqué des présens. Le Prince les a écoutés favorablement, & leur a rendu justice à sa manière; il s'est fait rendre les présens dont il s'est emparé, & il a condamné encore les coupables, l'un à une amende de 10,000 ducats, & l'autre à une de 12,000 «.

## A N G L E T E R R E.

*De LONDRES, le 20 Juillet.*

LE Parlement d'Irlande continue ses séances; il a passé plusieurs actes, qui ont pour objet de favoriser

& d'étendre le commerce & les manufactures de ce Royaume, d'encourager l'agriculture, & d'accorder au Roi des subsides extraordinaires. Tous ces actes ont reçu l'approbation du Roi & des Ministres. Cette assemblée s'est aussi occupée de la levée & de l'entretien des troupes qui doivent être augmentées ; il a pris toutes les mesures nécessaires pour la sûreté & la défense du pays. Les troupes nationales forment actuellement deux camps, l'un au midi & l'autre au nord, & le nombre des vaisseaux en croisière sur les côtes, a été si considérablement augmenté, qu'on ne paroît plus avoir rien à craindre de ce côté. L'attachement que nous témoigne l'Irlande, l'empressement avec lequel elle a voté tous les secours dont nous avons besoin, exigeroient de nous que nous la ménageassions davantage. Nous avons toujours fait tout ce qui étoit nécessaire pour l'aliéner. Ces réflexions n'échappent à personne, & on s'empresse de les représenter sous toutes sortes de faces dans nos papiers publics. « Nous ne pouvons nous dissimuler, lit-on dans un, que nous avons été bien maltraités dans l'affaire de l'*Aréthuse* & de la *Belle Poule* ; si la première de ces frégates a appartenu autrefois aux François, il se trouvoit sur la seconde des hommes qui auroient dû combattre pour nous. M. de la Roche de Kerantraon, qui a montré tant de sang froid & de fermeté, M. Gréen de Saint-Marfault, qui est mort avec tant de courage & de gloire, étoient, dit-on, tous deux d'origine Irlandoise ; ils auroient soutenu notre cause avec autant de bravoure qu'ils ont servi les François, si l'extravagance de nos loix pénales ne les eût point forcés à passer chez nos ennemis. La réforme qu'on a fait dernièrement dans ces loix, donne lieu d'espérer que pour le bien de l'état, on ne tardera pas à les révoquer dans leur totalité ».

Le 10 de ce mois, le Parlement qui devoit reprendre ses séances le 14, a été prorogé jusqu'au premier Septembre prochain ; le même jour, le nou-

veau Chancelier fut reçu & installé dans la Chambre des Pairs, sous le nom de Baron Thurlow d'Ashfeld.

Le Marquis d'Almodovar, Ambassadeur d'Espagne en cette Cour, arrivé ici le 13 de ce mois, n'a eu sa première audience que le 17. Les opinions sont toujours partagées sur sa mission; selon les unes elle ne doit pas être longue; selon d'autres, il est chargé d'assurer la Grande Bretagne de la neutralité de la Cour de Madrid, & d'un plan de pacification entre nous & la France; on fait des vœux pour qu'il réussisse; mais il y a une grande difficulté à lever; c'est de trouver un moyen qui ne blesse en aucune manière l'honneur de l'une ou de l'autre Puissance; nous croyons le nôtre intéressé à ce que la France se défiste de son traité d'alliance & de commerce avec l'Amérique, qui nous a révoltés; & le sien est sans doute intéressé à le maintenir. » Reconnoissez, nous dir-elle sans cesse, l'indépendance de l'Amérique, ne troublez point mon commerce avec elle, & je respecterai le vôtre. Quoique vous en disiez, je ne vous ai point provoqué à la guerre; j'ai fait ce que vous auriez fait à ma place, à cela près que j'ai exclu le monopole de mes traités, attention dont il est probable que vous vous fussiez dispensé «.

Les dispositions de notre Ministère, relativement à l'indépendance de l'Amérique, sont maintenant conformes aux vœux de la France; il est décidé à la reconnoître; ce moyen est le seul de rétablir la paix; les conseils sont fréquens sur les moyens de l'accélérer; mais le retard qu'il a mis à prendre cette résolution, à laquelle il étoit obligé tôt ou tard de venir, a rendu l'accommodement plus difficile. A cette condition préliminaire, exigée par le Congrès, il en a joint quelques autres, telles que la cessation totale des hostilités, le rappel des troupes, tant Britanniques qu'auxiliaires, un dédommagement des frais que la guerre a occasionnés, & la reconnoissance du droit de commercer, librement avec toutes les Na-

tions de l'univers. Cette dernière condition est celle qui fait le plus de peine à l'Angleterre ; mais peut-elle y opposer des obstacles ? la reconnoissance de l'indépendance ne suppose-t-elle pas celle du droit réclamé par les Américains ?

Ce qui donne encore quelque espérance de paix avec la France , c'est que notre Cour croit devoir garder quelques ménagemens , puisqu'elle a ordonné de relâcher les bâtimens , l'*Aimable Victoire* & la *Sainte-Marthe* , qui avoient été pris & conduits à l'Ortsmouth , par la frégate le *Fox*. Ils sortirent de Portsmouth le 11 de ce mois , pour continuer leur voyage ; on ne croit pas que la Cour soit disposée à restituer également les frégates la *Licorne* & la *Pallas* ; on prétend même que l'Amiral Kappel a écrit au Roi , pour lui demander la permission de donner sa démission , si la conduite qu'il a tenue est désapprouvée. Cet Amiral a appareillé le 9 , à 2 heures après midi ; le vent contraire le retint jusqu'au lendemain matin , que son escadre fut perdue de vue à Gosport ; elle n'étoit pas encore complète ; il lui manquoit 6 vaisseaux , qui partirent le 11 & le 12 ; elle est partagée en trois divisions ; la première est composée de la *Victoire* de 100 canons , du *Sandwich* ; du *Duc* & du *Formidable* de 90 , du *Robuste* , de la *Vengeance* , du *Foudroyant* , de l'*Exester* , du *Vigilant* & de l'*Amérique* de 74. La seconde division ; de la *Reine* de 90 , du *Monarque* , du *Shrewsbury* , du *Prince George* , de l'*Egmont* , de l'*Élisabeth* , du *Vaillant* , du *Centaure* , du *Berwick* & du *Courageux* de 74. La troisième : de l'*Océan* de 90 , du *Ramillies* , du *Thunderer* , du *Cumberland* , du *Terrible* , de la *Désfiance* , de l'*Hector* de 74 ; du *Sterling-Castle* , du *Bienfaisant* , du *Worcester* , de l'*Yarmouth* de 64. La quatrième division est composée des frégates l'*Aréthuse* de 32 canons , de la *Proserpine* , du *Milford* , du *Fox* & de l'*Andromède* de 28 ; des brûlots le *Vulcain* & le

*Pluton*, & du sloop l'*Alert*. En tout 31 vaisseaux de ligne, 5 frégates, 2 brûlots & 1 sloop.

On attend avec impatience des nouvelles de ses opérations ; on assure que l'Amiral est parti avec l'ordre de combattre l'escadre Française, s'il la rencontre. On n'est pas ici sans inquiétude. Sa seconde sortie n'a point dissipé l'impression qu'il avoit faite sur la Nation, en ramenant sa flotte dans nos ports ; elle craint à chaque instant d'apprendre de fâcheuses nouvelles ; s'il a du désavantage, au lieu de s'en prendre au mauvais état de la marine, on ne manquera pas de l'en rendre responsable. On en peut juger par la lettre suivante, adressée à cet Amiral, & qui n'ayant point été imprimée, a échappé à tous nos Gazetiers.

M., au moment où nous nous flattions de voir nos affaires prendre une face nouvelle, vous avez mis le comble à nos maux, par une démarche également funeste pour nous, & humiliante pour vous. La manière dont vous sortites de nos ports, sembloit nous assurer que vous alliez combattre l'ennemi, & revenir glorieux & triomphant ; vous n'avez fait que donner la chasse à deux frégates Françaises, dont la prise ne signifioit rien, & vous êtes revenu sur vos pas, pour demander des renforts. Vous ignoriez donc, avant votre départ, que vous n'étiez pas assez fort pour attaquer & pour vous défendre. Vous ignoriez la première chose que doit savoir un Amiral, le nombre des vaisseaux de l'ennemi, celui de ses troupes, de ses matelots, de son artillerie, de ses munitions, &c. L'Amiral qui ne prend point ces informations, n'est pas en état de commander. Il est certain ou du moins probable que la flotte de Brest n'avoit pas ordre d'attaquer ; la France, continue l'auteur de la lettre, ne pouvoit nous déclarer la guerre, sans déroger au pacte de famille ; elle n'avoit fait cet appareil que pour nous en imposer, & retenir nos forces en Angleterre. Peut-être que dans le temps assez long que nous avons perdu, les affaires de l'Amérique auroient pris une autre tournure, on

eût trouvé des tempéramens qui eussent prévenu la guerre, que votre conduite rend aujourd'hui inévitable. Voyez combien la France a tiré d'avantages de votre démarche ; elle en a profité, pour récompenser tous les Officiers & matelots qui se sont distingués sur la *Belle Poule* ; les François, animés par ces récompenses, brûlent d'en venir aux mains avec nous ; vous savez quel peut être l'effet de ces premières dispositions ; elles inspirent cette émulation & cette ardeur qui produisent toujours de grandes choses, & ces dispositions ne manquent jamais, quand on paye pour les faire naître ; quoiqu'en dise un politique moderne, (Montesquieu) l'intérêt est l'ame de la gloire. Sans cet aiguillon elle est nulle ; parce que l'homme se voit toujours avant la patrie. On a donné le même encouragement aux matelots, qui participeront à l'avenir aux prises. Cette émulation qui manquoit à ceux-ci, avoit rendu la marine François languissante ; la voilà maintenant au niveau de la nôtre.

On revient toujours dans les coteries politiques de cette ville, à la grande question des auteurs des premières hostilités ; & quelque envie & quelque besoin que nous ayons de ne pas passer pour les agresseurs, on pense à-peu-près sur cet objet à Londres comme à Paris. Jamais deux Puissances n'avoient été aussi embarrassées pour se battre, disent nos spéculatifs. Le pacte de famille, que la France regarde aujourd'hui comme le fondement de sa force ; ajoutent-ils, finit au moment qu'elle attaque les Anglois ; notre traité avec les Hollandois doit également être sans effet, si nous attaquons les François. Il suit de cet ordre de choses, que le premier coup de canon tiré par l'une des deux Puissances, équivaut à la perte d'une bataille. De quel côté l'a-t-il d'abord été ? On pourroit demander si une flotte Angloise sur les côtes de France en ordre de bataille, en temps de paix, n'est pas une première Déclaration de guerre ? C'est du moins un usage établi en politique, que

lorsque

Lorsque deux Puissances maritimes n'ont pas encore rompu leurs traités, l'une ne doit pas armer sans déclarer l'usage qu'elle veut faire de son armement. On ne donne la chasse qu'à des vaisseaux ennemis ; & toutes les fois qu'on court sur quelques vaisseaux, on les déclare tels ; c'est la première hostilité qui s'exerce dans la guerre de mer ; c'est peut-être la plus insultante ; & nous l'avons aggravée ; car non-seulement nous avons couru sur des vaisseaux François, mais nous les avons voulu forcer de venir à bord d'un Amiral étranger, pour rendre compte de leur mission. Ce n'est jamais celui qui se défend qui est l'agresseur ; c'est celui qui attaque. Le premier coup de canon a été tiré par l'*Hector*, selon la lettre même de Keppel ; il l'auroit été par la frégate Française, que nous devrions toujours le regarder comme partant de l'Angleterre, puisqu'il n'auroit point été tiré, si nous n'avions donné la chasse aux vaisseaux François. Une loi aussi ancienne que l'existence des marines respectives des Nations, a réglé que lorsque le Commandant d'un vaisseau supérieur veut parler au Capitaine d'un bâtiment inférieur, celui-là lui envoie son canot, avec un Officier chargé de le prier de se rendre à bord, & celui-ci y consent ordinairement ; la prévenance venant de la part du plus fort, il n'est qu'honnête, & le plus foible se soumet sans se compromettre. Les lettres de l'amiral Keppel font voir combien il s'est écarté de cette loi.

Ces spéculations ne sont pas faites pour rassurer la Nation ; nos papiers publics ne sont remplis que de ces réflexions, capables d'ajouter à ses alarmes. » L'indépendance Britannique, lit-on dans un, ne tient plus qu'à un fil ; toutes les espérances sont concentrées dans la flotte de l'Amiral Keppel ; s'il ne sort pas vainqueur du combat, s'il est battu, c'en est fait de cet Empire ; de sa grandeur, de son commerce, de l'influence dont il a joui dans la balance de l'Europe. Si la flotte est dispersée ou reçoit un

5 Août 1778.

E

publié dans des circonstances où elle voit cet empire prêt à lui échapper. Elle craint que l'Amiral Keppel ne puisse le lui conserver. Elle n'ignore pas que la presse qui a composé en partie les équipages, ne lui a fourni que des vagabonds, des gens sans aveu, ignorans la manœuvre, n'ayant jamais vu la mer, & ne pouvant être que d'un foible service. Pour les compléter, il a fallu prendre des soldats qui ne sont point accoutumés à cet élément, & qui destinés à combattre sur terre, n'ont aucune idée des fonctions de matelots qu'on les destine à remplir. Toutes ces réflexions inquiètent ; & on dit dans nos papiers qu'il a été décidé « que le Roi ne se rendra point au camp de Coxheat, avant d'avoir reçu des nouvelles de l'Amiral ; en effet, s'il arrivoit quelque accident fâcheux à la flotte, & que les François descendissent en Angleterre, S. M., étant sur les lieux, ne pourroit se dispenser de prendre elle-même le commandement de ses troupes & de s'exposer ».

On s'oppose toujours à l'ennemi le projet de faire une descente sur nos côtes ; & nos papiers ne sont remplis que de détails qui y préparent. » On prétend qu'il y a eu pendant plusieurs jours deux frégates & un gros vaisseau de guerre à la vue de Dunkerque ; si ce bruit est vrai, on ne manquera pas de faire stationner à Deal, un vaisseau de ligne ou trois ou quatre frégates, pour y protéger les bâtimens marchands qui entrent dans la Tamise & qui en sortent. On disoit ces jours derniers, que cet armement étoit destiné à attaquer quelque place dans les environs de Newcastle, ou à couler des vaisseaux bas à l'embouchure du port, pour empêcher les gros bâtimens d'y entrer ou d'en sortir.

» Suivant d'autres bruits, les gros vaisseaux de force que l'on a vu à la rade de Dunkerque, sont trois corsaires Américains arrivés depuis peu de Boston, & qui ont fait le tour par le nord de l'Ecosse. Si les François forment quelque entreprise heureuse sur

Newcastle , le prix du charbon montera dans peu à 5 liv. le chaldron. Le nombre de troupes campées actuellement près de Beignes , qui n'est qu'à neuf milles de Dunkerque , se monte , dit-on , à 9000 hommes , & la totalité des forces qui sont dans les parties intérieures de la France , à trois jours de marche du côté de la mer , outre les troupes qui sont nécessaires pour former les garnisons , se montent à 46 bataillons & 24 escadrons , ou environ 43,000 hommes &c.

Il se passa dans la séance du Parlement du 27 Mai , un fait intéressant , qui mérite d'être rapporté ; on se rappelle que dans cette fameuse séance on fit sortir tout le monde de la galerie , à l'exception d'une personne. M. Henri Lawes Luttrell , représentant le bourg de Boffiney , au Comté de Cornwall , demanda pourquoi on avoit fait cette exception ? M. Edmont Burke , représentant la ville de Bristol , répondit qu'elle avoit été pour M. Garrick , à qui tout ce qu'il y avoit d'Orateurs dans le Sénat Britannique , devoit ses talens , ayant été formés à son école ; & qu'en sa qualité de leur maître , il avoit bien le droit d'assister , comme Juge , à leurs combats. Ce suffrage emporta les applaudissemens de toute la Chambre , & jamais peut-être l'art du Comédien n'a reçu un plus magnifique éloge.

## ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE-SEPTENT.

*Yorck-Town* , du 10 Mai. On a publié dans tous nos papiers publics la lettre du Chevalier Tryon , ci-devant Gouverneur de la Nouvelle - Yorck , au Général Washington , au Général Gates & à M. Trumbull , en leur envoyant la copie des bills conciliatoires , avec prière de ne point s'opposer à leur circulation. Parmi les réponses qui lui ont été faites , celle du Général Washington mérite d'être rapportée : le Congrès vient de la publier. » *Au quartier*

*général Walleyforge* le 26 Avril. Le *triplicata* de la lettre que vous m'avez fait l'honneur, Monsieur, de m'écrire le 17 de ce mois, vient de m'être remis ; j'avois déjà eu le plaisir de voir les projets des deux bills avant la réception de votre paquet, & je puis vous assurer qu'ils ont circulé très-librement parmi les Officiers & les Soldats à mes ordres, dont la fidélité aux Etats-Unis m'est parfaitement connue. La Gazette ci-jointe, publiée le 24 Avril à Yorck-Town par ordre du Congrès, vous fera voir qu'il a prévenu vos desirs, & qu'il n'a pas moins d'envie que vous que ces bills aient la plus grande publicité. Je prends la liberté à mon tour de vous envoyer quelques copies imprimées de l'arrêté pris par le Congrès le 23, & de vous prier de le faire circuler autant qu'il sera en votre pouvoir, pour qu'il parvienne à la connoissance de toutes les personnes qui en sont l'objet (1). Les principes d'humanité d'après lesquels il est conçu, ne manqueront sûrement pas leur effet sur l'honnêteté de votre cœur. Je suis, &c. «

Pendant que l'ennemi affectoit de vouloir traiter avec nous, il faisoit publier par les Gazettes de Philadelphie & de New-Yorck toutes les faussetés capables de causer des désertions parmi nos soldats ; il imaginoit de prétendues résolutions du Congrès qui autorisoient le Général Washington à retenir jusqu'à la fin de la guerre les miliciens enrôlés pour neuf mois ou un an ; personne n'a été la dupe de cet artifice. Il s'est empressé aussi d'annoncer des divisions qui n'existoient pas. Il a dit & publié que les Etats-Unis étoient prêts à sacrifier aux intérêts de la Grande-Bretagne, dès qu'elle voudroit s'allier avec eux, ceux des Puissances avec lesquelles nous

---

(1) C'est celui par lequel le Congrès offre une amnistie à tous les Torys qui retourneront à leur devoir & prêteront serment d'allégeance aux Etats.

avons traité. Il n'est pas étonnant que les Anglois qui nous ont cent fois appelé des lâches, cherchent à donner de nous une idée si odieuse ; mais les Puissances qui ont traité avec nous ne se persuaderont jamais qu'un peuple qui fonde un nouvel Etat libre, & qui déjà s'est prescrit les loix les plus sages ; soit susceptible d'une corruption assez grande pour fonder un pareil espoir qui peut l'offenser plus que la première injure qu'ils ont faite à sa valeur.

Les lettres de Providence portent que le Brigadier-Général Pigot, commandant les Anglois à New-York, a envoyé les copies des bills conciliatoires au Général Sullivan. Ils étoient accompagnés d'une lettre dans laquelle il disoit, entre autres choses, que *les termes offerts aux rebelles étoient infiniment plus gracieux qu'ils n'avoient droit de s'y attendre de la part de son maître très-clément.* Cette phrase a excité une telle indignation dans l'esprit du peuple lorsqu'on la lui a lue, qu'il a exigé que les bills fussent brûlés par la main du bourreau, & cela a été exécuté sur-le-champ.

*Valleyforge, du 30 Mai.* Le Traité fait avec la France, semble avoir inspiré un nouveau courage à nos troupes ; leurs dispositions, leur harmonie, leur zèle, leur ardeur de mettre fin à la guerre dans cette campagne, nous assurent les plus grands succès. Pendant les réjouissances faites à l'occasion du Traité, on vint demander à un de nos Officiers ce qu'il falloit faire d'un espion Anglois qu'on venoit de surprendre dans le camp. » Je crois, répondit-il, que la plus grande peine que nous puissions faire à ceux qui l'ont envoyé, c'est de le leur rendre, afin qu'il leur raconte les détails de la fête dont il vient d'être témoin «.

Cet événement a produit les plus heureux effets : on apprend de Lancastré que le papier du Congrès a repris plus de crédit que jamais. Une piastre d'argent qui dans la Pensylvanie se vendoit neuf &

dix piastres de papier, n'en vaut plus à présent que deux & demi, & trois de ces dernières. Il est arrivé trois millions de piastres Espagnoles & le double de France.

On vient de recevoir une lettre d'un de nos Commandans sur la frontière du nord de la Nouvelle-Yorck, qui porte ce qui suit. « Nous venons d'apprendre par deux déserteurs partis de Saint-Jean, le 18 Avril, que les ennemis en avoient retiré leur canon & l'avoient envoyé à Montréal, & qu'on y parloit beaucoup d'une expédition de la France dans le fleuve Saint-Laurent. Le Gouverneur Carleton, ajouta-t-on dans cette lettre, avoit ordonné une forte levée de milices, & sur le refus que plusieurs Canadiens avoient fait de marcher, il y avoit eu un soulèvement dans lequel 50 hommes des régimens Allemands avoient été tués. Il regnoit aussi de grandes maladies dans la petite armée du Général Carleton, & elle n'avoit presque point de sauvages ».

*Boston, du 15 Mai.* Le 13 de ce mois, jour fixé pour l'élection annuelle des représentans de cette ville à l'assemblée de l'Etat de Massachusset's-Bay, les francs-tenanciers & les habitans notables ont élu unanimement MM. Jean Hancock, Guillaume Philipps, Jean Pitts, Olivier Wendel, Caleb Davis, Ellis Gray & Jean Lowell.

Le mois dernier la Chambre des représentans de cet Etat prit la résolution suivante. « Cet Etat s'étant engagé à fournir quinze cens hommes pour la défense de celui de Rhode-Island; & attendu qu'en conséquence de cet engagement deux régimens ont été désignés, qui, contre l'attente de cette assemblée, n'ont pu faire qu'un petit nombre de recrues, parce que quelques-unes des villes en cet Etat ont arrêté, que de servir dans l'Etat de Rhode-Island ne seroit pas considéré, & qu'il n'en seroit pas tenu compte aux individus, comme s'ils eussent servi à leur tour dans l'armée Continentale : A ces causes,

à l'effet que ladite difficulté soit levée & que les susdits régimens soient immédiatement complétés, il a été résolu » que toute personne qui s'est enrôlée » ou qui s'enrôlera dans la suite dans l'un ou l'autre des susdits régimens, sera considérée comme » ayant rempli son tour de service dans l'armée Continentale pour le même espace de tems qu'elle aura » servi dans l'un ou l'autre des susdits régimens «, Il est ordonné en même-tems aux différentes villes & à tous les Officiers de milice dans cet Etat, de considérer le service sur le pied susdit & d'en tenir compte de même. A l'effet de quoi le Secrétaire est chargé de publier cette résolution dans toutes les feuilles publiques de Boston «.

La nouvelle forme de Gouvernement proposée par cet Etat, a été rejetée par les habitans de Brookline. Leurs motifs méritent d'être connus; ils prouvent contre les assertions odieuses de nos ennemis, que le véritable esprit qui nous anime est celui de la liberté, & qu'il ne s'élèvera parmi nous aucun tyran pour nous asservir. Voici la résolution qu'ils ont prise le 21 de ce mois. » Après avoir bien examiné le projet ci-dessus, il ne nous a point paru conçu de la manière la plus propre à assurer sur une base solide & durable le vrai bonheur & la liberté des peuples de l'Etat. Il importe essentiellement à une constitution calculée pour un objet si important & si désirable, qu'une déclaration pleine & expresse des droits du peuple en fasse partie, & que les pouvoirs des administrateurs y soient soigneusement déterminés & limités. La forme proposée étant entièrement défectueuse sur ces points, & imparfaite autant que compliquée dans beaucoup d'autres, elle doit être rejetée; en conséquence l'assemblée composée de 41 personnes, la rejette unanimement & absolument.

*Charles-Town, du 5 Juin.* Nous avons reçu plusieurs lettres intéressantes de divers endroits, & dont nous donnerons les extraits. » Il est venu le 22 & le

23 Mai, écrit-on de Hartford dans le Connecticut, deux exprès du Général Gates : le premier a apporté une lettre du Major-Général Green, en date du 19, contenant ce qui suit. Le Général Washington me mande que l'ennemi fait ses dispositions pour évacuer Philadelphie, & il est ordonné de préparer du fourrage sur les différentes routes de son camp de Valley-forge à la rivière de Hudson. Le Général Gates ajoute : Il est visible à présent que si nous pouvons couvrir les États de la Nouvelle-Angleterre, la paix & l'indépendance de l'Amérique sont assurées. Par sa seconde lettre le Général Gates nous mande de tenir six bataillons de milice prêts à partir «.

Une lettre de Fishkill nous a appris que le 20 Mai le Général Gates a pris le Commandement du département de la Nouvelle-York, & que ses troupes commencent à s'approcher de l'ennemi.

Un Capitaine de l'armée du Continent, parti le 23 de Valley-forge, rapporte que toutes les troupes royales sont parties de Philadelphie, & qu'elles emmènent par force avec elles plusieurs habitans de la ville & des environs. On étoit persuadé qu'elles menaçoient ou le Connecticut ou Massachusset's-Bay.

## FRANCE.

*De VERSAILLES, le 30 Juillet.*

LE 19, la Marquise de Vergennes a eu l'honneur d'être présentée à LL. MM. & à la Famille Royale, par la Comtesse de Vergennes. Le même jour, le Comte de Moustiers & le Baron de Groschlag, Ministres plénipotentiaires du Roi, l'un auprès de l'Electeur de Trèves, & l'autre près le Cercle du Haut-Rhin, furent présentés à S. M. par le Ministre & Secrétaire d'État au département des affaires étrangères, & de prendre congé pour se rendre à leurs destinations.

Le 19, LL. MM. & la Famille Royale, signèrent le contrat de mariage du Marquis d'Aguesseau,

Mestre-de-Camp de Cavalerie, & Lieutenant des Gardes du Corps du Roi, avec Demoiselle Branet d'Ivry.

Le 18, M. de Tresseol eut l'honneur de présenter au Roi l'éloge du Maréchal du Muy.

*De PARIS, le 30 Juillet.*

L'ATTENTION générale est fixée sur les affaires maritimes, depuis le départ de l'escadre de Brest; en attendant qu'on reçoive des nouvelles de la campagne, on lit avec curiosité & avec intérêt, toutes les lettres qui viennent de nos côtes. On écrit de Guincamp en Bretagne, en date du 18 Juillet: « La frégate l'*Iphigénie*, commandée par M. de Kerfaint, a pris une frégate Angloise, qui étoit la frégate d'observation de la flotte de l'Amiral Keppel. Le combat n'a pas été long; on prétend que l'équipage s'est jeté à fond de cale. M. de Kerfaint a pris à son bord l'Etat-Major de l'Anglois; le Capitaine y a monté de fort bonne grace. Il a été étonné de la proposition que lui a faite M. de Kerfaint, de le mener à bord de M. d'Orvilliers, pour recevoir ses ordres. Il a passé au milieu de la flotte; il a été surpris de sa beauté, & du nombre de nos vaisseaux; il en a pâli, & a pensé se trouver mal. Il a avoué qu'il croyoit que l'on avoit exagéré dans les Papiers Publics le nombre de nos vaisseaux & de nos équipages. M. de Kerfaint a conduit la frégate Angloise à Brest. On a envoyé ici dix Officiers, qui ont la ville pour prison; MM. les Officiers du régiment de Condé, dragons, ont été les voir, & leur faire des offres de service. Ils leur donnèrent à dîner avant-hier, ils ne mangèrent pas; ils sont très-tristes. Il n'y a qu'un garde de la marine qui parle François. On dit que le Capitaine n'a pas jeté ses paquets à la mer, que M. de Kerfaint s'en est fait, & qu'on y a trouvé tous les signaux de son escadre. Si le fait est vrai, comme on l'assure, cela

est bien suffisant pour le rendre triste. A l'arrivée de cette frégate à Brest, on a envoyé un courier à la Cour. Ce courier a apporté l'ordre de faire partir la frégate l'*Oiseau*, de 32 canons, commandée par M. le Chevalier de Kergaris, qui partit hier. Ses ordres portent, de n'attaquer ni frégate, ni aucun bâtiment, quand il auroit la certitude de le prendre, de ne point s'arrêter en route, & d'aller joindre l'escadre.

Le *Prothée*, vaisseau de 64 canons, commandé par M. le Chevalier d'Amplierre, qui étoit à Saint-Domingue il y a plus d'un an, en revenant en France, a rencontré, dit-on, notre escadre. Il a proposé à M. d'Orvilliers de l'accompagner, & de se joindre à la flotte; comme il lui manquoit 40 hommes, il les a demandés, en disant qu'en prenant un matelot sur chaque vaisseau, aucun ne s'en ressentiroit. Il avoit aussi besoin de vivres, chaque vaisseau lui en a fourni aussi. Au moyen de cet arrangement, son vaisseau fait le 33<sup>e</sup> de l'escadre.

» Il vient d'arriver ici, écrit-on de Brest en date du 17, un vaisseau de Rouen qui avoit été arrêté par les Anglois & conduit à Plimouth. Il a été relâché, & ses expéditions lui ont été rendues, scellées par l'Amirauté, ce qui l'a empêché d'être pris par d'autres vaisseaux de guerre de cette nation, dont il a encore fait la rencontre en se rendant ici. Il est chargé pour plusieurs particuliers de cette ville; il dit que Keppel a mis à la voile le 9 de ce mois. Nous armons la prise appelée la *Lively*; le Commandant de la Marine en a reçu l'ordre «.

La même lettre en a apporté une écrite le 12, par un Officier à bord d'un des vaisseaux de l'escadre, par 47 degrés 51 minutes de latitude, & 9 d. & 17 min. de longitude, comptée de Paris. » Nous ne doutons pas que notre Commandant n'ait ordre d'attaquer. Nous le desirons trop vivement pour ne pas le croire, & nous jurons contre les vents de nord-nord-est, qui nous jettent dans le sud & dans

L'ouest, pendant que nous savons que Keppel est à l'entrée de la Manche. L'*Iphigénie* a conduit à Brest une frégate Angloise, qui s'est rendue sans riposter, celle-ci a eu 10 hommes tués, & 20 blessés. Nous avons eu de fort belles mers, & du beau tems. Depuis le départ de Brest, il n'est arrivé aucun événement. La publication de l'Ordonnance des prises, a produit le meilleur effet. Nos équipages sont pleins d'ardeur, & nous voudrions bien être à portée d'en profiter «.

Une autre lettre de Brest, en date du 20 de ce mois, contient les détails suivans : » La frégate la *Juno*, vient d'amener en ce port le cutter Anglois qui a pris notre lougre. C'est un petit bâtiment du Roi d'Angleterre, d'une marche supérieure, doublé de cuivre, & qui étoit monté de 14 canons. Le Capitaine est encore tout étourdi d'avoir été pris; il ne peut concevoir comment il n'a pas pu éviter notre frégate; il a jetté ses canons à l'eau. Il prétend que c'étoit pour s'alléger; mais il en a été jetté après qu'il a eu amené, & qu'il étoit lui-même à bord de la frégate; ce procédé n'est pas honnête. Le 12 de ce mois, notre escadre étoit à 43 lieues au sud-ouest d'Quessant, & l'Amiral Keppel est actuellement à la hauteur de cette île «.

On doit tout attendre du soldat François; parmi le grand nombre de traits qui caractérisent sa bravoure & son esprit, en voici un qui mérite d'être recueilli. Deux Officiers réformés, allèrent prier M. le Duc de Chartres, peu de jours avant le départ de l'escadre, de leur permettre de servir sur son bord ou sur sa division en qualité de volontaires. Il ne put leur accorder cette faveur, parce que tous les équipages étoient complets, & il témoigna à ces braves gens toute l'estime qu'ils méritoient, & le regret qu'il avoit de ne pouvoir les satisfaire. Le lendemain, ils allèrent trouver deux grenadiers qui étoient embarqués avec leurs corps; mes amis, leur dirent-ils, il y a long-tems que vous servez; les

braves ont besoin de repos ; voici votre congé , nous prendrons votre place : les grenadiers les refusèrent. On pourroit demander s'il y a plus d'héroïsme du côté des Officiers ou des soldats ; nous nous contenterons d'admirer la conduite des uns & des autres.

Ces dispositions sont générales sur toute la flotte ; on raconte que M. de la Moshe-Piquet , en recevant M. le Duc de Chartres sur son bord , lui dit : « J'ai coutume de me battre comme un diable ; mais à vos côtés , Monseigneur , je me battrai comme quatre ».

Selon les lettres de Toulon , l'escadre qu'on y a armée est en rade & prête à partir au premier ordre ; on croit que sa destination est pour quelque lieu éloigné ; on en juge ainsi par les provisions qu'elle a embarquées. M. le Prince de Monbazon , arrivé le 9 dans ce port , a visité tous les jours les différens vaisseaux de l'escadre. M. de la Marthonie , Capitaine de vaisseau , & directeur de l'artillerie , a été nommé directeur général de l'arsenal ; pendant l'absence du Chevalier de Fabry , qui s'est démis le 12 du commandement de la marine , entre les mains de M. de Saint-Aignan. On arme la frégate l'*Aurore* , qui étoit en radoub , & son commandement a été donné à M. de Bompar , Lieutenant de vaisseau. Les deux frégates , la *Magicienne* & la *Précieuse* , doivent être lancées à l'eau dans le courant de ce mois , & armées tout de suite ; les trois vaisseaux de ligne en construction , avancent plus qu'on ne faisoit cru , & on espère de les mettre en état d'être armés à la fin de l'année.

On connoît les Ordonnances rendues depuis quelques tems sur le fait des carrières ; les précautions que le Gouvernement a prises ; & les dépenses considérables qu'il ne cesse de faire pour prévenir les accidens & pour y remédier. Il en est arrivé quelques-uns , qui ont justifié sa prévoyance & ses soins , sans lesquels ils seroient bien plus fréquens. On vient

d'en voir un nouveau, qui fait dans ce moment la plus grande sensation, par le nombre des personnes qui ont eu le malheur de périr. Le 27 de ce mois, à 11 heures du matin, une carrière peu éloignée du chemin de Ménil Montant, vis-à-vis la maison dite du Bel-Air, s'est écroulée tout-à-coup; sept personnes qui se promenoient sur le bord de cette carrière, ont été englouties sous les terres qui se sont éboulées dans un espace assez considérable; ces personnes sont, dit on, MM. Favier, frères, l'un Architecte, l'autre Procureur; M. & Mme. le Gris, Mme. Desprez, qui étoit enceinte de 7 mois, & sa petite-fille de 9 ans avec sa mere. 200 ouvriers accourus aussi-tôt, n'ont cessé depuis ce temps de travailler pour débarrasser ce gouffre, & on leur a distribué des vivres & du vin, pour qu'ils ne quittent pas un instant l'ouvrage. Ils n'étoient pas encore parvenus hier à déblayer les décombres, & à retrouver les infortunés qui y ont été ensevelis. On a fait descendre des Ingénieurs dans les vastes carrières de ce canton, pour les examiner, s'assurer de leur état, & faire faire à celles qui en auront besoin, tous les travaux nécessaires pour prévenir de semblables accidens, & rassurer le public.

La mort de J. J. Rousseau, attribuée généralement dans presque tous les Papiers Publics à une violente colique, a eu une autre cause; on lit dans le procès-verbal de l'ouverture de son corps, en présence de M. Louis Blondel, Lieutenant du Bailliage & Vicomté d'Ermenonville, assisté du Procureur-Fiscal & d'un Huitier, que les Chirurgiens qui y ont procédé, après visite faite du corps & l'avoir vu & examiné dans son entier, ont tous deux rapporté d'une commune voix, que ledit sieur Rousseau est mort d'une appoplexie séreuse, ce qu'ils ont affirmé véritable. Le public, empressé de jouir des ouvrages qu'il peut avoir laissés dans son portefeuille, craint qu'ils ne s'y retrouvent pas tous, surtout depuis qu'on dit qu'il a brûlé plusieurs papiers

quelque tems avant sa mort. Parmi les manuscrits qu'on fait qu'il avoit laissés ; on compte *le Juif Ibrahim*, ou *les Benjamites*, poëme ; *la Législature de Pologne*, *l'Opéra des Muses*, qui n'a jamais été joué ; *le Devin du Village*, dont il avoit refait la musique ; plusieurs recueils de romances avec la musique, qu'on dit être charmante ; une suite à *l'Emile* en deux volumes, & *les Mémoires de sa Vie*. Ce dernier ouvrage est celui qui pique le plus la curiosité. On nous assure qu'il commence par le morceau suivant, que nous nous empresseons de transcrire, en regrettant qu'il n'ait pas plus d'étendue.

« Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple, & dont l'exécution n'aura point d'imitateurs ; je vais montrer à mes semblables, un homme dans toute la vérité de la nature ; & cet homme, c'est moi.

« Moi seul, je sens mon cœur, & je connois les hommes ; je ne suis fait comme aucun de ceux que j'ai vus ; j'ose croire n'être fait comme aucun de ceux qui existent ; je ne vaud pas mieux ou moins ; je suis autre. Si la Nature a bien ou mal fait de briser le moule dans lequel elle m'a jetté, c'est ce dont on ne peut juger qu'après m'avoir lu. Que la trompette du Jugement dernier sonne quand elle voudra, je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le souverain Juge. Je dirai hautement. Voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je suis ; j'ai dit le bien & le mal avec la même franchise ; je n'ai rien tu, rien déguisé, rien pallié ; je me suis montré coupable & vil quand je l'ai été ; j'ai montré mon intérieur, comme tu l'as vu toi-même, être éternel ! Rassemble autour de moi, l'innombrable foule de mes semblables ; qu'ils écoutent mes confessions, qu'ils rougissent de mes indignités, qu'ils gémissent de mes miseres ; que chacun dévoile à son tour son cœur aux pieds de ton trône, & qu'un seul te dise ensuite, s'il l'ose : je fus meilleur que cet homme-là ».

Arrêt du Conseil d'Etat du 12 Juillet, portant

## établissement d'une Administration Provinciale dans le Berry.

Le Roi, au milieu des évènements politiques les plus dignes de son attention, ne perd point de vue les grands objets d'administration intérieure qui peuvent concourir au bonheur de ses Sujets; & si des dépenses extraordinaires, dont S. M. ne peut encore assigner le terme, ne permettent pas de diminuer la somme des impositions; Elle desire du moins préparer dès à présent les moyens propres à en adoucir le fardeau, soit par les modifications raisonnables dont elles sont susceptibles, soit plus particulièrement par la sagesse & l'égalité des répartitions. Sa M., en examinant les avantages qui pourroient résulter pour ses Sujets de l'établissement des administrations provinciales, a vu avec satisfaction que si les besoins de l'Etat écartoient pour un tems plusieurs projets salutaires, il étoit au moins un genre de bienfaits envers ses Peuples, auquel les circonstances les plus difficiles n'apporteroient aucun obstacle..... Elle a observé que la diversité des sols, des caractères & des habitudes, devant nuire à l'exécution, & quelquefois même à l'utilité des meilleures Loix d'imposition, lorsqu'elles sont uniformes & générales, Elle pourroit mieux connoître ce qui convient à chaque province, à l'aide du zèle éclairé d'administrations partielles, & parvenir ainsi par degré, aux améliorations générales dont Elle est occupée... Voulant d'ailleurs réserver dans tous les tems à ses Commissaires départis, l'importante fonction d'éclairer le Conseil sur les projets & les délibérations des Assemblées, & la surveillance étant remise entre des mains différentes de celles de l'exécution, S. M. se procurera des garans multipliés du bonheur & de la confiance de ses Peuples. Parmi ces diverses considérations, & autres qui ont toutes la félicité publique pour objet, S. M. desirant être éclairée par l'expérience, a résolu de n'établir cette administration pro-

vinciale que dans une seule Généralité; & le Berry depuis long-tems dans un état de langueur, quoiqu'avec des moyens naturels de prospérité, lui a paru mériter la préférence de l'essai qu'elle veut faire d'une administration qui forme depuis long-tems l'objet des vœux de ses Provinces, & dont tous les avantages tourneront en entier à leur soulagement.

S. M. règle, 1<sup>o</sup>. le nombre & la qualité des Membres des trois Ordres qui composeront l'Assemblée, qui sous son bon plaisir répartira les impositions, en fera la levée, dirigera la confection des grands chemins, &c. ; 2<sup>o</sup>. l'Assemblée n'aura lieu que tous les deux ans, & durera un mois : on comptera les suffrages par tête, & non par distinction d'ordre, &c. S. M. fera connoître ses volontés par un ou deux Commissaires chargés de ses instructions : 3<sup>o</sup>. Il y aura un bureau d'administration dans l'intervalle des Assemblées ; 4<sup>o</sup>. & 5<sup>o</sup>. il ne sera versé au Trésor-Royal, que la même somme qui y entre maintenant. Toute dépense déterminée par les Assemblées, devra être autorisée par S. M., sauf les frais ordinaires de l'Administration, dont le montant sera fixé. 6<sup>o</sup>. l'Assemblée & le Bureau intermédiaire, pourront faire des représentations, & proposer des Règlemens justes & utiles, sans que, sous prétexte de ces représentations, la répartition & le recouvrement des impositions, puissent éprouver le moindre délai. 7<sup>o</sup>. Le Commissaire départi de S. M., prendra connoissance des délibérations de l'Assemblée & du Bureau d'administration, lorsqu'il le croira convenable pour le service de S. M. & le bien de ses Peuples. 8<sup>o</sup>. La forme des élections & nominations, sera réglée après la première Assemblée. 9<sup>o</sup>. Pour la composer, 16 propriétaires s'assembleront à Bourges le 5 Octobre; ils en indiqueront 32 autres, pour former ensemble la première Assemblée à l'époque qui sera fixée par S. M.

*De BRUXELLES, le 30 Juillet.*

AUCUNE des nouvelles qu'on avoit répandues des suites de l'irruption du Roi de Prusse en Bohême, ne s'est confirmée ; on doit s'attendre dans les circonstances présentes, à en voir publier plusieurs qui n'auront aucun fondement, & le public ne sauroit les lire avec trop de défiance. On mande de Vienne, que le bruit s'y étoit répandu d'une affaire, dans laquelle les Prussiens avoient été défaits ; un homme plus zélé que prudent s'étoit empressé de le publier ; & son zèle indiscret n'a pas eu l'approbation de l'Impératrice, qui l'a fait punir aussi-tôt qu'il a été connu. Malgré cela, cependant, on espère encore la paix ; l'Impératrice-Reine, écrit-on de la Haye, a envoyé au camp du Roi de Prusse M. Thugut avec des propositions de paix & des arrangemens ; le Roi qui dans le fond faisoit la guerre à regret, quoiqu'il l'eût bien faite, a mandé son Ministre, & les voilà avec M. Thugut à négocier de nouveau.

Selon les lettres de Paris, il s'y est répandu une nouvelle aussi peu fondée, depuis la sortie de l'escadre de Brest ; on y est dans la même impatience d'apprendre quelles auront été ses opérations sur mer ; en général on paroît sans inquiétude ; on connoît la force de la flotte, & la disposition de ses équipages. On parle beaucoup d'une lettre écrite, dit-on, à la Cour avant son départ, par un marin dont on connoît le courage, la franchise & les talens. » La division confiée à mon commandement, pétillie d'impatience ; l'ardeur & le courage brillent dans tous les yeux. Les manœuvres se font avec une célérité, une exactitude & une intelligence qui nous promettent les succès les plus heureux. Dans l'état où nous sommes, & avec les dispositions que je vois dans les esprits, toute témérité de la part des ennemis de S. M., seroit bientôt punie ; & s'ils nous attaquent nous les ..... ». On prétend que le Ministre, en

lisant cette lettre au Roi, s'arrêta à ce mot; S. M. regarda le mot omis, & se contenta de dire : *C'est ainsi que s'exprimoit Jean Bar.*

• L'affaire de la neutralité de l'Espagne, fixe toujours la curiosité; ceux qui ne la croient point décidée, se fondent sur les préparatifs que continue de faire cette Puissance; on ne fait point de si grands armemens pour ne point combattre.

• On lit ici des copies de deux lettres adressées au Ministre de la Marine de France, la première, en date du Port au-Prince le 10 Avril, a été écrite par M. Acharde, Chevalier de Bonvoisloir.

• « Monseigneur, j'ai l'honneur de vous représenter, qu'étant parti au mois de Janvier dernier du Port-au-Prince, sur le navire la *Rosiere d'Artois*, de Nantes, chargé des denrées de l'Amérique, expédié pour France, nous avons été escortés jusqu'au débouquement, par la frégate du Roi la *Renommée*. Quelques jours après qu'elle nous eût quittés, un coup de vent très-violent, après nous avoir fort maltraités, & nous avoir fait une voie d'eau, nous a forcé, vu notre peu de vivres & notre mauvais état, à relâcher dans le premier port pour nous y radouber, & ensuite faire voile pour l'Europe. Après un procès-verbal de notre situation, signé de tout l'équipage, le Capitaine s'est décidé à faire route pour Charles-Town. Environ 24 heures après, nous avons vu 3 bâtimens au vent à nous, dont un nous a tiré un coup de canon, & a arboré pavillon Anglois. Nous l'avons attendu. Un instant après, il a amené le pavillon Anglois, & hissé celui Insurgent. Il nous a demandé d'où nous venions, & où nous allions, à quoi nous avons répondu; que nous venions du Port-au-Prince, que nos expéditions étoient pour Nantes, mais que le mauvais tems nous avoit si fort maltraités, que nous allions relâcher à Charles-Town. Il a alors amené pavillon Insurgent, & rehissé celui Roya-

liste. Le second Capitaine est venu à notre bord, & a enmené notre Capitaine à son bord, où le Capitaine nous a dit : que puisque nous avons besoin de relâcher, il devoit nous être égal d'aller dans un port ou dans un autre, que nous allions le suivre à Saint-Augustin dans la Floride, qu'il nous feroit donner un sauf-conduit, & qu'après que nous serions radoubés, nous continuerions notre route. Nous nous sommes fiés à sa parole, & nous l'avons suivi 14 jours sans avoir de gardes à bord. Dès que nous fumes arrivés à Saint-Augustin, il nous fit mouiller sous sa volée; & 3 jours après, sans écouter nos raisons, on nous a enlevés de notre bord. Le Capitaine s'est emparé d'une lettre à votre adresse, Mgr.; il l'a décachetée. On nous a mis à terre sans nous donner de vivres; on nous a fait essuyer les plus affreux traitemens. Les Sauvages avoient 120 l. par chaque chevelure qu'ils faisoient sur les François qui sortoient de la ville. On nous a gardés 2 mois & demi; après cela on nous a renvoyés au Port-au-Prince sur une mauvaise barque, avec de mauvais vivres, à peine suffisans pour la moitié de la traversée. Voilà, Mgr., une foible esquisse des maux que cette orgueilleuse nation m'a fait souffrir. J'ose espérer que ma situation vous touchera, vous, Mgr., qui vous attendrissez sur le sort des malheureux.

La seconde de M. de Brétigny, est datée de Saint-Augustin, Floride de l'Est, le 14 Mars.

» Monseigneur, je crois devoir vous rendre compte, & de la position singulière dans laquelle je me trouve, & d'une foule de choses qui intéressent l'honneur du pavillon François, celui de la Nation en général, le service du Roi & le commerce. J'étois Exempt des Suisses de la Garde du Corps de Monsieur. Le desir de me faire connoître, l'envie d'apprendre mon métier, & peut-être l'envie encore de faire ma fortune militaire plus rapidement, tout cela m'a engagé de passer au service des Américains. L'assurance

très-précis, & sur-tout très-fidèle, des vexations odieuses qu'éprouvent les François dans cette partie de l'Amérique. Il vous parviendra sans doute des plaintes des malheureux qui ont été opprimés. Je joins ma voix à la leur, non pas pour moi, mais pour quelques Officiers dignes d'un meilleur sort, & dont l'âge & les services semblent mériter un traitement moins rigoureux. Quant à moi, je me sens la force de supporter avec courage tous les maux dont me menace la politique Angloise «.

P. S. Nous recevons à l'instant la lettre suivante de Brest. « Le 27, les deux escadres se sont rencontrées; M. d'Orvilliers, par une manœuvre savante, a paru prêter le flanc à l'Amiral Keppel, qui a donné dans le piège, & est venu l'attaquer; M. d'Orvilliers a eu bientôt l'avantage. Le combat s'est engagé & a duré plusieurs heures; 9 vaisseaux Anglois ont été désemparés. M. Duchaffault, dont la division étoit la plus exposée, a été blessé, ainsi que son fils. Le *Saint-Esprit* qui avoit perdu son grand mât, dans une tempête qui avoit précédé le combat, a été chauffé de très-près par 3 vaisseaux Anglois, & paroïssoit dans le plus grand danger, lorsque M. de Soulanges, Commandant du *Sphinx*, s'est jeté entre les feux, & a ramené l'égalité. M. d'Orvilliers a cherché à rengager le combat, mais Keppel l'a refusé. Il a éteint ses feux & gagné Plymouth. Notre flotte est restée maîtresse du champ de bataille avec tous ses feux allumés. Elle est rentrée dans Brest pour se réparer; M. d'Orvilliers ne croit pas avoir besoin de plus de huit jours pour être en état de remettre en mer. La tempête avoit écarté deux de ses vaisseaux; deux autres avoient touché les bas-fonds d'Ouessant; & sur leurs signaux de détresse, on en avoit envoyé deux à leur secours, de manière que M. d'Orvilliers avoit six vaisseaux de moins lorsqu'il a combattu.

*La suite du Traité entre l'Espag. & le Port. à l'ord. proc.*

# MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

C O N T E N A M T

*Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse de Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits , Arrêts ; les Avis particuliers , &c. &c.*

---

15 AOUT 1778.

---



A P A R I S,

Chez P A N C K O U C K E , Hôtel de Thou ,  
rue des Poitevins.

---

*Avec Approbation & Brevet du Roi.*

## T A B L E.

<b>PIÈCES FUGITIVES.</b>		<i>Comédie Française</i> , 170
<i>Les Forêts de la Zone Tor-</i>		<b>SCIENCES ET ARTS.</b>
<i>ride</i>	p. 123	<i>Musique, lettre à M. Pan-</i>
<i>Vers pour le Portrait de M.</i>		<i>ckouck</i> ,
<i>Lenoir</i> ,	124	<i>La Fauvette</i> ,
<i>Aux Rossignols du Bois de</i>		<b>ANNONCES</b> ,
<i>Vincennes</i> ,	125	<i>ibid.</i>
<i>Éloge de la Motte</i> ,	<i>ibid.</i>	<b>JOURNAL POLITIQUE.</b>
<i>De l'Esprit de Contradic-</i>		<i>Constantinople</i> ,
<i>tion</i> ,	138	<i>Copenhague</i> ,
<i>Vers pour le Portrait de M.</i>		<i>Stockholm</i> ,
<i>de Lille</i> ,	153	<i>Varsovie</i> ,
<i>Énigme, Logogr.</i>	<i>ibid.</i>	<i>Vienne</i> ,
<b>NOUVELLES LITTÉ-</b>		<i>Hambourg</i> ,
<b>RAIRES.</b>		<i>Ratisbonne</i> ,
<i>Œuvres de M. de la Har-</i>		<i>Naples</i> ,
<i>pe</i> ,	154	<i>Londres</i> ,
<i>Éloge de M. de Bordeu,</i>	158	<i>États-Unis de l'Amérique-</i>
<i>Nouv. Elémens de la scien-</i>		<i>Septentrionale</i> ,
<i>ce de l'homme</i> ,	166	<i>Versailles</i> ,
<b>SPECTACLES.</b>		<i>Paris</i> ,
<i>Académie Royale de Mu-</i>		<i>Bruxelles</i> ,
<i>sique</i> ,	168	

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le 15 d'Août. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 14 Août 1778.

DE SANCY.

De l'Imprimerie de MICHEL LAMBERT,  
rue de la Harpe, près Saint-Côme.



# MERCURE DE FRANCE.

15 AOUT 1778.

---

---

PIÈCES FUGITIVES  
EN VERS ET EN PROSE.

---

---

LES FORÊTS DE LA ZONE  
TORRIDE.

FRAGMENT D'UN POÈME.

NE POURRAI-JE admirer la sauvage beauté  
Dont les feux du soleil, sous la brûlante zone,  
Ont empreint les forêts que nourrit l'Amazone,  
Et les bois de l'Indus & ceux dont le Niger  
Voit ses bords malheureux verdier & l'ombrager ?

F ij

C'est-là que du midi défiant l'inclémence  
 Le front du Latanier soutient une ombre immense.  
 L'Oranger revêtu de brillantes couleurs,  
 Sy couronne à la fois & de fruits & de fleurs.  
 Là s'élève le Cèdre en vertes colonnades.  
 A leurs pieds les Palmiers mariés aux Grenades  
 Et l'Ananas tout fier du poids de sa moisson  
 Offrent aux voyageurs une fraîche boisson.  
 Là, tandis qu'avec l'onde un sable d'or ruisselle,  
 Le diamant en feu sur la rive étincelle.  
 Là du bleu des Saphirs, du pourpre des Rubis  
 Le peuple ailé des airs émaille ses habits.  
 Enfin, c'est-là qu'on voit du sommet des montagnes,  
 Cent torrens mugissans bondir dans les campagnes,  
 En de larges canaux vingt fleuves tortueux  
 Et les andes perçant les nuages humides  
 Ceindre un vaste horison de hautes pyramides,

---

*VERS pour mettre au bas du Portrait de  
 M. LENOIR, Conseiller-d'État, &  
 Lieutenant-Général de Police,*

**J**USTE, éclairé, prudent, inflexible aux abus,  
 Consacrant à l'État & ses soins & sa vie,  
 Par ses talens, par ses vertus,  
 Il a su mériter & désarmer l'envie.

*AUX ROSSIGNOLS du Bois de Vincennes.*

**H**ÔTES harmonieux de ce naissant feuillage  
 Qui soupirez vos feux sur des tons si touchants,  
 Rossignol, dont Rameau, par de bizarres chants,  
 Crut imiter le doux ramage,  
 Vous chantez, & par vos accens  
 Vous charmez les ennuis d'une compagne tendre :  
 Elle se tait, dit-on, pour les entendre.  
 Ha, prêtez-moi ces sons si puissans & si doux,  
 Prêtez-les moi, j'en ai bien plus besoin que vous.

*Par M. Gueneau de Montbeillard.*

*ÉLOGE DE LA MOTTE, lu par  
 M. d'Alembert, dans une séance publique  
 de l'Académie Française.*

**A**NTOINE Houdart de la Motte naquit à Paris le 17 Janvier 1672. Il fit ses premières études chez les Jésuites, qui ont si bien mérité de la Littérature, tant par eux-mêmes que par les élèves illustres qu'ils ont formés; heureuse société, si elle avoit su se contenter de cette gloire! M. de la Motte conserva toujours avec elle des liaisons, soit de reconnoissance, soit de po-

litique ; car alors les Jésuites étoient redoutables, & la foudre, qu'ils ont défiée si long-temps, dormoit encore.

Après ses humanités, il étudia, comme beaucoup d'autres hommes célèbres, pour être Avocat, & s'en dégoûta bientôt comme eux. Quelque estime qu'il eût pour une profession si noble & si utile, la Littérature, en lui présentant des objets plus analogues à ses talens, lui offroit encore une récompense plus flatteuse ; l'Ecrivain qui ne concentre pas dans l'enceinte des tribunaux son génie & sa renommée, & qui fait intéresser par ses ouvrages tous les siècles & toutes les nations, est estimé, célébré, chéri même par-tout où il y a des hommes dignes d'être ses Lecteurs. Telle étoit la perspective brillante qui avoit ébloui le jeune la Motte, déserteur du barreau pour les Lettres ; mais il n'avoit vu, dans son enthousiasme naissant, que les lauriers qui sembloient l'attendre : il ignoroit les écueils dont sa route alloit être semée, & il avoit besoin que l'expérience l'en instruisît ; l'expérience fut prompte & cruelle. Une Comédie, son coup d'essai, tomba, & tomba au théâtre Italien, qui n'étant alors qu'un théâtre de farce, ne laissoit pas même à l'Auteur infortuné la consolation de croire que les Spectateurs avoient été difficiles. La disgrâce ne pouvoit être plus

mortifiante ; elle affligea si vivement l'Écrivain novice , qu'elle le fit renoncer pendant quelques mois au théâtre , aux Lettres , & même aux hommes. Il alla se jeter à la Trappe , & se crut pénitent , parce qu'il étoit humilié. Cette vocation n'étoit que le fruit malheureux & avorté de l'amour-propre mécontent ; aussi ne dura-t-elle que le temps nécessaire pour le calmer , & pour lui faire reprendre de l'espoir & des forces ; ce Moine , si peu fait pour l'être , & que le dépit avoit donné au Cloître pour quelques momens , fut bientôt rejeté dans le monde , & ne prouva que trop , dès qu'il s'y fut replongé , à quel point sa ferveur étoit refroidie. Il fit le charmant Opéra de l'*Europe Galante*. Campra , qui n'avoit fait jusqu'alors que des Messes & des Motets pour la Cathédrale de Paris , transfuge comme la Motte du sacré au profane , mit cet Opéra en musique , & fut si enivré ou plutôt si perverti par le succès , que l'Église où il exerçoit ses talens , se vit aussi obligée , quoiqu'avec douleur , de l'abandonner au théâtre.

La Motte donna peu de temps après avec Destouches la *Pastorale d'Issé* , qui n'eut pas moins d'applaudissemens que l'*Europe Galante* ; cette *Pastorale* étoit d'abord en trois actes ; on lui conseilla de

genres; celui du Ballet dans l'*Europe Galante*, (car les Ballets de Quinault, si supérieur dans les Tragédies lyriques, étoient au-dessous du médiocre); celui de la Pastorale dans *Iffé*, où respire cette sensibilité douce & recueillie, si propre à ce genre d'ouvrage; enfin, celui de la Comédie-Ballet, dans *le Carnaval & la Folie*. On peut, il est vrai, critiquer cette dernière Pièce, car le *Carnaval* y est toujours de mauvaise humeur, & la *Folie*, dont la gaité le désespère, y est supposée fille du Dieu des Richesses, qui ne doit guères engendrer qu'une folie triste; mais si le sujet de l'Opéra prête à la censure, du moins les détails des Scènes sont pleins de cette finesse ingénieuse que l'Auteur savoit mettre dans tous ses Ouvrages.

On peut être étonné qu'après tant de succès au Théâtre Lyrique, la Motte, qui a tant écrit sur l'Ode, sur le Poème Épique, sur la Fable, sur la Tragédie, n'ait rien écrit sur l'Opéra. Personne n'avoit plus de droit d'y donner des loix, & comme Auteur souvent couronné, & sur-tout comme créateur. Mais cette supériorité même a été la cause de son silence. Dans les autres genres de Poésies, les succès furent très-disputés; à l'Opéra ils n'ont point eu de contradicteurs; & l'Auteur n'a point été obligé de justifier ou de réclamer les suffra-

ges par de subtiles apologies. On ne plaide guères devant le Public que les causes perdues, ou du moins équivoques; & l'on se met peu en peine d'étayer son droit par de froids préceptes, quand on se sent en état de gagner son procès par des exemples.

Au milieu de ces triomphes accumulés, la Motte en desira un autre. Il donna un volume d'Odes qui eurent d'abord un grand nombre de Panégyristes, & quelques Censeurs, & qui, bientôt après, eurent beaucoup de Censeurs, en conservant quelques Apologistes. Elles étoient pleines d'esprit & de raison; mais la raison & l'esprit même, sont, pour des Odes, un léger ornement: dans celles de la Motte les images étoient rares, le coloris foible, & l'harmonie souvent négligée. L'Auteur, suffisamment averti par sa propre conscience, des qualités qui lui manquoient, quand même la critique n'auroit pas pris le soin de l'en faire souvenir, disoit, pour justifier la dureté qu'on reprochoit à ses vers, *qu'un Poète n'étoit pas une flûte*. Cette plaisanterie, (si même elle en mérite le nom) ne donnoit pas à ses odes ce que l'imagination & l'oreille y desiroient. Aussi furent elles bientôt effacées par celles du célèbre Rousseau, qui peut-être avec moins d'esprit que la Motte, avoit bien plus que lui le talent de la grande Poésie, l'art de mettre les

vérités en images, l'oreille sensible & févère, enfin cet heureux choix de mots si essentiel à la versification, & sur-tout à celle de l'Ode, dont l'orgueil rejette encore plus ce qui est commun dans les expressions que dans les idées.

Rassasié de couronnes sur la scène lyrique, la Motte osa se produire sur un Théâtre plus propre encore à tenter un Poète, mais aussi plus redoutable & plus orageux; il donna aux Comédiens François la Tragédie des *Machabées*. Cependant, comme il avoit déjà beaucoup de réputation, & par conséquent beaucoup d'ennemis, prêts à siffler l'ouvrage avant de l'avoir entendu, & à le déchirer ensuite malgré le succès, il prit un parti fort sage, celui de garder d'abord l'anonyme; l'envie, qui n'étoit point avertie, ni par conséquent sur ses gardes, applaudit d'abord avec la foule des spectateurs, & peut-être leur donna le ton, dans l'espérance de pouvoir opposer un talent naissant & ignoré aux talens qui étoient déjà en possession de l'estime publique; car l'envie, bientôt lasse de tout ce que le Public encense, lui crée volontiers de nouvelles idoles pour faire oublier, si elle le peut, les anciennes; à condition pourtant que les nouvelles idoles auront incessamment leur tour pour être mutilées, & même, si il est possible, renversées & détruites. Les

Adverfaires les plus acharnés de la Motte, très-éloignés de foupçonner le piège innocent qu'il leur tendoit, trouvoient fa Tragedie *fi bien écrite*, qu'ils la croyoient un *Ouvrage posthume de Racine*; l'Auteur jouit en fecret, pendant quelques femaines, du jugement exquis de ces grands connoiffeurs; il fit mieux encore quand il fe vit bien affuré du succès; il fit répandre foudrement, par quelques amis, qu'il étoit l'Auteur des *Machabées*; & il eut la fatisfaction d'entendre tourner en ridicule ceux qui lui attribuoient cette Pièce, & qui n'avoient pas l'esprit de sentir à quel point il en étoit incapable. Enfin il fe déclara ouvertement, & goûta pour lors un plaifir nouveau, celui de voir fes ennemis changer de langage. Les plus fots déchirèrent fans pudeur ce qu'ils avoient loué; les plus adroits fe turent; les plus modérés, croyant faire un grand effort de justice, avouèrent que l'Ouvrage avoit en effet quelque mérite, mais un mérite fort inférieur à celui qu'on y avoit voulu trouver. Le docte & pefant Dacier, grand ennemi de la Motte pour l'amour des anciens, qu'il n'a pourtant pas traités en amis dans fes traductions, étoit un de ceux qui avoient le plus loué les *Machabées*, & le plus courageusement foutenu que la Motte ne pouvoit en être l'Auteur. *Eh bien!* lui dit quelqu'un lors-

que le secret fut dévoilé, *cette Tragédie que vous avez tant exaltée est pourtant de la Motte ; qu'en dites-vous à présent ? Eh ! mais*, répondit Dacier, *il me semble qu'il y a quelque chose.* Il disoit en ce moment mieux qu'il ne croyoit peut-être, & mieux sur-tout qu'il n'avoit dit dans le temps où il donnoit tant d'éloges à cet Ouvrage. Car si la Tragédie des *Machabées* est en effet estimable par quelques détails, la langueur de la versification, qu'on avoit si ridiculement comparée à celle de Racine, la foiblesse de la marche de la plupart des caractères, & sur-tout des derniers Actes, ont tellement ralenti les premiers applaudissemens donnés à cette Pièce, qu'elle a presque entièrement disparu de la scène, où elle s'étoit montrée d'abord avec tant d'avantage.

La fortune d'*Inès de Castro* fut plus brillante encore que celle des *Machabées*, & de plus a été constante & durable ; car elle s'est soutenue avec éclat jusqu'à nos jours. On a donné à cette Tragédie, l'une des plus intéressantes qui soit au théâtre, un éloge que peu de Pièces partageront avec elle ; c'est que presque tous ceux qui la virent dans sa nouveauté, ne purent se contenter de la voir une fois ; effet bien naturel d'un Ouvrage si touchant, où ce que les Anciens ont appelé la *pitié tragique*, est porté

à son comble, sans aucun mélange d'horreur, qui rende ce sentiment cruel ou pénible. Dans *Inès*, l'âme du Spectateur est profondément contristée; mais la douleur qu'elle éprouve, lui laisse une impression également forte & douce; jamais elle n'est déchirée avec cette violence qui fait détourner les yeux, & qui arrête ou qui sèche les larmes. On reproche néanmoins à cette Pièce, ainsi qu'aux autres Tragédies du même Auteur, la foiblesse du style & du coloris \*; mais cette foiblesse se fait presque oublier par plusieurs expressions de sentiment; vraies, simples & pénétrantes, \*\* par le soin que l'Auteur a eu de faire toujours parler à ses Acteurs, sinon le langage

---

\* La versification lâche & prosaïque de cette Tragédie fit dire à une Femme d'esprit que l'Auteur avoit fait, comme M. Jourdain, *de la prose sans le savoir*. Une autre Femme très-aimable, fit sur cette Pièce des couplets fort plaisans; la Motte y répondit par un couplet très-gai & très-galant sur le même air, qu'il lui chanta au sortir du Spectacle.

\*\* Nous ne citerons que ce vers; entre plusieurs autres :

Ne désavouez point, Inès que je vous aime.

Et cette réponse d'Inès à son Amant:

Que me promette, hélas, de ma foible raison;  
Moi qui ne puis sans trouble entendre votre nom.

de l'éloquence, au moins celui de leur situation; par l'art enfin d'attacher le Spectateur à la situation même, sans qu'il ait le temps de penser à se rendre difficile sur la manière dont les détails en sont rendus: suffisamment préparé par le Poëte, pour suppléer de lui-même à toute la vivacité de l'impression qu'il n'en reçoit pas, il lui suffit de se sentir, pour ainsi dire, doucement entraîné vers l'attendrissement & les larmes, & son cœur achève le reste.

On s'imagine bien que le grand succès d'*Inès* produisit des critiques sans nombre. Il est toujours, comme l'on fait, des Ecrivains prêts à prouver aux Auteurs applaudis, qu'ils ont eu tort de réussir; Ecrivains mécontents, pour l'ordinaire, de n'avoir pas eu le même tort, & prompts à s'en venger sur ceux de leurs Confrères qui n'ont pas auprès d'eux la triste recommandation de partager leur infortune. Mais, ce qui devoit sembler étrange, si on ne connoissoit pas tous les secrets & toutes les ressources de la malignité humaine, les mêmes Spectateurs qui avoient tant versé de larmes à la Pièce de la Motte, ne se refusèrent pas la satisfaction d'accueillir aussi les Satyres qu'elle essuya. Le Public s'en amusa un moment, comme il rit à *Pourceaugnac*, après avoir pleuré à *Phèdre*. Car ce Public, si avide du plaisir qu'il vient chercher aux

Spectacles, & quelquefois entraîné dans le premier instant par ce plaisir, ne songe plus, quand il est de sang froid, qu'à se disputer à lui-même, ou plutôt à se reprocher sévèrement l'enthousiasme qu'il avoit eu la simplicité de ressentir; il fait gré au Censeur qui vient lui dire comme le Misanthrope : *Quoi, vous avez le front de trouver cela beau?* Sa vanité n'est point offensée de la méprise dont on lui fait honte, parce que cette méprise avoit pour objet une supériorité de talent, qu'il est plus content encore de nier que d'applaudir; & il remercie intérieurement la satire, qui, en fronçant ses premiers éloges, vient, pour ainsi dire, lui rendre ce qu'il avoit payé. Il est vrai que les satyres d'*Inès* eurent bientôt le juste sort qui est si ordinaire à cette malheureuse espèce d'Écrits, mais qui ne dégoûtera ni d'en faire, ni d'en lire; elles se précipitèrent les uns sur les autres dans l'oubli qui les attendoit, & laissèrent sur nager la Pièce, à peine effleurée de leurs traits. Le François, dit très-bien l'Abbé Dubos, ne méprise pas tout ce dont il rit; mais cette multitude bénévole, toujours si clair-voyante sur les dangers de la vanité, n'étoit pas fâchée que la Motte vît l'éclat de sa gloire utilement tempérée par quelques momens salutaires de mortification; & les détracteurs d'*Inès* faisoient à peu près

la fonction de ces Soldats Romains, qui, en suivant le char de triomphe de leur Général, chantoient contre lui des couplets satyriques, que la populace étoit ravie d'entendre, même en criant, *vive le Triomphateur*. La Motte se trouva un jour dans un Café, au milieu d'un essaim de ces Bourdons littéraires, qui déchiroient son Ouvrage, & ne connoissoient point l'Auteur. Il les écouta tranquillement, & après un long silence, *allons donc*, dit-il à un ami qui l'accompagnoit, *allons nous ennuyer à la cinquantième représentation de cette mauvaise Pièce*. Et dans une autre circonstance, où quelqu'un lui parloit des nombreuses critiques qu'on avoit faites de sa Tragédie; *il est vrai*, répondit-il, *qu'on l'a beaucoup critiquée, mais en pleurant*.

*La suite à un autre Mercure.*

### DE L'ESPRIT DE CONTRADICTION.

UN HOMME DE LETTRES, chargé, depuis plusieurs années, d'un grand Ouvrage sur les matières Économiques, a cédé à nos instances, en nous envoyant le morceau suivant. Nous lui avons persuadé qu'on lui pardonneroit quelques

» courtes distractions , nécessaires dans un  
 » travail long & pénible ; & nous espérons  
 » qu'il ne boinera pas à cet Essai les secours  
 » qu'il lui est facile de nous donner , sans  
 » prendre sur sa principale occupation ».

BEAUCOUP de Moralistes ont assigné un principe général aux actions humaines ; les uns le motif de l'intérêt , d'autres celui de l'amour propre , de la compassion , &c.

Peut-être ces divers systèmes de Philosophie péchent-ils par la trop grande étendue qu'on a voulu leur donner : peut-être l'explication est-elle trop générale , pour des phénomènes nombreux & variés qui se refusent à être rangés sous une même classe , & à dépendre de l'action d'un même principe.

Pour expliquer les effets moraux , ne seroit-il pas plus utile d'en observer d'abord les causes immédiates ? En morale , comme en physique , c'est avoir fait beaucoup que d'avoir découvert une cause prochaine. C'est même par cette voie , c'est-à-dire , en découvrant successivement une cause immédiate , & puis la cause de cette cause & ainsi en remontant , qu'on a fait faire à la connoissance de la nature les progrès dont notre siècle peut se vanter.

C'est la marche que je me propose de suivre ici , en montrant l'esprit de contradiction comme le principe *immédiat* de beaucoup d'actions humaines , comme une des forces motrices de l'homme , sans pré-

tendre qu'elle soit ni la plus générale ni la seule.

L'esprit de contradiction est un penchant de l'homme à se refuser aux idées & aux sentimens qu'on veut lui faire adopter & aux actions qu'on veut lui faire faire, précisément parce qu'on s'efforce de lui inspirer ces idées & ces sentimens, ou qu'on exige de lui ces actions. Constatons d'abord l'existence de ce penchant, & reconnoissons ses effets.

Je commencerai par en appeler au témoignage que chacun peut se rendre de soi même, & je demanderai si toutes les fois qu'on entend avancer une assertion, une opinion, un simple fait avec autorité, si toutes les fois qu'on exige de nous une action, une démarche, on ne se sent pas au moins légèrement porté à douter, à nier, à refuser, en un mot, à contredire. Je me bornerai ici à la contradiction qu'on oppose aux opinions.

Non seulement on sent cette inclination à la contradiction; mais on la laisse voir en société, & l'on y cède continuellement. Tout ce que peuvent faire la politesse, l'usage du monde est de lui donner des formes moins désagréables. On la présente sous l'air du doute modeste, du desir d'une explication ultérieure, d'un scrupule: *Permettez-moi de vous demander, &c. Faites-moi la grâce de m'expliquer comment il se fait, &c. J'ai cependant entendu dire, &c. Ce n'est*

*pas tout-à fait cela , &c.* Mais elle n'en est pas moins une contradiction.

N'est-ce pas la contradiction qui fournit à ce fonds inépuisable de conversations oisives de tant de gens qui se rassemblent dans les grandes villes, & qui consiste presque uniquement à douter de ce qu'un autre avance, à le modifier ou à le combattre ? Et la politesse de la conversation, qu'est-elle autre chose que l'attention continuelle à dissimuler en soi l'esprit de contradiction, & à ne pas l'exciter trop vivement dans les autres ?

Toute la partie de l'éloquence qui emploie ce qu'on appelle *les précautions oratoires*, n'est que l'art d'éviter ou de vaincre les obstacles que l'esprit de contradiction oppose à l'Orateur ; & le talent du négociateur n'est que l'adresse nécessaire pour ne pas l'animer dans les personnes avec lesquelles il traite.

Dites beaucoup de bien d'un absent ; vos Auditeurs en rabattront au moins la moitié : tous apporteront quelque restriction à vos éloges, & quelqu'un d'eux pensera moins avantageusement qu'il ne faisoit de celui que vous aurez loué.

Une femme connue par beaucoup de vertus, & par une grande connoissance des hommes, établissoit comme autant de règles, 1<sup>o</sup>. Qu'il faut très-rarement louer ses amis dans le monde ; 2<sup>o</sup>. Qu'il ne faut les louer que généralement & jamais par tel & tel

fait, en citant telle & telle action, parce qu'on ne manque jamais de jeter quelque doute sur le fait, ou de rechercher à l'action un motif qui en diminue le mérite; 3<sup>o</sup> Qu'il ne faut pas même les défendre, lorsqu'ils sont attaqués vivement, si ce n'est en termes généraux, & en peu de paroles, parce que tout ce qu'on dit en un cas pareil ne fait qu'animer les détracteurs & leur faire outrer la censure.

Ces conseils si sages ne sont que le développement de cette maxime du livre des Proverbes: « Celui qui loue son Ami à » haute voix, attirera sur lui la maledic- » tion ». *Qui laudat amicum suum voce alta erit illi loco maledictionis.*

Il ne se porte pas un jugement entre deux Citoyens, d'après les formes les plus régulières de la Justice, qui ne soit trouvé injuste par un grand nombre de personnes, uniquement par esprit de contradiction.

Il ne se donne pas un Prix à une Académie, que le Public, presque entier, n'épouse la cause de l'Auteur qui n'a pas eu la préférence; ou, si le vainqueur n'a pas eu de concurrens dignes d'être nommés, la pièce couronnée ne méritoit pas de l'être.

Parmi les instructions que donne un amour-propre éclairé à un Auteur pour faire réussir ses ouvrages, la plus importante est sans doute celle qui lui enseigne à les présenter avec beaucoup de modestie; & ce conseil est fondé sur ce que l'esprit de con-

tradition nous porteroit à penser mal de ses vers ou de sa prose , précisément parce qu'il en auroit parlé avantageusement.

C'est aussi la raison de ces préceptes de toutes les Poétiques.

» Que le début soit simple & n'ait rien d'affecté ».

*Non fumum ex fulgore sed ex fumo dare lucem.*

Les effets de l'esprit de contradiction sont surtout sensibles dans les variations qu'éprouvent les réputations littéraires. Un jeune homme s'annonce avec quelque talent. Ses amis & ses protecteurs s'en engouent. Un grand nombre de gens partage l'enthousiasme ; on met le nouvel Auteur à côté de ce qu'il y a de meilleur. Si c'est un Poète Dramatique , il remplacera ou surpassera Racine & Voltaire ; si c'est un Orateur , c'est Bossuet , c'est Massillon. L'Auteur nouveau est sur-tout infiniment supérieur à tous ses contemporains , qu'on traite à cette occasion avec beaucoup de mépris. A ce premier moment la société est partagée en deux classes , l'une , de ceux qui ont lu l'ouvrage nouveau ou vu la pièce nouvelle , & l'autre , de ceux qui n'en connoissent rien. Les premiers ne contredisent pas , parce qu'ils ont leur propre opinion à énoncer : les seconds , parce qu'ils n'ont rien à alléguer au contraire , faute de connoître l'ouvrage ; mais ceux-ci se promettent bien

d'épier à la première représentation, ou à la lecture, tous les défauts de la production qu'on a eu la témérité de leur vanter, & ils n'y manquent pas.

Alors arrive la seconde époque de la réputation d'un Ecrivain nouveau. On épluche tout; on le chicane sur tout; on lui dispute tout; la critique, animée par les éloges qu'elle a été forcée d'entendre, se dédommage avec usure du silence qu'elle a gardé. Comme fort peu de personnes ont un avis motivé par des raisons solides, une grande partie de ceux qui avoient le plus loué l'ouvrage nouveau se range du côté des détracteurs, & le dénigrement devient presque aussi général que l'admiration l'avoit été. A la vérité, après un peu de temps, l'Ecrivain prend sa place; mais, s'il m'est permis d'employer ce mot, les oscillations de sa renommée ont été l'effet de l'esprit de contradiction. Le Public suit la même marche dans les opinions changeantes & successives qu'il se fait des gens en place. A leur arrivée on les exalte: ce sont autant de Sully ou de Colbert, parce que ces éloges sont la satire du ministère précédent. Quelques mois se passent; le prédécesseur est oublié, l'esprit de contradiction ne peut plus agir que contre celui qui est en place, il agit en effet; & le Sully devient un fripon, un sot ou un fou.

Supposons qu'on appelle au ministère un génie élevé, d'une probité qui décourage  
la

la calomnie même , plein de la passion du bien public , & surtout de l'amour du peuple ; sentiment si rare dans les gens en place. Je vais dire ce qui lui arrivera. S'il regarde autour de lui avant d'entreprendre , s'il étudie , non pas les principes de l'administration que l'expérience & de profondes réflexions lui ont rendus familiers , mais les moyens par lesquels on peut les mettre en pratique , & vaincre les obstacles que la corruption élève de toutes parts ; s'il marche avec cette sage lenteur qui conduit plus sûrement & plus promptement au but , on dira , *il ne fait rien , nous ne voyons rien* ; c'est qu'on sera au désespoir de n'avoir rien à blâmer & à contredire ; mais à la première de ses opérations , des milliers de voix s'éleveront , l'un critiquera la forme , l'autre le fond , non pas d'après des principes réfléchis , mais uniquement par esprit d'opposition. Si le Ministre eût fait tout le contraire , ou se fût simplement abstenu de corriger tel abus , de faire telle loi , ces mêmes gens l'auroient désapprouvé avec la même violence. On eût dit , pourquoi ne réforme-t-il pas ceci ou cela ? Pourquoi ne fait-il pas ce bien au peuple , cette faveur à l'agriculture ? S'il réforme , s'il change , s'il s'efforce d'améliorer toutes les parties de l'administration , on s'écriera *pourquoi toucher à ce qui est ? Ne sommes-nous pas bien ? L'esprit de système , la constitution de la Monarchie , les privilé-*

15 Août 1778.

G

ges des divers États, le caractère de la Nation, les dangers d'une liberté qui deviendrait bientôt licence, seront les mots de ralliement que se donnera l'esprit de contradiction & bientôt sera renvertée la statue au pied de laquelle on avoit brûlé quelque encens.

Mais aussitôt que le Ministre sera déplacé, & toujours par esprit de contradiction, vous verrez un grand nombre de voix se réunir en faveur de ces mêmes opérations qu'on avoit blâmées. On dira qu'elles étoient indispensables, admirables; l'Etat s'en va perdu depuis qu'on a écarté le seul homme du royaume qui fût capable d'en réparer les ruines.

Voyez les obstacles que rencontrent tous ceux qui, en établissant des doctrines nouvelles, n'employent pas les ménagemens qui peuvent amortir la violence de l'opposition.

Les premiers hommes de lettres d'une Nation se réunissent dans la plus grande & la plus utile des entreprises littéraires, la construction d'un vaste édifice qui doit être le dépôt de tous les Arts & de toutes les connoissances humaines, Ils voyent s'élever contre eux des ennemis acharnés, nombreux & puissans, pour avoir excité l'esprit de contradiction en paroissant former une secte, & en annonçant leurs travaux avec trop d'appareil; & pour prendre un exemple plus récent, des Ecrivains à qui il a manqué peut-être un peu de correc-

tion & de clarté, mais instruits & animés d'un grand zèle pour le bien public, occupés de la recherche des vérités les plus intéressantes, n'ont-ils pas été en butte aux mêmes persécutions pour avoir eu de la mal-adresse ?

On a beau dire, comme on l'a dit en effet, que, pour répandre une doctrine, il faut la confier à une secte : oui, si la secte est cachée, si elle travaille dans l'obscurité, parce qu'alors les progrès n'attirent pas l'attention, n'excitent pas la réclamation & la résistance ; mais si vous voulez prêcher votre doctrine sur les toits, on vous jettera des pierres, & on vous chassera de ville en ville.

C'est un fait généralement observé que, dans les Pays où deux Religions sont établies, les pratiques de l'une & de l'autre sont mieux gardées, le culte plus décent, le peuple plus pieux : tels sont en Angleterre les Anglicans & les Presbytériens ; en Alsace, & dans quelques Etats de l'Empire, les Catholiques & les Luthériens : or, cet effet paroît tenir à l'esprit de contradiction, qui réchauffe le zèle de chaque parti. Aussi voit-on encore que ce zèle est moindre, lorsqu'au lieu de deux Sectes il y en a plusieurs ; parce qu'alors l'opposition n'étant plus si forte ni si bien caractérisée d'une Secte à l'autre, l'attachement de chacune à ses opinions est beaucoup plus foible que dans la première supposition.

Je ne dois pas oublier de faire remarquer que la disposition à contredire est sur-tout le caractère des sociétés les plus policées. C'est que pour contredire il faut avoir une certaine abondance d'idées & une facilité d'expression qui ne se trouvent pas dans les Nations moins civilisées. Il faut aussi de la vivacité & de l'impatience; dispositions qui ne sont pas celles des Nations dont l'esprit est moins exercé & moins-mobilité. Les Peuples chez lesquels la sociabilité n'a pas été encore perfectionnée, ou si l'on veut, portée comme chez nous jusqu'à un excès funeste, sont lents & patients: ils ne sont pas pressés de parler; la raison & la vérité ont le temps d'exercer leurs droits: au lieu que chez les Nations où la société a une très-grande activité, l'esprit de contradiction s'établit nécessairement à la suite du besoin de parler; parce que pour celui qui veut parler sans répéter ce qu'on vient de dire, ce qui seroit comme ne parler point, ce qu'il y a de plus aisé est de soutenir le contraire de ce qu'un autre vient d'avancer.

On demandera peut-être comment cette grande influence que nous donnons à l'esprit de contradiction, peut se concilier avec la crédulité & le penchant à l'imitation, deux autres principes très-puissans & très-étendus de nos opinions & de nos actions, & qui sont précisément le contraire de l'esprit de contradiction.

Je remarque d'abord que quoiqu'en beau-

coup de situations & de circonstances l'homme soit docile à recevoir les opinions & à suivre les impulsions qu'on lui donne, la crédulité n'empêche pas l'influence de l'esprit de contradiction dans d'autres circonstances & d'autres situations. Aucun de ces motifs n'agit constamment, invariablement & à l'exclusion de tous les autres, & leur action successive n'est pas incompatible dans l'esprit humain.

En second lieu, comme nous venons de le faire observer, en donnant l'esprit de contradiction comme un principe très-général & très-agissant, nous entendons sur-tout parler des sociétés très-policées, & même dans ces grandes sociétés, nous avons sur-tout en vue la partie la plus sociable de la Nation, celle qui fait son affaire presque-unique de ce qu'on appelle société. Or la crédulité & l'imitation sont bien le caractère des Nations encore ignorantes & grossières, ou des dernières classes du peuple, chez les Nations très-sociables; mais chez ces dernières, sur-tout dans les classes supérieures, il n'y a ni crédulité, ni imitation.

On ne peut pas regarder comme l'effet de la crédulité des opinions fausses, anciennes dans une Nation, transmises par la voie de l'éducation, & pour ainsi dire infusées dans l'ame par tous les canaux de ses connoissances. Ceux-là seuls ont été crédules qui les ont admises pour la première

fois, ce qui n'est arrivé que dans des temps d'ignorance & de barbarie ; mais chez les Nations civilisées, on ne reçoit plus aujourd'hui que fort peu d'erreurs d'autrui. Chacun se les fait à soi même, à son besoin, & repousse courageusement celles qu'on veut lui donner, non pas comme erreurs, mais comme opinions d'autrui. Si l'on essayoit, de nos jours, d'introduire en Europe cette multitude d'opinions extravagantes qui y sont établies, elle n'en admettroit pas la dixième partie & l'esprit de contradiction la défendrait de tout le reste.

Quant à l'imitation, il faut considérer qu'elle n'est pas opposée à l'esprit de contradiction. Ce n'est pas par complaisance qu'on imite ; c'est l'effet machinal du spectacle d'une action. On trouve un mouvement, une forme, une mode agréables, on les copie sans que personne vous dise de les copier. L'homme est imitateur parce qu'il est un animal actif, & que le modèle lui rend l'action plus aisée. Son activité est vague & indéterminée, l'imitation la détermine ; mais il pourroit avoir l'esprit de contradiction au plus haut degré comme le singe, avec le même penchant à l'imitation.

Enfin, ce que j'ai dit de la crédulité je le dirai de l'imitation. Elle n'est point le caractère des Nations très-policiées. Le peuple de l'Europe qui a poussé la sociabilité le plus loin n'est point imitateur, je ne dis

pas dans les Beaux Arts , mais dans ses opinions , ses coutumes , ses mœurs. Aucune coutume ou pratique étrangère ne s'établit en France , ou du moins les exceptions à cette proposition sont en bien petit nombre. Aucune Nation en Europe n'est plus attachée à ses anciens usages que la Nation Françoisé ; les Espagnols sont inconsistans en comparaison de nous ; & je ne fais si les Asiaticques mêmes peuvent nous disputer cette sorte de constance. On parle des Chinois ; je crois bien qu'en n'y échange point les coutumes , les cérémonies & les mœurs qui y tiennent ; mais c'est parce que celui qui s'habilleroit , ou feroit la révérence à l'Européenne auroit pour la première fois cinquante coups de bambou , par l'ordre paternel du Mandarin de son quartier ; au lieu que sans bâton , sans contrainte , avec une pleine liberté d'imiter , nous sommes la Nation de l'Europe qui imite le moins.

Je connois le reproche d'Anglomanie qu'on nous fait : lieu commun qui a souvent fourni des armes aux ennemis des Arts , des Sciences & de la raison. Mais je voudrois qu'on me montrât une coutume ou une opinion que nous ayons prise des Anglois , & qui se soit établie & naturalisée chez nous. Il y a 50 ans que l'Inoculation est universellement mise en usage de l'autre côté de la Manche. On nous a démontré en mille manières les avantages de

pratique : les motifs les plus puissans , l'intérêt de la santé & celui de la beauté concourent en sa faveur , & on ne peut pas dire que l'inoculation soit établie en France.

A la vérité quelques-uns de nos jeunes gens portent des Fracs ; nos Marchandes de Modes vendent des Chapeaux qu'elles appellent à l'Angloise : il se fait quelques courses de chevaux & quelques paris ; mais loin que ce soit l'esprit d'imitation qui introduit parmi nous ces usages étrangers , c'est au contraire l'envie de se distinguer des autres , d'être singulier , d'être autrement que tout le monde. Les novateurs en ce genre sont plutôt contradicteurs chez eux , qu'imitateurs de ce qui se fait en d'autres pays : ils ont de l'aversion pour l'imitation. Cette aversion est même le principe de la grande variété de nos modes , dans lesquelles toute l'Europe nous imite , sans que nous soyions nous-mêmes imitateurs.

Les observations que nous venons de rassembler prouvent, ce semble, l'existence & la force de ce penchant que nous appelons l'esprit de contradiction ; mais cette disposition , qui a tant d'influence sur nous , a peut-être un principe ultérieur qu'il seroit facile de reconnoître. Nous croyons pouvoir l'assigner , c'est l'amour de la liberté.

*La suite à l'ordinaire prochain.*



*VERS pour mettre au bas du Portrait de  
M. l'Abbé DE LILLE, de l'Académie  
Françoise.*

**P**LEIN de l'esprit de son Auteur,  
Fidèle sans être servile,  
Du Chantre de Mantoue Emule & Traducteur,  
Il nous rend en beaux vers les beaux vers de Virgile.  
*Par M. Saurin, de l'Académie Françoise.*

*Explication de l'Enigme & du Logogryphe  
du Mercure précédent.*

**L**E mot de l'Enigme est le *Sel*, dans  
le sens physique & dans le sens moral.

Celui du Logogryphe est *Médiocrité*,  
dans lequel on trouve *io, oie, ride, méduer,*  
*moi, Cité, ire, médire, or, moite, modéré,*  
*mode, rime, joie, mère, crime, rit, Démo-*  
*grite, cime.*

**É N I G M E.**

**J**E suis une prison, petite & bien gentille ;  
Mais sans tête, je suis ce que cache une fille....

**L O G O G R Y P H E.**

**A**TABLE l'on feroit sans moi pauvre figure ;  
Sans cou, ni cœur, je suis une douce voiture.

---



---

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Œuvres de M. de la Harpe*, de l'Académie Française, nouvellement recueillies, 6 vol. in-8°. A Paris, chez Piffot, Libraire, Quai des Augustins, avec approbation & privilège du Roi; prix, 24 livres, broché.

Le premier volume de cette édition, la seule où l'on ait recueilli les différens Ouvrages de l'Auteur, contient la Tragédie du *Comte de Warvic*, avec les changemens qui n'avoient encore été imprimés que dans des éditions séparées; *Mélanie*, corrigée aussi, & augmentée de plusieurs morceaux qui n'avoient pas encore paru; *Barnevel*, Drame en cinq actes & en vers, imité de l'Anglois, imprimé pour la première fois avec une Préface, où on réfute l'*Essai sur l'Art dramatique*; un *Essai sur les trois Tragiques Grecs*, morceau de critique assez étendu, dans lequel on a inféré la traduction en vers des plus beaux endroits d'*Eschyle*, de *Sophocle* & d'*Euripide*; enfin, une Dissertation sur *Shakespear*, dont la première partie a été donnée par fragmens dans le *Journal de Littérature*; la seconde,

où l'on réfute les apologistes & panégyristes du Poëte Anglois, n'avoit point encore été publiée.

Le second volume, qui est celui des Poésies, contient des Discours en vers, dont plusieurs paroissent pour la première fois, tels que le Discours intitulé *les prétentions*, celui du *luxe*, celui qui a pour titre sur *les Grecs anciens & modernes*, le Discours sur *les préjugés & les injustices littéraires*, celui qui est adressé à l'Impératrice de Russie; celui du *Philosophe*, quoiqu'il eût déjà paru sous le nom du *Portrait du Sage*, lorsqu'il fut couronné à l'Académie de Marseille, est ici nouveau en grande partie. Les autres Discours étoient déjà connus. Ce sont ceux qui ont remporté le prix de Poésie, à l'Académie Française, *le Poëte, les Talens, les Conseils à un jeune Poëte*; mais il y a ici des additions & des changemens. On trouve ensuite trois Odes; le *Philosophe des Alpes*, un des premiers Ouvrages de l'Auteur, une Ode à Monseigneur le Prince de Saxe au retour de sa glorieuse campagne; l'Ode sur *la navigation*, couronnée à l'Académie Française en 1773. Suit deux épiques, les seules que l'Auteur ait composées de celles qui furent au bal à Versailles, essais de sa plume, *la mort de César*, & *Servilie à Brutus*.

Pièce obtint le prix de Poésie à Marseille en 1767. *L'Épître au Tasse*, une *Traduction d'un morceau du quatrième Livre de Lucrèce*, & *l'Ombre de Duclôs*, n'avoient pas été imprimées. Tout le reste est composé de Pièces détachées, publiées en différens temps. Ce volume est terminé par la Traduction du premier & du septième Chant de la *Pharsale*, que l'Auteur avoit lus aux Assemblées publiques de l'Académie Française, mais qu'il donne ici pour la première fois, avec des réflexions préliminaires sur Lucain, dans lesquelles on trouve encore beaucoup de morceaux traduits du même Poète.

Le troisième volume réunit les *Éloges de Charles V*, de *Fénélon*, de *Catinat*, couronnés à l'Académie Française; l'*Éloge de Racine & de la Fontaine*; le *Discours de réception à l'Académie*, & un morceau sur *les Romains*.

Le quatrième renferme un *Discours sur les malheurs de la guerre*, & *les avantages de la paix*, couronné à l'Académie Française en 1766; un *Discours sur ce sujet: Combien le génie des grands Écrivains influe sur l'esprit de leur siècle*; un *Article sur le mot amour dans ses différentes acceptions*; une *Traduction de deux Atticus de Brutus*, l'une à Cicéron, l'autre à *Voltaire*, un autre *Article historique sur*

sur M. d'Alembert ; une Dissertation sur la Poésie lyrique, suivie d'une Lettre de M. de Voltaire sur le même sujet ; d'une Réponse de l'Auteur, & d'une Réfutation de l'Écrit intitulé *Rousseau vengé* ; un Fragment sur les *Historiens Latins*, un Fragment sur les douze premiers Césars, un autre sur notre langue, comparée aux langues Grecque & Romaine, un autre sur *Démosthène*, un autre sur la musique théâtrale ; l'Éloge de *Lekain*, & un Dialogue entre *Alexandre & un Solitaire du Caucase*.

Dans les tomes 5 & 6, on a rassemblé les principaux articles de critique insérés dans le *Mercur* & dans le *Journal de Littérature*.

On trouve à la tête du premier volume l'avis suivant : « Ceux qui acquerront cette édition, sont avertis que les Ouvrages que l'Auteur publiera dans la suite, seront imprimés dans le même format & du même caractère, de manière à faire suite aux volumes qui paroissent actuellement ».

On donnera, dans le *Mercur* prochain, l'analyse des Ouvrages nouveaux contenus dans cette édition.



*Eloge Historique de M. Théophile de Bordeaux*, par M. Roussel, Docteur en Médecine, de l'Université de Montpellier. A Paris, chez Ruault, Libraire, rue de la Harpe, & Méquignon, Libraire, rue des Cordeliers. 1778.

CET Eloge d'un Médecin célèbre n'est pas fait pour intéresser seulement ceux qui étudient ou exercent la Médecine ; il mérite l'attention de tous ceux pour qui les progrès des connoissances humaines ne sont pas un objet indifférent ; & la manière dont il est écrit doit plaire aux gens du monde, comme aux gens de Lettres. M. Roussel, qui en est l'Auteur, est déjà très-connu par un Ouvrage sur la Constitution Physique & Morale des femmes, qui a eu le plus grand succès ; Ouvrage où les Médecins ont admiré la profondeur des connoissances, & les Littérateurs l'élégance du style ; où tous les Lecteurs enfin ont trouvé avec surprise cet intérêt qu'on auroit peut-être droit d'attendre de tous les écrits où l'on parle des femmes.

L'enfance de M. de Bordeaux n'a eu rien de remarquable, si ce n'est peut-être de ne rien annoncer de ce qu'il seroit un jour. Mais l'Histoire des Sciences & des Arts doit nous avoir accoutumés à trouver souvent une

enfance commune & obscure aux hommes qui se sont rendus les plus célèbres. S'il y avoit quelque règle un peu générale là-dessus, c'est peut-être que les hommes qui sont destinés à n'avoir que du talent se montrent d'assez bonne heure, tandis que le génie extraordinaire en tout se développe sans s'être annoncé avec éclat. On ne voit pas en effet comment un enfant de dix à douze ans peut donner l'espérance de devenir l'homme qui doit opérer quelque révolution dans les Sciences ou dans les Arts, ce qui est le véritable caractère du génie. Dès l'âge de 20 ans cependant, & dans une de ces Thèses d'épreuve où la plupart des Étudiens en Médecine ont tant de peine à faire voir qu'ils ont bien retenu ce qu'on leur a enseigné, M. de Bordeaux tint une opinion sur la théorie de son art, assez nouvelle pour étonner par sa hardiesse & par sa nouveauté.

C'est une Dissertation sur le *sentiment* (a), pris dans une acception générale, c'est-à-dire, sur cette faculté qui fait appercevoir aux corps vivans leur propre existence & celle des objets extérieurs qui ont quelque rapport avec eux. La machine animale y est présentée comme un assemblage d'organes doués chacun d'une vie particulière, & d'une

---

(a). *De sensu in genere.*

manière d'être, analogue aux fonctions qu'ils remplissent ; différens entr'eux par leur genre de sensibilité , ainsi que les organes de la vue , de l'ouïe & de l'odorat ; unis , comme les membres d'une République , par un intérêt commun & par des liaisons plus ou moins étroites ; & dont chacun dans sa sphère d'activité , en travaillant à son bien-être individuel , concourt plus ou moins , selon le degré d'influence qu'il a dans le corps , à la conservation du tout. L'ame qui les surveille , dirige leurs mouvemens , règle leur action , & les maintient dans un parfait accord , tant qu'elle-même , exempte de trouble , ne perd point de vue le but où elle doit tendre. Mais si quelque passion funeste , s'élevant dans son sein , vient à troubler sa sérénité ; alors , comme un Pilote emporté par la tempête , elle communique son désordre & son égarement à tous les organes , & les entraîne dans une ruine plus ou moins certaine.

Cette doctrine , qui n'étoit qu'une combinaison des principes de Stahl & de ceux de Vanhelfmont , mais plus claire & plus méthodique , & appuyée sur des connoissances plus précises de l'économie animale , paroît avoir été adoptée par l'École savante de Montpellier. Elle a trouvé aussi des Secrétaire habiles & éclairés en Angleterre , & entr'autres le Docteur Robert White ,

dont les Ouvrages ont été pour la plupart traduits dans notre Langue.

Depuis cette première thèse de M. de Bordeu, on a remarqué dans presque tous ses écrits cet esprit d'originalité qui n'a jamais été en lui un esprit de système. Parmi tous les Ouvrages dont son éloge nous donne des analyses profondes, quoique rapides, il en est trois ou quatre surtout, où ce Médecin célèbre a fait le plus reconnoître son génie ; le premier est celui par lequel il s'annonça à Paris : *ses recherches sur les glandes & sur leur action*. M. de Bordeu y combattit l'opinion commune, qui regardoit les mouvemens des glandes comme l'effet de la compression des parties circonvoisines ; il y démontra qu'ils sont le résultat d'une action propre à la glande, & d'une sorte d'érection à peu-près semblable à celle qui se manifeste sensiblement dans certains organes. Si l'on y fait bien attention, ajoute M. Roussel dans une note, on peut s'appercevoir qu'à l'aspect d'un mets qui nous plaît, les glandes de la bouche acquièrent une certaine roideur. Cette disposition nécessaire à l'excrétion de la salive a lieu, selon M. de Bordeu, dans toutes les autres glandes du corps : idée, ajoute M. Roussel, aussi ingénieuse que vraisemblable. Deux ans après la publication de cet Ouvrage, M. de Bordeu donna l'article *Crise* pour l'Encyclo-

pédie. En faisant l'histoire des maladies aiguës, il en réduisoit les crises à des périodes fixes pour les intervalles & le nombre. On feignit de croire d'abord que ce Médecin vouloit renouveler les chimères des nombres pythagoriques; & des esprits enorgueillis depuis long-temps de ne plus croire aux causes occultes & aux entéléchies, n'étoient pas bien disposés à recevoir favorablement une doctrine qui sembloit les remettre sous le joug de l'autorité ancienne.

M. de Bordeu, avoit observé simplement que les efforts par lesquels les organes de l'homme malade cherchent à se délivrer des causes qui arrêtent ou désordonnent leur action, sont soumis à des mouvemens périodiques que l'on peut calculer.

M. de Bordeu révolta également tous les esprits qui aiment à suivre la foule, lorsqu'en 1758 il fit paroître ses *Recherches sur le pouls par rapport aux crises*. Les Modernes, comme on fait, doivent cette doctrine à Solano, qui l'avoit renouvelée ou inventée dans un coin de l'Espagne, & qui cependant malgré le merveilleux apparent de cette doctrine, n'a jamais eu aucune affaire avec l'Inquisition. M. de Bordeu la vérifia dans ses principes, & l'étendit beaucoup dans ses conséquences.

» Les recherches sur le pouls, dit M. Roussel, étoient trop opposées aux idées com-

munés , pour ne pas éprouver des contradictions. Depuis la découverte de la circulation du sang par Harvée ; sur laquelle Boerhaave sembloit avoir fondé son système médical , les Médecins ne voyoient dans la plupart des dérangemens du corps humain , que des obstacles au mouvement progressif du sang, & au cours uniforme des humeurs. Le moyen le plus propre à diminuer ces obstacles, étoit de diminuer la masse du sang. Ce secours trop prodigué étoit restreint, par les principes de M. de Bordeu , à un plus petit nombre de cas; ces principes ramenoient à la Médecine expectante, présentoiént de nouvelles vues à suivre , de nouvelles tentatives à faire , & surtout beaucoup d'abus à corriger. Il n'en falloit pas tant pour alarmer l'amour-propre de ceux qui ne voyent dans les découvertes d'autrui , qu'une espèce d'empire auquel ils tâchent , autant qu'ils le peuvent , de se soustraire ».

» M. de Bordeu étoit dédommagé des contradictions qu'il essuyoit de la part des Médecins , par les suffrages du public ; suffrages qui , pour n'être pas toujours éclairés , n'en flattent pas moins celui qui les reçoit. Le public observe , à l'égard des opinions nouvelles , une conduite toute opposée à celle des Savans. Ces derniers considérant une opinion nouvelle comme une entreprise faite contre leurs domaines , ne

se rendent que le plus tard qu'ils peuvent , & ne se soumettent au joug d'une nouvelle vérité qu'après avoir bien vérifié les titres de celui qui l'annonce. Le public , au contraire , n'ayant point à faire le sacrifice de son amour-propre, & son goût pour la nouveauté ayant tout à gagner , adopte avec transport tout ce qui en porte l'empreinte. Aussi prompt à exagérer ce qui le flatte qu'à atténuer ce qui le choque , il trouva dans les recherches sur le pouls des merveilles que l'Auteur ne prétendoit pas y avoir mises. Il l'érigea aussitôt en Prophète qui devinoit tous les maux , & savoit par conséquent les guérir. Car cet axiôme , qu'un mal qu'on connoît est à moitié guéri , est assez assorti à la logique du vulgaire ; & si on doit être étonné de quelque chose , c'est de voir des Médecins , même célèbres , en faire une maxime fondamentale de l'art de guérir ».

Nous voudrions citer beaucoup d'autres morceaux de cet éloge , qui nous paroissent faits pour intéresser également tous les Lecteurs ; mais les bornes de ce Journal ne nous le permettent pas. L'ouvrage fait connoître le caractère de M. de Bordeu , comme son génie. Il n'étoit point de ces hommes extraordinaires que le public admire , mais avec lesquels personne ne voudroit & ne pourroit vivre. Sa société faisoit

le charme de ses amis , qu'il instruisoit par sa conversation autant que par ses Ouvrages. Porté vers les idées nouvelles , parce que les vérités sont oubliées , ou ne sont pas découvertes , ou ne sont pas reçues , personne ne savoit comme lui douter & prononcer ce mot que l'ignorance ne prononce jamais , *je ne fais pas*. Il ne disputoit plus du tout vers la fin de sa vie , parce qu'apparemment il avoit beaucoup & inutilement disputé dans sa jeunesse. Il avoit peu de confiance en son propre savoir , & croyoit aussi difficilement à celui des autres. En voyant ce grand nombre de cours de tous les genres qu'on propose tous les jours , il avoit coutume de dire : *Ne fera-t-on jamais de cours de bon sens !* La douceur de son caractère devenoit un sentiment tendre d'humanité auprès de ses malades. Il les soutenoit toujours par l'espérance , dans laquelle , sans doute , il avoit plus de foi que dans la plupart des remèdes. Il étoit loin de ressembler à ce Médecin de l'antiquité nommé Gallianax , qui répondit à un malade qui lui demandoit s'il étoit en danger de mourir , *Patrocle est bien mort*. Ce terrible Médecin Gallianax ne pouvoit dire comme le Poëte Rousseau :

Homère adoucit mes mœurs  
Par ses riantes images.

Chose singulière cependant ! il n'est pas rare de voir des Médecins réussir beaucoup dans le monde par cette brutalité menaçante & cruelle qu'ils portent auprès de leurs malades. Pourquoi sommes-nous si portés à croire à ce qui nous épouvante ?

Cet éloge ne peut manquer d'ajouter à la réputation de M. Roussel, en justifiant aux yeux du public, la célébrité du Médecin qu'il loue.

Théophile de Bordeu étoit né en 1722 à Iseste, dans la Vallée d'Ossau, en Bearn. Il est mort à Paris en 1776.

( Cet article est de M. G. )

*Nouveaux Elémens de la Science de l'Homme* : Par M. Barthez, Chancelier de l'Université de Médecine de Montpellier, Membre des Sociétés Royales des Sciences de Montpellier & de Médecine de Paris, Censeur Royal. A Montpellier, chez Jean Martel, aîné, Imprimeur Ordinaire du Roi & des Etats ; in-8°. tome premier.

Cet Ouvrage important, dont il ne paroît encore que le premier tome, aura une suite. L'Auteur, grand Médecin & grand Physicien, ayant senti, avec plusieurs autres Savans très-profonds, l'impossibilité d'expliquer, d'une manière satisfaisante, les phénomènes de l'économie animale, en santé & en maladie, par les seules

connoissances de la Méchanique & de la Chimie, a recours à un prinipe vital répandu dans toutes les parties du corps des animaux. Ce principe de vie, a, suivant M. Barthez, une action particulière sur les organes du corps vivant & animé. Cette action est d'un ordre supérieur à celle de la pure matière, & n'est point soumise par conséquent aux loix ordinaires de la Physique. L'Auteur convient que la nature de ce principe vital est absolument inconnue; mais, à l'aide d'une quantité de faits importants exposés avec la plus grande érudition & rapprochés avec beaucoup de sagacité & de génie, il parvient à des explications assez satisfaisantes des phénomènes, & à faire connoître le principe de vie qu'il admet, du moins autant qu'il est possible, c'est-à-dire par ses effets. ( *Cet article est de M. Macquer.* )



## S P E C T A C L E S.

## ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

**O**N continue de donner alternativement Orphée, Ernelinde, & les Fragmens, composés des Actes de Vertumne & de Pomone & du Devin de Village, suivis du Ballet d'Annette & Lubin.

Le Dimanche, 2 du mois, S. A. S. Mgr le Duc d'Orléans, L. A. S. Mgr & Madame la Duchesse de Chartres, assistèrent à la représentation d'Orphée, & les applaudissemens furent répétés tant de fois, qu'ils laissèrent à peine le temps d'entendre l'Opéra.

Le soir, pendant le souper, les Musiciens de l'orchestre exécutèrent un concert dans une salle du Palais Royal. MM. les Acteurs du chant, l'Arrivée, Gelin, Moreau, & les Chœurs se joignirent à l'orchestre pour chanter ce chœur de Pirame & Thisbée.

Honorez un Héros, digne sang de vos Rois ;

Honorez un Héros que la gloire couronne.

Chantez, célébrez ses exploits ;

Ninus le veut, Ninus l'ordonne.

M. Moline Auteur des paroles d'Orphée,  
fit

fit sur le champ, sur l'air du chœur de  
Vertumne & Pomone, les vers suivans :

Grand Héros que la gloire guide,

La France te revoit vainqueur.

Le doux plaisir, sur les pas d'un Alcide,

Vole & ramène le bonheur.

Nos plus beaux jours sont dûs à ta valeur.

Sous les Loix de l'Hymen, l'Amour est ton Egide.

L'exécution du concert fut admirable,  
& fit le plus grand plaisir. On doit des  
éloges à M. Gossec, Auteur des Sabines,  
d'avoir composé une symphonie aussi bril-  
lante. On va répéter de ce même Auteur  
l'Opéra de Thésée.

Le Mardi suivant, S. A. S. vint voir  
Ernelinde. Les applaudissemens recommen-  
cèrent avec autant d'enthousiasme, sur-tout  
lorsque M. l'Arrivée, jouant le rôle de  
Ricimer, se tourna vers ce Prince en lui  
adressant ces quatre vers :

Jeune & brave guerrier, c'est à votre valeur

Que nous devons cet avantage ;

Recevez ce laurier, il est votre partage ;

Ce fut toujours le prix qu'on accorde au vainqueur.

Cette application fut sentie vivement par  
les Spectateurs.

On a retiré les deux Comtesses Jeudi,  
6 de ce mois, pour y substituer *le Curieux  
indiscret*, Opéra en 3 Actes del Signor

15 Août 1778,

H

Aufossi, dont nous rendrons compte dans le prochain Mercure.

### COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Samedi 8 Août, on donna l'onzième & dernière représentation des *Barmécides*. Dans les intervalles de cette Tragédie, on a remis au théâtre plusieurs Comédies que l'on n'avoit pas jouées depuis long-temps, le *Bourru Bienfaisant*, de M. Goldoni; pièce dont l'intrigue a paru foible, mais qui est dialoguée avec naturel, & dont le principal personnage, joué par M. Préville, a toujours fait plaisir; le *Faux Savant*, de feu M. du Vaure, représentée en cinq actes pour la première fois en 1728, reprise en trois actes en 1749, sous le titre de *l'Amour Précepteur*. Les situations de cette Pièce se trouvent par-tout; mais il y a un rôle assez original d'un *M. Timantoni*, Maître d'Italien, qui fait le métier d'intrigant & de messager d'amour, & dont M. Préville a fait un personnage excellent. On peut dire de cet Acteur que chaque rôle nouveau qu'il joue est une nouvelle création. Madame Bellecour, qui a conservé la tradition de la bonne Comédie, & qui joue si supérieurement les Soubrettes de Molière, a mis beaucoup de gaité & de vivacité dans le rôle de *Lifette du Faux*

*Savant*, qui se déguise en Comtesse pour duper *M. Polimathe*. *M. Fleury*, jeune Acteur, qui a débuté, il y a quelque temps, dans l'emploi de *M. Molé*, a joué le rôle d'amoureux avec une intelligence qui, jointe aux avantages de la taille & de la figure, doit lui mériter les encouragemens du Public.

On a été bien aise de voir reparoître sur la Scène *la Mère Coquette* de *Quinault*, l'une des plus anciennes pièces du théâtre, puisqu'elle est de 1666, & l'une des mieux intriguées. Elle est très-foiblement écrite; cependant on y remarque toujours la disposition qu'avoit l'Auteur à parler d'amour avec facilité & avec grace. On en peut donner pour preuve les vers suivans.

Les premiers feux sont toujours les plus doux,  
 Ceux d'Acante & les miens sont nés presque avec nous;  
 Nos pères qui s'aimoient, sembloient dès la naissance  
 Avoir fait pour s'aimer nos cœurs d'intelligence:  
 Tout enfant que j'étois, sans nul discernement,  
 Je songeois à lui plaire avec empressement.  
 Cent petits soins aussi m'exprimoient sa tendresse;  
 Nous nous voyions souvent, & nous cherchions sans  
 cesse;

Sans lui j'étois chagrine, ainsi que lui sans moi;  
 Par fois nous soupirions sans savoir bien pourquoi;  
 Et nos cœurs ignorant quel mal ce pouvoit être,  
 Sûrent sentir l'amour plutôt que le connoître.

H ij

## SCIENCES ET ARTS.

## MUSIQUE.

*Lettre à M. Panckoucke.*

J'AI lu, Monsieur, avec plaisir l'essai de M. le Prince Belofelski sur la musique, dont vous avez imprimé un extrait dans votre Mercure. Il y a plusieurs points sur lesquels je ne puis pas être de l'avis de l'Auteur, & j'ai pris la liberté de le lui dire à lui-même; mais je n'en applaudis pas moins au zèle & aux talens d'un jeune étranger, qui, au lieu de se livrer aux dissipations & aux frivolités où son rang & sa fortune pourroient le porter, voyage pour former son goût & sa raison, cultive les Arts & s'intéresse à leurs progrès, se rend compte de ses observations, & choisit pour nous les communiquer notre propre Langue, qu'il écrit avec esprit, avec grâce, & même avec une liberté & une correction très-remarquables; car si l'on trouve dans son style quelques tournures inexactes ou recherchées, & des expressions qui ne sont pas d'un goût assez pur, c'est moins au défaut de connoissance de la Langue qu'il faut l'attribuer, qu'à un luxe d'imagination & de bel-esprit que la

jeunesse de l'Auteur fait aisément excuser.

M. le Prince Belofelski s'est proposé de tracer le caractère général des principaux Compositeurs qui ont porté la Musique de Théâtre au point de perfection où elle est parvenue depuis un siècle en Italie. Pour apprécier ainsi la manière propre de chaque Maître, pour comparer & balancer leur mérite respectif, il faut avoir entendu exécuter leurs principaux Ouvrages, ou du moins être en état d'en juger sur les partitions. Je ne doute point que M. le Prince Belofelski n'ait toutes les connoissances nécessaires pour remplir cet objet; mais peut-être qu'avec ses connoissances & son talent il eût pu donner au Public une idée plus précise & plus satisfaisante des progrès & de l'état de la Musique en Italie. Je vais soumettre à son goût & à son zèle pour l'Art, quelques observations que la lecture de son Ouvrage m'a fait naître.

En écrivant sur un Art, on se propose sans doute d'intéresser ou d'instruire les Artistes, les connoisseurs ou les ignorans, ou les uns & les autres à la fois. Il me semble que M. le Prince Belofelski, dans les résultats qu'il nous présente s'est presque uniquement renfermé dans des généralités trop vagues pour intéresser ou pour instruire un grand nombre de Lecteurs.

Il dit, par exemple, que *le naïf Vinci ne*

voulut d'autre modèle que son ame énergique  
 & sensible , & qu'il en tira une désespérante  
 variété de mélodie & de tableaux harmo-  
 nieux..... Que Corelli étoit Matérialiste en  
 musique..... Que Pergolèse ouvrit des routes  
 nouvelles , étendit la sphère des idées , &  
 confondit l'incroyable facilité de parler aux  
 oreilles sans avoir rien à dire au cœur.. Que  
 les premiers Ouvrages de Jomelli , pleins de  
 chaleur & de mélodie , annoncèrent un goût  
 délicat & sûr , une ame expansive ; mais  
 qu'ensuite il imagina d'introduire une sorte  
 de Métaphysique sur la scène , de tourmen-  
 ter sa pensée sous une infinité de faces , d'a-  
 nalyser les sons , & de faire pour ainsi dire  
 disserter l'Orchestre , & que cette seconde  
 manière regorgea d'esprit & d'ennui.... Que  
 la Musique de Hasse , avenante , nombreuse  
 & naturelle à force d'art , entre par l'oreille ,  
 passe par l'esprit , & arrive au cœur.. Que  
 Galuppi est moins spirituel , est moins grand  
 Artiste ; mais plus varié , plus abondant ,  
 plus homme de génie.... Que Gluck a moins  
 d'images que de pensées , moins de pensées  
 que de simples idées.... Que Piccini est com-  
 me une source qui se répand sans cesse dans  
 la plaine en nouvelles nappes d'argent ....  
 Que Paeziello a un style à la fois rapide &  
 moëlleux , un tour de pensée & de phrase tou-  
 jours imprévu.... Qu'Anfossi a une harmo-  
 nie vraie & piquante . . . Que Sacchini a

*autant de goût & beaucoup plus d'originalité & d'esprit, mais des nerfs moins délicats,...* Que Traetta est un Musicien profond & mélancolique, dont l'harmonie est aussi descriptive, qu'elle est volumineuse, &c, &c.

Je prendrai la liberté d'observer à M. le Prince Beloselski que cette manière de caractériser des Musiciens par des traits si généraux, qui, presque tous, pourroient également convenir à des Poëtes ou à des Peintres, ne peut être utile ni aux savans, ni aux ignorans, je ne dis pas pour leur apprendre à mieux faire ou à mieux juger un morceau de musique, mais même pour les mettre en état de distinguer l'Ouvrage d'un Artiste d'avec celui d'un autre.

On ne pourroit attacher quelque idée précise à ces éloges abstraits & à ces comparaisons trop arbitraires, qu'après avoir vu exécuter sur le Théâtre-les compositions de ces grands Maîtres; mais c'est ce qu'aucun des Lecteurs de l'Essai n'a pu ni ne pourra jamais voir; car, à l'exception d'un certain nombre d'airs qui se sont conservés dans les concerts, ces ouvrages si vantés, qui excitent tant d'admiration, de transports, de ravissemens & d'ivresse parmi une foule d'Amateurs sur parole, sont ensevelis pour les Italiens dans un éternel oubli. Cela donne lieu à une réflexion dont ne sont point assez frappés beaucoup de gens d'esprit qui se passion-

nent pour la musique Italienne qu'ils con-  
 noissent si peu. Sans savoir un mot de mu-  
 sique, on pourroit se demander : com-  
 ment se fait-il que tant de chef-d'œuvres,  
 où brille à-la-fois tant de génie, de verve,  
 d'esprit, de goût, de grâces & d'imagina-  
 tion, pleins de chants si délicieux, d'une  
 mélodie si enchanteresse, d'une harmonie  
 si sublime, &c. &c. &c. fassent sur les Ita-  
 liens mêmes des impressions tellement su-  
 perficielles & fugitives, qu'après un petit  
 nombre de représentations du plus bel Opé-  
 ra, ce peuple, si sensible aux charmes de la  
 musique, n'éprouve plus que la satiété &  
 l'ennui, ne veut plus entendre ce qu'il vient  
 d'applaudir à grands cris, & ne songe pas  
 même à conserver par la gravure les mor-  
 ceaux qui l'ont le plus transporté ? Ce n'est  
 pas là assurément le caractère du beau &  
 du génie dans aucun genre. Qu'on suive  
 l'histoire des beaux Arts dans tous les temps,  
 on verra que les Ouvrages vraiment beaux  
 sont ceux qu'on ne peut se lasser de revoir,  
 & qu'on admire davantage à mesure qu'on  
 les étudie davantage. Telles sont les pro-  
 ductions des Homère & des Virgile, des  
 Tasse & des Racine, des Raphaël & des  
 Guides. S'il en étoit de la musique aut-  
 rement que de la poésie & de la peinture,  
 ce seroit un des phénomènes les plus inex-  
 plicables de l'esprit-humain ; mais ce pro-

blême n'en est plus un, lorsqu'on veut bien réfléchir que, dans tous les Arts, ce qui n'a pour objet que d'affecter agréablement les sens & de n'exciter dans l'ame que des sentimens vagues & superficiels, ne peut produire que des impressions également vagues & superficielles, dont l'effet est bien près de la satiété. Mais les Ouvrages d'un effet durable & toujours croissant sont ceux qui attachent l'esprit par de grandes combinaisons; qui élèvent & aggrandissent les idées; qui, en reproduisant avec vérité tous les mouvemens des passions, excitent dans l'ame des émotions touchantes & profondes, & l'agitent même de ces secousses terribles, qu'elle aime à éprouver, parce que la violence en est tempérée par le charme secret attaché aux illusions de l'Art: ce sont là les productions vraiment belles, les seules qui puissent être regardées comme l'œuvre du génie, & qu'il ne faut point comparer avec les ouvrages du talent, quelque précieux & intéressant que ce talent puisse être. Les têtes de la Rosalba sont charmantes; mais y eût-il un million de ces têtes charmantes, on ne pourroit pas les comparer à l'*Héliodore* de Raphaël, au *St Jérôme* du Dominiquin, à l'*Enlèvement de Déjanire* du Guide.

Nous devons aux Italiens la régénération de tous les Arts; ils ont créé la musique de théâtre: peut-être ne peut-on pas

porter plus loin qu'ils ne l'ont fait tout ce qui tient au goût, à l'élégance & à la grâce; ils ont sur tout perfectionné toutes les parties matérielles de l'Art; mais ils en ont trop négligé la partie morale: ils n'ont point senti le degré d'énergie & de dignité que la musique pouvoit acquérir par une union plus intime avec la parole; & ils n'ont pas même songé à l'associer aux grands effets de la Tragédie, parce qu'ils n'avoient pas le modèle de la vraie Tragédie. Ils ont mis toute leur musique en ariettes, comme leur Poésie en sonnets. Ce sont, il est vrai, les plus belles ariettes & les sonnets les plus harmonieux, les plus touchans du monde; mais les unes ne font pas plus un véritable Opéra, que les autres ne font une Tragédie. M. Gluck aura la gloire d'avoir fait en musique ce que Corneille a fait en Poésie. Il a conçu, il a créé la véritable Tragédie lyrique.

Revenons à l'essai de M. le Prince Bèlofelski: j'y trouve quelques jugemens qui ne me paroissent pas conformes aux opinions établies, ni fondées, ce me semble, sur une connoissance exacte des faits. Il dit, par exemple, que Porpora fut le Restaurateur de la musique en Italie, quoique la musique fut restaurée sur tous les théâtres d'Italie long-temps avant Porpora: Bononcini, Scarlatti, Leo même ont composé

avant lui, & ont eu plus de réputation que lui. D'ailleurs, comment M. le Prince Belofelski peut-il louer & recommander le genre de musique de Porpora en exaltant si fort celui des Compositeurs Italiens modernes? Ne fait-il pas mieux que moi que les *Opéras* de Porpora ne ressemblent point à ceux des Jomelli, des Majo, des Sacchini, des Piccini, des Traetta, &c. On ne les souffrirait pas aujourd'hui sur les théâtres d'Italie, & nos connoisseurs François n'y trouveroient pas ces belles formes de chant, ce charme de mélodie, ces divins cantabilés, ces *finales* sublimes, sans lesquels aucune musique n'a droit de leur plaire.

Sous quel point de vue l'Auteur de l'essai peut-il regarder Corelli comme le *vrai Contraste de Vinci*? Quel rapport peut-il y avoir entre ces deux Compositeurs? *Né sans verve & sans phisonomie, Corelli, dit cet Auteur, donna tout à la partie instrumentale. . . . L'admiration qu'il obtint est celle qu'on accorde aux tours de force.*

Comme M. le Prince Belofelski dit ailleurs que Gluck est sans verve, je ne fais plus ce que c'est que verve, & je ne prendrai pas le parti de Corelli sur ce point; mais comment lui reprocher d'avoir tout donné à la partie instrumentale, lui qui n'a jamais fait que de la musique instru-

plet du *Stabat* est un des morceaux les plus pathétiques & les plus sublimes qu'il y ait en musique ; mais le pathétique n'est pas de l'éloquence, & il n'y a rien de si rare que de l'éloquence en musique.

L'illustre Auteur, pour louer la musique de la *Serva-Padrona*, dit que *telle en est la magie, qu'elle excite le rire comme un tissu de bons mots & de scènes plaisantes de Molière*. J'ai vu & tout Paris a pu voir jouer dernièrement la *Serva-Padrona* sur le théâtre de l'Opéra. De ma vie je n'ai vu moins rire à une farce. Cela me rappelle qu'on a mis au bas du portrait de M. Piccini des vers où l'on dit qu'il est *le Molière de la musique*. Je n'ai pas plus envie de déprimer M. Piccini, que Vinci ni Pergolèse. Je crois qu'il est le premier des Compositeurs dans le genre comique : sa *Buona Figliuola* m'a toujours paru charmante, & j'ai trouvé de très-jolis airs dans les *Finte Gemelle* ; mais je supplie en toute humilité ceux qui le comparent à Molière, de m'expliquer quel rapport, quel point de contact il peut y avoir entre le talent qui a produit la musique de la *Buona Figliuola* & des *Finte Gemelle*, & le génie qui a produit le *Misantrope* & le *Tartufe*, ou, si l'on veut, une seule scène des *Fourberies de Scapin* ou du *Médecin malgré lui*.

M. Piccini a un talent si distingué, si

généralement reconnu, si supérieur à des critiques de détail, qu'on peut, sans porter atteinte à sa réputation, contester quelques-uns des éloges qu'on lui donne.

M. le Prince Belofelski le trouve *sur-tout admirable à exprimer avec justesse le sens des paroles*. Ce compliment est celui dont les Compositeurs Italiens semblent être le moins jaloux. On peut juger par *Roland* si M. Piccini a recherché avec tant de soin le mérite qu'on lui attribue. Je ne parle pas de son récitatif ; je ne parle pas du caractère trop pastoral de plusieurs airs, qui étoient susceptibles de l'expression la plus héroïque ; mais si l'on se rappelle, par exemple, l'air de Médor : *Je la verrai, c'est assez pour ma flamme*, on s'apercevra que dans ce vers, ponctué ainsi par le Poète :

Esclave, heureux de servir tant d'appas ;

le Compositeur, pour conserver la symétrie de sa phrase musicale, a été obligé de mettre un repos après le mot *heureux*, & de ponctuer ainsi :

Esclave heureux ; de servir tant d'appas,  
ce qui ne fait plus aucun sens.

Dans l'air d'Angélique,

Oui, je le dois ; je suis Reine ;

Du doux penchant qui m'entraîne,

Oui, oui, je dois me garantir.

On voit aussi que ce second vers, *Du doux penchant qui m'entraîne*, est terminé comme le premier par un repos final, ce qui le sépare d'avec le vers suivant, & rend les paroles inintelligibles.

Tout le monde a remarqué encore que dans le Monologue de Roland : *Ah ! j'attendrai long-temps*, le Musicien a peint le calme de la nuit & la sérénité de l'espérance, tandis que le Poëte a voulu exprimer l'impatience d'un amant forcené, & l'absence de la nuit. Il n'y a, comme on voit, entre le sens des paroles & le caractère de la musique, que la différence de la nuit au jour. On trouve une méprise semblable dans ces vers de l'acte des Incas.

Jamais nos yeux dans ces climats

N'ont vu tomber de noirs frimats.

Rameau a cherché à peindre dans le second vers la chute des frimats par une succession de sons détachés, descendant diatoniquement d'une octave à l'autre. Rien n'est si commun que les fautes de ce genre dans les airs Italiens, même dans ceux des Pergolèse, des Jomelli, des Hasse & des Galuppi. Ce n'est qu'en prenant cette liberté de couper, de transposer, de répéter arbitrairement les paroles du pauvre Poëte, qu'ils parviennent à donner à leurs airs ces formes symétriques, arrondies, contrastées,

qui plaisent à l'oreille. C'est à ce prix qu'on fait cette belle musique, qu'on applaudit sur des paroles qu'on n'entend pas, comme le remarque très-bien l'Écrivain célèbre qui a donné dans le Mercure l'extrait de la brochure de M. le Prince Beloselski.

Il me reste à faire quelques observations sur cet extrait. L'Auteur témoigne une grande admiration pour la musique Italienne, ce qui est très-naturel; mais on pourroit croire qu'il la loue aux dépens de celle du Chevalier Gluck. Ce Compositeur a tant fait pour nos plaisirs qu'il me paroît juste de s'intéresser à sa gloire. On peut disputer sur ses talens, mais au moins faut-il convenir de ses succès. En parlant des progrès qu'a faits la musique parmi nous, on nous dit que c'est au spectacle d'Orphée & de Roland qu'il faut consulter le public, & l'on y verra que le chant, le chant Italien, l'enivre & le transporte de plaisir. On est tout étonné de ne pas trouver *Iphigénie*, *Alceste* & *Armide* au moins à côté de Roland.

Roland a eu beaucoup de succès, & le méritoit certainement; mais ce succès, comme on l'avoit annoncé, ne s'est pas soutenu long temps. *Armide* qui devoit, disoit-on, être à jamais éclipsée par le beau chant Italien, cette *Armide*, reprise après vingt-sept représentations, & dans la plus grande chaleur du succès de Roland, n'on a été que

plus suivie, & plus vivement applaudie. On a vu la salle de l'Opéra déserte à la vingtième représentation de *Roland*, & pleine deux jours après à la cent vingtième représentation d'*Iphigénie*. Si l'on veut donc juger du goût de notre public en fait de musique, il faut le consulter surtout au spectacle d'*Iphigénie*, d'*Alceste*, d'*Orphée* & d'*Armide*, dont les représentations, multipliées sans précaution & sans mesure, l'enivrent depuis sept ans & le transportent de plaisir. Jamais, sur aucun Ouvrage dramatique, le public n'a eu un sentiment plus fort, plus prononcé, plus général & plus constant.

L'Auteur de l'extrait prétend qu'on a cité souvent le Père Martini comme l'*Admirateur passionné de la musique de M. Gluck*, & le *Censeur impitoyable de la musique Italienne*. Il a voulu rendre hommage à la vérité en citant une lettre de ce savant religieux sur ces deux genres de musique. Cette autorité mérite quelque attention. M. Gluck, dit le Père Martini, *a plus de talent pour le tragique & pour le fort, que pour le délicat & le tendre, tandis que M. Piccini se distingue davantage dans le genre pastoral & dans le comique*. Il me semble que dans cette comparaison ce n'est pas M. Gluck qui a le second rang. Il ajoute qu'il ne faut pas conclure que M. Gluck n'ait réussi que dans ce genre; qu'il y a dans ses Opéras

des airs très-agréables ; que son *Orphée* a eu beaucoup de succès en Italie, & que son *Triomphe de Clélie*, qui en a eu moins, a cependant partagé les suffrages des connoisseurs. Il n'y a certainement point d'excès dans ces éloges ; mais encore ne sont-ils pas si éloignés de l'enthousiasme des admirateurs de M. Gluck, que du mépris impitoyable avec lequel il a été traité par les détracteurs. Le Père Martini est bien loin de penser que ce soit un barbare qu'il eût fallu renvoyer dans les forêts de la Germanie ; que ceux qui l'applaudissent sont des barbares ; qu'il a reculé l'art d'un siècle ; qu'il n'a ni chant ni mélodie ; qu'il met toute son expression dans le bruit, & ses moyens dans les cris ; qu'il n'a aucune réputation en Italie ; qu'on étoit fort heureux n'être pas sourd après avoir entendu deux représentations de ses Opéras, & beaucoup d'autres belles choses d'aussi bon goût qu'on a entendu prononcer à des juges de musique.

Cependant l'Auteur de l'Extrait me permettra de ne pas m'en rapporter uniquement à la Lettre qu'il cite, sur ce que pense le Père Martini & de la Musique Italienne moderne & de celle de M. Gluck.

Quant à la première, voici ce que tout le monde peut lire dans son *Histoire de la Musique* : « Il est à désirer qu'il se présente enfin quelque Professeur doué d'un rare

« talent , & parfaitement instruit de toutes  
 « les parties de la Musique, lequel , sans se  
 « mettre en peine des propos impertinens  
 « de tous ses rivaux , fasse renaître , à l'imi-  
 « tation des Grecs , l'art d'émouvoir les  
 « passions , & délivre enfin les Auditeurs  
 « de l'ennui que leur fait éprouver la Mu-  
 « sique de nos jours » (\*).

Je pourrois citer du même Ouvrage  
 d'autres passages de la même force , mais  
 celui-là est clair & suffisant.

Quant à M. Gluck , on va voir ce que ce  
 même Père Martini en a écrit à un Homme  
 de Lettres , très-connu par son goût pour les  
 Arts , qui en parle en connoisseur éclairé  
 & en homme sensible , & que les Artistes ont  
 consulté souvent. Il avoit adressé au Savant de  
 Bologne une Lettre fort détaillée sur la Mu-  
 sique Dramatique , & sur celle de M. Gluck  
 en particulier. Le Père Martini lui répondit  
 par une très-longue Lettre également dé-  
 taillée , dont j'ai l'original sous les yeux. Elle  
 est datée du 28 Février 1777. En voici un  
 passage sur M. Gluck , littéralement traduit.  
 « Vous me faites un éloge bien juste &  
 « bien mérité des grands talens de M. le  
 « Chevalier Gluck. Cet Artiste , dans les

---

(\*) Sollevi gli animi degli uditori già annojati  
 dalla presente musica. *Storia della musica. T. 2.*  
 p. 300.

» trois Opéras dont vous me parlez, s'est  
 » appliqué à donner aux paroles l'expression  
 » la plus forte & la plus animée, & à sou-  
 » mettre la Musique aux paroles, plutôt  
 » que les paroles à la Musique, Dans une  
 » visite qu'il me fit à l'occasion de l'Opéra  
 » qu'il avoit composé pour l'ouverture du  
 » nouveau Théâtre à Bologne, je me  
 » félicitai avec lui de ce qu'il avoit su  
 » réunir (\*) toutes les plus belles parties de la  
 » Musique Italienne à quelques-unes de la  
 » Française, ainsi qu'au bel effet de la  
 » Musique instrumentale Allemande. Et  
 » cependant, qui le diroit ? Plusieurs de  
 » nos Chanteurs & de nos Cantatrices ne  
 » sont pas contents de sa Musique. Pour-  
 » quoi ? C'est qu'ils veulent briller seuls en  
 » faisant montre de leur voix & de l'agilité  
 » de leur gosier, en insérant dans leurs airs  
 » certaines petites tournures de chant qu'ils  
 » jugent propres à faire valoir leur adresse,  
 » bien qu'elles soient le plus souvent étran-  
 » gères au sens des paroles & au caractère  
 » de la Musique du Compositeur. M. le  
 » Chevalier Gluck méprise avec raison ces  
 » petites fantaisies, & n'y a aucune espèce  
 » d'égard. Couvert de la protection de

---

(\*) A saputo unire tutte le più belle par i della  
 musica Italiana con alcune della Francese, così pure  
 il bello della musica strumentale dei tedeschi.

» l'auguste Maison d'Autriche, il ne se  
 » met point en peine des murmures & des  
 » sots propos des Chanteurs, & il n'obéit  
 » qu'à son génie, &c ».

Il faut convenir que cet éloge de M. Gluck est un peu plus fort & plus positif que celui qu'on a lu dans le Mercure. Il n'y a dans Paris aucun enthousiaste de M. Gluck qui eût osé écrire qu'il avoit réuni dans ses Opéras *toutes les belles parties de la musique Italienne*, dans le sens, sur-tout, où le prend le Père Martini, qui, dans la même Lettre, dit que la mélodie est la partie où les Italiens ont surpassé toutes les autres nations. Enfin, quand on lit dans la Lettre que nous citons, la censure sévère qu'il fait indistinctement de la musique Italienne qu'on exalte tant à Paris, & de tous les Compositeurs Italiens modernes sans exception, on est un peu étonné, il est vrai, de la comparaison qu'il fait dans la Lettre citée par le Mercure. Je ne tenterai pas d'expliquer les motifs de cette petite contradiction : il suffira d'observer que la Lettre dont j'ai donné un fragment, est du 28 Février 1777, & l'autre du 13 Mai de la même année; que dans la première il s'entretient librement & franchement avec un Homme de Lettres sur un art qu'ils aiment & dont ils s'occupent l'un & l'autre; que

le savant Italien n'avoit aucun intérêt de chercher à plaire à l'Homme de Lettres François, en parlant d'un Musicien Allemand; & qu'en écrivant, il n'a pu avoir d'autre motif que l'amour de l'art & de la vérité. On voit, au contraire, par l'extrait de la seconde Lettre, qu'on a fait entendre au Père Martini qu'il s'agissoit de *bannir du théâtre lyrique la musique des Jomelli, des Buranelli, des Piccini, &c.* qu'il y avoit un *complot formé pour détruire la musique Italienne, &c.* Peut-être que les entrailles Italiennes du bon Franciscain se sont émues; qu'il a cru l'honneur national intéressé à défendre la prééminence de la musique de son pays contre les mal-intentionnés qui en ont conjuré la perte; & qu'il a craint, surtout, que son nom ne fut employé à favoriser cet horrible complot. C'est-là une simple conjecture que nous hasardons avec la plus grande timidité; car nous ne pouvons l'appuyer sur aucune preuve. Heureusement c'est la chose du monde la plus indifférente à éclaircir, & pour le public, & pour les progrès de la musique, & pour la gloire de M. Gluck, dont le rang est désormais fixé parmi le petit nombre des génies créateurs dans les arts.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien publier cette Lettre dans votre prochain

Mercuré, & de me permettre de garder l'anonyme. J'espère qu'il n'en résultera aucun trouble dans la société, ni aucune prévention fâcheuse contre mon caractère. Je ne peux pas me persuader que la morale m'oblige d'écrire sur mon chapeau :

*C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

## M U S I Q U E.

*La Fauvette*, & plusieurs autres Ariettes choisies de différens Opéras Comiques, arrangées pour le Clavecin; dédiées à Madame la Marquise de Villette, par M. Holainde. Prix, 4 livres 4 sols. Aux Adresses ordinaires de Musique.

## ANNONCES LITTÉRAIRES.

*Traité de l'Adultère*, considéré dans l'ordre judiciaire, par M. Fomel. A Paris, chez Bastien, rue du petit Lyon, in-8°, prix 2 liv. 10 sols broché.

*Les Barmécides*, Tragédie, en 5 Actes & en vers, représentée, pour la première fois, par les Comédiens François, le 11 Juillet 1778; par M. de la Harpe, de l'Académie Française. Prix 30 sols. A Paris, chez Piffot, quai des Augustins,

*Voyez la suite des Annonces sur la couverture.*

---

---

# JOURNAL POLITIQUE

## DE BRUXELLES.

---

---

### TURQUIE.

*De CONSTANTINOPLE, le 10 Juin.*

**L**E départ du Capitan-Bacha suspendu depuis si long-tems est, dit-on, actuellement décidé. Il ira avec les 8 vaisseaux de guerre qu'il a dans le canal, joindre les 12 qui se trouvent à Sinope, avec les bâtimens de transport qui doivent débarquer en Crimée 40,000 hommes sous la conduite de Janikli-Bacha. L'Amiral dit publiquement que nous avons encore dans les eaux de cette presqu'île dix vaisseaux, qui en se joignant aux siens, les porteront à 30 voiles. Cette flotte formidable doit favoriser le débarquement : dès qu'il sera fait, le Bacha d'Asie & le Séraskier de Romélie se réuniront pour chasser Sélim-Guéray & les Russes de la Péninsule. S'il en est besoin, il partira encore une troisième division de vaisseaux de ce port ; mais ils ne sont pas tous prêts ; celui du Prince de Moldavie a éprouvé divers obstacles qui ont retardé son arrivée : deux frégates Angloises doivent faire partie de cette division ; mais le Gouvernement qui les achete n'est pas encore convenu du prix avec le Ministre Britannique qui se rend tous les jours à bord du vaisseau du Capitan-Bacha pour le fixer. Ces dispositions annoncent que S. H. est décidée à la guerre ; le Ministre Russe semble depuis quelque tems se donner moins de mouvement auprès de ceux

15 Août 1778.

I

de la Porte. Il s'est retiré à Bujukdere où il avoit déjà envoyé sa famille à cause de la peste. A son arrivée dans cette maison de campagne, qui est sur le canal vis-à-vis de l'endroit où mouille la flotte Ottomane, il a envoyé complimenter le Capitan-Bacha, qui lui a fait dire qu'il avoit donné des ordres précis pour faire respecter sa maison. Ces ordres cependant n'ont pas été exécutés fidèlement. M. de Stachieff a été attaqué à deux pas de la porte par deux Galiongis, dont l'un a tiré le poignard contre lui. Heureusement la garde de l'Amiral, qui n'étoit pas éloignée, est venue à son secours; le coupable arrêté a été étranglé sur-le-champ: & pour prévenir de semblables défords, le Capitan-Bacha a chargé un de ses Officiers de la garde de la maison du Ministre Russe.

## D A N E M A R C K.

*De COPENHAGUE, le 10 Juillet.*

LE Duc Ferdinand de Brunswick & le Prince de Bevern ont été dîner aujourd'hui à Marienlust avec le Roi & la famille royale; ces Princes ont employé l'après-midi à visiter la forteresse de Cronenbourg: le premier se propose de repartir le 14 de ce mois pour retourner en Allemagne. Il prendra sa route par les isles de Falster & de Laland sur Kiel, dans le Duché de Holstein. En quittant la Scanie, le Roi de Suède lui a fait présent d'une magnifique boîte d'or, ornée de son portrait & enrichie de diamans.

## S U È D E.

*De STOCKHOLM, le 10 Juillet.*

LE Roi est revenu dans cette Capitale le 7 de ce mois; le lendemain il s'est rendu à Drottningholm,

où se trouvent à présent la Reine. & le Duc de Sudermanie. On y attend incessamment le Duc d'Ostrogothie.

Le 12 de ce mois on commencera dans les églises de cette Capitale les prières publiques à l'occasion de la grossesse de la Reine ; la formule de ces prières a été imprimée & envoyée à toutes les églises du Royaume.

## P O L O G N E.

*De VARSVOIE, le 15 Juillet.*

LES affaires actuelles de l'Allemagne occupent beaucoup le Conseil-Permanent : nous ne pouvons nous dissimuler que la République n'a aujourd'hui aucune influence au-dehors ; cependant nous aimons à nous flatter que malgré notre état de foiblesse les Puissances étrangères auront quelques propositions à faire à la diète prochaine. L'Envoyé de Saxe a, dit-on, communiqué à notre Ministère des objets qu'on ne publie pas, mais qu'on dit très-importants. On remarque depuis quelque tems de grands mouvemens parmi nos militaires ; ils s'occupent à compléter les régimens, à exercer les troupes, à acheter des chevaux pour la cavalerie qui depuis long-tems étoit à pied. On a commandé aussi de grands approvisionnement de seigle. Tous ces mouvemens que notre position actuelle nous fait trouver extraordinaires, exercent vivement les spéculatifs ; les bons citoyens attendent quels en seront les résultats, & ne peuvent s'empêcher de gémir en comparant ce que nous sommes avec ce que nous étions autrefois. Lorsque le Ministre Prussien a remis dernièrement au Grand-Chancelier, un Manifeste intitulé : *Exposé des motifs qui ont engagé S. M. Prussienne à s'opposer au partage de la Bavière*, quelques-uns de nos Magnats n'ont pu s'empêcher de faire un

retour sur eux-mêmes , & d'observer que personne ne s'est opposé à celui de la Pologne.

M. de Boscamp est arrivé , il y a quelques jours ; une maladie survenue à son épouse , a hâté son retour & lui a fait prendre la poste : il a déjà eu plusieurs audiences du Roi ; on ne doute presque plus que la guerre n'éclate bientôt entre la Russie & la Porte. Le bruit qui s'étoit répandu depuis quelque tems d'une descente des Turcs en Crimée , & d'une action vive dans laquelle ils avoient eu quelque avantage , se soutient encore , & on assure que le Feld-Maréchal Comte de Romanzow a fait partir des environs de Kiow un corps assez considérable de troupes , actuellement en marche le long du Boristhène , & que les Russes forment de nouveaux magasins dans les postes les plus avancés du Dniester , d'où ils avoient commencé à se retirer.

## A L L E M A G N E.

*De V I E N N E , le 20 Juillet.*

LE 12 de ce mois on a commencé dans la Cathédrale de S. Etienne les prières extraordinaires pour demander au ciel de bénir nos armes , par une procession solennelle , à laquelle tout le Clergé séculier & régulier a assisté , ainsi qu'un grand nombre de personnes de la Cour ; les prières ont continué le 13 & le 14 , l'Impératrice-Reine & les Archiduchesses y ont assisté. Selon nos lettres de Bohême , nos armées sont toujours en présence ; nous avons eu plusieurs fois l'avantage dans les escarmouches qui ont eu lieu. La nuit du 10 au 11 Juillet , le Roi de Prusse , après le coup de retraite , fit sortir ses troupes de leur camp ; l'Empereur fit faire la même chose aux siennes ; mais il ne se passa rien : le matin les deux armées rentrèrent dans leurs camps respectifs. Le Duc de Saxe-Teschén , selon les mêmes

lettres , est rétabli de son indisposition ; mais elle lui a laissé une grande foiblesse qui n'est point encore dissipée : il en a éprouvé l'effet dernièrement pendant une marche , où elle l'a forcé de descendre de cheval & de se reposer trois heures sous un arbre.

M. de Petzold , Résident de Saxe en cette Cour , n'a point quitté cette ville ; on assure qu'il y prolongera son séjour , mais ce sera sous un autre titre ; il prendra celui de Ministre du Directoire du Corps Evangélique. Le Comte de Meternich , Ministre de LL. MM. II. & R. auprès des Cercles du Bas - Rhin & de Westphalie va retourner à son poste. Le Baron de Lehrbach est parti pour aller reprendre le fil de ses négociations à Munich.

M. Guillaume Lée vient de quitter cette Capitale ; quoiqu'il n'y ait pas eu de mission publique , il a vu tous les Ministres & les principales personnes de la Cour.

### *De HAMBOURG , le 25 Juillet.*

Les deux armées Autrichienne & Prussienne en Bohême , sont campées à peu de distance l'une de l'autre. La première est entre Jaromirsz & Konigshoff , & la seconde vis-à-vis , de l'autre côté de l'Elbe , entre Nachod , Skalitz & Dubno ; les piquets ne sont éloignés que de 20 pas. L'empereur commande la sienne en personne ; l'aîle droite est sous les ordres du Duc Albert , ayant sous lui le Feld-Maréchal de Haddick ; la gauche est sous ceux du Feld-Maréchal de Laszi. Celle du Roi de Prusse est divisée en trois corps ; S. M. est à la tête du premier , qui fait l'avant-garde ; les deux autres sont commandés par le Prince héréditaire de Brunswick , & le Général Wunsch. Depuis qu'elles sont en présence , il n'y a eu que quelques escarmouches , & rien de décisif. Les prétendus combats dont on a donné le détail dans divers Papiers Publics , n'ont pas eu lieu ; les deux

armées se tiennent retranchées, & n'ont fait jusqu'à présent que s'épier & se tâter, pour ainsi dire : l'objet du Roi de Prusse paroît être de pénétrer plus avant en Bohême, & de faciliter le moyen de le joindre au Prince Henri son frère, qui doit y arriver par la Saxe. L'Empereur oppose à ce Prince le Feld-Maréchal de Laudohn, qui a marché du côté de cet Electorat; un détachement de son armée y a déjà pénétré par Gabel & Ringelshayn, & a envoyé des patrouilles jusqu'au-delà de Zittau, qui a fermé ses portes. Il y a eu des coups tirés sur les frontières du côté de Breitenau, près de Peterswald. Un Lieutenant du régiment Xavier de Saxe, qui y étoit posté avec 30 hommes, s'y est défendu avec courage, contre 300 croates & hussards, & n'a cédé qu'à la force : il ne restoit que 9 hommes de cette petite troupe lorsqu'elle s'est rendue, & l'Officier qui la commandoit étoit blessé.

Selon des lettres de Dresde, l'armée Electorale est de 16,000 hommes d'infanterie, & de 6000 de cavalerie; les troupes Prussiennes auxquelles elles se sont jointes, forment, dit-on, 55,680 hommes d'infanterie, 22,700 de cavalerie, 5000 d'artillerie, en tout 83,380 hommes. On raconte que le Prince Henri dit en arrivant à l'Electeur : » Les troupes que je vous amène, & que le Roi mon frère vous envoie, sont à la disposition & aux ordres de V. A. S. Je ne puis confier ces troupes & les miennes, répondit l'Electeur, à un plus grand Capitaine ». Dans la nuit du 17 au 18 de ce mois, cette armée a quitté son camp près de Dresde, & a marché du côté de la Bohême sur trois colonnes. La première, commandée par le Général Mollendorff, a pris sa route par Peterswald; la seconde, aux ordres du Prince Henri, s'est avancée sur Tœplitz, & la troisième, conduite par le Général Saxon Comte de Solms, a marché par Marienberg. S'il faut en croire quelques lettres, elle est déjà arrivée en Bohême, &

le Prince Henri s'est emparé avec une perte peu considérable , des retranchemens que les Autrichiens avoient élevés à Basbery pour couvrir ce Royaume.

Les papiers de Saxe, depuis l'Invasion des troupes Autrichiennes, ne sont remplis que de plaintes sur leur conduite. Les Saxons ont vu avec peine abattre leurs belles forêts, dont leurs ennemis employent le bois à faire des retranchemens ; ils se plaignent aussi vivement des payfans de Bohême qu'on a armés, & qui répandus dans la campagne, y font la guerre plus en brigands qu'en soldats, se cachant derrière des maisons ou des arbres, & tirant delà sur l'ennemi, qui ne les voit point. Les papiers Autrichiens recriminent avec la même vivacité ; ils se plaignent sur-tout des contributions que les troupes Prussiennes lèvent dans les districts qu'elles occupent en Bohême : elles ont exigé 24,000 florins de la ville de Nachod, 30,000 de Braunau, & 20,000 écus d'Oppotschna. Selon des lettres de l'armée Prussienne, les Autrichiens ont voulu en lever aussi à Landshut ; le Roi pour les en empêcher, a détaché le Major d'Anhalt, avec un corps qui les a combattus le 18, les a repoussés, & leur a pris deux Capitaines de cavalerie, un Lieutenant, un Cornette & 60 hommes.

Pendant qu'on s'attendoit à la nouvelle de quelque action importante & décisive entre les deux armées, le bruit s'est répandu tout-à-coup qu'elles étoient convenues d'un armistice de six semaines. S'il n'est pas sûr que les hostilités soient suspendues, il l'est que les négociations sont renouvelées. M. Thugut est arrivé au camp du Roi de Prusse, chargé des pouvoirs de l'Impératrice-Reine, pour recommencer la négociation, & le Roi a mandé le Comte de Finkenstein & le Comte de Hertzberg, Ministres du cabinet ; ils sont partis de Berlin le 20 de ce mois, & ils sont actuellement à Glatz, occupés à négocier de nouveau avec M. Thugut. Cet événement, auquel on étoit bien éloigné de s'attendre, a étonné

toute l'Europe ; on ignore encore quelle sera l'issue de cette nouvelle négociation ; on se rappelle la manière dont la dernière a été terminée. Le 4 de ce mois , le Roi de Prusse avoit envoyé à l'Empereur un de ses chasseurs avec un billet , par lequel il lui déclaroit que , *s'il ne consentoit pas par écrit aux propositions qu'il lui avoit faites , il recevrait une visite de sa part au bout de 48 heures : le chasseur fut renvoyé en moins de six minutes , avec un refus.* On est fort curieux d'apprendre les nouvelles propositions qui vont être faites , & de quel côté on fera le plus grand pas pour se rapprocher & mettre fin aux divisions actuelles. Le Manifeste du Roi de Prusse a , dit-on , fort contribué au changement survenu dans les dispositions de l'Impératrice ; nous donnerons ici la suite de cette pièce importante.

*Suite du Manifeste du Roi de Prusse.*

» Pour laisser d'autant moins de doute sur le premier des articles qu'on vient d'exposer , & pour donner au public & à toutes les Cours de l'Europe les éclaircissemens nécessaires , on ajoutera ici une exposition précise & abrégée des principes les plus essentiels , & des principaux points de droit , selon lesquels S. M. croit devoir envisager la présente contestation sur la succession de Bavière , & dont on trouve un détail plus ample , tant dans la *réplique* faite au Mémoire de la Cour de Vienne du 7 de Mai , par laquelle elle a voulu analyser & réfuter celui de la Cour de Berlin du 9 de Mars , que dans un autre *Mémoire* qui a été publié comme un écrit particulier , sous le titre de *Considérations sur le droit de la succession de Bavière.*

Toute la contestation sur le droit de la succession de Bavière paroît se réduire en général & en précis aux points suivans : 1°. La succession dans le fief de Bavière en général , paroît devoir appartenir unique-

ment ou principalement à la maison Palatine , parce qu'elle descend avec celle de Bavière en droite ligne par une longue suite de générations , d'un père commun Otton I. Comte Palatin de Wittelsbach , qui a acquis en 1180 le Duché de Bavière ; parce que ces deux maisons , malgré le partage qu'elles ont fait de leurs Etats , ne se sont pourtant jamais séparées *absolument* , mais ont conservé la *co-seigneurie* , ou la communion de la propriété de leurs Etats , par l'usage commun du nom & des armes : parce qu'elles se sont stipulées & réservées la succession mutuelle de toutes leurs possessions , & en ont établi un *Fidéicommiss perpétuel , inaliénable & indémembrable* par le traité de Pavie , conclu en 1329 par un Empereur , avec l'approbation de tous les Electeurs , confirmé & renouvelé comme une *loi fondamentale & sanction pragmatique* dans les pactes de la maison , sur-tout dans ceux de 1348 , 1524 & de 1766 , dont le premier , savoir celui de 1348 , réserve expressément à la maison Palatine la succession en Basse-Bavière , & détruit l'argument principal qu'on lui oppose depuis quelque temps , celui du *partage absolu* (*Todtheilung*) ; enfin parce que la paix de Westphalie ayant expressément assuré à la maison Palatine la succession du Haut-Palatinat , qu'elle avoit été obligée de céder à la branche Bavaroise , n'a point dérogé à son droit de succession dans toute la Bavière , mais le lui a plutôt réservé par l'article 4. § 10 ; de sorte qu'on ne voit aucun titre qui puisse être opposé à la succession générale de la maison Palatine en Bavière , fondée sur le droit du sang & la descendance commune des acquéreurs.

» 2<sup>o</sup>. La succession aux *biens allodiaux* de la branche Guillelmine masculine de Bavière , paroît appartenir uniquement d'après les Pactes , l'observance générale & particulière & l'analogie du droit commun , à *Madame l'Electrice Douairière de Saxe* , comme sœur unique & plus proche héritière de feu

l'Electeur de Bavière son frère, & à son défaut, à S. A. l'Electeur de Saxe son fils, auquel cette Princesse a cédé ses droits. Si le démembrement de la Bavière, fait par la Convention du 3 Janvier, & qui en emporte la moitié, devoit subsister, une grande partie de l'héritage allodial seroit absorbée par-là. Le droit de regrédience à la succession allodiale de Bavière, que S. M. l'Impératrice-Reine a voulu faire valoir dès le commencement, comme descendante de Marie-Anne, fille de Guillaume V, & épouse de Ferdinand II, mais que pendant la négociation elle a offert de céder à la maison de Saxe en guise d'équivalent de son démembrement de la Bavière, paroît contraire à l'observance presque générale de l'Empire & de la maison de Bavière, aux principes d'après lesquels S. M. I. elle même a exclu de la succession d'Autriche les maisons de Bavière & de Saxe, qui descendent des filles de l'Empereur Joseph I, frère aîné du feu Empereur Charles VI, & l'exercice de ce droit de regrédience ouvreroit le même droit aux maisons de Brandebourg, de Bourbon, de Wurtemberg, & à toutes celles dans lesquelles des Princesses Bavaoises ont été mariées, de sorte qu'il en résulteroit une réclamation & confusion générale, qu'il seroit presque impossible de débrouiller.

» 3°. La succession féodale appartenant ainsi à la maison Palatine & la Succession allodiale à celle de Saxe, ceux qui voudroient faire des prétentions sur quelques parties de cette succession, ne doivent de droit les faire valoir que par les voies légales de la justice compétente, en laissant jusqu'à la décision la possession tranquille aux héritiers naturels & féodaux, ou par une transaction *volontaire* avec tous ces héritiers, qui ont un droit égal à cet héritage fidéicommissaire.

» 4°. L'ancienne *prétention* qu'on forme au nom de S. M. l'Impératrice-Reine sur la *Basse-Bavière*, mais dont on n'a produit jusqu'ici publiquement

aucun titre authentique , doit être fondée sur ce qu'on prétend que la ligne des Ducs de Bavière , établis à Straubing , s'étant éteinte en 1425 par la mort du dernier Duc Jean , l'Empereur Sigismond doit avoir déclaré la Basse - Bavière pour un fief ouvert à l'Empire , parce que les Ducs de Bavière avoient commis des félonies , en faisant plusieurs partages sans le consentement de l'Empereur comme *Suzerain* , & qu'en conséquence il doit en avoir donné une lettre d'investiture du 10 Mars 1426 à son gendre , Albert V Duc d'Autriche , dont la mère étoit aussi sœur du dernier Duc de Bavière , & ensuite il doit avoir fait avec lui , le 21 Mars 1426 , une convention , par laquelle il déclare vouloir garder la Bavière pour lui-même pendant sa vie , & au défaut d'héritiers mâles , il en assure la succession à sa fille Elisabeth , épouse du susdit Albert , pour elle & leurs héritiers , & au défaut de ceux-ci au Duc Albert & à ses héritiers. Ces deux actes se détruisent mutuellement , le premier étant fondé sur le droit *propre* ou *maternel* du Duc Albert , qui ne pouvoit en avoir un sur un fief masculin , & l'autre sur la fausse supposition des fiefs ouverts à l'Empire par la raison également fautive d'une félonie commise par des partages faits sans le consentement du suzerain. Aussi l'Empereur Sigismond est-il revenu de ce principe gratuit , ayant ordonné au mois de Juillet 1426 à l'Archevêque de Mayence , de convoquer les Electeurs , pour prononcer sur le droit que lui , Empereur , & les Princes de Bavière prétendoient avoir à la Basse-Bavière , & ce jugement n'ayant pas eu lieu , il a prononcé lui-même dans une assemblée de notables , tenue en 1429 à Presbourg , une sentence , par laquelle il a remis aux Ducs de Bavière la prétendue félonie , & leur a adjugé la Basse-Bavière. En réservant selon la formule ordinaire le droit d'un chacun , il ne peut pas avoir eu en vue d'assurer une *expectative permanente* à la maison d'Autriche , laquelle a acquiescé à cette

sentence alors & ensuite depuis 350 ans, sans avoir jamais réclamé aucun titre sur la Basse-Bavière, ce que d'ailleurs elle auroit pû faire d'autant moins à l'égard d'un fief masculin, que depuis ce temps-là elle s'est éteinte deux fois dans les mâles, dans les personnes de Ladislas, fils d'Albert V, & de l'Empereur Charles VI. Si la Cour de Vienne vouloit continuer à soutenir publiquement le principe que ses privilèges rendoient le sexe féminin de la maison d'Autriche capable de succéder dans tous les fiefs masculins de l'Empire, & de les rendre féminins par conséquent, un principe aussi dangereux & gratuit, parce qu'il n'est fondé que sur la fausse interprétation du privilège très contestable de l'Empereur Frédéric I, qui ne parle que du Duché d'Autriche même, mériteroit l'attention & l'opposition de tout l'Empire. La prétention déduite des susdits actes d'investiture de l'Empereur Sigismond paroît donc destituée de tout fondement.

» 5°. Si l'on vouloit à tout prix faire de la Basse-Bavière un *fief féminin*, & fonder le droit de l'Autriche à cette province, ou sur ce que la mère d'Albert V a été une Princesse de Bavière, ou que l'Empereur Sigismond, dans la convention du 21 Mars 1426, l'a assuré pour jamais à sa fille Elisabeth, au Duc Albert & à sa postérité, il en résulteroit incontestablement que la maison de Brandebourg y auroit un plus proche droit, puisque la ligne masculine d'Albert s'est éteinte avec Ladislas son fils, & que la maison de Brandebourg au contraire descend en droite ligne d'Anne, fille aînée d'Albert d'Autriche, mariée à un Marggrave de Misnie, dont la fille unique a été l'épouse de l'Electeur Jean de Brandebourg, surnommé Cicéron, tandis que la présente maison d'Autriche ne descend, dans sa ligne féminine, que de la seconde fille d'Albert, nommée Elisabeth, & dans sa ligne masculine seulement d'une branche collatérale. Ce seroit une supposition forcée & nulle.

ment soutenable , de dire que l'Empereur Sigismond ait entendu par les héritiers d'Albert les héritiers collatéraux mâles de la maison d'Autriche à l'exclusion des propres filles d'Albert & de leur postérité mâle. Si telle avoit été son intention , il l'auroit énoncée. D'ailleurs il assure expressément la succession à sa fille & à ses héritiers sans distinction de sexe ; il vouloit donc en faire un *fief féminin*. On ne fait valoir cet argument , que pour faire voir l'incongruité , la contradiction & les conséquences inattendues de cette prétention Autrichienne ; d'ailleurs S. M. ne prétend aucunement se prévaloir du droit de préférence que sa maison auroit ainsi sur celle d'Autriche pour cette succession ; elle ne la conteste point à la maison Palatine , & elle croit plutôt que lorsque S. M. l'Impératrice-Reine sera informée des vraies circonstances & qu'elle aura eu lieu de reconnoître que la prétention qu'on lui a présentée dans un si faux jour n'a aucun fondement , ni pour le cas de l'extinction de la ligne de Straubing , ni pour le cas présent , cette Souveraine n'écoutant que son équité naturelle , & son amour pour la justice , suivra l'exemple de S. M. , & ne disputera plus à la maison Palatine le droit incontestable qu'elle a à toute la succession de Bavière.

» 6°. La seconde prétention que la Cour de Vienne forme sur quelques districts du Haut-Palatinat relevant de la Couronne de Bohême , à titre de réversion des fiefs ouverts par l'extinction de la ligne masculine de Bavière , perd également sa force , quand on considère que ces districts sont d'anciens domaines de la maison de Wittelsbach , qu'ils sont nommés dans le traité de Pavie , & se trouvent par-là chargés du fideïcommis perpétuel de la maison Palatine dès avant l'achat que l'Empereur Charles IV en a fait en 1353 ; que réunis par le traité de Pavie à l'Electorat Palatin avec le Haut-Palatinat , ils tiennent à l'indivisibilité assurée à cet Electorat , par le 25. chapitre de la Bulle d'or ; que si la couronne de Bo.

hême a acquis depuis des droits sur ces districts , ils ont pourtant été réduits à la simple *féodalité* , & au domaine direct par la convention que George Podiebrad , Roi de Bohême , a fait en 1465 avec la maison Palatine , que la *substance* en est restée à celle-ci jusqu'à la paix de Westphalie , par laquelle elle fut obligée de la céder à la ligne de Bavière avec le Haut-Palatinat ; que ce pays devant retourner à la maison Palatine , selon l'article 4 du traité de Westphalie , il doit lui retourner naturellement tel & avec les mêmes appartenances que la ligne de Bavière l'a possédé depuis & la ligne Palatine avant le changement opéré par la paix de Westphalie.

» 7°. On déduit une troisième prétention de S. M. l'Impératrice-Reine sur la principauté de *Mindelheim* en Suabe , d'une expectative accordée en 1614 , par l'Empereur Matthias à la maison d'Autriche. Comme on assure que le même Empereur a conféré cette Seigneurie en 1618 à Maximilien Duc de Bavière , comme un alleu & fief héréditaire qu'il avoit acheté ; il paroît que la Cour de Vienne auroit du moins dû laisser la possession de *Mindelheim* aux héritiers féodaux ou allodiaux , jusqu'à ce qu'elle ait fait valoir ses titres de préférence par la voie de la justice ou de la transaction avec tous les intéressés , & ne pas s'en emparer par des voies de fait.

» 8°. Dès qu'il est prouvé , que S. M. l'Impératrice-Reine n'a aucun droit ancien & originaire sur la succession de Bavière , on peut soutenir avec raison qu'elle n'a pas acquis un nouveau droit par la convention conclue le 3 Janvier avec M. l'Electeur Palatin. Ce Prince n'a fait que supposer & reconnoître dans cette convention les prétentions de S. M. l'Impératrice-Reine sur la Basse-Bavière , sur les fiefs de Bohême & sur *Mindelheim* comme fondées ; dès qu'elles ne le sont pas , on ne peut pas présumer de droit , que l'intention des deux parties contractantes puisse être de vouloir à tout prix & au préjudice irrè-

parable de tant de parties intéressées, soutenir une reconnaissance gratuite & fondée sur un erreur. On peut espérer & prétendre, qu'elles voudront en revenir, & la faute ne sauroit en être attribuée qu'à ceux qui ont imaginé des prétentions si erronnées.

*La suite à l'ordinaire prochain.*

*De R A T I S B O N N E , le 25 Juillet.*

IL y a quelques jours que le Ministre Directorial d'Autriche déclara dans une des assemblées de la diète, que S. M. l'Impératrice Reine seroit obligée de traiter comme ennemi chacun de ses co-Etats qui se joindroient au Roi de Prusse dans la circonstance présente; il avoit même fait entendre que tôt ou tard, aussi-tôt que l'occasion seroit favorable, S. M. I. en témoigneroit son ressentiment. Cette déclaration, quoiqu'adoucie, avoit produit beaucoup de fermentation. Le Manifeste du Roi de Prusse, qui fut présenté ici le 17 par son Ministre, l'a encore augmentée. Ce Ministre a remis encore au nom de son Maître une déclaration ultérieure au sujet de la succession de Bavière. S. M. invite tous les Etats à donner le plutôt possible leur avis sur cet objet important, & à insister auprès de l'Impératrice Reine à ce qu'elle consente à régler selon les constitutions de l'Empire, & à remettre cette succession sur le même pied. Le Roi les invite encore, en cas de refus, à se réunir à lui & à faire cause commune. Cette nouvelle déclaration fit encore plus de sensation que la première. Le Ministre d'Autriche, qui s'en apperçut, s'empressa de répondre en substance » que l'Impératrice Reine avoit déclaré d'avance & par écrit, qu'elle ne vouloit nuire en aucune manière aux héritiers aliéodiaux; mais que la réunion des troupes Saxonnnes à celles du Roi de Prusse montrant que l'on préféreroit la voie des armes, la Maison d'Autriche se voyoit autorisée & même obligée d'user des forces que Dieu

avoit mises dans sa main , se flattant que le ciel agiroit pour elle & la dédommageroit des frais auxquels on l'expose , en rétablissant la sûreté dans l'Empire. L'Envoyé de Brandebourg résuma sa déclaration & ajouta qu'il ne s'agissoit pas tant de savoir quel étoit l'agresseur , que de connoître l'auteur de la querelle ; que les Etats & leurs Envoyés n'oublieroient jamais le respect qu'ils doivent à LL. MM. II. & R. , mais que les expressions d'usurpation & d'oppression devoient se compenser de part & d'autre « . C'est peu de jours après ces débats à la diète , qu'on a appris que les négociations entre l'Empereur & le Roi de Prusse avoient été renouées : ce qui y a peut-être déterminé la maison d'Autriche , c'est la découverte qu'on a faite d'un acte d'Albert , Duc d'Autriche , qui renonce formellement à sa prétendue investiture de la Basse-Bavière ; cet acte intéressant mérite d'être transcrit.

» Nous Albert , par la grace de Dieu , Duc d'Autriche & Marggrave de Moravie , confessons & faisons savoir à tous ceux qui entendront la présente , que nous étant entretenus amicalement à Ratisbonne , avec nos chers cousins , Louis , Ernest , Guillaume & Henri , tous Comtes Palatins du Rhin & Ducs de Bavière , sur la longue contestation que nous avons eue avec eux , nous sommes arrangés avec eux & convenus ; de sorte que nous n'avons plus & ne voulons plus avoir de prétentions sur la Basse-Bavière , *ni par notre droit particulier , ni du chef de l'investiture* , que nous avons obtenue de S. M. , notre cher pere & Prince , notre Seigneur Sigismond , par la grace de Dieu , élu Roi des Romains , & que nous y renonçons pour nous , nos héritiers & successeurs au Duché d'Autriche , & en avons reçu une somme d'argent telle que sur notre prière elle a été déterminée par notre cher pere , le Roi Sigismond , & en outre le droit que nous aurons sur les vassaux que les Ducs de Bavière ont eu en Autriche , & qu'ils ont

levé l'hypothèque qu'ils avoient sur Milberstadt. Nous avons aussi consulté avec nos chers cousins, Frédéric & Albert, également Ducs d'Autriche, que tout ceci doit être ferme & valable pour leurs héritiers & successeurs, & être observé en tout tems, comme ils l'ont confirmé avec leurs tuteurs par un acte, comme nous le certifions aussi en leur nom, & avons reçu là-dessus le S. Sacrement; le tout sincèrement & sans réserve. En foi de quoi, cette lettre est donnée à Ratisbonne, l'an après la naissance de Jésus-Christ, 1429, le jour de S. André l'Apôtre. (L. S.) Endroit du sceau du Duc Albert à cheval, en cire rouge. Cette copie a été faite d'après l'original, par moi, Marc Lorrey, Docteur en Droit, Conseiller du Duc de Bavière & Notaire immatriculé, 1569.

## I T A L I E.

*De NAPLES, le 10 Juillet.*

S. M. vient d'envoyer un ordre à chacune des Communautés Religieuses de ce Royaume, pour que dans un tems limité elles rendent compte des biens qu'elles possèdent; on croit que cette opération sera suivie d'un Règlement général & particulier pour chacune de ces maisons. On s'est occupé plusieurs fois de réprimer la juridiction secrète & sévère qui s'exerce quelquefois au fond des cloîtres; on a rendu ici sur ce sujet les Ordonnances les plus sages; mais elles ne sont pas toujours observées & on parle beaucoup de les renouveler; on interdira rigoureusement les châtimens & les supplices. Les Supérieurs ne pourront infliger à leurs religieux que des mortifications & des punitions. Lorsqu'ils seront forcés de sévir plus sévèrement, ils s'adresseront à l'autorité civile.

Le Roi vient d'ordonner à la Chambre Royale d'examiner s'il seroit avantageux à l'Etat de restreindre le pouvoir illimité des Supérieurs des ordres.

mendiants , d'admettre à la vêtue & à la profession religieuse tous les sujets qui se présentent ; & si ces vêtues & ces professions multipliées ne tendent pas à diminuer le nombre des laboureurs , ou des hommes qui seroient mieux employés à des métiers utiles. On sent combien cette discussion intéresse la société , & on attend avec impatience la décision de la Chambre Royale.

On mande de Rome , que dans une excavation qu'on faisoit pour jeter les fondemens de la nouvelle sacristie de Saint-Pierre au Vatican , on a trouvé dans un vieux mur de grandes pierres , sur l'une desquelles sont écrits les Règlemens concernant les fonctions des anciens prêtres Arvaliens. Ces Règlemens sont écrits en idiome latin très - ancien , & peut-être du temps de Romulus , fondateur de ces prêtres. M. l'Abbé Marini , garde des archives de S. S. , va publier ce morceau curieux , ainsi que la gravure de ces mêmes pierres.

» Le Consul Vénitien qui réside à Patras en Morée , écrit - on de Zante en date du 28 du mois dernier , a pris sous sa protection tous les marchands étrangers qui sont dans ce port , parce qu'un corps considérable d'Albanois y est entré les armes à la main. Après avoir pris la ville de Tripolizza , ils ont mis à mort Mustapha Bacha , à la suite d'un combat sanglant ; les Agas se sont sauvés sur un vaisseau. On ajoute que le Grand Visir a fait savoir au Bacha de la République à Constantinople , que dans les circonstances actuelles les pavillons Vénitiens doivent recevoir toute la satisfaction possible ; mais que S. H. desiroit que les Vénitiens prissent sur eux de venger la Morée , & de châtier les Albanois. On attend là-dessus quelle sera la décision de la République «.



## A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 3 Août.

LA Gazette de la Cour a publié aujourd'hui la lettre suivante de l'Amiral Keppel , à bord de la *Victory* , en mer le 30 Juill. » Mes lettres des 23 & 24 du courant , expédiées par la *Peggy* & l'*Union* , vous ont appris qu'avec la flotte que je commande , j'étois occupé de la poursuite d'une flotte nombreuse de vaisseaux de guerre François. Depuis ce tems , jusqu'au 27 , le vent étant constamment S. O. & N. O. quelquefois soufflant violemment , & la flotte Françoisse toujours au vent & gagnant le large , j'employai tous les moyens possibles de la serrer de près , tenant en même-tems les vaisseaux du Roi rassemblés autant que la nature d'une poursuite le rendoit praticable. Cette précaution étoit devenue nécessaire à raison de la manière circonspecte avec laquelle les François manœuvroient , & du peu d'inclination qu'ils marquoient à souffrir l'approche des vaisseaux de S. M. d'assez près pour en venir à un combat régulier : cette circonstance ne me laissoit guères d'autre moyen de les approcher , que celui de saisir l'occasion qui se présenta dans la matinée du 27 , lorsque le vent permit à l'avant-garde de la flotte que je commande , de gouverner en avant & de serrer de près le centre & l'arrière-garde de la flotte Françoisse. Les François commencèrent à faire feu sur celui des vaisseaux de la division du Vice-Amiral Sir Robert Harlaud , qui se trouvoit le plus en avant , & sur ceux qui le suivoient à mesure qu'ils avançaient avec lui : les vaisseaux qui étoient en avant , & le Vice-Amiral ne tardèrent pas à rendre feu pour feu , qui fut secondé par celui des autres vaisseaux à mesure qu'ils se trouvoient à portée ; la chasse avoit étendu leur ligne ; mais ils se formèrent tous promptement en ordre de

plan n'est pas accepté. Peut-être tout ce qu'on débite à ce sujet n'est-il qu'un bruit ; cela n'empêche pas les spéculatifs de chercher à deviner ce plan, ou tout autre qui pourroit amener un accommodement. On ne voit ici qu'un seul moyen qui puisse produire un effet si désirable ; ce seroit d'engager la France à renoncer à ses engagements avec l'Amérique. Mais la France répondra que ces engagements ne nuisent point aux arrangemens que l'Angleterre peut faire avec les Etats-Unis & Indépendans de l'Amérique. » Vous les avez portés par votre conduite à secouer le joug ; vous avez fait de vains efforts pour les soumettre de nouveau ; vous ne pouvez vous empêcher de reconnoître leur indépendance que vous ne pouvez leur ôter ; traitez avec eux comme je l'ai fait ; tâchez de vous procurer le plus d'avantages que vous pourrez ; jouissez-en, & ne m'empêchez pas de jouir de ceux que je trouve dans l'alliance que je viens de conclure avec eux «.

La permission donnée par le Gouvernement François à ses Armateurs de courir sur les vaisseaux Anglois, pour protéger son commerce & troubler le nôtre, ne laisse plus d'espérance de voir réaliser les plans d'accocomodement ; cette permission n'est pas une déclaration de guerre, mais elle y prépare, & nous ne pouvons nous dissimuler que nous l'avons provoquée par notre conduite. Ces réflexions n'échappent à personne, & tombent pour la plupart sur l'Amiral Keppel. » Son inconséquence a frappé tous les esprits ; il a paru étrange de le voir arrêter & conduire à Plymouth deux frégates Françaises, tandis qu'il laissoit passer librement quelques navires marchands. Cependant, en réfléchissant, l'on parvient à expliquer ce procédé. L'Amiral, dit-on, n'avoit pas l'ordre positif de commencer les hostilités ; séduit par le désir de la gloire, il a trop légèrement engagé la querelle ; il s'est bientôt apperçu des suites de son imprudence & a voulu la pallier. Mais  
comment

comment concilier cette opinion si conforme à la conduite précédente de notre Ministère , avec celle qu'il tient aujourd'hui ? loin de blâmer l'action de l'Amiral Keppel , il la confirme & l'approuve. La *Pallas* & la *Licorne* sont détenues à Plymouth , tandis que deux navires marchands , pris par la frégate le *Fox* , sont relâchés sur le champ. Un autre fait également certain n'est pas moins surprenant. La même frégate le *Fox* , après avoir pris deux bâtimens François , en a saisi deux d'une Nation neutre , qui revenoient de ses isles aux Indes Occidentales , & qui dès-lors n'étoient nullement suspects. Les bâtimens François ont été relâchés sans aucune réclamation : les autres ne sont pas encore rendus , quoique réclamés. Il est à craindre qu'on ne remarque cette distinction entre une Nation , dont nous nous plaignons si amèrement , & une autre qui a pour nous tous les égards que nous pouvons justement exiger ; & que la manière dont nous exerçons l'empire de la mer , n'indispose tous les autres peuples commerçans contre nous. L'abus d'un pouvoir en amène sûrement la fin , &c. «

Si nos politiques blâment l'Amiral Keppel de n'avoir pas détruit le commerce de la France , ils ne laissent pas d'être étonnés aussi que celle-ci n'ait point fait intercepter notre flotte des isles. » La nonchalance de chaque Nation , dit un de nos papiers , indique une indifférence réciproque pour la guerre. Le Comte d'Almodovar a peut-être le mot de cette énigme ; on croyoit le deviner , il y a peu de jours , & le trouver dans les galions d'Espagne ; mais aujourd'hui qu'ils sont arrivés , il en a sans doute un autre que l'on ne fait point encore.

La Nation est fort divisée sur l'opinion qu'elle a de sa force actuelle ; tandis que quelques écrivains la représentent dans la situation la plus misérable , hors d'état d'attaquer & de se défendre , & semblent lui conseiller toutes sortes de sacrifices ; d'autres s'indi-

gnent de l'avilissement qu'on lui suppose , & parlent avec toute la fierté que leur donne le souvenir de sa grandeur passée ; ils cherchent à ranimer son énergie , & à faire tomber tout le poids de sa haine sur ceux qu'ils accusent de sa position actuelle. Cette disposition des esprits a donné lieu à une multitude de pamphlets révoltans , dictés par la licence la plus violente , où l'on évoque les mânes de Brutus , dont on appelle le secours. » Les deux vaisseaux marchands François , disent les plus modérés , pris dernièrement par le *Fox* , ayant été rendus , il ne manquoit plus pour compléter la disgrâce de la Grande-Bretagne , & faire voir son infériorité actuelle , que de rendre aussi les deux frégates & le schooner , pris par l'Amiral Keppel ; ce qu'il y a d'incroyable , c'est que la chose , si elle n'a pas été faite , a été mise en délibération. Quelle idée ceux qui nous gouvernent veulent-ils donner de nous à l'Europe ! quelle idée nous en donnent-ils à nous-mêmes ! Mais il ne faut pas s'y méprendre ; c'est dans eux , & non pas dans la Nation que se trouve cette foiblesse &c. «.

On assure que l'on se propose de former au plutôt une nouvelle escadre ; elle sera commandée par le Duc de Cumberland , qui aura sous ses ordres trois Amiraux d'une expérience reconnue ; ce Prince arborera le grand pavillon à bord du *Royal-George* de 100 canons , qu'on équipe en toute diligence. La Nation paroît recevoir cette nouvelle avec plaisir ; les campagnes du Duc de Chartres sur les flottes Françaises , lui font applaudir au frere de son Roi , qui cherche à marcher encore dans cette carrière , dans laquelle il s'est déjà distingué.

On assure que le Roi de Prusse ayant fait demander au Duc de Gloucester , s'il vouloit bien venir prendre quelque commandement dans son armée , ce Prince en a demandé la permission au Roi , qui la lui a accordée ; il fait déjà les préparatifs nécessaires pour son départ.

Toutes les fois que la Nation est mécontente, elle parle d'un changement dans le Ministère; on dit aujourd'hui, & peut-être il n'en sera plus question demain, qu'il a été proposé au Duc de Grafton, aux Lords Shelburne & Camden d'entrer dans le Ministère, le Duc, comme premier Lord de l'Amirauté, le Lord Shelburne, comme Secrétaire d'Etat pour les Colonies, & le Lord Camden, comme Président du Conseil. Ils ont, ajoute-t-on, tous refusé, le second, parce que le département alloit devenir inutile, & les autres, parce qu'on n'a pas voulu placer plusieurs autres Membres de l'Opposition.

Il y a long-tems qu'on parle d'un traité d'alliance offensive & défensive entre notre Cour & celles de Pétersbourg, de Berlin & de Copenhague; il est tout simple que, l'on en parle avec plus de chaleur aujourd'hui que nous paroissions en avoir un plus grand besoin; mais on craint beaucoup que ce traité ne soit qu'une chimère; surtout dans un moment où la Russie peut avoir besoin de ses forces ailleurs, & où la Prusse paroît avoir agi de concert avec la France pendant toute sa négociation avec l'Empereur au sujet de la Bavière.

A l'exemple de la Cour de France qui a permis à ses sujets d'armer en course contre nos vaisseaux, on vient d'expédier ici les mêmes permissions aux sujets Anglois, & dans l'Ordonnance de S. M. il est dit que *nous usons de représailles*. Les vaisseaux François, que depuis long-tems on a amené dans nos ports & qu'on a confisqués, prouvent cependant de quel côté on a commencé ce genre d'hostilité.

L'Amiral Hughes nommé pour commander l'escadre en station dans l'Inde, a eu l'honneur de faire ces jours derniers ses remerciemens à S. M. Il n'y a que six semaines qu'il est revenu de cette

partie du monde, & il doit y retourner incessamment. Selon tous les avis, nos affaires n'y sont pas dans une position plus favorable qu'en Europe & en Amérique. » La mort du Lord Pigot, lit-on dans une lettre de Madras, en date du 20 Novembre de l'année dernière, que l'on regrette aujourd'hui généralement, donnera lieu à des changemens dont vous n'avez point d'idée en Europe. Les naturels du pays nous voient plus défunis qu'e jamais & sentent leurs forces. Nous les avons trop éclairés sur beaucoup d'objets, & c'est ce que nous reconnoissons tôt ou tard à nos dépens. Le Roi de Tanjaour & le Nabab d'Arcate n'ont plus cette déférence confiante que nous leur connoissions autrefois; ils commencent à dissimuler même avec les Européens, & tout changera de face. « )

## ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE - SEPTENT.

*Yorck-Town*, du 15 Mai. Le Congrès avoit écrit l'année dernière aux Capitaines & Commandans de ses vaisseaux de respecter les droits de la neutralité à l'égard des nations étrangères: il vient de prendre la résolution suivante sur le même sujet. » Le Congrès a été informé que des vaisseaux Américains armés ont manqué à des nations neutres; qu'on se saisissant de vaisseaux appartenant à leurs sujets; ou en prenant des navires ennemis sous la protection des côtes de ces nations neutres. Pour prévenir ces actes qu'on ne peut justifier, & qui déshonoreroient le caractère national de ces Etats, il est ordonné expressément à tous les Capitaines, Commandans & autres Officiers Américains des vaisseaux de l'Amérique-Unie, de se conduire en toutes choses selon la teneur de leurs commissions, instructions & des résolutions du Congrès; d'avoir particulièrement un égard sacré pour les droits des Puissances neutres.

& pour les usages & les coutumes des nations civiles. Il leur est défendu, sous quelque prétexte que ce soit, d'enlever ou de saisir aucun bâtiment appartenant aux sujets des Princes en alliance avec les Etats-Unis, à moins qu'ils ne soient employés à porter des effets de contrebande ou des soldats à nos ennemis. Dans ce cas ils se conformeront aux stipulations contenues dans les traités subsistans entre ces Princes & ces Etats. . . . Quiconque contreviendra à aucun des points ci-dessus, s'il est pris en conséquence par quelque Puissance étrangère, ne sera point considéré comme ayant droit de réclamer la protection de ces Etats; mais subira la punition qui pourra lui être infligée selon l'usage & la coutume des nations «.

Les renforts qu'a reçus l'armée du Général Washington depuis quelque tems sont si considérables qu'il n'a pas eu besoin d'appeler auprès de lui celle du nord; elle doit s'assembler auprès de Kingsbridge sous les ordres du Général Gates pour attaquer New-Yorck; cette ville, dont on dit que le Lord Cornwallis s'est éloigné avec 5000 hommes pour se rendre à la Jamaïque, ne doit pas être en état de nous opposer une résistance bien longue.

*Prince-Town, du 30 Mai.* M. Livingston, Gouverneur de cette Province, a présidé à l'Assemblée générale de cet Etat. Il l'a ouverte par le discours suivant: « MM., c'est du fond de mon cœur que je vous félicite à raison des nouvelles que nous venons de recevoir de France: les traités d'alliance, d'amitié & de commerce, conclus entre S. M. T. C. & les Etats-Unis de l'Amérique, ces traités par lesquels notre liberté, notre souveraineté & notre indépendance sont pleinement reconnues, ratifiées & garanties, notre commerce rendu libre & dégagé de toutes entraves: ces traités, dis-je, sont si avantageux pour nous, annoncent tant de générosité, tant de magnanimité de la part de notre illustre al-

lié, qu'ils ne peuvent manquer de faire naître dans nos ames le respect le plus affectueux pour ce puissant Monarque, & en même-tems la reconnoissance la plus intimement sentie pour les bienfaits de cette Providence propice, qui agissant sur le cœur d'un Prince étranger, l'a déterminé par son influence à interposer son secours, & à nous délivrer des poursuites sanguinaires d'un autre Prince qui si récemment étoit le nôtre. Après avoir été forcé de déclarer notre indépendance, il falloit rechercher une alliance propre à l'affermir; cette seconde démarche étoit une suite nécessaire de la première, & nous pouvons attester le monde entier que nous avons été forcés à l'un & à l'autre par un . . . tyran- nique, un Parlement vénal, un Ministre corrompu. Il faut avouer que dans tout le cours de la guerre la conduite de nos oppresseurs a été si insensée, & décélé en eux des ames si peu susceptibles de re- mords, qu'il semble que le ciel leur ait ôté jusqu'au sens commun, tandis que l'enfer leur communiquoit toute sa noirceur; mais le jour approche rapidement où ils recevront une correction nationale! Les cruautés inouïes qu'ils ont exercées dans les deux mondes ont enfin allumé la vengeance divine, & les juge- mens de Dieu vont éclater sur une nation qui a rem- pli la mesure de son iniquité, qui a long-tems été la plus impie, la plus irréligieuse de toute la Chré- tienté! Les forces de la France & de l'Amérique sont actuellement unies par une ligue indissoluble à l'effet de châtier son insolence. Combien ces épou- vantables nouvelles ne confondront-elles pas la hau- raine Bretagne? Combien ne maudira-t-elle pas les conséquences funestes de sa politique insensée? Il me semble voir sa puissance & sa grandeur se dissoudre & tomber en ruine, ses honneurs descendre des nues & se placer au niveau de la poussière! Cette in- fluence prépondérante qu'elle a long-tems conser- vée dans la balance de l'Europe, tend aujourd'hui

rapidement à l'impuissance morte , & la dominante de l'Océan est l'objet du mépris de ces mêmes Potentats qui révéroient récemment ses conseils , sur qui ses armes imprimoient la terreur ; mais quelque rapide que puisse être la ruine à laquelle elle est condamnée , il est de notre devoir de nous tenir en garde contre les derniers efforts de sa vengeance expirante ; lorsqu'en proie à toutes les horreurs du désespoir , elle sera convaincue qu'il n'y a plus de conquête à attendre pour elle , elle cherchera encore à s'élever au-dessus d'elle-même en se distinguant par quelque acte signalé de barbarie atroce & monstrueuse : semblable au démon dont il est parlé dans l'Apocalypse , *enflammée de rage parce qu'elle sait qu'il ne lui reste que peu de tems* , elle peut essayer de désoler ce qu'il lui est impossible de subjuguier : il est donc de notre intérêt de réunir tous nos efforts pour prévenir les ravages & les excès destructeurs auxquels nous savons , par expérience , qu'il n'est pas au-dessous de sa dignité de se livrer. Encore un effort vigoureux & général , nous expulsions du Continent ce qui reste de ces bandits , & par une espèce d'émancipation nous nous mettons pour jamais en possession d'une liberté complète & non-interrompue : une campagne de plus mettra probablement un terme à cette querelle importante : or , en faveur de qui est-il à présumer qu'elle sera décidée ? C'est ce que la main de la Providence a écrit en caractères trop lisibles pour que l'on puisse s'y méprendre «.

M. Livingston , après avoir mis sous les yeux de l'assemblée différentes résolutions du Congrès , la pria de prendre en considération celle qui accorde le pardon à ceux des sujets des Etats-Unis qui ont pris les armes contre leur patrie ; il n'approuva pas généralement cette amnistie : il parut persuadé qu'il y avoit des Torys dont la conversion étoit impossible. Il apporta en preuve l'exemple de 37 de ces mauvais citoyens , qui après avoir obtenu grace , ont tous

déserté ; il observa que la plupart , soit en agissant ouvertement , soit en espionnant dans le secret , avoient fait autant de mal à leur patrie que les Anglois mêmes. » L'aspect de ces lâches , ajouta-t-il , doit révolter les gens de bien ; ils offriroient un spectacle aussi étrange que celui qu'offriroit Satan levant sa tête impie parmi les enfans du Seigneur. Le seul moyen de laver cette terre de l'infamie dont ils l'ont couverte est de les bannir. Qu'ils aillent s'établir sur quelque terre inhabitée & couverte de rochers aussi durs que leurs cœurs ; ils auront la satisfaction de n'y pas voir un honnête homme ; là tous étant également parjures & parricides , souillés des mêmes crimes , le traître ne pourra pas dire à son voisin : *tu es un traître*. Le scélérat ne dira pas à un autre , *tu es plus scélérat que moi*. Cette confrérie criminelle y jouira du moins de l'avantage de la plus parfaite égalité ; elle pourra raffiner ses principes sur la tyrannie , & créer quelque système qui réponde à son goût pour le plus vil esclavage. Mais sans chercher une terre inhabitée , un doux asyle les attend dans une certaine isle déjà peuplée. Ce refuge leur convient à tous égards , puisque tous les genres d'infamie y fleurissent ; là ils ne seront point privés de la faveur royale pour avoir trempé leurs mains dans le sang de leurs freres. Là une Patrie est réservée à ceux qui ont égorgé ou fait périr par la famine des milliers de leurs semblables. Là enfin , quelque vil que l'on puisse être , on ne doit pas désespérer de trouver son nom sur la liste des promotions «.

*New-Yorck , du 10 Juin.* Les Commissaires du Roi nommés pour entrer en négociation avec les Américains sont arrivés ici hier & avant-hier. On est fort curieux de voir ouvrir cette négociation ; mais en général nous espérons peu. La résolution que l'assemblée générale de Philadelphie a prise le 25 du mois dernier , au moment où les troupes royales

ont évacué cette place , ne fait rien concevoir de bien avantageux ; elle est conçue ainsi. » L'assemblée ayant pris en considération , le discours prononcé par le Lord North le 19 Février dernier dans la Chambre des Communes de la Grande - Bretagne , ainsi que les deux bills , en conséquence de ce discours , pareillement proposés par ledit Lord , dont l'un sert à expliquer les sentimens du Parlement Britannique , relativement à l'exercice du droit de pouvoir imposer des taxes sur les Colonies , Provinces & Plantations de S. M. dans l'Amérique-Septentrionale ; & le second pour autoriser S. M. à nommer des Commissaires , pourvus de plein - pouvoirs suffisans pour traiter , conclure & accepter les moyens capables d'apaiser les troubles actuellement existans dans quelques Colonies , Plantations & Provinces de l'Amérique-Septentrionale , de même que tout ce qui a été résolu sur ce sujet par le Congrès le 22 Avril dernier , tel qu'il se trouve annoncé dans la Gazette de Pensylvanie du 24 dudit mois , a , après avoir mûrement délibéré sur tout ce que dessus , pris unanimement les résolutions suivantes.

» 1°. Que les Députés des Etats-Unis de l'Amérique-Septentrionale , assemblés en Congrès , sont munis du pouvoir exclusif d'entrer avec le Roi de la Grande-Bretagne , ou avec les Commissaires à ce légalement nommés par lui , en négociation sur une paix entre les deux Etats. 2°. Qu'une ou plusieurs personnes qui entreprendront de conclure un traité séparé ou une convention avec le Roi de la Grande-Bretagne , ou avec l'un des Commissaires de la Couronne Britannique , doivent être considérées & traitées comme des ennemis ouverts & déclarés des Etats-Unis de l'Amérique. 3°. Que cette assemblée approuve pleinement la déclaration faite par le Congrès , savoir , que les Etats-Unis ne peuvent absolument entamer aucune négociation avec les Commissaires de la part de la Grande-Bretagne , que

préalablement, comme un article préliminaire, les armées & flottes Britanniques ne soient rappellées, & l'indépendance desdits Etats reconnue en termes clairs & exprès. 4°. Que le Congrès n'a ni pouvoir, ni autorité, ni droit de faire ou d'entreprendre quelque chose qui puisse tendre à céder ou à diminuer la souveraineté & l'indépendance de cet Etat, sans avoir à cet effet préalablement obtenu son consentement. 5°. Que cette assemblée défendra & maintiendra aux dépens de ses biens & de son sang la souveraineté & l'indépendance de cet Etat. 6°. Qu'il sera recommandé au Sénat dirigeant de cet Etat, d'ordonner à la milice de se tenir prête à agir, là où les circonstances l'exigeront «.

## F R A N C E.

*De VERSAILLES, le 10 Août.*

MESDAMES Adélaïde, Victoire & Sophie, sont parties le 2 de ce mois pour se rendre à leur château de Belle-Vue, où elles doivent rester quelque tems.

Le Roi vient d'accorder au Prince de Nassau-Saarbruck, la propriété d'un régiment de cavalerie étrangère de son nom ; mais jusqu'à ce qu'il plaise à S. M. d'en ordonner la levée entière, il n'y aura de nommé dans le moment actuel, que l'Etat-Major & les Capitaines, qui feront leur service au régiment Royal-Allemand.

M. de Lelés de la Taherie, Intendant des armées du Roi, & de celle sur les côtes de Normandie & Bretagne, eut l'honneur d'être présenté au Roi le 19 du mois dernier, par le Prince de Montbarrey, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la Guerre, & de prendre congé de S. M. pour se rendre à l'armée. Le 26, M. Sabatier de Cabre, Ministre Plénipotentiaire du Roi à Liège, eut l'honneur d'être présenté à S. M. & à la Famille Royale, & d'en prendre congé. Le 2 de ce mois, le Marquis de Ver-

gennes , nommé précédemment Ambassadeur près la République de Venise , prit congé de S. M. pour se rendre à sa destination.

Le 26 du mois dernier , LL. MM. & la Famille Royale signèrent le contrat de mariage du Comte de Charlus , Capitaine au régiment de Schomberg , avec la Comtesse de Guynes , Dame de Remiremont.

*De P A R I S , le 10 Août.*

A U X détails que nous avons donnés du combat que M. d'Orvilliers a soutenu sur mer contre l'Amiral Keppel , nous en joindrons quelques-uns que nous fournisent deux lettres de Brest , en date du 31 du mois dernier. » Les Anglois avoient 29 vaisseaux , dont 5 à 3 ponts , 2 de 80 canons , la plupart des autres étoient de 74. L'armée Françoisé étoit de 30 vaisseaux , deux à 3 ponts , deux de 80 , treize de 74 , un de 70 , dix de 64 , & deux de 50 canons ; trois de ces vaisseaux n'étoient point alignés. Pendant le combat , les Anglois ont eu l'avantage de se servir de leurs batteries basses , parce qu'ils étoient sous le vent ; la plupart des vaisseaux François n'ont pu ouvrir les leurs ; malgré cela , l'armée Françoisé a perdu fort peu de monde. L'avant-garde & le corps de bataille , qui ont soutenu le feu de toute l'armée Angloise , auroient dû être beaucoup plus maltraités. La *Ville de Paris* , qui a soutenu le plus grand feu , a eu 40 hommes de tués , & 70 de blessés ; l'*Amphion* , qui avoit combattu à l'arrière-garde , où il a été fort maltraité , est le seul vaisseau qui se soit séparé , il a mouillé à Brest le 28. Les mâtures de nos vaisseaux ont été en général endommagées par le canon de l'ennemi , ce qui obligera une partie de nos vaisseaux de rentrer dans le port.

» Le *Duc de Bourgogne* & l'*Alexandre* , qui s'étoient séparés dans la nuit du 23 au 24 , & qui

n'ont pu se rallier à l'escadre , sont tombés la même nuit sous le vent de l'armée Angloise ; ils ont croisé depuis entre le cap Lézar & les Sorlingues , où ils ont pris une goelette Angloise de 14 canons ; ils ont fait route le 28 pour se rendre à Brest , ont rencontré le 30 l'armée de l'Amiral Keppel qui se dirigeoit vers Plimouth , une frégate Angloise qui croisoit dans l'Iroise , & ont mouillé le 31 à Brest.

» Le *Conquérant* , le *Prothée* , le *Solitaire* , la *Junon* & le *Résolu* , ont ordre d'appareiller aujourd'hui pour aller croiser à l'entrée de la Manche.

» Les vaisseaux , le *Duc de Bourgogne* & l'*Alexandre* , lit on dans la seconde lettre ; sont rentrés en rade cette nuit , & ont vu à l'entrée de la Manche une partie de l'armée Angloise qui n'est pas encore toute rentrée. Il paroît que tout le monde a vu à peu-près de la même manière notre combat , & que l'on s'accorde à nous donner le champ de bataille ; il est constant que si les Anglois avoient voulu recommencer l'attaque , ils étoient bien les maîtres , puisqu'ils avoient l'avantage du vent après le premier feu ; & qu'ils n'ont pas osé tirer un coup de canon sous le vent , même pour leur signaux , & sont demeurés en présence , depuis 3 heures jusqu'à 8 , & toute la nuit , sans pouvoir même se rallier : nous avons eu environ 150 hommes morts & 250 blessés. M. de Bessé , second Capitaine de M. Duchaffault , est du nombre des morts , un Enseigne , 2 Officiers de terre , & 2 Officiers marchands faisant fonctions d'Officiers auxiliaires. M. le Comte Duchaffault est très-grièvement blessé à l'épaule , d'une mitraille qui lui a fracassé l'os ; on ne peut encore rien dire de certain à son sujet. M. Duchaffault fils , a eu un des deux os de la Jambe cassé , & on espère qu'il sera bien-tôt rétabli.

» La *Ville de Paris* seule , a eu 110 morts ou blessés , & a reçu beaucoup de coups de canons ; nous avons bien des voiles , quelques mâtures , plu-

fiens graiemens endommagés : mais les deux tiers de l'armée n'ont pas souffert, & le dommage de ceux qui ont souffert est aisé à réparer.

» Il est bien fâcheux que les Anglois n'aient pas voulu, ou n'aient pas osé nous attaquer lorsque nous leur avons cédé le vent ; la seconde attaque auroit été décisive ; il est malheureux qu'un signal fait par M. d'Orvilliers à l'avant-garde au commencement de l'action, n'ait pas été apperçu ; six vaisseaux de l'arrière-garde ennemie étoient infailliblement coupés & auroient été pris, ayant à essuyer tout le feu de notre armée.

» On ne dit pas quand nous ressortirons, j'espère que ce sera sous peu, d'ailleurs cela dépend des démarches de l'Amiral Keppel ; quelques personnes ont soupçonné par la manœuvre du vaisseau de ce Général & de son armée, qu'il avoit été blessé ou quelque chose de pire. Les pavillons ont changé dans l'armée Angloise ; il a arrivé tout plat à la volée de la *Bretagne*. Il y a eu dans son armée des mouvemens, une circonspection & un air de crainte, qui ne cadrent point avec le portrait qu'on fait du Général, & les promesses qu'il a faites à sa Nation «.

Toutes les lettres de ce port, s'accordent à dire que les Anglois s'étoient principalement attachés à combattre le *Saint-Esprit*, vaisseau commandé par M. le Duc de Chartres, qui a été attaqué successivement par 7 vaisseaux, & qui se trouvant aux prises avec 3, a été soutenu vigoureusement par le *Sphinx*. Ce Prince, à son retour à Paris, a été reçu avec les transports si naturels aux François pour les Princes qui leur sont chers ; les acclamations publiques, ces récompenses de la gloire, reçoivent un nouveau prix du sentiment qui s'y joint. Le Duc de Chartres est reparti pour Brest, où il se propose de s'embarquer de nouveau sur l'escadre aussi-tôt qu'elle remettra en mer, ce qui ne peut tarder.

On connoît la licence Angloise, & les espèces de

plaisanteries qu'elle se permet. Cette nation se flattoit d'un triomphe qu'elle n'a pas obtenu, & n'a évité une défaite humiliante, que par une retraite précipitée. On est fort curieux de savoir comment elle recevra l'Amiral Keppel à son retour; quelque tournure que la Cour donne à la relation de cette retraite, le parti de l'Opposition en fera sans doute une fidèle, & peut-être elle l'aggravera. Les premiers papiers qui viendront de Londres, ne manqueront pas d'être curieux; on savoit que les Anglois avoient préparé un Hôtel pour y recevoir un illustre prisonnier. Ces plaisanteries ne se font pas toujours par le peuple seul; on cite à ce sujet une anecdote singulière, que l'on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici. « Le Marquis de \*\*\*, devenu par le sort des armes sujet de S. M. B., à cause des biens qu'il possédoit en Canada, allant à Londres il y a quelques années, y fut particulièrement recommandé à un Secrétaire d'Etat, par l'Ambassadeur de cette Cour à celle de France. Le Marquis en fut reçu avec distinction & honnêteté. Peu de jours après son arrivée, Mylord le présentant au Roi, saisit le moment où S. M. étoit occupée à parler au Lord Chancelier, pour demander au Marquis s'il connoissoit un Chevalier de l'Ordre du Bain, qu'il lui montra. Le Marquis répondit qu'il n'avoit pas cet avantage. Eh bien, lui dit le Lord, c'est le Chevalier de...., qui dans la dernière guerre a battu vos escadres Françaises. Si vous veniez à Paris, repartit sur-le-champ le Marquis, je vous montrerois aussi, Mylord, le Maréchal de Richelieu, qui vous a pris Mahon dans la dernière guerre ».

La relation que la Cour de Londres a publiée de la dernière affaire sur mer, a paru très-singulière. L'Amiral Keppel s'attribue sur M. d'Orvilliers, le même avantage que nous avons obtenu; mais il avoue dans sa lettre, que plusieurs de ses vaisseaux étoient désemparés; & on ne voit pas comment il

pouvoit desirer le combat pour le lendemain , puisqu'il dit que son retour à Portsmouth étoit d'une telle nécessité , qu'il n'avoit pas à balancer. Dans cette lettre , il ne déguise pas assez sa véritable situation , pour qu'on puisse en prendre l'idée qu'il s'efforce d'en donner.

Depuis le départ du Comte d'Estaing , il s'est répandu une multitude de faux bruits sur sa route ; les uns ont beaucoup retardé son voyage , les autres l'ont fort accéléré , en le faisant arriver à Boston , marcher au-devant de l'Amiral Howe , & le combattre ; il seroit assez singulier qu'on eût pu recevoir toutes ces nouvelles avant celle de son arrivée. Une lettre de Toulon , reçue le 4 de ce mois , contient des détails qui peuvent détruire tous ces bruits. » Le 25 Juillet , un Capitaine Marchand venant de Cayenne , a déposé que le 14 Juin , il avoit rencontré l'escadre de M. d'Estaing , qu'il étoit monté sur son bord , qu'il y avoit passé une demi-heure. Ce Vice-Amiral faisoit route à l'ouest par la hauteur de 28 degrés 55 min. de latitude , & 53 deg. 3 min. de longitude , méridien de Paris , il avoit encore 450 lieues à faire , & suivant son calcul , il ne pouvoit guère arriver à Boston avant le 24 Juin.

Selon les lettres de Londres , l'escadre de l'Amiral Byron a été long-tems le jouet des tempêtes ; ses vaisseaux sont pour la plupart démâtés , privés de leur gouvernail , ou fort endommagés dans leurs agrès. Ils ont été dispersés au point , que dans les derniers avis de l'Amérique , on voit qu'on n'y a reçu aucune nouvelle de cette escadre.

» L'escadre aux ordres de M. le Chevalier de Fabry , est partie le 26 Juillet à quatre heures après-midi. Elle est composée de quatre vaisseaux , quatre frégates & deux chébecs. Le vaisseau le *Caton* doit être à Malte , où il fait quarantaine ; il a conduit à Constantinople M. de Saint-Priest , qui y est arrivé le 26 Juin : il n'y a pas fait un long séjour ,

à cause de la peste qui y fait des ravages , principalement dans le quartier des Francs «.

On se plaint depuis long tems des corsaires Anglois ; la lettre suivante peut donner une idée de leur conduite , & de la justice de ces plaintes ; elle nous a été adressée de Saint-Malo. » Je viens d'éprouver un malheur , dont l'Europe ne fournit pas d'exemple , & qui par sa singularité , mérite d'occuper une place dans votre Journal.

» Je passois à Saint-Domingue , sur le navire l'*Heureux Rouillac* , de Bordeaux , qui fut arrêté par un corsaire & conduit à Guernesay le 27 Juin dernier. Le 4 Juillet à 9 heures du soir , un Officier de Police , nommé Connétable en terme du pays , vint à la tête d'une multitude de soldats me prendre dans ma chambre , & me conduisit au corps-de-garde , où je fus détenu pendant la nuit. Le lendemain à dix heures , l'Armateur du corsaire vint m'annoncer de la part du Gouverneur , qu'il falloit me disposer à partir pour Plimouth , avec tous les François qui étoient dans l'Isle. Je le priai de me montrer cet ordre par écrit , que sans cette formalité nécessaire , j'étois résolu de ne point m'embarquer... Mes compatriotes suivirent mon exemple. Notre refus fut bien-tôt suivi de la violence. Plusieurs Capitaines , dont les navires sont encore dans le havre de Guernesay , sans être condamnés , furent arrachés de leurs bords avec leurs équipages , & trainés comme moi sur deux corsaires destinés à nous transporter. Nous mîmes donc à la voile le 5 , bien persuadés qu'on nous menoit en Angletterre. Mais quel fut notre étonnement , lorsque dans la nuit du 6 au 7 du même mois , nous nous vîmes déposés & dispersés , contre toutes les loix de l'humanité , sur la petite Isle de Chaussay , à cinq lieues de la côte de France. Le peu d'effets que nous avions pu soustraire à la voracité de ces pirates , furent jettés dans l'eau , & nous eûmes la plus grande peine pour

en conserver une partie. Enfin mis à terre ainsi séparés, nous errâmes dans l'obscurité, à travers des rochers affreux dont l'isle est bordée, exposés à perdre à tout moment la vie, criant les uns après les autres, pour tâcher de nous rejoindre. Nous crûmes long-tems être jettés sur une terre déserte, lorsque le jour nous fit appercevoir enfin une chaumière, & ranima nos espérances. Nous nous réunîmes, & nous fumes portés à Saint Malo, au nombre de 52, par des pêcheurs que nous rencontrâmes. Vous observerez de plus, que nous restâmes aux fers durant toute la traversée.

» Permettez moi, Monsieur, de faire ici une réflexion. Si la Grande-Bretagne n'autorise pas ces indignités, que doit-on penser de son Gouvernement, qui ne les réprime pas? Si elle les autorise, quels ménagemens doit-on avoir pour un peuple, qui par-là n'en mérite aucun. J'ai l'honneur d'être, &c.

*Signé*, MARSAN DE PERRAMON, Avocat.

MM. de Queissat ont tenté une dernière voie pour revenir contre l'Arrêt du Parlement de Paris, du 13 Avril dernier; ils se sont pourvus en cassation par le ministère de M. Fior de Saint Paul. Nous n'entrons pas dans le détail des moyens dont ils se sont servis pour attaquer un Jugement auquel l'Europe entière a applaudi; il paroît qu'ils n'ont pas été jugés valables, puisque l'Arrêt du Conseil rendu le 20 Juillet dernier, les déboute de leur demande en cassation; le motif de cet Arrêt, a été qu'il n'y avoit point matière à se pourvoir.

On mande d'Aix, que » le 22 du mois dernier, le Parlement a rendu un Arrêt dans la cause entre M. le Comte de la Blache, & M. de Beaumarchais. Par cet Arrêt, le premier est débouté de ses lettres de rescision, & condamné en 12,000 liv. de dommages-intérêts; le compte du premier Avril 1770, est déclaré exécutoire; les Mémoires du Comte de la

Blache sont supprimés, ceux de M. de Beaumarchais lacérés par un Huissier ; &c.

On fait que le Parlement de Rouen a protesté contre l'enregistrement des Lettres-Patentes du Roi, contenant les vingtièmes. Le 15 du mois dernier il a fait à ce sujet l'Arrêté suivant par lequel il « déclare nulle & de nul effet, comme contraire aux loix & aux formes sagement établies, la transcription faite par M. le Maréchal d'Harcourt, le mois précédent ; & arrête néanmoins, pour donner au Roi des preuves de zèle, de respect & de soumission, en tout ce qui ne sera pas contraire aux loix & à la conscience des Magistrats, qu'il sera procédé par les Commissaires nommés, à l'examen des lettres transcrites s'il y a lieu, & jusqu'à ce, il persiste dans son arrêté du 11 Juin 1777, &c. » Le Parlement nomma des députés pour rédiger l'arrêté qui doit être mis sous les yeux du Roi ; le lendemain ils en firent leur rapport aux Chambres assemblées, qui arrêterent que le Roi sera très-humblement supplié de considérer. » 1°. Que son Parlement, pénétré du plus profond respect pour sa personne, & pour tout ce qui porte le caractère de ses volontés, s'est trouvé dans la nécessité indispensable d'opposer le langage de la loi à la transcription & publication faites le 2 Juin dernier par le Maréchal d'Harcourt des Lettres-Patentes du 24 Mai précédent ; voie d'autorité absolue, dangereuse & précipitée, sur laquelle ladite Cour n'avoit pu garder le silence sans paroître concourir à l'illégalité de pareils actes, ainsi qu'à l'atteinte évidemment portée à la loi précieuse de la vérification : précepte de la législation Française, aussi ancienne que la Monarchie. 2°. Que la nécessité de la vérification de toute loi au Parlement est une tradition immémoriale attestée par le fait même de l'adresse de toutes leurs loix & de leur vérification au Parlement, reconnue d'âge en âge par tous nos Sou-

verains comme le moyen le plus efficace de les garantir des surprises auxquels ils sont perpétuellement exposés; que c'est par une suite de cette nécessité que l'on tient pour maxime constante en France que *nuls édits, nulle ordonnance n'ont effet; on n'obéit à iceux, ou plutôt on ne les tient pour édits & ordonnances s'ils ne sont vérifiés aux Cours Souveraines & par libre délibération d'icelles.* ( La Roche Flavin en son traité des Parlements, liv. 13, chap. 17 N<sup>o</sup>. I. ) 3<sup>o</sup>. Que l'infraction du droit sacré de la vérification blesse tout à la fois les intérêts du Souverain & ceux de la nation: ceux du Souverain qui ne peut vouloir préférer à une puissance juste & modérée, cette autorité qui se détruit souvent en la voulant établir, & à laquelle les peuples donnent un mauvais nom, ( paroles d'Henri IV. ): ceux de la nation qui se trouveroit privée de tout appui & de toute ressource, puisqu'en réduisant les Magistrats à l'état passif de témoins d'enregistrements forcés, ce seroit ôter aux provinces le seul droit qui leur reste, celui de faire entendre leurs plaintes; droit inviolable dont ledit Sgr Roi ne voudra jamais priver; c'est le droit de la nature, celui de la raison.

4<sup>o</sup>. Que l'exercice du droit de vérification dans les Cours se fait par un examen réfléchi des loix qui leur sont adressées, par une discussion profonde des dispositions qu'elles renferment; une comparaison des loix nouvelles avec les anciennes, en un mot par une délibération libre du Parlement, capable d'imprimer à la loi le sceau d'une autorisation nécessaire; qu'une loi qui ne réunit point ces caractères essentiels, est évidemment une loi non vérifiée, que l'autorité peut la faire exécuter par force & par contrainte, mais qu'il n'est pas en son pouvoir qu'une loi non délibérée dans le Parlement soit une loi vérifiée.

5<sup>o</sup>. Que c'est un principe constant & proféré en présence de nos Souverains, que » la vérification existe dans la liberté des suffrages, que c'est une espèce d'illusion

dans la morale, & de contradiction dans la politique, de croire que les Edits, qui par les loix du Royaume ne sont pas susceptibles d'exécution jusqu'à ce qu'ils aient été portés & délibérés dans les compagnies souveraines, passent pour vérifiés lorsqu'ils auront été lus & publiés par de simples porteurs d'ordres. (Discours de M. Talon au lit de justice du 17 Juin 1748).

6°. Que ces maximes précieuses viennent d'être violées d'une manière aussi dangereuse, qu'elle est nouvelle par la transcription faite des lettres-patentes du 24 Mai dernier en l'absence de ladite Cour, sans que lesdites lettres lui aient été présentées en aucun tems à l'effet d'y délibérer; circonstances d'autant plus effrayantes, que le Maréchal Duc d'Harcourt a déclaré *qu'il n'étoit point question de délibérer, mais d'exécuter les ordres du Roi*; en sorte que si d'un côté lesdites lettres sont présentées au Parlement avec commandement de les enregistrer, de l'autre on lui a interdit le seul moyen de procéder à leur enregistrement, & de délibérer librement sur les dispositions qu'elles contiennent; réunion de circonstances, qui prouvent que l'on a réduit ladite Cour à une impossibilité absolue d'exécuter ce qui lui étoit commandé au nom dudit Sgr. Roi: impossibilité que ladite Cour supplie ledit Sgr. Roi de prendre en considération, si elle avoit le malheur qu'en la travestissant à ses yeux, on osât la lui présenter comme un refus d'obéir aux ordres de son Souverain.

7°. Qu'un pareil exemple suffit pour prouver la surprise évidemment faite à la religion d'un Monarque, l'ami & le protecteur des loix, qui a déclaré vouloir toujours demeurer *attaché à l'observation des formes* (Réponse du Roi au Parlement de Paris, du mois de Février dernier), & que son intention étoit *de maintenir le bon ordre dans les délibérations*, sans gêner la liberté des suffrages (Réponse du Roi aux Remontrances de la Cour des Aides de Paris, trois Mai 1775).

8°. Enfin que les ordonnances du Royaume étant les vrais commandemens dudit Sgr. Roi, auxquels son Parlement a juré une fidélité inaltérable ( discours du Chancelier de l'Hôpital ); l'obéissance des Magistrats ne doit pas s'écarter de la loi, & que comme le commandement ne peut être arbitraire, l'obéissance ne peut être aveugle. Ladite Cour, animée par ces considérations, pénétrée en même-temps de la confiance la plus respectueuse dans la bonté & la justice du Sgr. Roi, ose espérer qu'il n'attribuera la conduite qu'elle a tenue, qu'au zèle le plus pur pour le maintien des loix & la conservation des intérêts dudit Sgr. Roi; dont l'autorité n'a point de base plus assurée que celle des loix.

Comme les lettres de noblesse se sont multipliées, & que quelques-unes n'ont, dit-on, été accordées qu'à la surprise & sur de faux exposés, on assure que la Chambre des Comptes a résolu de ne procéder à l'avenir à aucun enregistrement, qu'après que des informations secrètes & publiques l'auront mise en état de ne plus douter des justes motifs de cette grace. On croit que le Parlement & la Cour des Aides prendront la même résolution.

On continue les travaux sur le terrain qui s'est écroulé près du chemin de Mesnil-Montant; on n'est pas encore parvenu à retirer tous les corps des personnes qui y ont été englouties. Le Parlement, sur le réquisitoire que le Procureur-Général lui a présenté à l'occasion de ce malheureux évènement, a rendu le 4 de ce mois un Arrêt, qui défend par provision & jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, de continuer ni faire aucun travail dans les cavages de la carrière.

Le Règlement pour l'établissement du conseil des prises, & la forme d'y procéder, est du 19 Juillet dernier, & divisé en 24 articles.

On a des lettres de Cadix, où l'on dit que le Capitaine d'un navire Catalan, arrivé depuis peu dans cette ville, a rapporté les détails suivans.

» Se trouvant à la Havane avec la flotte des Indes, il eut ordre d'y charger des caisses fort pesantes, dont l'étiquette annonçoit du tabac, & de mettre à la voile. On lui donna en partant des instructions cachetées, qu'il ne devoit ouvrir qu'à une certaine hauteur, & dans lesquelles il trouva l'ordre d'aller à Boston. Il s'y rendit. Arrivé dans ce port, il débarqua les caisses, à l'exception de celles qu'il savoit être réellement remplies de tabac. Tous ces faits, s'ils sont vrais, ne laissent pas douter des dispositions de l'Espagne; elle n'a point encore levé le voile dont elle les couvre; & si l'attente des gallions a influé sur le mystère dont elle s'est enveloppée, leur arrivée ne tardera pas à le dévoiler.

» La flotte est arrivée à Cadix le jour de S. Pierre; la crainte que la guerre ne fût déclarée, l'a retenue dix jours aux Isles Canaries. Nous attendons de jour en jour la première division de M. de Cevallos, venant de Buénos-Aires & conduisant dix-sept bâtimens & deux Régimens d'Infanterie. Il y a ordre aux vaisseaux & frégates, commandés par M. de Cevallos, de se joindre à l'escadre qui est en rade à Cadix, au moment même de leur arrivée: cette jonction faite, nous aurons 40 vaisseaux de ligne, 20 frégates & quantité de vaisseaux de transport en état d'exécuter ce qu'on jugera convenable de leur ordonner.

» On arme le vaisseau la *Ste Trinité* de 112 canons; il se joindra à la flotte & sera monté par le Commandant. Nous attendons M. de Cevallos & le reste des troupes au mois de Septembre, de même que toutes les forces maritimes qui sont en Amérique; nous verrons alors, ce que fera notre Cour.

*La suite du Traité entre l'Espag. & le Port. à l'ord. proc.*

M E R C U R E  
D E F R A N C E ,  
D É D I É A U R O I ,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ,

C O N T E N A N T

*Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse de Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits , Arrêts ; les Avis particuliers , &c. &c.*

---

25 A O U T 1778.

---



A P A R I S ,

Chez P A N C K O U C K E , Hôtel de Thou ,  
rue des Poitevins.

---

*Avec Approbation & Brevet du Roi.*

## T A B L E.

PIÈCES FUGITIVES.	SCIENCES ET ARTS.
<i>A Thémire</i> , 243	<i>Gravures</i> , 310
<i>Vers pour le Portrait de</i> <i>Fénélon</i> , 244	<i>Annonces</i> , 312
<i>Le vin de Bourgogne</i> , 244	JOURNAL POLITIQUE.
<i>Suite de l'Eloge de la</i> <i>Motte</i> , 247	<i>Constantinople</i> , 313
<i>Suite de l'Esprit de Con-</i> <i>tradition</i> , 258	<i>Petersbourg</i> , 315
<i>Question philosophique</i> , 277	<i>Dantzick</i> , <i>ibid.</i>
<i>Air noté</i> , 279	<i>Vienne</i> , 316
<i>Enigme, Logogr.</i> 282	<i>Hambourg</i> , 318
NOUVELLES LITTÉ- RAIRES.	<i>Ratisbonne</i> , 326
<i>Les Barmécides</i> , 283	<i>Londres</i> , 331
<i>Le parfait Boulanger</i> , 304	<i>États-Unis de l'Amérique-</i> <i>Septentrionale</i> , 338
<i>Jurisprudence</i> , 307	<i>Versailles</i> , 344
	<i>Paris</i> , 345
	<i>Bruxelles</i> , 356

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le 25 d'Août. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 24 Août 1778.

DE SANCY.

De l'Imprimerie de MICHEL LAMBERT,  
rue de la Harpe, près Saint-Côme.



# MERCURE DE FRANCE.

25 AOUT 1778.

---

---

PIÈCES FUGITIVES  
EN VERS ET EN PROSE.

---

---

A THÉMIRE.

**T**HÉMIRE, mon cœur qui t'adore  
Ne fait qu'aimer ; hélas ! j'ignore  
Cet art dont le charme vainqueur,  
De l'oreille passant au cœur,  
Fit triompher l'amant de Laure.  
Que ton amant des feux dont il est animé  
Ne peut-il te tracer une image fidelle !

L ij

Mes vers deviendroient le modèle  
De l'amour le plus tendre & le mieux exprimé.

Sur un ton moins touchant Tibule

Auroit soupiré ses amours ;

Je ferois oublier Catule ,

Et l'on verroit en moi l'Ovide de nos Jours.

En peignant mon ardeur extrême ,

Mieux que lui j'apprendrois à se bien enflammer ,

Et pour apprendre à bien aimer

On n'auroit qu'à voir comme j'aime.

*VERS pour mettre au bas du Portrait de  
FÉNELON, tirés d'un Poëme à ses  
Mânes, ouvrage manuscrit.*

**O** DES FILS de nos Rois sublime Instituteur ,  
Si digne de porter toi-même une couronne ;  
Qui vivroit sous tes lois connoîtroit le bonheur :  
Tu démontres si bien que la vertu le donne !

*Par J. B. Baumier.*

## LE VIN DE BOURGOGNE.

*Vers à ma bouteille.*

**O** MÈRE DES BONS MOTS , des ris & des Amours,  
Toi qui par les plaisirs fais embellir nos jours,  
Fais couler dans mon sang cette aimable folie ,  
Qui met au rang des Dieux le mortel qui s'oublie.

D'un docteur empesé tu peux faire un Piron,  
 Un Ovide d'\* , d'un Anglois un bouffon.  
 Le Pauvre , sous le poids d'une affreuse indigence ,  
 Brave, le verre en main , l'orgueil de l'opulence.  
 Un Poltron, quand tu veux, des Bourbons suit les pas,  
 La valeur le conduit , il s'élançe au trépas.  
 Un écrivain buveur , dans sa bachique emphase ,  
 Monté sur son tonneau , croit être sur Pégase :  
 Horace en savourant tes suaves odeurs,  
 Auroit de son Falerne abjuré les faveurs.  
 Oui, du frêle vieillard tu parfumes l'haleine ,  
 Tu soutiens de son corps la démarche incertaine :  
 Dans son sang rajeuni ton nectar velouté  
 Ramène doucement la joie & la santé.  
 Des graves Médecins l'homicide science  
 Maudit plus d'une fois ta bénigne influence.  
 Le galant Rich \* \* \* consumé de langueur,  
 Dans tes sucz bienfaisans retrouve sa vigueur,  
 Et peut encor unir , digne de sa couronne,  
 Les Myrthes de Cypris aux Lauriers de Bellone.  
 Latt \* \* quand il boit , devient un Adonis ,  
 Le plaisir qu'il rappelle anime ses esprits ,  
 Et nourri de ton lait souvent le vieux Voltaire ,  
 Sut encor nous toucher , nous instruire & nous plaire.  
 Dans mes reins déchirés un dépôt douloureux  
 N'est pas le fruit tardif de ton suc dangereux.  
 La triste & lente goutte, à la marche inégale ,  
 La fille des plaisirs aux Financiers fatale,  
 N'a jamais circulé dans mes membres oisifs.

Tu rends mon corps agile & mes bras plus actifs.  
 Crésus voit s'arrondir sa large corpulence ;  
 Il digère à loisir les trésors de la France.  
 Mais si de ses festins le soutien & l'honneur ,  
 Tu ne viens y verser la joie & le bonheur ,  
 D'un Fermier Bourguignon la table un peu rustique  
 Flatteroit plus mon goût que son luxe Perfique ;  
 Et sous l'humble chaumière un champêtre repas ,  
 Si tu viens l'égayer , a pour moi plus d'appas.

---

*SUITE de l'Éloge de LA MOTTE, par*  
*M. d'ALEMBERT.*

**L**ES Auteurs Dramatiques , dont la carrière est une espèce de guerre continuelle , ne peuvent , non plus que les Généraux d'armée , espérer une fortune inaltérable & sans revers. La Motte donna , trois ans après *Inés* , une Tragédie d'*Œdipe* qui n'eut que quatre ou cinq représentations. Il avoit fait son *Œdipe* en prose avant de le mettre en vers ; & ce fut à cette occasion qu'il osa risquer son système , si ingénieusement soutenu , & si vivement réfuté , sur les Tragédies en Prose. Ses principales raisons étoient , que des Tragédies écrites de la sorte se rapprocheroient infiniment plus que les Tragédies en vers , de la simplicité & de la vérité de la nature ; qu'un Auteur tragique ;

délivré de la contrainte de la versification , seroit obligé , pour dédommager les spectateurs de la Poësie dont il les auroit privés , de mettre dans son Ouvrage plus de mouvement & de vie ; qu'on ne lui permettroit plus une seule de ces Scènes languissantes , qu'on essuye & qu'on pardonne par la seule crainte de rebuter les Ecrivains Dramatiques , si on exigeoit d'eux qu'ils fussent à chaque moment & sans relâche intéressans & Poëtes tout-à-la fois ; qu'on avoit cru d'abord de la Comédie comme de la Tragédie , qu'elle ne pouvoit être qu'en vers ; mais que Molière par les chef-d'œuvres comiques qu'il avoit osé écrire en prose , avoit forcé le public à revenir d'une prévention si contraire à son propre plaisir ; qu'il en seroit de même de la Tragédie , si quelqu'un avoit le courage de hasarder en ce genre des efforts heureux ; enfin , que la loi imposée aux Poëtes Tragiques d'écrire en vers , peut écarter de cette carrière des génies rares , qui ayant reçu de la nature dans un degré supérieur le talent de la Tragédie , celui de disposer le sujet avec art , de l'intriguer avec intérêt , de le conduire avec chaleur , n'auroient pas au même degré le talent de la versification , ou même en seroient totalement privés. On répondoit à la Motte , que la Tragédie ne doit pas être la représentation exacte de la nature ; qu'une telle repré-

sentation exciteroit souvent l'horreur & le dégoût , plutôt que la sensibilité & l'intérêt ; que le plaisir du spectateur consiste même en grande partie à sentir qu'il n'assiste qu'à une représentation & non pas à la chose même ; qu'il y a beaucoup moins d'inconvénient à se rapprocher davantage de la nature dans la Comédie , parce qu'on n'y a point à craindre , comme dans la Tragédie , l'effet du sentiment pénible que produiroit une représentation trop semblable à l'objet ; que le charme de la versification est même un moyen de détromper le Spectateur , s'il étoit tenté de prendre l'action Théâtrale pour la réalité ; que par cette douce magie l'émotion est tempérée au point où elle le doit être pour cesser d'être importune , & pour n'être plus qu'agréable ; que d'ailleurs l'harmonie des vers est une des sources du plaisir que le spectateur goûte ( ou qu'il espère ) à la représentation des ouvrages tragiques , & qu'il ne faut point lui ôter ; qu'enfin la liberté d'écrire en prose ne rendroit pas les Tragédies plus intéressantes , mais contribueroit seulement à multiplier les Tragédies mauvaises ou médiocres , & qu'au lieu de gagner quelques grands hommes à cette licence , on inonderoit le Théâtre d'une foule de Pygmées indignes de l'occuper.

Telles étoient les raisons qu'on apportoit

de part & d'autre ; raisons d'après lesquelles presque tous les Gens de Lettres, & sur-tout les Poëtes, ont prononcé en faveur des vers, quoique tant de Versificateurs, qui dans leurs productions rimées se montrent si bien nés pour la prose, paroissent intéressés à lui donner la préférence. La Motte, tenant d'une main ses ingénieuses dissertations contre les Tragédies en vers, & n'ayant de l'autre que son malheureux *Edipe en prose* pour appuyer par des exemples l'étrange nouveauté qu'il proposoit, a eu le sort de ces Avocats, qui après avoir plaidé avec beaucoup d'art une affaire litigieuse, perdent leur procès par la foiblesse des pièces justificatives qu'ils produisent en leur faveur. La question, ainsi décidée par le fait, semble l'avoir été sans appel ; & le triste succès de notre Académicien dans le genre qu'il osoit hasarder, a entraîné la proscription du genre, qui dès ce moment a été regardé comme interdit à perpétuité pour ses successeurs ; il faut ajouter pourtant, que l'Arrêt rendu contre le projet de la Motte, fut sans préjudice des Épigrammes que l'exécution valut encore à l'Écrivain ; on le compara au Renard qui a la queue coupée, & qui conseille aux Renards ses Confrères de se débarrasser de la leur ; & cette foule de Juges inexorables, aussi ardente pour les nouveautés, que se-

vére pour ceux qui osent lui en offrir, voulut jouir tout-à-la-fois, dans sa justice distributive, du plaisir de décrier en même-temps le genre, la Pièce & l'Auteur.

Si la Motte ne fut pas accueilli dans ses assertions sur les Tragédies en prose, il le fut encore moins dans ce qu'il écrivit contre les vers. Le vice dominant de sa nouvelle hérésie sur ce sujet, c'est d'avoir cru que le mérite des pensées dispensoit de celui de l'harmonie ; à-peu-près comme si on prétendoit qu'il est indifférent d'exécuter un air de musique sur un instrument faux ou sur un instrument bien d'accord, & d'oublier la mesure en chantant, ou de l'observer avec scrupule. La Motte semble avoir voulu apprécier la Poësie comme le Géomètre mesure les corps, en les dépouillant de toutes les qualités sensibles ; mais le Géomètre qui en use ainsi fait son métier, & le Poëte qui veut l'imiter fait tout le contraire du sien. Aussi les sophismes de cet intrépide Novateur, espèce de sourd qui nioit le sentiment de l'oreille, n'ont dégoûté de la versification ni les bons Poëtes ni même les mauvais. Zénon nioit l'existence du mouvement ; Platon se promena devant lui ; Zénon continua de dogmatifer, & Platon de se promener sans lui répondre.

La Motte fut encore moins heureux dans son Iliade, que dans ses Paradoxes anti-

Poétiques. Il écrivit, comme l'on fait, contre Homère, mais ce ne fut pas son plus grand tort ; ce fut de le traduire en vers François. Il avoit attaqué le sujet, la marche & l'ensemble de l'Iliade avec beaucoup d'esprit, souvent même avec beaucoup de raison & de goût ; il ne rendit pas assez de justice aux beautés sublimes qui assurent à ce Poëme le suffrage de tous les siècles ; il fut encore moins faire passer ces beautés dans sa traduction ; il substitua un squelette décharné au prétendu monstre qu'il avoit voulu combattre ; il avoit su faire rire le Public aux dépens de ses Adversaires ; il leur prêta le flanc en travestissant maladroitement l'objet de leur culte, admirable en effet à tant d'égards ; la diversion puissante qu'il leur facilita par cette faute, fit presque oublier tous ses avantages ; & l'Iliade en vers François vengea Madame Dacier, que la réponse de la Motte à ses critiques avoit rendue ridicule. Cette réponse charmante, pleine de sel & de grâce, offroit par-tout le contraste le plus piquant avec les raisonnemens puérils, l'enthousiasme pédantesque, & les invectives grossières de cette femme savante, qui n'attaquoit son adversaire qu'avec de l'érudition & du fiel, & à qui il n'opposoit que de la Logique & de la gaîté. *Alcibiade*, avoit dit Madame Dacier, *donna un grand soufflet à un Rhé-*

teur qui n'avoit point les Ouvrages d'Homère ; que feroit-il aujourd'hui à un Rhéteur qui lui liroit l'Iliade de M. de la Motte ? Heureusement, répondit le paisible Philosophe, quand je recitai à Madame Dacier un des Livres de mon Iliade, elle ne se souvint pas de ce trait d'histoire. Il comparoit les injures dont elle l'accabloit à ces charman-tes particules Grecques qui ne signifient rien, mais qui ne laissent pas, à ce qu'on dit, de soutenir & d'orner les vers d'Homère. Il ajoutoit que ces injures avoient toute la simplicité des temps héroïques, & toute l'énergie de celles que se prodiguent les héros de l'Iliade. Aussi disoit-on que Madame Dacier traitoit son Adversaire à la Grecque, & que son Adversaire en usoit avec elle à la Françoisise. Mais la Motte, si attaché par goût à la prose, auroit dû dans cette dispute s'en tenir à la sienne ; il eut le malheur d'appeler à son secours cette Poësie qu'il avoit tant décriée, & qui, comme par représailles, l'abandonna plus que jamais dans ce moment critique. Il ressemblera à un Général habile, mais imprudent, qui après avoir fait avec avantage une guerre savante de campemens & de manœuvres, voudroit couronner ses succès par une action décisive en bataille rangée, & perdrait par sa défaite tout le fruit & tout l'honneur de sa Campagne.

Ses fables , qui parurent quelques années après son Iliade , n'essuyèrent guères moins de critiques. On y a loué l'invention des sujets , la justesse , & souvent la finesse de la moralité. On a prétendu que la Fontaine même n'avoit pas ce mérite autant que la Motte ; mais le grand , le vrai mérite d'une fable , c'est l'art de la narrer & de l'écrire , & voilà où la Fontaine est inimitable. Dans ses Fables , les beautés semblent être échappées au Poëte sans qu'il y songe , & presque sans qu'il le sache ; dans celles de la Motte les beautés ( car pourquoi dissimuler qu'il s'y en trouve de plus d'un genre ? ) ont presque toujours un air *pensé* qui décele le soin & la recherche. On peut juger de la différence des deux Écrivains par celle même de leurs fautes , comme l'observoit un Géomètre, (\*) qui malgré l'anathême lancé par tant de Poëtes contre la Géométrie , prenoit quelquefois la liberté de raisonner avec finesse & avec justesse sur les Ouvrages de goût ; *toutes les fautes de la Fontaine , disoit-il , sont en négligence , toutes celles de la Motte en affectation.* Il est pourtant arrivé à des hommes de beaucoup d'esprit de s'y méprendre. Un illustre Écrivain fit tomber dans ce piège toute la Société du Temple , en lui récitant une Fable , qu'il

---

(\*) M. de Mairan.

donna pour être de la Fontaine, & qui fut reçue avec transport ; *Messieurs* , leur dit-il , quand ils furent las d'applaudir , *la Fable est de la Motte*. Malgré les défauts de ce dernier , jetons un moment les yeux sur cette multitude de Fables , imprimées depuis quarante ans , & dont les Auteurs ont voulu se glisser entre la Fontaine & lui , car ils sont tous assez modestes pour ne pas disputer la première place à la Fontaine ; & sans ôter à leurs Ouvrages ce qu'ils peuvent avoir d'estimable , osons demander au Public quel est celui qui a déplacé la Motte ; ajoutons cependant que la plupart de ces Écrivains ont laissé la Motte bien loin derrière eux , non dans leurs Fables , mais ce qui est plus aisé , dans leurs Préfaces , sans compter la décision irréfragable d'une nuée de Journaux en leur faveur. Nous ne parlons ici que des Fabulistes qui jusqu'à présent se sont montrés au jour. Il en est un , que le Public desire ardemment d'y voir paroître ; les applaudissemens qu'il a si souvent reçus dans les séances de l'Académie , sont le gage de ceux que ses Lecteurs lui préparent.

On peut , d'après une règle aussi sûre que facile , apprécier le mérite Poétique de la Motte. Veut-on savoir si des vers sont bons ; qu'on se demande si on voudroit les retenir quand on les a lus ; malheur à ceux qui ne

soutiendroient pas la question. On fait par cœur, même sans les chanter, plusieurs morceaux des opéras de notre Académicien; on cite avec éloge plusieurs de ses Fables; on en fait plusieurs vers, quelques-uns même ont fait proverbe,

Il vaut mieux plaire que servir;  
L'ennui naquit un jour de l'uniformité;  
La haine veille & l'amitié s'endort.

& beaucoup d'autres que nous pourrions y joindre; on cite enfin quelques Stances de ses Odes, genre de Poésie où sans Rousseau nous aurions si peu à citer, & tant à oublier. Concluons que si la Mort n'est pas un grand Poète, c'est du moins un Poète dont on a retenu des vers; & demandons qu'on nous en dise un seul de tant de Rimeurs qui le décrient.

On lui a reproché ses paradoxes sur la Poésie, sur les Tragédies en prose, sur l'Ode, sur la Fable, sur le Poème Épique. Il étoit pourtant assez naturel qu'il soutint ces paradoxes. Il voulut faire des vers, & sentoît que la nature ne l'avoit pas fait Poète; il vouloit faire des Odes, & sentoît qu'il avoit plus de Logique que de chaleur, plus de raison que d'enthousiasme; il vouloit faire des Tragédies, & se voyoit à une distance immense de Corneille & de

Racine ; enfin il vouloit faire des Fables , & sentoit que son esprit , dont le caractère étoit la finesse ; essayeroit envain d'attraper la naiveté charmante de la Fontaine ; que lui restoit-il donc à faire ? de soutenir avec tout l'art dont il étoit capable , que l'harmonie & les images n'étoient point nécessaires à la Poésie , la chaleur & l'enthousiasme à l'Ode , la versification à la Tragédie , & la naiveté à la Fable. La Motte s'est fait une poétique d'après ses talens , comme tant de gens se font une morale suivant leurs intérêts. Ne croyons point à ses opinions ; mais pardonnons-lui de les avoir soutenues ; il n'est guères d'Écrivain qui n'ait cherché , comme lui , à rabaisser le genre de mérite qu'il sentoit lui avoir été refusé par la nature. L'Auteur peu correct , & paresseux de repasser la lime sur ses productions , fera l'éloge de la négligence du style , il appellera facile une Poésie lâche & trainante ; celui qui pense peu mettra tout le mérite dans la diction , celui qui écrit ou qui croit écrire avec *chaleur* ( expression dont on abuse tant aujourd'hui ) donnera le prix à cette chaleur vraie ou fausse sur la raison & la justice ; le public laissera l'amour propre de chaque Écrivain faire son plaidoyer , rira de leurs efforts , non de génie , mais de raisonnement pour hausser leur place , & finira par mettre chacun à la sienne.

Si les vers de la Motte ne sont pas des chef-d'œuvres de Poésie, ses écrits en prose peuvent être regardés comme des modèles de style. Ses discours Académiques obtinrent surtout les plus grands applaudissemens. Il est vrai qu'ils en ont été redevables, non-seulement à leur mérite réel; mais à un autre talent de l'Auteur, qu'il seroit injuste de passer sous silence. Personne ne lisoit, ou plutôt ne récitoit (car on fait qu'il étoit aveugle) d'une manière plus séduisante & plus magique; glissant rapidement & à petit bruit sur les endroits faibles, appuyant avec intelligence, quoique sans affectation, sur les traits les plus heureux, mettant enfin dans sa lecture cette espèce de ponctuation délicate, qui fait sentir les différens genres de mérite par des inflexions aussi fines que variées; mais surtout évitant avec le plus grand soin cette emphase qui revolte l'auditeur en voulant forcer son suffrage, & qui manque son effet en cherchant à l'augmenter.

La Motte avoit un esprit si propre à se plier à tout, qu'il étoit même Théologien quand il le vouloit. Il a fait jusqu'à des Mandemens d'Evêques, à qui, comme de raison, il a bien gardé le secret, & qui ont encore eu plus de soin de le lui garder; mais sa touche & sa manière le dévoient malgré lui. Nous dirons ici en passant,

qu'il a été de même l'Auteur tacite de plusieurs autres écrits que ses ennemis auroient déchirés, s'ils en avoient connu le véritable père, mais dont le père adoptif & putatif recevoit leurs précieux hommages. La Motte auroit pu leur répondre comme cette tête qu'un Artiste avoit fait passer au travers d'un tableau, & que les suprêmes Juges en peinture trouvoient très-peu ressemblante ; *Messieurs, c'est moi-même.* Il racontoit à cette occasion qu'un de ces malheureux Ecrivains, qui font trafic d'éloges & de satyres, un de ces hommes condamnés à vivre des grossièretés périodiques qu'ils imprimoient contre lui, avoit eu la maladroite équité de louer beaucoup un écrit dont il ne le croyoit pas l'Auteur ; & que détrompé bientôt d'une méprise si cruelle, il n'avoit pu s'empêcher de s'écrier avec la bassesse la plus naïve ; *ah ! si je l'avois su plus-tôt !* Exclamation qui a été renouvelée plus d'une fois dans des cas semblables, par des hommes dignes de la répéter.

*La fin dans le prochain Mercure.*

---

*Suite de l'Esprit de Contradiction.*

**O**N NE peut méconnoître dans l'homme l'amour de la liberté physique, c'est-à-dire de celle des mouvemens de son corps. Ce penchant, qui lui est commun avec les

animaux, est en lui comme en eux naturel & indépendant de l'éducation & de toute idée acquise. Quoiqu'une longue habitude puisse l'affoiblir, il n'est jamais entièrement détruit. Tout animal captif cherche à rompre sa chaîne, &, devenu libre, il écarte de lui, autant qu'il peut, toute action d'un être étranger tendante à contraindre sa propre activité; ce desir de liberté, cette aversion pour toute contrainte; sont une des suites nécessaires de son activité, même de son pouvoir d'agir.

Ce même amour de la liberté est aussi dans l'homme au moral, & pour les mouvemens de son ame. Une inclination naturelle, & puissante nous porte à exercer les facultés de notre esprit & nous fait souffrir impatiemment toute impulsion étrangère; & notre amour pour ce genre de liberté n'est au fonds que l'activité même de notre âme, puisque vouloir penser tout seul est la même chose que vouloir penser; comme vouloir marcher tout seul, est la même chose dans un enfant que vouloir marcher.

Or, il me semble que cet amour de la liberté est le principe ultérieur de l'esprit de contradiction, ou en d'autres termes que l'esprit de contradiction est dans l'homme une suite nécessaire de son activité & de son amour de la liberté.

Lorsque vous me donnez votre opinion sur un sujet, sur un livre, sur un hom-

me , il ne me reste que fort peu ou même rien du tout à faire si je ne prens le parti de vous contredire. Plus vous énoncerez fortement votre façon de penser , moins il me restera d'action à exercer dans le même sens ; il faudra donc que j'agisse dans le sens opposé , si je veux céder au penchant qui m'entraîne à l'action. Si mon assentiment à l'opinion que vous énoncez est une action libre de mon esprit , on conviendra au moins que c'est le moindre degré d'action qu'il puisse avoir & le plus foible exercice qu'il puisse donner à sa liberté.

On remarque fréquemment une opposition de caractère entre le père & le fils , la mère & la fille , le maître & ses domestiques , l'instituteur & son élève. Un enfant a très-souvent les bonnes qualités opposées aux défauts de son père , ou les défauts contraires à ses bonnes qualités. L'avare a un fils prodigue. La mère emportée, une fille douce , &c. C'est que l'esprit de contradiction est une arme que la nature fournit à l'enfant pour défendre sa liberté menacée , & que l'habitude s'établit en lui de contredire , pour se défendre d'agir , de sentir & de penser d'après les personnes qui ont de l'autorité sur lui.

Cette opposition de caractère est ordinairement plus forte entre un père & son fils unique , une mère & sa fille unique , que dans les familles nombreuses ; parce que l'empire du père & de la mère est

bien plus proche , plus continu & par conséquent plus contraire à la liberté de l'enfant dans le premier cas que dans le second.

Par la même raison , l'esprit de contradiction est bien plus vif & l'opposition de caractère entre les enfans & les parens plus marquée dans l'éducation domestique où l'empire des pères & des maîtres pèse plus fortement sur l'enfant , que dans l'éducation commune. Dans la première , l'enfant dont les actions sont dépourvues de motif , en trouve un dans le simple desir de ne pas faire ce qu'on lui ordonne , & de faire ce qu'on lui défend : voilà sa règle & son guide : il fait parfaitement ce qu'il veut aussitôt qu'on lui a fait connoître ce qu'on ne veut pas réciproquement.

Ce motif de détermination lui manque dans l'éducation commune. D'abord parce qu'on n'exige de lui que ce qu'on exige également de cent autres C'est une loi générale qui le gouverne & non la volonté particulière d'un père ou d'un maître , & sa liberté s'en trouve moins lésée. En second lieu , avec ses camarades il n'a pas besoin du secours de l'esprit de contradiction pour conserver sa liberté , leur volonté sur lui n'étant pas soutenue d'autorité. Enfin , comme tous exigent de lui quelque chose & souvent des choses opposées , l'esprit de contradiction ne pourroit lui servir de guide , parce que poussé en deux

sens contraires, s'il vouloit se mouvoir *contrairement* à une impulsion, il se mouveroit nécessairement conformément à l'autre. Il y a donc une infinité d'actions de sa vie dans lesquelles il n'agit point d'après l'esprit de contradiction, qui dès-lors influe moins sur son caractère, & le laisse s'accoutumer à l'empire de la raison & de la vérité, & c'est peut-être là, pour le dire en passant, le plus grand avantage de l'éducation publique & commune des Collèges sur l'éducation privée & domestique.

J'ai vu de jeunes personnes après une éducation domestique, tellement tournées à l'esprit de contradiction, qu'en devenant maîtresses d'elles mêmes, elles se sont trouvées dans une impuissance absolue d'agir. Je les ai vues chancellantes dans leurs opinions, parce qu'elles n'avoient plus d'opinion à combattre, & ne pouvant faire un pas, parce qu'elles n'avoient personne à heurter en marchant. Je les ai vues chercher, appeler la contradiction; conjecturant avec sagacité ce qui pouvoit être conforme aux idées & aux goûts de tous ceux avec qui elles vivoient, pour se déterminer à vouloir précisément le contraire, se refusant constamment à dire ce qu'elles pensoient ou même à agir & penser jusqu'à ce qu'elles eussent de quoi contredire; & quand les personnes qui souffroient de cette contradiction continuelle se sont résolues à n'avoir plus d'avis ou du moins

à le cacher soigneusement, alors ne pouvant avoir de volonté, elles ont perdu toute activité, & sont tombées dans une sorte de léthargie & dans l'ennui profond, inséparable de l'inaction.

Enfin, & généralement, l'esprit de contradiction est presque toujours la disposition des malades, des vieillards, des femmes, des personnes à vapeurs; parce que c'est dans ces différens états qu'on craint le plus d'être asservi. Pour ne parler que des femmes, leur foiblesse naturelle & celle où les lois les réduisent, les exposant davantage à être subjuguées, elles s'en défendent avec plus de soin. Si elles sont vaporeuses, le danger est encore plus grand (ou au moins en jugent-elles ainsi), parce que dans ces vapeurs l'activité de l'ame est moindre ou plus indéterminée, d'où il arrive qu'on saisit plus avidement dans la contradiction même un motif de se décider. Les vapeurs sont ordinairement accompagnées d'une certaine foiblesse de l'esprit, qui fait qu'il ne peut se prendre à rien, & d'une incertitude qui l'empêche de se diriger vers aucun objet avec quelque constance. Proposez à une femme à vapeurs le choix de deux promenades, de deux lectures, de deux parures, vous la verrez suspendue, indécise des heures entières. Voulez-vous la décider promptement & sûrement, parlez en faveur de l'un des deux partis; elle pren-

dra l'autre aussitôt & y tiendra avec obstination.

Je ne dois pas oublier les Gens de Lettres souvent attaqués de la même maladie, & qui en laissent voir les symptômes, lorsque l'usage du monde ne les a pas formés à dissimuler leurs opinions & à tolérer celles des autres : accoutumés à exercer les facultés de leur esprit avec plus de force & de suite, ils souffrent plus impatiemment qu'on veuille leur faire adopter des sentimens auxquels ils n'ont pas été conduits par eux-mêmes; ils ne veulent pas se laisser mener, parce qu'ils marchent ordinairement seuls, & l'esprit de liberté les armant contre la vérité même, dégénère quelquefois chez eux en esprit de contradiction.

Quelques gens du monde en lisant ceci, croiront pouvoir tirer avantage de cet aveu contre les Gens de Lettres & m'en sauront gré; mais je ne veux pas surprendre leurs éloges, & je leur dirai avec la même franchise, que si l'esprit de contradiction est en eux un peu mieux déguisé sous les formes de la politesse, il est souvent accompagné d'un mépris pour les opinions qu'ils combattent, plus choquant que toute la dureté du Pédantisme; d'ailleurs, il est moins excusable qu'un homme accoutumé à la réflexion & au travail, qui exerce tous les jours son esprit dans l'art difficile de penser, & qui s'est fait un fonds d'idées acquises

acquises & d'opinions arrêtées, sur un grand nombre de sujets, combatte, sans assez de réflexion, une assertion vraie, qu'il n'a pas encore examinée; c'est une faute que je ne veux pas excuser entièrement: mais, après tout, un tel homme a acquis le droit de rejeter quelques fois l'opinion des autres, par la raison même qu'il met quelque soin à former les siennes. Mais j'avoue que je n'accorde pas la même indulgence & les mêmes droits à ces gens de la meilleure compagnie, & de beaucoup d'esprit qui contredisent continuellement dans la conversation les vérités les plus évidentes, ou du moins les mieux prouvées; sans avoir jamais examiné les questions auxquelles elles tiennent, & sans projet de les examiner le lendemain. Je n'ai pas besoin d'avertir que je ne parle pas ici des gens du monde qui ont cultivé leur esprit, & qui ont autant de droit que les Savans de profession d'avoir un avis.

Je m'attends bien à voir le principe que je donne à l'esprit de contradiction, méconnu par ces Moralistes qui regardent l'amour-propre ou l'intérêt comme la source d'où découlent toutes les actions humaines. Leurs argumens sont connus, je ne les répéterai pas ici, mais je puis y opposer des réponses satisfaisantes.

Je remarque d'abord qu'il ne faut pas confondre l'amour-propre en nous avec la haine que nous avons pour ce vice en au-

trui, Or, les effets de l'esprit de contradiction ont bien pour principe immédiat la haine que nous avons pour l'amour propre des autres; mais cette haine elle-même n'est qu'un effet manifeste de l'amour de la liberté,

L'amour-propre qui se montre, & il ne peut être ici question que de celui-là, n'est autre chose que l'expression trop forte de l'opinion qu'un homme a de lui-même & dont nous sommes blessés, principalement à raison de ce qu'elle est trop prononcée. Nous savons généralement & nous sommes parfaitement convaincus par nos observations sur les autres & sur nous-mêmes, que tout homme a une idée avantageuse de son mérite. Nous ne le troublons pas dans cette opinion, lorsqu'il ne prétend pas nous la faire recevoir; nous croyons quelquefois au mérite d'un homme autant que lui-même; mais dès qu'il nous laisse voir le projet de nous y faire croire, l'esprit de contradiction se déploie, & nous cesserons de lui rendre justice, parce qu'il veut que nous la lui rendions.

En second lieu, il me semble que l'esprit de contradiction se montre, avec toute son énergie, dans beaucoup de circonstances où l'intérêt & l'amour-propre ne parlent point au cœur de l'homme.

Il agit très fortement dans les enfans dès l'âge le plus tendre; or, il est difficile

de de supposer en eux , avec quelque vraisemblance , aucune passion antérieure à l'amour de la liberté.

Il n'est jamais plus ardent que dans les querelles théologiques & philosophiques , qui n'ont pour objet que des opinions spéculatives , & dans ces disputes extemporanées , qui naissent à tous momens dans la conversation , & dans lesquelles aucun des contendans n'a d'intérêt véritable à ce qu'une opinion triomphe plutôt que l'autre.

Qu'on choisisse un sujet , le plus indifférent à toute une société , & qu'on avance une proposition vraie sur ce sujet , neuf fois sur dix la vérité que vous aurez énoncée sera combattue par quelqu'un des assistans & par la supposition même elle ne le sera pas par intérêt.

Il y a des gens à qui on peut faire soutenir successivement deux opinions contradictoires , en avançant successivement deux propositions contradictoires. Deux hommes se promènent dans un Chantier de Marine. L'un dit *voilà du bois excellent. Point du tout*, dit le contradicteur, *il ne vaut rien*. Le premier s'approche & feignant de regarder avec plus d'attention, *en effet*, dit-il, *voilà le ver en plusieurs endroits*. --- *Le ver, dites vous, il n'y en a pas vestige. C'est moi qui me trompois & le bois est des plus sains que j'aie vus*. Il est assurément impossible d'expliquer par le motif de l'intérêt cette double contradiction,

& je crois qu'on en rendra raison d'une manière beaucoup plus naturelle, en l'attribuant à un amour déraisonnable & mal entendu de la liberté, qui fait craindre à certaines gens jusques à l'empire de la vérité.

On peut encore reconnoître cette passion pour la liberté sans aucun motif d'intérêt dans la manière dont on juge les anciens & les modernes; celui qui loue Virgile énonce une opinion qui, à proprement parler, n'est pas à lui, qui au moins ne lui est pas particulière. Il ne trouve point ou presque point de contradicteurs. Mais si l'on parle d'un Auteur moderne, c'est toute autre chose; les Gens de goût du siècle & de la Cour de Louis XIV qui sentirent les premiers le mérite de Quinault, & qui l'annoncèrent, produisoient leur opinion avec quelque autorité, Ils vouloient ou paroissoient vouloir exercer quelque empire sur l'esprit des autres, ils devoient donc trouver de la contradiction & de la résistance; & Despréaux, cet excellent maître de goût, a pu laisser égarer le sien jusqu'à tenter de rendre ridicules, jusqu'à appeler *lieux communs de morale lubrique* Armide, Atyr & Roland, ces ouvrages charmans, qu'il n'avoit aucun intérêt de trouver mauvais.

J'ai cité plus haut les oppositions que rencontrent les hommes d'état les plus habiles & les mieux intentionnés, il me

semble qu'elles ne peuvent être l'ouvrage de l'intérêt.

Si vous voyez un Administrateur voulant rendre à l'Agriculture son activité, au Commerce sa liberté, à l'industrie ses ressources, à la perception des impôts sa simplicité, aux Citoyens de tous les ordres leurs droits naturels, & que cet homme soit en butte à un déchaînement universel, ne pensez pas que ce soit l'intérêt qui égare à ce point l'opinion. Le plus grand nombre de ceux qui critiquent les opérations du Ministre, n'ont rien à gagner à ce qu'elles échouent, & tous les Citoyens, si l'on en excepte ceux qui vivent immédiatement de l'abus, doivent désirer le rétablissement d'une bonne administration. Mais les opérations du Ministre sont approuvées d'un certain nombre de gens, qui les annoncent comme fort bonnes; le Ministre lui-même en changeant, en réformant, a l'air de dire au Public: *Je fais mieux qu'on n'a fait avant moi. Je fais bien*: il faut donc que l'esprit de contradiction s'élève & employe toutes les forces à le décrier. Sans cela, que dire qui ne fût précisément ce que les amis du Ministre disent déjà.

Ajoutons enfin qu'il n'est pas rare, & l'exemple que nous venons de donner en fournit la preuve, qu'il n'est pas rare, dis-je, de voir l'esprit de contradiction poussé jusqu'au point d'armer l'homme con-

tre son propre intérêt. En mille occasions on tient plus fortement à ses idées qu'à son avantage réel & connu. Voilà ce qui fait tant de martyrs d'opinions extravagantes, tant d'entreprises folles qui ruinent ceux qui les font, &c. Et il me semble qu'en tous ces cas, la passion de l'homme pour la liberté est le motif qui l'attache si fortement aux opinions qu'il a adoptées, aux plans qu'il a conçus, puisqu'en les soutenant il s'écarte de ses véritables intérêts.

Je fais qu'on attribue communément ces effets à la méchanceté & à la corruption des hommes. Il n'y a rien de si facile que de donner ce principe à tout ce qui se fait de mal; mais il faut se défier de l'application, précisément parce qu'elle est trop générale & trop aisée. Les hommes sont moins méchans & surtout moins constamment méchans que ne le supposent des Moralistes misantropes.

Que des actions préparées, méditées qui présentent des objets puissans d'intérêt soient l'effet de la vengeance, de la haine, de l'envie, de l'avarice, de l'ambition, &c. cela se voit en effet trop souvent; mais pour combattre la vérité, même connue, pour contredire, il ne faut qu'un amour mal entendu de la liberté. Si l'on veut nous faire admirer un grand Ecrivain, un grand Artiste, un grand homme d'état, un homme de bien, il se peut qu'on re-

pousse l'admiration, l'estime; qu'on refuse même justice sans haïr ni le génie, ni les talens, ni la vertu; en un mot, sans être méchant, & seulement pour ne pas recevoir ses opinions d'autrui. La nature humaine n'est pas plus parfaite, mais aussi n'est elle pas plus méchante que cela.

Cette manière de voir l'homme, en même temps qu'elle nous semble plus vraie, est aussi plus consolante. Si l'esprit de contradiction tient au desir de conserver & d'exercer notre liberté, il ne faut pas se plaindre de la nature, puisque la liberté, ou si l'on veut l'*activité*, est le présent le plus précieux qu'elle nous ait fait, & qu'il est moins affligeant de voir les hommes comme portant l'amour de cette liberté à un excès quelquefois déraisonnable, que comme méchans & continuellement occupés de nuire; on se familiarise avec la foiblesse & l'imperfection; mais il n'y a point de traité à faire avec la méchanceté.

Sans doute on ne peut se dissimuler que l'esprit de contradiction entraîne après lui des inconvéniens considérables. Il est souvent le fleau de la société. C'est lui qui en trouble la paix. Ses effets fâcheux se font sentir dans les querelles de tous les genres politiques, théologiques, philosophiques, littéraires, &c. auxquelles il donne ordinairement naissance, & qu'il exalte jusques à la passion. C'est par l'esprit de contradiction que chaque parti exagère son

opinion même, & ce qu'il appelle l'abfurdité de fes adverfaires ; qu'il charge les couleurs du paradoxe, en croyant ne faire autre chofe que foutenir ce qu'il avoit avancé d'abord ; de forte que la querelle étant arrivée ainfi par degrés à fa plus grande vivacité, fi l'on retranchoit des affirmations de chaque parti ce que l'efprit de contradiction y a mis, on trouveroit fouvent des opinions peu diftantes l'une de l'autre & très-faciles à concilier.

C'eft encore l'efprit de contradiction qui parvient fouvent à arracher aux grands talens & aux grandes actions l'eftime publique, première & prefque unique récompense du génie & de la vertu.

Il eft malheureufement vrai qu'une des plus grandes caufes du découragement qu'éprouvent les hommes occupés de la recherche des vérités utiles, du perfectionnement des Arts, de la production des chef-d'œuvres du goût, du bonheur des fociétés, &c. eft cette oppofition continuelle qu'élève devant eux l'efprit de contradiction. Tant que l'ardeur & l'enthoufiafme de la jeunesse les animent ; tant que les illusions d'un cœur fenfible & bon les foutiennent, les obstacles ne les rebutent pas. Ils fe flattent d'en triompher. Ils comptent fur le pouvoir de la vérité, fur l'empire du beau, fur l'attrait de la vertu qui doivent fubjuguer le monde. Ils n'imaginent pas qu'on puiſſe méconnoître & encore moins

insulter ces divinités bienfaisantes autrement que par une erreur involontaire qu'ils espèrent dissiper. Mais lorsqu'une triste expérience les a détrompés, quand se montre à leurs yeux pour la première fois un ennemi caché jusqu'alors, ou dont ils avoient méconnu la force,

*Ploravere suis non respondere favorem  
Speratum meritis,*

le découragement & l'inaction succèdent à l'ardeur & à l'activité; l'homme à talents laisse oisif en lui le génie qu'il avoit reçu de la nature, pour plaire & pour émouvoir; le Philosophe tient une foule de vérités dans sa main, sans daigner l'ouvrir; l'Administrateur éclairé & vertueux se contente de gémir désormais sur les maux de l'humanité, en renonçant à les guérir.

D'un autre côté, comme dans les choses humaines le bien est presque toujours à côté du mal; on peut regarder l'esprit de contradiction comme une source de beaucoup d'avantages. C'est lui qui conduit insensiblement le genre humain à la lumière & au bonheur, par la destruction successive de toutes les erreurs. En excitant les esprits à combattre les opinions fausses qu'on a d'abord avancées sur toutes sortes de sujets, il a fait naître la discussion & découvrir les vérités opposées. C'est peut-être parce qu'Aristote vouloit contrarier en tout Platon, qu'il a énoncé cette

grande vérité, que toutes nos connoissances viennent des sens.

On conteste quelquefois aux anciens des découvertes qu'ils ont faites. D'autres fois on dispute injustement aux modernes le mérite de l'invention, il y a un moyen de résoudre ces difficultés dont on ne s'est pas encore avisé. Voulez-vous savoir si une opinion a été soutenue par quelque Ancien, cherchez si quelque Philosophe de l'Antiquité a eu l'opinion contraire, & soyez sûr que si l'un a dit que le Soleil tourne autour de la terre, un autre aura enseigné que la terre tourne autour du Soleil; parmi les sectes de Philosophes, il falloit bien que quelqu'une eut raison, puisque toutes se contredisoient.

Lors même que les vérités sont découvertes, l'esprit de contradiction sert à les faire développer & prouver par de bonnes raisons; parce que les inventeurs & les défenseurs de ces vérités, attaqués par des contradicteurs, cherchent tous les moyens de les soutenir, les voient de tous les côtés, au lieu de se laisser aller à l'indolence & à la stagnation, si naturelles à l'homme, lorsque son attention n'est plus soutenue par l'attrait de la nouveauté.

Enfin, c'est l'esprit de contradiction qui va perfectionnant sans cesse le goût. On connoît cette méthode employée par quelques Grammairiens, pour enseigner les Langues, & qui consiste à faire des thèmes

pleins de solecismes que l'Ecolier est obligé de corriger. C'est ainsi en grande partie que le goût se forme, c'est en épiaut les fautes, en les recherchant avec une sorte de mauvaise volonté qu'on parvient à se former une critique éclairée & sûre.

Le goût est un sentiment prompt & délicat de la perfection dans les ouvrages d'esprit & les productions des Arts, un tact sûr & rapide de tout ce qui est contraire à cette perfection. Ce sentiment est minutieux, il est choqué des défauts les plus légers, & j'ose dire qu'on le doit en grande partie à l'esprit de contradiction. C'est la résolution formée de trouver quelque chose à blâmer dans Racine & dans la Fontaine, qui nous fait appercevoir les taches rares & dispersées dans les chefs-d'œuvres de ces grands Artistes. C'est de-là que se forme en nous cette délicatesse ombrageuse qui se blesse d'une impropriété d'expression, d'un défaut de liaison entre deux idées, du déplacement d'un mot, de la rencontre un peu dure de deux syllabes, des plus légères fautes dans la composition, de quelque exagération dans un sentiment, de quelque inconséquence dans un caractère, de quelque défaut d'unité dans un plan, &c. c'est cette disposition presque malévole, inspirée par l'esprit de contradiction, qui rend l'oreille orgueilleuse & le goût délicat.

On nous dira peut-être que les progrès

M vj

des connoissances, & le perfectionnement du goût, sont l'ouvrage de l'amour de la vérité; mais, comme dit Pilate, *qu'est-ce que la vérité?*

Si ce motif avoit tant de puissance, ce seroit sans doute dans les sciences exactes où la vérité se montre sans voile à ceux qui la cherchent. Mais, qu'on demande à nos plus grands Géomètres, si réduits à vivre chacun dans une Isle déserte, sans espoir de communiquer jamais leurs pensées & leurs découvertes, ils continueroient de chercher la solution des problèmes les plus intéressans, *per l'amore della bella verità*, tous répondront qu'ils laisseroient-là leurs hautes spéculations.

L'homme est tout entier physique, & n'agit point par des motifs abstraits, mais par des forces physiques, le pouvoir d'agir, le besoin d'agir, en un mot, la liberté. Voilà une force physique, mais l'amour de la vérité n'est qu'un mot qui peint une abstraction incapable de faire mouvoir la volonté.

Voyons donc l'homme comme il est. Ne lui prêtons pas davantage les perfections qu'il n'a point, non plus que les défauts dont il est exempt. Reconnoissons les vrais mobiles de ses actions, qui ne sont ni bons ni mauvais en eux-mêmes, mais seulement par la direction que nous leur donnons: tels sont l'esprit de contradiction & l'amour de la liberté qui en est le

principe. Le premier a des avantages & des inconvéniens qui se balancent ; le second est la source de l'action , l'activité même de l'homme , indifférente au bien ou au mal , mais sans laquelle il ne se seroit jamais rien fait d'utile , de bon & de grand , ou plutôt sans laquelle l'homme ne seroit plus l'homme. Jouissons de l'un & de l'autre , & tâchons de les employer à notre bonheur & à celui de nos semblables , en les détournant des usages funestes auxquels les passions & l'ignorance les font trop souvent servir.

### QUESTION PHILOSOPHIQUE.

*On proposa autrefois dans le Mercure de France la question suivante :*

» DAMON a trois fils qu'il aime , & dont  
 » il est aimé ; il est avec eux à la campa-  
 » gne , un assassin vient par derrière lui  
 » porter un coup d'épée ; Damon tombe ;  
 » l'un de ses fils poursuit l'assassin & le tue ;  
 » l'autre étanche le sang qui coule de la  
 » plaie de son père ; le troisième , saisi de  
 » douleur , s'évanouit. On demande qui  
 » des trois a marqué , dans cette occasion ,  
 » plus d'amour pour son père. »

M. d'Autheville a imaginé une solution

badine & ingénieuse de ce problème, que  
M. Harduin a ainsi mise en vers.

Mondor & ses trois fils erroient dans un bocage ::

Un ennemi , caché sous le feuillage ,  
S'élançe sur le père , & lui perce le sein.

L'un des enfans court après l'assassin ,

Et l'envoie au sombre rivage :

L'autre , guidé par la raison ,

De Mondor bande la blessure :

Le dernier cède à la nature ;

Sa douleur le suffoque , il tombe en pamoison.

Tous trois également ils chérissoient leur père ;

Mais chacun d'eux suivit son caractère ;

Chacun aux lois de son état

Se conforma dans cette horrible crise.

Le premier fils étoit Soldat ,

Le second étoit Magistrat ,

Et le troisième , homme d'Eglise.



*AIR par M. DEMIGNEAUX.*

Musical notation for the first system, featuring a treble clef, a 2/4 time signature, and a guitar accompaniment part labeled "Guit".



Musical notation for the second system, including the lyrics "J'UNE Thé -- mi - re , ai - mez".



Musical notation for the third system, including the lyrics "à plai - re , Il est bien peu".



Musical notation for the fourth system, including the lyrics "d'heu - reux mo - mens ; Pen - sez -".

## MERCURE

y, char - man - - te Ber - ge-

re, Pro-fi- tez mieux de vos beaux

ans. Les re - - tards font

tou jours à crain- dre L'A-mour s'en-

vo - - - - le a - vec le tems : On



pas - se l'hy - - ver sans se



plain-dre , Quand on a jou - - i



du prin - tems. On, &c.

*Explication de l'Enigme & du Logogryphe  
du Mercure précédent.*

**L**E mot de l'Enigme est *Cage* ; celui du Logogryphe est *Couteau*, où se trouve *eau*, en retranchant *cou* & le *r*, qui est le cœur du mot.



*ENIGME DE MADAME DE...*

**M**E VOULEZ-VOUS bien longue & bien dodue?

Cherchez-moi dans quelque vieux Port,  
Ou dans Paris, au coin de quelque vieille rue,  
Ou dans un Puits, ou dans un Fort.

Me voulez-vous plus courte & plus petite?  
Cherchez-moi tout auprès de votre lèchefrite.  
Je suis cause parfois que l'on maudit le sort!

Légère, brillante & fragile,  
Joignant l'agréable à l'utile,  
J'espère, en dépit des jaloux,  
Qu'à vos yeux je trouverai grâce,  
Que tous les jours j'aurai ma place,  
Entre vos bras & vos genoux;  
Tous les soirs au lit avec vous.

*LOGOGRYPHE.*

**M**OITIÉ triste, moitié joyeux,

Je suis d'une espèce amphibie.

Athène & Rome ont connu mes ayeux :

Comme eux, souvent en dépit de l'envie,

Je jouis d'un succès complet.

Souvent, à peine ai-je reçu la vie

Que je meurs d'un coup de sifflet.

Pour que, de me connoître, il te soit plus facile,

Lecteur, de mes cinq pieds, mets le premier à bas.

Ainsi décapité , je t'offre des Forçats

L'instrument aussi vil qu'utile.

Si tu m'ôtes encore un bras ,

Dans le reste tu trouveras

Le siège du plaisir ainsi que de la peine

Dont on parle beaucoup & qu'on ne connoît pas ,

Flambeau donné pour guide à la nature humaine.

Aux membres qui me sont restés

Rejoins ceux que tu m'as ôtés ,

Et sans aucune symétrie

Place-les sens dessus dessous ;

Ils te présenteront le contraire de doux ,

Ce que Lise devient lorsqu'elle se marie ,

Un tourment des damnés , ce qu'un Soldat François

Manie avec adresse autant qu'avec courage ,

Un remède contre la rage.

Pour te guider , Lecteur , vois tout ce que je fais.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Les Barmécides*, Tragédie en 5 actes & en vers , représentée pour la première fois par les Comédiens François , le 11 Juillet 1778 , par M. de la Harpe , de l'Académie Française. Le prix est de 30 sols. A Paris , chez Pissot , Quai des Augustins.

L'AUTEUR, dans une Epître dédicatoire à M. le Comte de Schowalow , expose d'a-

bord les faits racontés par les Historiens orientaux touchant la famille des Barmécides, & qui ne font que l'avant scène de sa pièce.

« La famille des Barmécides est célèbre  
 » dans l'Histoire d'Orient. Giafar le Bar-  
 » mécide ou fils de Barmec, étoit Visir du  
 » Calife Aaron Rachid, l'un des plus il-  
 » lustres Souverains de son temps, & ce-  
 » lui qui contribua le plus, ainsi que son  
 » fils Almamon, au progrès des lettres  
 » chez les Arabes. Aaron aimoit beaucoup  
 » Barmécide, & jouissoit avec plaisir des  
 » agrémens qu'il trouvoit dans la société  
 » de ce Ministre. Il avoit une sœur très-  
 » aimable, près de qui il passoit les mo-  
 » mens que lui laissoit le soin des affaires  
 » publiques. Ces deux personnes étoient  
 » ce qu'il aimoit le mieux; il eût voulu  
 » les réunir auprès de lui, & goûter à la  
 » fois les douceurs de leur commerce &  
 » le plaisir de rassembler, près de son  
 » trône, ce qu'il avoit de plus cher; mais  
 » les mœurs de son pays ne permettoient  
 » pas que Barmécide pût paroître devant  
 » la sœur du Calife. Pour lever cet obsta-  
 » cle, il prit le parti de la lui donner en ma-  
 » riage; mais comme il se faisoit un point  
 » de religion qu'aucun sujet ne mêlât son  
 » sang à celui d'Ali, qui étoit sacré chez  
 » les Arabes, il exigea de Barmécide la

» promesse de n'user jamais des droits du  
 » mariage. Barmécide s'y engagea. Il n'a-  
 » voit pas encore vu l'épouse qu'on lui  
 » destinoit. Quand il la connut, son cœur  
 » réclama contre l'engagement qu'il avoit  
 » pris. Il le trouva cruel & injuste. L'amour  
 » & la nature lui parurent des droits plus  
 » sacrés que sa promesse ; mais malheureu-  
 » sement il ne put cacher les suites d'un  
 » commerce d'autant plus délicieux peut-  
 » être , qu'il étoit secret & défendu. Le  
 » Calife , quoique rempli d'ailleurs d'ex-  
 » cellentes qualités , étoit d'un caractère  
 » violent , porté à la colère & à la ven-  
 » geance , & l'habitude du pouvoir suprê-  
 » me ne lui avoit pas appris à réprimer  
 » ses mouvemens. Il condamna Barmécide  
 » à la mort ; & , suivant l'abominable usa-  
 » ge , trop commun dans les états des-  
 » potiques , il enveloppa la famille entière  
 » dans la proscription. L'Officier chargé de  
 » cet ordre barbare , vint l'annoncer à Bar-  
 » mécide. Le Ministre qui connoissoit le  
 » caractère impétueux de son maître , &  
 » qui le croyoit capable d'un retour sur lui-  
 » même , crut qu'il pouvoit encore lui  
 » rester un moyen de sauver sa vie. Vas ,  
 » dit-il à l'Officier , vas dire au Calife que  
 » tu as exécuté ses ordres , & que Bar-  
 » mécide est mort. Peut-être le moment  
 » de la colère sera passé , & aura fait

» place à celui du repentir. S'il se repro-  
 » che sa barbarie envers un sujet qu'il a  
 » tant aimé, tu auras à ses yeux le mérite  
 » d'avoir prévu ses remords, & de lui avoir  
 » épargné un crime : tu lui diras que Bar-  
 » mécide est vivant. Si au contraire il m'a  
 » condamné sans retour, s'il te demande  
 » ma tête, viens la chercher, elle est prête.  
 » L'Arabe consentit à tout ; il se présenta  
 » devant le Calife, & lui annonça que son  
 » Ministre n'étoit plus. L'implacable Aaron  
 » demande sa tête. L'Officier alors va la  
 » chercher & l'apporte aux pieds du Ca-  
 » life. Quarante Barmécides furent égor-  
 » gés, & l'épouse de cet infortuné favori,  
 » enfermée dans une étroite prison, y suc-  
 » comba bientôt à ses chagrins.

» Cependant le Calife, quand sa ven-  
 » geance fut satisfaite, commença à ressen-  
 » tir des regrets & des remords. Il avoit  
 » perdu les deux plus chers soutiens de sa  
 » vie. Cette perte devenoit à tout moment  
 » plus douloureuse. Il tomba dans une mé-  
 » lancolie profonde ; & cherchant à éloi-  
 » gner un souvenir funeste, il défendit  
 » qu'on prononçât devant lui le nom de  
 » Barmécide, & que sa mémoire fût  
 » honorée par aucun éloge ni par aucun  
 » monument. C'étoit commander l'ingra-  
 » titude. Barmécide avoit répandu beau-  
 » coup de bienfaits, & on l'avoit même

» surnommé le généreux , nom qui , chez  
 » une nation naturellement généreuse, sem-  
 » bloit annoncer que Barmécide avoit porté  
 » cette vertu au plus haut degré. Aussi trou-  
 » va-t-il de la reconnoissance même après  
 » sa mort. Un Poëte Arabe , entr'autres ,  
 » qui avoit en part à ses bienfaits , vint s'as-  
 » seoir à la porte du Palais d'Aaron , &  
 » chanta des vers qu'il avoit faits à la louan-  
 » ge de Barmécide. Ce Prince en fut bien-  
 » tôt informé ; il étoit à table ; il or-  
 » donna qu'on fit venir le Poëte devant  
 » lui , & lui demanda pourquoi il osoit  
 » contrevenir à ses ordres ? *Seigneur , ré-*  
 » *pondit l'Arabe , le Roi des Rois est bien*  
 » *puissant ; mais il y a quelque chose de*  
 » *plus puissant que lui.--- Eh quoi ! dit le Ca-*  
 » *life étonné ? Les bienfaits , répond le Poë-*  
 » *te. Aaron fut frappé de cette répartie.*  
 » *Il prit une très-belle coupe d'or qui étoit*  
 » *sur la table , & la donna au Poëte. Puis-*  
 » *que tu es si reconnoissant , lui dit-il ,*  
 » *c'est moi que tu dois chanter à présent.*  
 » *Aaron est devenu ton bienfaiteur ; mets*  
 » *son nom à la place de celui de Barmé-*  
 » *cide. L'Arabe en prenant le vase leva*  
 » *les mains au ciel : ô Barmécide , s'écria-*  
 » *t-il , comment veut-on que je t'oublie ?*  
 » *Voilà encore un présent que je te dois !*  
 » *Je ne connois rien au-dessus de cette*  
 » *réponse.*

On sent bien que le trait du Poëte Arabe , n'est ici qu'une Anecdote curieuse rapportée pour le plaisir du Lecteur , & qui n'a aucun rapport à la Tragédie ; mais d'ailleurs l'Auteur n'a pris dans les évènements qu'on vient de lire , que ce qu'il en falloit pour fonder sa pièce ; l'amitié du Calife pour son Ministre, le mariage secret de Barmécide , sa proscription, voilà l'avant-scène. Il a conservé le caractère que l'histoire donne à Barmécide & au Calife Aaron ; le reste est d'invention. Nous allons suivre la marche de l'ouvrage en citant quelques morceaux qui peuvent donner une idée du style.

Le théâtre représente au 1er. acte un lieu souterrain lugubrement éclairé , sépulture de la famille des Abassides , Califes de Bagdad. On distingue sur un des côtés du théâtre , un monument séparé. C'est celui du Ministre Barmécide. Amorassan , Visir du Calife Aaron , paroît dans ces tombeaux suivi de Nasser , son confident intime , qui ne reconnoît pas d'abord les lieux où le Visir l'a conduit par des routes secretes qui tiennent au Palais ; il témoigne sa surprise : Amorassan lui apprend qu'il a un rendez-vous dans la nuit avec Saéd , l'un des Emirs qui commandent la garde , & celui qui a pris soin de son enfance. Le secret qu'on va lui confier , & qui

qui est celui de son sort , ne doit être ré-  
 vélé que dans cette enceinte funèbre. Il  
 montre à Nasser la tombe de Barmécide ,  
 cette tombe que le Calife pressé par ses  
 remords a fait élever à ce malheureux fa-  
 vori au milieu des monumens de la race  
 Abasside.

Contemple ce Tombeau d'un Ministre célèbre ,  
 De ce grand Barmécide , illustre infortuné ,  
 Favori de son maître , & par lui condamné.  
 Cet Empire a long-temps gémi de la disgrâce,  
 Qui dans un même arrêt enveloppa sa race.  
 Tout périt , & trop tard le Calife éclairé  
 Sentit que le courroux l'avoit trop égaré.  
 Il connût le remords & pleura ses victimes ;  
 Il voulût appaiser ces Ombres magnanimes.  
 Dans ces grands monumens des Princes ses Aïeux ,  
 Il plaça le tombeau d'un héros malheureux :  
 Tribut tardif & vain d'un repentir si juste !  
 Révère ainsi que moi , ce monument auguste ,  
 Ces pompes de la mort , qui montrent à la fois ,  
 Et les retours du sort & les fautes des Rois.

Nasser se rappelle alors qu'il est entré  
 quelquefois par d'autres chemins dans ces  
 demeures souterraines , & qu'il y est venu ,  
 comme tous les bons citoyens , honorer  
 la mémoire de Barmécide. Il rappelle tout  
 ce que l'Empire doit de reconnoissance à  
 ce grand homme & ce nom de généreux

25 Août 1778.

N

que lui ont valu ses bienfaits. Il s'étonne qu'Aaron ait pu flétrir un règne d'ailleurs si glorieux par une si horrible cruauté. Amorassan, dans le portrait suivant, retrace les grandes qualités de ce Prince & les défauts qui s'y mêlent.

Aaron, sans doute, est grand, son règne est mémorable,

Et je ne lui veux point refuser les tributs

Qu'on doit à ses talens ainsi qu'à ses vertus.

Il a voulu tout voir, tout juger, tout connoître.

Loin de ces courtisans faits pour tromper leur maître,

Se cachant dans la foule, il a plus d'une fois

Cherché la vérité qu'on éloigne des Rois.

Ce Trône étoit fondé sur le droit de la guerre;

L'Arabe enthousiaste a subjugué la terre,

Et la destruction suivit ses étendards;

Il foula sous ses pieds les monumens des Arts.

Aaron les releva du sein de la poussière;

Il n'a point des talens redouté la lumière;

Il voit qu'à son Empire ils servent de soutien,

Et que l'homme qui pense est meilleur Citoyen.

Telle est sa politique, & déjà dans l'Asie,

Ses mains ont ralumé le flambeau du génie.

Dans ses brillans travaux les Arabes instruits

Des sages de la Grèce ont connu les écrits,

Ont cultivé les Arts, ornemens de la vie,

Et mesuré la terre à nos lois asservie.

De la gloire d'Aaron tels sont les plus beaux traits.

Mais quel contraste, ami, de rigueurs, de bienfaits !  
 On l'admire, on le craint ; & soit que la colère  
 Emporte malgré lui son âme trop altière ;  
 Soit qu'il aime à fonder sur la sévérité  
 L'appareil imposant de son autorité ;  
 Soit plutôt que ce rang de maître de la terre,  
 Toujours fait pour corrompre un heureux caractère ;  
 Même à des cœurs bien nés inspire ces dédains,  
 Ce mépris & des droits & du sang des humains ;  
 Quoi qu'il en soit, Aaron que la gloire couronne,  
 Fait trembler devant lui la Cour qui l'environne ;  
 Tout frémit, tout s'abaisse à son premier coup-d'œil,  
 Né Souverain des Rois, il en a tout l'orgueil.  
 On est trop criminel dès qu'on peut lui déplaire,  
 Et tout sang est abject aux yeux de sa colère.  
 Tel est Aaron, habile à vaincre, à gouverner,  
 Le plus grand des mortels, s'il savoit pardonner.

Amorassan finit par un retour sur lui-même, qui lui fait craindre tout d'un pareil maître. Nasser est surpris de sa crainte ; Amorassan est le Ministre & le favori du Calife, il commande les armées, il vient de remporter une victoire sur les Turcômans ; enfin son mérite est assez éclatant pour exciter la jalousie du fils d'Aaron, du Prince Aménor. Nasser ne doute pas qu'Amorassan ne parvienne un jour à la renommée de Barmécide. A ce nom le Visir sent croître ses terreurs, il tremble

de rappeler quelque jour l'histoire de cet illustre infortuné : comme lui il élève ses vœux vers un objet qu'on lui refuse ; il aime Sémire , Princesse Ommiade , dernier rejeton d'une famille détrônée par les Abassides , élevé dans le Palais même d'Aaron. Il a osé la demander à ce Monarque pour prix de sa victoire , & n'en a reçu qu'un refus sévère & menaçant ; il n'ose d'ailleurs se flatter encore d'avoir su plaire à ce qu'il aime ; il n'a pu voir la Princesse qu'avec beaucoup de contrainte & assiégé de témoins , & lorsqu'il a trouvé le moment de lui parler de son amour , elle ne lui a parlé que des malheurs de sa famille , & du Trône qu'elle avoit perdu. Saéd à qui le Visir a confié ses nouveaux chagrins lui a promis de les réparer. Il vient , & Nasser le laisse avec le Visir. Saéd n'attendoit que ce moment pour faire éclater les grands desseins dont il étoit depuis long temps occupé. Il a été autrefois malgré lui l'exécuteur des ordres de proscription prononcés contre la famille des Barmécides ; le Chef de cette famille étoit son ami & son bienfaiteur ; & Saéd n'a pu pardonner au Calife de l'avoir rendu le ministre de ses barbaries , & d'avoir armé ses mains contre son ami ; des intérêts communs & les mêmes ressentimens l'ont lié avec Sémire , il a vu la passion

naissante d'Amorassan , & tout le fruit  
qu'on en pouvoit tirer. Il saisit ce moment  
où le Visir est à la fois dans l'ivresse de  
sa gloire , & dans la douleur du refus qu'il  
vient d'essuyer. Il lui dévoile le mystère de  
sa naissance. Amorassan est fils de Barmé-  
cide , & Saéd a sauvé son père & lui de  
la proscription ; voici le récit de Saéd.

Je devois ma fortune aux dons de votre père ;  
Et lorsque possédé d'un amour téméraire ,  
Bravant toutes les lois , par un nœud clandestin ,  
A la nièce d'Aaron il unit son destin ,  
Vous avez su , Seigneur , de quel courroux terrible  
S'enflamma ce Calife aux affronts si sensible ,  
Indigné qu'un sujet , par ce coupable oubli ,  
Osât mêler son sang avec le sang d'Ali.  
C'est moi qui fus chargé des ordres homicides ,  
Qui livroient au trépas quarante Barmécides.  
Je crus pouvoir sauver de ce carnage affreux ,  
D'une illustre maison le chef trop malheureux.  
Je marche à son Palais , suivi de mon escorte ;  
J'ordonne à mes soldats d'en investir la porte.  
J'entre seul ; je lui dis l'ordre que j'ai reçu ,  
Et le noble projet que mon cœur a conçu.  
Euis , lui dis-je ; un Esclave à-peu-près de son âge ,  
Assez semblable à lui de taille & de visage ,  
Sembloit s'offrir à moi pour remplir mon dessein ;  
Sous le tranchant du sabre il expira soudain ;  
Je le couvre aussi-tôt des habits de son Maître.

Alors à mes soldats j'ordonne de paroître ;  
 Et tandis que déjà des souterrains obscurs  
 Conduisoient Barmécide au-delà de ces murs ,  
 Je montre de ce corps la tête séparée ,  
 Que le sang & la mort avoient défigurée.  
 « J'ai commencé leur dis-je, & le Visir n'est plus.  
 » Accomplissez d'Aaron les ordres absolus.  
 » Frappez, exterminiez une race perfide ,  
 » Et qu'il ne reste rien du nom de Barmécide ».  
 A ces mots, mes Soldats que trompoit ma fureur,  
 Du sacrifice affreux consommèrent l'horreur.  
 Le fer moissonna tout. Devant Aaron portées,  
 Les têtes des Proscrits lui furent présentées ;  
 De ces objets sanglans il détourna les yeux ,  
 Il parut détester ce spectacle odieux ;  
 Et l'Euphrate cacha dans ses profonds abîmes  
 Mon heureux artifice & mes tristes victimes.

Barmécide en fuyant conjura Saéd de sauver le dernier de ses enfans qui étoit nourri hors des murs de Bagdat. Cet enfant (qui étoit Amorassan) fut remis aux mains de Saéd comme une victime destinée au supplice, & fut élevé en secret dans sa maison. Dans la suite Saéd chargé d'offrir au Calife les enfans de tribur envoyés tous les ans par les Arabes du désert, mit parmi eux le jeune Amorassan. Il le fit passer rapidement par les grades militaires, & les talens de ce jeune homme,

ses succès appuyés du crédit de Saéd, lui ouvrirent la route des honneurs; enfin il est parvenu jusqu'au rang de Visir. Cette fortune dans un jeune homme que l'on peut supposer âgé de 30 ans (puisque'il pouvoit en avoir 10 lors de la proscription de sa famille) n'est point du tout extraordinaire dans les Cours d'Orient. On en a même vu des exemples dans celles de l'Europe. Cependant Barmécide retiré en Syrie a été attaqué d'une maladie mortelle, suite de ses chagrins & de ses malheurs, & à ses derniers momens il a écrit à Saéd pour lui recommander son fils & sa vengeance; voilà ce que Saéd révèle à son élève. Après lui avoir appris les revers de sa famille, il lui promet de lui fournir les moyens de la venger, & même d'obtenir ce qu'il aime; il le quitte un moment & reparoit avec les Chefs de la conjuration & avec Sémire. Ces tombeaux sont le rendez-vous accoutumé de leurs assemblées secrettes, & tout étoit disposé pour le moment de la confidence faite au Visir. Sémire lui apprend la cause des refus du Calife; il a un rival & c'est le Prince Aménor; mais le cœur & la main de Sémire ne doivent dépendre que d'elle. L'armée victorieuse sous les ordres d'Amorassan est encore sous les murs de Bagdat, & si le Visir veut lui en répondre & marcher contre

Aménor, qui, à la tête de l'élite des troupes, va quitter Bagdat pour parcourir les états de son père; s'il veut venger son amante & Barmécide, elle offre de lui donner la main sur le tombeau de ce Héros. Amorassan entouré de tant d'objets funèbres, entre la maîtresse qu'il adore & l'ami qui l'a sauvé, n'entend que la voix de la nature & celle de l'amour. Il ne voit dans Aménor qu'un rival, dans le Calife que le meurtrier de son Père, dans les bienfaits d'Aaron que l'héritage funeste & la dépouille de Barmécide. Il accepte la main de Sémire. Saéd qui commande la garde le lendemain a marqué ce jour pour faire éclater la conspiration. Le Visir doit se rendre dans son camp à l'entrée de la nuit, faire révolter son armée, & ce moment doit être celui de la perte d'Aaron, qui sera en même-temps attaqué dans son Palais. Le Visir promet tout, & ils sortent tous ensemble.

Au second acte, la scène est dans le Palais du Calife & s'ouvre entre Amorassan & Sémire. Cette scène se passe en développemens naturels entre deux amans dont le cœur s'épanche pour la première fois, & qui viennent de s'unir par de si grands intérêts. Elle explique les motifs de la haine qu'Aménor a souvent marquée pour le Visir. La jalousie qu'il a fait sou-

vent éclater n'étoit pas seulement celle d'un Prince superbe & ambitieux, blessé du pouvoir & du crédit d'Amorassan, c'étoit surtout la jalousie d'un rival. Il vient de parler à la Princesse & de lui annoncer l'alliance à laquelle elle est destinée. Sémire a répondu en dissimulant à la fois son amour & sa haine. Accoutumée depuis long-temps à voir dans le Visir un vengeur que Saëd formoit pour elle, éprise de sa gloire, attachée au grand dessein de remonter sur le Trône de ses aïeux & d'y placer son enfant; des motifs si nobles & des intérêts si chers l'emportent aisément sur l'offre qu'on lui fait d'épouser le fils de son ennemi, & une ame telle que la sienne est incapable de trahir à la fois & les amis qui doivent la venger & l'amant à qui elle a promis sa main. Plus elle fait pour Amorassan, plus il sent tout ce qu'il lui doit. Ils attendent tous deux les ordres du Calife que Sémire doit recevoir en présence du Visir. Aaron paroît en effet & annonce à la Princesse le projet qu'il a conçu d'unir aux Abassides le dernier rejeton de la famille Ommiade; il donne ses ordres pour les préparatifs de ce mariage, & demeure seul avec Amorassan. Il a voulu s'expliquer devant lui pour lui faire connoître les raisons qu'il avoit eues de lui refuser Sémire; les secrets ressentimens de

cette Princesse n'ont pu échapper à la pénétration du Calife. Il fait qu'en Orient il ne faut qu'un nom & qu'un moment pour faire une révolution. Il doit à l'amour du Prince son fils le projet qu'il a conçu d'attacher Sémire à sa maison. Il a vu son Visir épris du même amour. Mais il ne veut pas croire que des desseins ambitieux se soient mêlés à sa passion ; il n'ignore pas l'éloignement que son fils & son ministre semblent avoir l'un pour l'autre. Il pardonne à la fougue d'un jeune homme dont il connoît le caractère.

Il est jeune & bouillant : il voudroit près de moi  
Partager le fardeau de ton illustre emploi.

Je pardonne aisément ces fougues de son âge,

Qui marquent un cœur noble & tiennent au courage.

Je ne m'offense point qu'un fils, mon héritier,

Aux travaux paternels se veuille associer.

Aménor quelque jour, du moins j'aime à le croire,

Sentira de mon rang & le poids & la gloire.

Toi, respecte le sien, songe qu'il est mon fils.

#### A M O R A S S A N.

Moi, Seigneur ! chaque jour en butte à ses mépris,

Je vois de nos destins quelle est la différence ;

Qu'il est quelques heureux qu'au jour de leur naissance

Le Ciel marqua du sceau des enfans préférés,

Qu'un nom cher aux humains d'avance a consacré,

Et qui, dans leur berceau trouvant des diadèmes,  
 Ont été dispensés d'être grands par eux-mêmes ;  
 Lorsque d'obscurs mortels laissés dans l'abandon,  
 S'ils reçurent un cœur au-dessus de leur nom,  
 Consacrent aux travaux leur généreuse audace,  
 Et n'ont point d'autres droits pour se mettre à leur place,  
 Et sortir de la foule où tout est confondu,  
 Que l'éclat des talens, la gloire & la vertu.

On voit déjà dans cette réponse les sentimens qui agitent Amorrassan ; sa situation devant le Calife est pénible & violente. C'est la première fois qu'il voit en lui le destructeur de sa famille & le père de son rival. Les événemens de la nuit précédente sont présens à ses yeux. Ses sentimens, ses projets, l'amour, l'indignation, la vengeance bouleversent cette ame impétueuse prête à tout moment à s'échapper & qui se trahit malgré ses efforts. Aaron qui sent tout le mérite d'Amorrassan & voit avec peine la division qui est entre lui & le Prince, lui propose d'accompagner Aménor qui va visiter les Provinces de l'Empire. Il désire que son ministre cherche à se faire aimer de son fils, afin d'être mieux servi de tous deux. Amorrassan est loin de se prêter à cette idée.

Ce fils, votre héritier, que l'univers contemple,  
 A pour guide & pour loi son cœur & votre exemple,

300 M E R C U R E

Et n'aura pas besoin que j'aïlle sur ses pas

Lui prodiguer des soins qu'il ne desire pas.

Quel en seroit le prix ? Que pourrois-je prétendre ?

Des Princes que l'on sert quel sort faut-il attendre ?

Le maître envers l'esclave a le droit d'être ingrat.

Dans le rang de Visir j'ai défendu l'État.

Ce rang, je l'avourai, me pèse & m'épouvante

J'en voudrois rejeter la charge trop pesante.

Je voudrois. . . .

L E C A L I F E.

Que dis-tu ?

A M O R A S S A N.

Quelquefois à la Cour

Le prix d'un long service est perdu dans un jour.

C'est-là que la faveur, toujours trop recherchée,

N'est qu'un piège funeste où la mort est cachée.

Je voudrois, si je puis, m'é soustraire aux malheurs

Signalés trop souvent sur mes prédécesseurs.

On a vu leur fortune au plus haut point montée

Finir par la disgrâce. . . . .

L E C A L I F E.

Et s'ils l'ont méritée ?

A M O R A S S A N.

Méritée ! . . . .

L E C A L I F E.

Oui, sans doute.

A M O R A S S A N.

On m'a souvent nommé

Un grand homme, un héros que vous aviez aimé.

Un arrêt qui tomba sur la famille entière,

Par une affreuse mort finit son Ministère.

Cependant tout l'Empire atteste ses vertus,

Et l'on ne flatte pas un pouvoir qui n'est plus.

LE CALIFE, *après un moment de surprise & de silence.*

A ce discours hardi je veux bien faire grâce.

Je n'aurois pas pensé qu'on eût jamais l'audace

De parler devant moi d'un sujet condamné,

Ni de me reprocher l'ordre que j'ai donné.

J'ai peine à concevoir l'intérêt qui t'anime. . . .

Eh bien ! puisque ta bouche a nommé ma victime,

Je descends jusqu'à faire à l'un de mes sujets

Un aveu que sans toi je n'aurois fait jamais.

Oui, je fus une fois ingrat, cruel, injuste.

Mais tu connois peut-être un monument auguste

Qu'au nom de Barmécide on m'a vu consacrer :

Tous les jours j'y descends, & c'est pour y pleurer.

A M O R A S S A N.

Vous ! ah ! Dieu !

L E C A L I F E.

Tu t'émeus, je vois couler tes larmes ;

Va, ne te livre pas à ces sombres alarmes.

Compte plus sur un cœur peu sujet à changer,

Qui même devant toi, fait ainsi se juger.

Que dis-je ? Barmécide en toi semble revivre ;

C'est le modèle heureux que Bagdat te voit suivre ;

Toi qui veux me quitter, qui redoutes son sort,

Toi seul de son trépas peux m'ôter le remord.  
 Va , remplis tous les vœux de l'État , de ton maître.  
 Avec tant de talens si le ciel t'a fait naître ,  
 Peux-tu te renfermer dans un honteux repos ,  
 Pour tromper tes destins & flétrir tes travaux ?  
 Une oisive retraite est-elle ton partage ?  
 Tu parles de repos dans la force de l'âge !  
 Ah ! l'homme vertueux , alors que dans ses mains  
 Le Ciel mit en dépôt le bonheur des humains ,  
 Loin de leur dérober les jours de sa jeunesse ,  
 Ranime en leur faveur sa tremblante vieillesse ;  
 Il ne succombe point sous un si noble faix ,  
 Et ses derniers momens sont encor des bienfaits.  
 Je vais tout disposer pour l'hymen de Sémire ;  
 Toi , Visir , si l'amour prit sur toi trop d'empire ,  
 Répare cette erreur , il le faut , & rends-toi  
 Tout entier à la gloire & tout entier à moi.

Cette scène a effuyé d'autant plus de critiques qu'elle a toujours produit un très-grand effet au théâtre. L'Auteur qui a joint à son Epître dédicatoire quelques réflexions sur les vraisemblances morales , relativement aux principaux événemens de sa pièce , s'explique ainsi au sujet de cette scène entre le Calife & le Visir.

« On a prétendu qu'il n'étoit pas naturel  
 » que ce Calife que l'on peint si fier & si  
 » terrible souffre les discours d'Amorassan  
 » & ne les punisse pas. Certes quand on

» fait un pareil reproche, on à bien mé-  
 » connu le cœur humain. Oui, sur tout  
 » autre objet, Aaron n'auroit pas entendu  
 » la moitié de ce qu'il entend, & le des-  
 » pote se seroit bientôt fait connoître; mais  
 » songez qu'Amorassan a touché l'endroit  
 » sensible, qu'il a mis, pour ainsi dire, la  
 » main dans la blessure de ce cœur qui  
 » saigne depuis si long temps. Aaron sur-  
 » chargé du poids d'un long remords, ne  
 » résiste pas à la première occasion qu'on  
 » lui offre de le faire connoître. Le mot  
 » qui demandoit à sortir de son ame, il  
 » le prononce enfin. C'est ainsi que la na-  
 » ture est faite, sur-tout dans les grands  
 » cœurs, & cette scène est peut-être la  
 » plus théâtrale de toute la pièce.

Amorassan est vivement ému des re-  
 mords du Calife, il ne dissimule point  
 son trouble, mais tout le sang de ses pa-  
 rens crié dans son cœur. La nature lui com-  
 mande & l'amour l'enchaîne. Nasser entre :

Aux portes du palais

Où l'himen d'Aménor & ses pompeux apprêts  
 Ont attiré déjà la foule répandue,  
 Un Vieillard inconnu s'est offert à ma vue.  
 Il veut vous révéler des secrets importants.  
 Son aspect m'a frappé, ses traits sont imposans.  
 Sur son front vénérable, une sombre tristesse  
 Creusa profondément les plis de la vieillesse,

Et l'on voit qu'à regret il traîne dès long-tems,  
La chaîne du malheur & le fardeau des ans.

Amorassan répond que dans peu de momens on pourra l'introduire. Il attend avec impatience la fin du jour pour voler à son armée. Il sort.

*Les bornes de cet ordinaire, & l'abondance des matières, obligent de remettre la fin de cette analyse au Mercure prochain.*

*Le Parfait Boulanger, ou Traité complet sur la Fabrication & le Commerce du Pain, par M. Parmentier, Pensionnaire de l'Hôtel Royal des Invalides, Membre du College de Pharmacie de Paris, de l'Académie des Sciences de Rouen & de celle de Lyon, Démonstrateur d'Histoire naturelle. A Paris, de l'Imprimerie Royale, chez Monorry, Libraire de Son A. S. Mgr. le Prince de Condé, rue de la Comédie Française.*

Avant de décrire tous les procédés de la Boulangerie, l'Auteur expose les moyens qu'il faut employer pour empêcher que les grains ne subissent des avaries dans les magasins & dans les greniers qui les contiennent, dans les marchés où on les expose en vente, sur la route pendant leur transport par eau ou par terre; en un mot, les précautions les plus essentielles à mettre en usage afin de ne pas être trompé dans ses

achats & d'éviter les fraudes du vendeur & du commissionnaire. M. Parmentier, plus occupé à prévenir l'entrée du charançon & des autres insectes que de les détruire dès qu'une fois ils sont parvenus à avoir accès dans le bled, recommande quelques soins qui ne sont ni pénibles ni coûteux, & qui mériteroient bien d'être connus & pratiqués par tout : que de grains on déroberoit aux malheurs qui les menacent presque sans discontinuer !

Aux détails qui intéressent la conservation, le commerce & le choix du bled, succèdent ceux de la mouture : cette opération dont on a fait un Art séparé, a un rapport trop direct avec la fabrication du pain pour être jamais étrangère au Boulanger, puisque la perfection & le bénéfice de son travail dépendent absolument de la bonne mouture, & que les Meûniers non surveillés sont également payés quelles que soient leurs fautes : M. Parmentier présente un abrégé des diverses méthodes de moudre usitées dans le Royaume, ce qui peut servir à faire juger par comparaison d'après nature en la quantité de résultats qu'on obtient de chacune, quelle est celle qui mérite la préférence. La manière de connoître la qualité de la farine, de la conserver & de la mélanger sans frais, est un objet on ne peut plus important, &

très-bien traité dans l'Ouvrage que nous annonçons.

Après avoir fait connoître la nature du bled provenant des différentes Contrées, & celle des farines moulues par des moulins construits plus ou moins parfaitement, M. Parmentier traite de tout ce qui concerne la préparation des levains, la fabrication de la pâte, & la cuisson du pain : chacune de ces opérations offre une multitude de phénomènes que l'Auteur explique à la faveur des lumières de la Physique & de la Chymie. Tout nous porte à croire que si l'on adopte ses principes dont la plupart sont fondés sur l'expérience & la raison, on fera du pain infiniment meilleur & à moins de frais.

L'Ouvrage de M. Parmentier mérite l'attention & même la reconnaissance de tous les hommes, en ce qu'il contient la description très-complète d'un Art de première nécessité, dans la pratique duquel il n'y a eu jusqu'à présent aucune uniformité, & où l'on commet habituellement des fautes grossières, capitales & très-préjudiciables.

*(Cet article est de M. Macquer.)*



---

*JURISPRUDENCE.*

**P**ARMI l'innombrable multitude d'Arrêts que rendent chaque année les tribunaux, il en est qui méritent d'être tirés de la foule, soit pour la manière dont les affaires ont été discutées, soit pour la singularité des faits qu'elles contiennent, soit pour l'influence que les jugemens peuvent avoir sur certaine classe de citoyens. Celui que la grand chambre du Parlement a rendu le 20 Juillet dernier, nous paroît digne d'être mis au rang des *Arrêts notables*. Il s'agissoit de la validité des mariages contractés en Corse avant sa réunion à la France. On fait qu'ils ne peuvent être légitimes parmi nous lorsqu'on a omis quelques-unes des formalités prescrites par l'ordonnance de Blois, d'accord en ce point avec le Concile de Trente. Les Officiers François envoyés dans la Corse pour l'asservir d'abord à l'Empire des Génois, ensuite au nôtre, y ont contracté plusieurs mariages irréguliers. Un Capitaine au régiment de Rouergue épousa dans cette Isle, en 1767, la Demoiselle de la Rosata, issue d'une famille distinguée, de la Ville d'Algaiola. Il l'amène en France après la guerre, la présente à sa famille comme son épouse, & ils ont vécu ensemble pendant neuf ans.

Mais le dégoût & l'inconstance si naturels à l'homme & sur-tout aux militaires, lui persuadent enfin qu'il peut rompre des nœuds indissolubles. Une autre femme a subjugué son cœur : elle est plus riche que la première ; elle lui paroît plus accomplie & plus digne de lui. Il emploie tour-à-tour les prétextes, les prières, les menaces & les mauvais traitemens pour déterminer la Demoiselle de la Rosata à retourner dans l'Isle de Corse. Irrité de la résistance & de la fierté de cette étrangère, il lui déclare enfin que leur mariage est nul, & qu'il va la faire mettre au rang des concubines par un jugement solennel. Cette infortunée se hâte de prévenir l'opprobre dont on la menace, en formant elle-même, au Bailliage de Saumur, une demande en séparation de corps : ce qu'elle a obtenu avec une pension provisoire de 400 liv.

Son mari a interjeté appel de cette Sentence au Parlement. Son défenseur y a soutenu qu'il *n'existoit point de mariage entre le sieur le Grand & la Demoiselle de la Rosata*. Celle-ci a présenté un certificat de l'Aumônier des troupes Françoises, qui déclare avoir marié les deux personnages. Ce certificat, légalisé par tous ceux qui ont le droit de rendre les actes authentiques, avoit été inscrit, à l'époque du mariage, dans les registres de la Chancellerie Episcopale de Bastia ; mais il manquoit à la validité du

mariage, deux formalités essentielles ; la publication des bans, & la célébration devant le propre Curé.

M. Treillard, qui soutenoit la validité du mariage, a prouvé que la dernière de ces omissions, la seule qui rende le mariage nul parmi nous, & qui même le rendroit tel aujourd'hui dans l'Île de Corse, n'y devoit pas avoir le même effet avant la réunion de ce Royaume à la France, parce que l'usage contraire y subsistoit alors, surtout pendant les derniers troubles, où les loix civiles & religieuses y étoient entièrement bouleversées.

Plusieurs particuliers, mariés aussi illégalement que l'Officier François, étoient dans l'attente d'un Arrêt favorable : déjà ils se croyoient affranchis du pénible joug de l'hymen ; mais la sagesse du Parlement a déconcerté leurs desseins & anéanti leurs espérances. Le Jugement du Bailliage a été confirmé, & le mari parjure condamné à l'amende & aux dépens.

M. Treillard a déployé dans cette cause le savoir du Jurisconsulte & la véhémence de l'Orateur. Aussi a-t-il obtenu du public les applaudissemens dont on a honoré l'un de ses confrères, lorsqu'il défendit les droits d'un Négociant contre trois Officiers despotiques & sanguinaires. Nous regrettons de ne pouvoir transcrire ici plusieurs morceaux de son éloquent Plaidoyer : on avoue-

roit que les beaux jours du Barreau ne sont point éclipsés, & que les le Normand & les Cochin ont encore des successeurs dignes d'ajouter à la gloire qu'ils ont répandue sur l'ordre des Avocats.

Le défenseur des bonnes mœurs s'est doublement signalé dans cette circonstance. Il a non-seulement obtenu par ses talens le triomphe d'une épouse vertueuse, d'une étrangère opprimée, sans crédit & sans ressources, mais il a tiré lui-même de sa bourse un argent que sa cliente étoit dans l'impossibilité absolue de fournir pour sa défense. Il a fait plus : Madame le Grand, attaquée d'une fluxion de poitrine en arrivant à Paris, a fait connoître sa situation déplorable à son Avocat, qui lui a aussi-tôt envoyé les secours de l'Art, & lui a fait offrir tous ceux dont elle pourroit avoir besoin. Ainsi, sans autre intérêt que ceux de la justice & de l'humanité, M. Treillard a entrepris de sauver à-la-fois & l'honneur & la vie d'une infortunée.

### G R A V U R E S.

*Antiquités de la France*, première Partie. Monumens de Nîmes; par M. Clérisseau, Architecte, de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture de Paris, Membre de la Société Royale de Peinture, Sculpture & Architecture de Londres.

La première Partie de ces Antiquités, paroîtra au mois de Septembre prochain : elle contiendra la Maison quarrée, l'Amphithéâtre, le Temple de Diane,

& les fragmens des anciens Bains. Cette première Partie aura quarante-deux Planches, précédées d'un Avant-propos, & suivies d'une Table pour l'explication des plans, coupes, élévations, profils en grands côtés, & détails des ornemens.

L'Ouvrage sera imprimé sur du papier de *grand Colombier*; & le prix de cette première Partie, de 48 liv.

Les deux cens premières épreuves tirées sur du papier de *grand Aigle*, se vendront chez l'Auteur seul, au prix de 72 liv.

Le prix de la seconde Partie sera le même que celui de la première.

A Paris, chez l'Auteur, au Louvre, porte de la Colonnade; Poulleau, Graveur, à l'Estiapade; Joullain, Marchand d'Estampes; Quai de la Mégisserie, à la Ville de Rome.

Le sieur Laurent, Graveur de Leurs Majestés, rue & Porte Saint-Jacques, chez l'Apothicaire, vient d'ouvrir une souscription pour une Gravure dédiée au Roi, représentant *l'Action du Chevalier d'Assas, en Octobre 1760, près de Clostercamp sur le Rhin*. Il a fait exécuter ce tableau par M. Casenove, Peintre du Roi; l'Artiste a choisi le moment où le Chevalier d'Assas, marchant de nuit, tombe dans l'embuscade des ennemis; d'un côté de la forêt sortent les Chasseurs d'Auvergne, appelés par les dernières paroles de leur Capitaine; deux Grenadiers Anglois percent de leurs bayonnettes son corps expirant, & les autres prennent la fuite par l'autre côté du bois. Ce dessin a été présenté au Roi; il est recommandable, & par la beauté du sujet & par celle de l'exécution. On paiera pour cette gravure de vingt-sept pouces de largeur, sur dix-huit de hauteur, un louis, dont moitié en souscrivant & l'autre moitié en retirant l'Estampe.

*Vue des environs de Logni*; peint par le Prince, Peintre du Roi en son Académie-Royale; gravé par

Leveau, de l'Académie-Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen. Se vend chez Helman, rue S. Honoré, vis-à-vis l'Hôtel de Noailles, près la place Vendôme. Prix 6 liv.

## ANNONCES LITTÉRAIRES.

**L**ES Souscripteurs du *Supplément à l'Encyclopédie*, qui n'ont pas encore retiré les tomes III & IV du Discours & le volume de Planches, sont priés de le faire incessamment, s'ils veulent avoir de bonnes épreuves dont il n'y a plus qu'un petit nombre. Les Libraires préviennent aussi le Public qu'obligés de faire graver à neuf plusieurs Planches & retoucher les autres pour compléter ce qui leur reste d'exemplaires du Discours, ce surcroît de dépense les mettra dans la nécessité de renchérir cet Ouvrage. Il s'est vendu jusqu'ici 144 livres les cinq volumes, prix de la souscription. On continuera de le donner à ce prix jusqu'au premier Janvier 1779. Mais à cette époque, il se vendra 160 livres, & comme ce Supplément n'a pas été tiré à beaucoup près au même nombre que l'Encyclopédie, il manquera nécessairement aux personnes qui ne se presseront pas de l'acquérir. Il étoit de notre devoir de les en avertir, afin de ne les pas mettre dans le cas de n'avoir qu'un ouvrage imparfait. Il faut s'adresser chez Stoupe, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue S. Severin.

### Errata du Mercure du 5 Août.

Pag. 134, lig. 13. *après ces mots*, de la marche, mettez une virgule.

Pag. 137, lig. 29, *tempérée*, lisez *tempéré*.

*Voyez la suite des Annonces sur la couverture.*

**JOURNAL**



# JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

---

---

## TURQUIE.

*De CONSTANTINOPLE, le 25 Juin.*

**L**E Capitan-Bacha est enfin sorti du canal le 19 de ce mois ; les forces que nous avons actuellement dans la mer Noire montent, dit-on, à plus de 30 voiles, dont 20 sont des vaisseaux de ligne ; on ne compte pas quatre galères, & les bâtimens de transport dont le nombre est très-considérable. On ignore encore le véritable emploi de cette flotte : les ordres qu'elle a reçus ne sont connus que des principaux Membres du Divan & du Capitan-Bacha qui doit les exécuter. On croit ici qu'il se rend directement en Crimée où il va faire aux Russes la proposition de l'évacuer, & sur leur refus les y contraindre. Le paquebot & le petit bâtiment Russe qui mouillent dans le canal en attendant la permission de passer en Crimée, ne l'ont point encore obtenue : on la refuse même à tous les navires étrangers de quelque nation qu'ils soient.

» La division de la flotte Ottomane, écrit-on de Smyrne, chargée de percevoir les tributs de l'Archipel, est arrivée à la hauteur de Metelin : on assure que la peste règne sur les vaisseaux ; & pour l'empêcher de pénétrer ici, on n'épargne aucun moyen pour persuader au Commandant de ne point s'approcher de cette rade. Un bâtiment Grec chargé de grains, arrivé ces jours derniers, nous a fait craindre

25 Août 1778. O

marin, entamée par les Commissaires de la Couronne avec les Députés Prussiens, vient de se terminer à la satisfaction des deux partis. Par une convention arrêtée le 25 du mois dernier, le Roi abandonne à la Compagnie maritime de Prusse, le commerce qui se faisoit ci-devant pour son compte dans ce Royaume; il lui cède en même-temps pour une certaine somme, les dépôts, les magasins & les greniers qu'il avoit sur les bords de la Vistule. Ce traité sera présenté à la prochaine diète qui le confirmera vraisemblablement.

Nous désirerions bien ici qu'on en fit un autre, relativement au commerce du bois; cette ville est menacée de perdre cette branche importante. Les droits de la Douane, établie près de Fordan, sont si excessifs, qu'ils emportent la plus grande partie du profit, & privent les négocians de tout espoir de dédommagement, lorsqu'ils font des pertes sur leurs marchandises.

On dit que le Comte de Chodkiewicz, Staroste de Samogitie, vient de passer au service de Russie en qualité de Lieutenant-Général.

Tous les avis qu'on reçoit de divers endroits de ce Royaume, font perdre l'espérance que l'on avoit de voir continuer la paix entre la Russie & la Porte. Les Turcs rassemblent, dit-on, sur nos frontières une armée considérable, & on commence à craindre que si la guerre a lieu, ils ne commencent leurs hostilités par ce Royaume.

## A L L E M A G N E.

*De VIENNE, le 30 Juillet.*

LE Comte de Cobenzell, Chambellan actuel, & jusqu'à ce moment Envoyé de LL. MM. II. & R. à la Cour de Berlin, est de retour ici depuis quelques jours; il y en a plusieurs que le Baton de Riedesel est

parti. Les hostilités continuent en Bohême; mais jusqu'à présent il n'y a eu que des escarmouches entre les postes avancés de notre armée, & ceux de l'armée Prussienne. Les divers mouvemens que cette dernière a faits, semblent n'avoir eu pour but que d'attirer la nôtre hors d'un camp très-avantageux, ou de chercher à pénétrer plus avant en Bohême; aucun de ces desseins ne lui a réussi jusqu'à présent; elle continue de faire des incursions par ses partis dans différens endroits, où elle lève des contributions considérables; elle nous a forcés d'user de représailles, & un de nos détachemens a enlevé à Liebau & à Schienberg, dans la Silésie Prussienne, 4 bœufs, 8 veaux, 52 vaches & 445 moutons; il a exigé encore 20,000 rixdalers de la première de ces villes, & 10,000 de la seconde; il y a pris aussi le Bourguemestre & le Juge pour servir d'ôtages, & les échanger contre ceux que les Prussiens ont enlevés à Nachod & à Braunau. On espère que ces représailles détermineront nos ennemis à ne plus s'y exposer; les contributions cesseront de notre part aussi-tôt qu'ils n'en lèveront plus. L'intention de S. M. I. est de former une masse de toutes celles qui seront levées par ses troupes, & de les employer ensuite à réparer les dommages que ses sujets auront éprouvés.

» Vers le milieu de ce mois, écrit-on de Bohême, les Croates de notre armée demandèrent la permission d'aller s'emparer d'un troupeau de bœufs destiné pour l'armée Prussienne; sur le refus qu'on leur en fit, ils imaginèrent d'attacher trois bœufs à des arbres, de l'autre côté de la rivière, près de laquelle devoit passer le transport. Lorsqu'ils le virent arriver, ils mirent le feu aux arbres qu'ils avoient enduits de résine & de poix. Les beuglemens horribles des trois bœufs qui sentoient la chaleur, firent un tel effet sur ceux qui passoit, qu'ils devinrent furieux & se précipitèrent presque tous dans la rivière. Les conducteurs, pour en conserver quelques-uns, furent

obligés de les tuer à coups de fusil , & de les emporter morts au camp Prussien «.

On forme une armée considérable en Hongrie , & l'on y fait passer d'ici tout ce que l'on croit nécessaire à l'équipement de ces troupes , avec des munitions de guerre. L'objet qu'on se propose dans ce moment est de couvrir Jablunka qu'on croit menacé.

On vient de recevoir ici un supplément à la déclaration que le Roi de Prusse a fait remettre à la Diète de l'Empire le 3 Juillet dernier , concernant l'affaire de la succession de Bavière , dans lequel il est fait mention d'un acte prétendu fait à Ratisbonne en 1429 , par lequel l'Archiduc Albert auroit renoncé en faveur des Comtes Palatins du Rhin à tous droits qu'il pourroit avoir à la Basse-Bavière. On a été surpris de l'assurance avec laquelle on donne une copie de cet acte manifestement supposé , ainsi qu'on se propose de le démontrer avec la dernière évidence.

*De HAMBOURG , le 15 Juillet.*

LES armées Autrichienne & Prussienne sont toujours en présence dans la Bohême. La première , retranchée derrière l'Elbe , depuis Jaromirsz jusqu'à Konigshoff , occupe un camp avantageux par sa position , & rendu plus fort par les différens ouvrages qu'on y a faits. Le Roi de Prusse ne peut , dit-on , l'attaquer sans s'exposer à une perte considérable ; & jusqu'à présent , tous les mouvemens semblent n'avoir eu pour but que de la déterminer à quitter ce camp , pour se porter dans des lieux où il puisse la combattre avec moins de danger : il n'y a point réussi , & les deux armées se bornent encore à s'observer. Les escarmouches qui ont eu lieu jusqu'ici , ne sont que des affaires de parti , dans lesquelles l'avantage a été quelquefois douteux , & souvent partagé. » Le 20 du mois dernier , écrit-on du camp du Roi de Prusse ;

à Oben - Welsdorf en Bohême , le Général d'Anhalt , à la tête d'un régiment de hussards , rencontra un escadron du régiment de l'Empereur , aussi hussards , qui étoit venu pour surprendre une patrouille Prussienne de hussards de Rosenbusch ; il resta 35 hommes de cet escadron sur la place , & on emmena prisonniers un Lieutenant-Colonel , un Major & 56 hussards Autrichiens , dont 14 blessés «. Le 25 , lit-on dans une autre lettre , le Roi qui se trouve toujours à l'avant-garde , fourragea sur sa gauche à la tête des régimens de Tauenzien , Plocowski , Anhalt & Erlach , infanterie , de deux escadrons de-hussards de Lofsow , de 4 de Bosse & de Krokow , dragons , de 5 de cuirassiers , & de 200 Bosniaques ; il passa l'Aupa & la Mettau vers Kralowidwur , les Autrichiens firent mine de troubler le fourrage ; ils s'avancèrent de derrière une hauteur , où ils avoient caché un grand nombre de cavalerie pour environner l'avant-garde Prussienne. Le feu de l'artillerie à cheval , qui avec 7 pièces tira 21 coups en moins de deux minutes , l'approche de 5 escadrons qui accoururent avec l'arme blanche , les firent rétrograder. Les Bosniaques enlevèrent un poste avancé de 200 dragons , près de Kralowidurw , avec leurs tentes & leurs équipages ; les Prussiens eurent 50 hommes , tant tués que blessés , la perte des Autrichiens doit être considérable. Cette affaire eut lieu si près du camp Autrichien , qu'elle auroit pu devenir plus sérieuse , mais personne ne sortit , & le Roi repassa l'Elbe sans être poursuivi «.

Ces mouvemens fréquens de la part des Prussiens , sont attribués par les Autrichiens , aux besoins que les premiers ont de faire des fourrages ; ils manquent de foin , d'avoine & de paille , & sont obligés d'y substituer du bled & du froment.

Les avis touchant l'armée de Prusse & de Saxe , aux ordres du Prince Henri , ne sauroient être plus vagues ni plus confus ; on avoit annoncé son entrée

en Bohême, où elle s'étoit emparée de Basberg, poste important sur la frontière; on a répandu ensuite qu'elle étoit revenue sur ses pas par ordre du Roi de Prusse, qui lui ordonnoit de quitter la Bohême, si elle y étoit déjà entrée. On assure aujourd'hui qu'un nouvel ordre lui en a fait reprendre le chemin. Le 28 Juillet, écrit-on de Saxe, le Prince Henri passa avec son armée l'Elbe sur deux ponts de bateaux, & marcha ce jour-là jusqu'à Radewalde. Le 29, il passa jusques auprès de Hanspach en Bohême, & arriva le 30 à Romburg; l'avant-garde, commandée par le Lieutenant-Général de Belling, marcha ce dernier jour jusqu'à Gorgental. A son arrivée à Romburg, l'avant garde avoit rencontré un détachement de cavalerie Autrichienne, commandé par un Capitaine, qui fut fait prisonnier avec son Lieutenant & 24 hussards & dragons; le premier Août l'armée marcha jusqu'à Gorgental. Le 29, le Général Mollendorf passa l'Elbe près de Gamig, à 3 heures du matin, & s'avança jusqu'à Radewalde; le 30 & le 31, il pénétra en Bohême par les chemins les plus difficiles, & 5 abattis, dont le dernier étoit gardé par des troupes. La nuit du 31 Juillet au premier Août, il prit poste près de Dittersbach, après avoir soutenu plusieurs escarmouches avec les Croates. Un premier Lieutenant, avec environ 20 hommes, furent brûlés dans une maison avec leurs bagages; ils avoient refusé de se rendre, & le feu prit par hasard à la maison: on prit un autre Officier, avec environ 11 hommes. Les habitans de tous les lieux qu'a traversé l'armée du Prince Henri, se louent de son humanité & de sa bienfaisance. Pendant son séjour sur les montagnes des frontières de la Bohême, il a fait renvoyer le bétail amené par le corps de Mollendorf dans ce royaume; *c'est aux Autrichiens, a-t-il dit, que je fais la guerre, & non aux habitans des campagnes.* La plupart des nouvelles s'accordent à dire aujourd'hui, que ce Prince se

trouve avec son armée à Dorgendorf dans le cercle de Leutmeritz. Le Feld-Maréchal Comte de Laudohn, est à Aulzig dans le même cercle à peu de distance; on s'attend à chaque instant à recevoir des détails importans; on connoît les talens des deux Généraux opposés l'un à l'autre; le Général Autrichien a toute la confiance de l'Empereur. » Je ne vous donne aucun ordre, lui dit S. M. I. en lui confiant son armée, un homme comme vous n'a pas besoin d'instructions qui le gêneroient peut-être; servez-moi, & soyez persuadé que quand vous perdriez une bataille décisive, je n'en conserverai pas moins pour vous l'estime qui vous est due. Je ferai mon devoir, répondit M. de Laudohn; si l'armée que je vais commander a des avantages, c'est à la bravoure des Officiers qui servent sous moi, que S. M. I. doit les attribuer «.

Tous les Papiers publics, toutes les lettres de la Prusse, de la Silésie, de la Saxe, annoncent la reprise des négociations; les Lettres de Vienne & de tous les pays héréditaires n'en parlent point; c'est cependant l'Impératrice-Reine, qu'on dit avoir été la première à le désirer; tout ce qu'on écrit de Vienne, jette le plus grand discrédit sur cette nouvelle.

On est impatient de voir paroître la réfutation annoncée de l'acte de renonciation du Duc Albert; elle fait douter que les nouvelles négociations aient une heureuse issue. La suspension des hostilités n'aura, dit-on, lieu que lorsque les préliminaires de l'accommodement auront été signés; & si cet accommodement est réellement désiré, leur continuation peut l'accélérer.

Selon plusieurs lettres, l'Impératrice de Russie s'intéresse vivement au rétablissement de la paix entre l'Empereur & le Roi de Prusse. Le Secrétaire de son Ambassadeur auprès de LL. MM. II. & R., arriva le 15 du mois dernier de Vienne au camp Prussien; il fut sur-le-champ introduit auprès de S. M., qui eut avec lui un entretien très-long, après lequel elle

le renvoya à Vienne. On dit qu'on remarqua après son départ, un air de satisfaction sur le visage de S. M., & on prétend que la Cour de Russie est prête à soutenir celle de Berlin, si la Cour de Vienne refuse de se prêter à un arrangement. Mais cette conjecture paroît un peu hasardée, à ceux qui pensent que la Russie est actuellement fortement occupée de ses propres affaires; elle est à la veille d'entrer enfin en guerre avec la Porte; & s'il faut en croire des lettres de Vienne, on y a appris de Constantinople, que le Ministre Russe a été forcé de quitter cette Capitale, & de reprendre la route de Pétersbourg.

*Suite du Manifeste du Roi de Prusse.*

» 9°. La convention du 3 Janvier même paroît avoir été obtenue d'une manière vicieuse par la surprise & par la menace, comme on le peut prouver par plusieurs inductions qui sont les seules preuves possibles dans un cas pareil. On peut douter à juste titre, que M. l'Electeur Palatin ait vû & fait examiner par son Ministère Bavaois les originaux des lettres d'investiture de l'Empereur Sigismond, par la reconnoissance desquelles il a cédé la moitié de la Bavière; son dit Ministère en a donc envain demandé la production jusqu'au 22 de Mars, selon une Note qui se trouve dans les papiers publics. Pour se convaincre, que la crainte a été la principale cause de cette reconnoissance, on n'a qu'à considérer que M. l'Electeur Palatin a d'abord pris possession de toute la Bavière, mais qu'à l'approche des troupes Autrichiennes dans son Duché, il a changé ses lettres-patentes; que la Cour de Vienne déclare elle-même dans sa lettre circulaire du 20 de Janvier, que sur cette prise de possession elle avoit fait marcher des troupes vers la Bavière; que peu APRÈS un arrangement amical avec S. A. E. Palatine s'en étoit ensuivi. Après un aveu pareil, il est permis d'ajouter foi à la tradition générale, que M. l'Electeur Palatin a été forcé à la

signature de la convention par la menace de perdre toute la Bavière. Il ne seroit pas impossible d'en produire des aveux & autres preuves pareilles. Ce Prince paroît l'indiquer lui-même, quand il fait déclarer par-tout, qu'il a été obligé de faire ce sacrifice pour l'amour de la paix. Sans une supposition pareille, on ne sauroit comprendre comment il auroit été porté à céder la moitié de son patrimoine incontestable sur la simple allégation d'une vieille charte de 350 ans, qu'il n'avoit pas vue, qu'il se soit même engagé à fournir les preuves des droits & limites, qui devoient lui rester & qu'il reçoit comme une grace la reconnoissance de son droit patrimonial sur l'héritage de la Bavière, & l'espérance qu'on pourroit lui rendre les fiefs de Bohême. On n'a qu'à lire toute cette convention, pour voir qu'elle est l'effet de la crainte, de la surprise & du partage inégal.

» 10°. En admettant même que tout se soit passé dans les formes & dans la règle; la convention n'en seroit pas moins nulle en elle-même. On a constaté que la totalité des Etats de la Bavière & du Palatinat est chargée d'un fidéicommiss de famille perpétuel & inaliénable par le droit du sang, par la descendance d'une tige commune d'acquéreurs, par le traité de Pavie & par les pactes de la maison si souvent renouvelés, en sorte que cette totalité appartient à toutes les lignes de la maison Palatine comme un héritage à leur transmettre sans le moindre démembrement. On a prouvé en particulier que le Haut-Palatinat appartient, par le traité de Pavie, à l'Electorat Palatin, & ne sauroit selon la bulle d'or en être séparé, & qu'en vertu de l'article 4 du traité de Westphalie, il doit retomber avec toutes ses appartenances à la ligne Rodolphine, si la ligne-Guillielmine vient à manquer. On fait de plus que l'Electeur Palatin d'aujourd'hui a solennellement renouvelé en 1746, en 1766 & en 1771, le traité de Pavie & les autres pactes de sa maison, qu'il les a étendus à tous les pays acquis

depuis , & que par un accord particulier fait en 1774 avec feu l'Electeur de Bavière , il s'est stipulé , non-seulement pour lui-même , mais aussi pour ses agnats , la *compossession civile* & le *constitutum possessorium* , & qu'il a ainsi acquis aux derniers un droit , dont personne ne peut les priver. Il est donc constant que l'Electeur n'a pu déroger à ces pactes & à ces loix fondamentales de sa maison , & encore moins conclure seul , sans la concurrence de l'Empire , sans le consentement de ses cohéritiers féodaux & allodiaux , & même nonobstant leur protestation , nommément celle du Duc de Deux-Ponts & de l'Electeur de Saxe ; qu'il n'a pû faire à leur plus grand préjudice une transaction sur toute la succession fidéicommissaire de la maison éteinte de Bavière & en céder la plus grande partie à une maison étrangère , qui n'y a pas le moindre droit. Ainsi la convention du 3 Janvier étant fondée sur la reconnaissance arbitraire d'une ancienne prétention erronée & destituée de tout titre , & ayant été obtenue par des moyens difficiles à justifier , est un acte sans valeur , qui ne peut donner à S. M. l'Impératrice-Reine plus de droit qu'elle n'en a eu auparavant. Cet arrangement ne pourroit pas subsister , quand on voudroit en restreindre la durée au vivant de l'Electeur Palatin ; il léseroit trop les droits actuels des héritiers allodiaux & même ceux des Agnats qui n'ont , à la vérité , point de droit de succession avant la mort de l'Electeur , mais qui ont pourtant la co-Seigneurie , & auxquels la succession deviendroit très-difficile , pour ne pas dire impossible de la faire valoir alors , l'intention de S. M. l'Impératrice-Reine n'étant pas sans doute de rendre la Bavière à la maison Palatine après la mort de ce Prince.

» 11°. Cette convention , quelque avantageuse qu'elle soit pour la Cour de Vienne , n'est pourtant pas observée de sa part , & on l'étend toujours plus loin , puisque selon la note du Ministère Bava- rois , on a

occupé 21 Bailliages au-delà de l'ancienne portion de Straubing, & on ne veut pas les rendre, malgré les bonnes raisons alléguées de la part du Ministère.

» 12°. Il est donc clair par tout ce qui a été déduit, que la Cour de Vienne s'est emparée de la moitié du Duché de Bavière sous prétexte d'une ancienne prétention destituée de tout fondement; qu'elle n'a pas fait valoir ses prétentions par les deux seules voies régulières & permises, celle de la *décision légale*, ou de la *convention avec toutes les Parties intéressées*; qu'elle a transigé avec l'Electeur Palatin seul, & cela d'une manière difficile à justifier, mais qu'elle n'a pas transigé avec les autres principaux intéressés, les Princes Palatins de Deux-Ponts, de Birkenfeldt & de Gelnhausen, ni avec les héritiers allodiaux, ni avec l'Empire; que par la marche de ses troupes en Bavière faite, selon le propre aveu de la note circulaire du 20 Janvier, *avant l'arrangement entier avec l'Electeur Palatin*, & à ce qu'on fait pour sûr, *avant la ratification de la convention du 3 de Janvier*, elle a mis M. l'Electeur Palatin hors de la possession légale que ce Prince avoit prise de toute la Bavière, & qu'elle a enfreint par-là l'article 21, §. 6, de la capitulation. C'est donc une illégalité constatée, une infraction ouverte de la paix publique & une violence manifeste, sinon envers l'Electeur Palatin, du moins envers les autres Princes Palatins, les héritiers allodiaux & l'Empire.

» 13°. On allègue, pour colorer ces procédés extraordinaires, dans le Mémoire du 7 de Mai, que S. M. l'Impératrice Reine ne s'opposoit point à la satisfaction & à un accommodement équitable des prétentions de l'Electeur de Saxe & des Ducs de Mecklenbourg; mais comment effectuer cette satisfaction après que S. M. I. & R. a emporté la meilleure moitié de la Basse-Bavière, en laissant à l'Electeur Palatin la plus mauvaise, chargée de 20 millions de dettes.

» On dit que M. l'Electeur Palatin ne réclame point contre la transaction. Il faudroit voir ce qu'il feroit, s'il étoit libre & hors de crainte, du moins réclamer-il actuellement contre l'enlèvement des 21 Bailleurs qui sont hors de la portion de Straubing.

» On allègue enfin, que M. le Duc de Deux-Ponts n'avoit point de droit présent d'agir, ni de contredire aux transactions de la ligne de Sulzbach aussi long tems qu'elle existoit, & qu'en tous cas, ce Prince n'avoit qu'à produire ses griefs & ses droits; que S. M. l'Impératrice-Reine étoit prête à donner les mains, que cette contestation soit examinée & légalement décidée dès-à présent. Ces exceptions auroient un air de justice, s'il plaisoit à S. M. l'Impératrice-Reine de rétablir auparavant la maison Palatine dans la possession de la Bavière qu'elle lui a ôtée, & si elle vouloit assurer de ne prétendre posséder la partie de la Bavière cédée par l'Electeur Palatin; que pendant l'existence de la ligne; ce qui ne seroit pourtant pas suffisant pour les autres intéressés, & si elle vouloit enfin se déclarer, devant quel Tribunal impartial un procès aussi important devoit être agité, puisque S. M. l'Empereur ne voudra & ne pourra pas être juge dans sa propre cause.

» 14<sup>e</sup>. Ce qui est encore allégué dans le Mémoire du 7 de Mai pour justifier les procédés de S. M. l'Empereur des Romains dans l'affaire de Bavière, ne sauroit jamais être regardé comme suffisant par ceux qui connoissent la constitution du Corps Germanique «.

*La suite à l'ordinaire prochain.*

*De R A T I S B O N N E , le 5 Août.*

LES séances de la Diète deviennent tous les jours plus intéressantes; ce n'est pas qu'elle prenne un rôle actif dans les affaires actuelles; jusqu'à-présent il a été passif, & le sera peut-être encore long-tems; les

Ministres Autrichiens & Prussiens se contentent de l'instruire des desseins de leurs Cours & des motifs qui les conduisent ; on les écoute , on prend parti ; mais on ne décide rien. Voici la réponse provisionnelle que le Baron de Borié fit au Manifeste du Roi de Prusse , lorsqu'il fut présenté le 17 du mois dernier. » La déclaration du 10 Avril dernier , de la part de S. M. I. & R. , a déjà fait remarquer sa conduite conforme à la constitution de l'Empire , & la manière inouïe & violente dont S. M. le Roi de Prusse , comme Electeur de Brandebourg , s'étoit ingérée à son préjudice dans cette affaire. Ce Prince , en continuant ces procédés , les poussant actuellement jusqu'à employer la voie des armes , en faisant entrer partie de ses troupes en Saxe & en Lusace , & partie le 5 de ce mois dans le Royaume de Bohême , s'est manifesté l'auteur du trouble apporté à la paix publique , S. M. I. & R. se réservant de s'expliquer plus amplement à ce sujet. En attendant , la légation Autrichienne ne peut se dispenser de témoigner combien elle est surprise que S. M. le Roi de Prusse veuille faire regarder la prise de possession , faite par la maison Archiducal , de la partie de la Bavière qui lui est échue en partage , comme contraire à la sûreté , à la constitution & à l'équilibre de l'Empire. S. M. I. & R. n'a rien attenté contre aucun de ces objets ; mais S. M. Prussienne les a violés tous les trois. Il n'est point préjudiciable à la sûreté de l'Empire , qu'un de ses Membres cherche à entrer dans la possession ouverte de ce à quoi il croit avoir droit : il l'est encore moins à l'équité naturelle & à toutes les formes de droit , lorsque ce Membre s'accorde préalablement sur ce sujet avec celui qui croit avoir un droit pareil ou même plus valable à la même prise de possession , & s'entend avec lui d'une manière amicale ; de sorte que l'une & l'autre des Parties auxquelles le droit à cette possession est actuellement dévolu , entre du plein gré de toutes deux dans la

possession ouverte & la jouissance du droit qui leur est échu. Il l'est, au contraire, à la sûreté de l'Empire, que l'accomplissement d'un pareil accord amiable sur la possession provisionnelle soit troublé ; qu'on s'ingère incompétamment dans les droits d'un tiers ; qu'on veuille ôter à des Etats de l'Empire la faculté de traiter de ce qui leur appartient ; qu'un des co-Etats en juge arbitrairement ; & une pareille usurpation incompétente ne résultant pas, qu'il se porte alors à des menaces & enfin même à la force ouverte & à la voie des armes.

» La sûreté de l'Empire & sa constitution établie pour la maintenir, se fondent sur ce que toutes voies de fait sont défendues concernant la possession provisionnelle, & que les Parties, dont les demandes & prétentions à ce sujet sont opposées les unes aux autres, sont tenues de suivre la voie prescrite d'un accommodement amiable ou de la Justice. Par l'accord amical conclu le 3 Janvier dernier entre l'Autriche & l'Electeur Palatin, l'on a réglé que l'état de possession de la Bavière qui n'a jamais été ni n'est devenue un Electorat, mais qui consiste en deux Principautés, la Haute & la Basse-Bavière ; dont les Ducs ont toujours porté le titre séparé, même après que ces pays se farent réunis sous la domination d'un même Prince, chacune de ces parties ayant pareillement eu toujours son Maréchal, dont chacun portoit une épée à la cérémonie de la prestation du serment de fidélité, en signe d'une juridiction distincte ; de sorte que la Bavière peut encore être partagée comme elle l'a été ci-devant. Et du côté de la maison Archiducale, l'on s'est offert à la voie légale de l'accord ou de la justice pour ce qui concernoit les prétentions & les demandes de tous les autres Intéressés. L'on a donc amplement satisfait, par l'accord amiable conclu entre l'Autriche & l'Electeur Palatin, à la sûreté & à la constitution de l'Empire ; & certainement les très hauts, hauts & louables Etats qui souhaitent la

conservation du repos & de la tranquillité publique dans l'Empire, se seront réjouis que les Parties qui croyoient avoir droit à la prise de possession d'une succession, au sujet de l'ouverture de laquelle l'on avoit eu longues années d'avance une si vive inquiétude, se soient accordées à ce sujet d'une manière si paisible & si amicale. L'équilibre de l'Empire ne consiste proprement qu'en ce qu'aucun membre ne puisse s'arroger un pouvoir prépondérant pour commander à un autre; tous doivent se régler selon le même droit. La maison d'Autriche s'est légalement conformée à cette obligation, tandis que la Cour de Berlin a entrepris d'usurper le susdit pouvoir en violation de toutes les loix. La maison Archiducal a fait non-seulement quelques démarches, mais tout ce qui étoit en son pouvoir, pour le bien général & pour le maintien de la tranquillité: elle a commencé la négociation amicale au sujet de sa prétention avec la Cour Palatine long-tems avant que le cas actuel existât; & après qu'il a été arrivé, elle l'a immédiatement terminée. Ensuite elle a supporté avec modération & patience l'usurpation incompétente & inouïe de la Cour de Berlin pendant un si long intervalle de tems, jusqu'à ce qu'enfin elle a éclaté au plus haut point d'injustice par la violence des armes, armes qui n'ont pas été prises, ainsi qu'on le prétend, pour la défense de la liberté Germanique, mais plutôt pour l'opprimer, vu qu'on les emploie à l'effet de forcer les Etats à accepter la volonté & la convenance d'un de leurs co-Etats pour loi suprême. Dans ces raisons, on s'assure que tout le monde reconnoîtra l'injustice avec laquelle S. M. le Roi de Prusse vient de commencer la guerre contre S. M. I. & R. de la même manière qu'il a déjà itérativement troublé le repos du Corps Germanique.

Malgré la vivacité qui règne dans toutes ces déclarations & contre-déclarations, les Ministres ont continué de se témoigner toutes sortes d'égards per-

sonnets ; mais depuis le 3 du mois dernier , ils ne se voient plus : ceux de la maison d'Autriche déclarèrent ce jour-là qu'ils avoient ordre de rompre tout commerce quelconque & toute communication avec ceux de Brandebourg & de Saxe ; ils annoncèrent aussi une réfutation du dernier Mémoire Prussien , qui contiendroit la preuve de la supposition de l'acte de renonciation à la Bavière de la part du Duc Albert d'Autriche , acte qui , dirent-ils , n'a jamais existé , & dont la fausseté est prouvée par la manière même dont il est conçu , puisqu'il accorde précisément & sans en excepter aucun , tous les objets contestés ; ce qui seroit peu vraisemblable , s'il n'avoit pas été fait après coup & pour le besoin actuel. Cette assertion a étonné les Membres de la Diète , qui par respect pour les Contendans , ont suspendu leur jugement jusqu'après la publication du Mémoire de la Cour de Vienne. Le Public doit les imiter. Il est dit dans le Mémoire Prussien , » qu'on tient d'un *endroit très-sûr* , la copie de cet acte certifiée en 1569 par un Notaire immatriculé ; qu'on fait aussi de bonne part qu'il s'en trouve une copie pareille à Vienne , ce que la conscience de S. M. l'Impératrice ne lui permettra pas de défavouer ; que l'original de cette chartre décisive se trouvera sans doute dans les archives de la Bavière , dès que S. A. E. P. voudra la faire chercher soigneusement , s'il n'a pas été perdu dans les tems malheureux de la Bavière «.

On ajoute ici une note : » Au commencement de ce siècle , durant la guerre pour la succession d'Espagne , lorsque la Bavière étoit sous l'administration Impériale , les Officiers qui en étoient chargés , envoyèrent à Vienne les documens trouvés dans les archives de Bavière , qu'ils crurent pouvoir être un jour contraires à la maison Archiducal , & dont on auroit besoin aujourd'hui ; ils les coupèrent même des registres , &c. «. De pareils faits , lors-

qu'on les cite , doivent être accompagnés de preuves indubitables.

Les deux Puissances armées font ici la guerre par écrit ; leurs partisans publient différens Mémoires clandestins , & qui sans doute ne sont avoués d'aucune d'elles. Parmi ces productions , il y en a une sous le titre de *Réflexions sur l'ordre de succession aux Principautés Brandebourgeoises en Franconie*. Ces réflexions jettées d'avance , & peut-être à dessein , peuvent préparer pour l'avenir de nouvelles discussions qui troubleront encore le repos de l'Empire. On prétend ici que suivant la disposition de l'Electeur Albert de Brandebourg , surnommé Achille , en 1473 , les Principautés Brandebourgeoises ne peuvent être réunies à l'Electorat aussi long-tems qu'il existera plus d'un Marggrave de Brandebourg ; & que , par conséquent , en cas de décès du Marggrave de Brandebourg , Anspach & Bareuth , le Roi de Prusse est obligé de lui donner ses deux frères pour successeurs.

## A N G L E T E R R E.

*De LONDRES , le 10 Août.*

Nos papiers publics ont tous copié la lettre de l'Amiral Keppel à l'Amirauté ; les uns s'attachent à prouver qu'elle a été fabriquée dans les bureaux , & ils appuyent leur opinion de détails au moins vraisemblables ; les autres cherchent à démontrer que nous avons eu tout l'avantage , & ne trouvent que peu de personnes qui se laissent persuader ; ils n'employent pour cet effet que des injures & des sarcasmes ; ils s'occupent à déprimer l'ennemi , dont ils prétendent que nous avons triomphé ; les François , selon eux , ont évité le combat tant qu'ils l'ont pu , ne l'ont accepté que lorsqu'ils n'ont pu faire autrement , & se sont conduits avec une mollesse née de l'opinion qu'ils

avoient de la supériorité Angloise, & de la certitude d'être battus. Des grossièretés ne sont pas des raisons, & on désireroit qu'à l'imitation du Comte d'Orvilliers, l'Amiral Keppel eût donné le Journal de son armée & fait connoître d'une manière aussi détaillée ses manœuvres, pour poursuivre une flotte qui ne prenoit pas chasse, & dont aucun des mouvemens n'annonçoient qu'elle cherchât à éviter sa rencontre. On sent que le Ministère avoit besoin d'une relation peu fidèle, & il l'a publiée; les lettres de plusieurs Officiers de la flotte sont conçues dans cet esprit, & il est naturel que des gens qui aspirent à des grâces de la Cour, n'aient vu les choses que comme la Cour désire qu'ils les aient vues; cependant, en se prêtant à ses vues, ils ne laissent pas de présenter quelquefois des circonstances curieuses, qui ne dévoilent pas moins la vérité des faits que la lettre même de l'Amiral Keppel, qui n'a pas paru aussi adroitement conçue qu'elle pouvoit l'être pour le besoin de la Cour. » Le vent qui nous avoit été contraire, écrit un de ces Officiers, étant devenu favorable, & nous trouvant assez à portée de l'ennemi pour rendre l'action inévitable, il changea sa position; conservant toujours l'avantage du vent, & formé toujours en ligne régulière, il passa de notre avant-garde à l'arrière; frisant ensuite rapidement notre ligne, & entretenant un feu continu, il résulta de cette manœuvre que chacun de nos vaisseaux reçut la bordée de 20 vaisseaux François. Après nous avoir ainsi passés en revue, conservant toujours le même ordre, l'ennemi fit le tour de notre flotte, & se forma en ligne de bataille sous notre vent; il parut prêt à nous recevoir, & resta le reste du jour dans cette position. Cependant sa canonnade avoit si singulièrement réussi à nous enlever nos mâts, nos vergues, & en général à détempérer nos vaisseaux, que malgré la supériorité de nos forces, il nous fut impossible de renouveler le combat, & nous employâmes le reste du jour à ré-

parer nos agrêts..... Cette flotte nous étoit inférieure en forces ; mais l'expérience nous a appris à nos dépens combien il est plus avantageux de tirer aux agrêts qu'au corps du vaisseau. Figurez - vous une flotte peu considérable , formée dans un bel ordre de bataille , sous le vent de la nôtre qu'elle a trouvé le secret de mettre hors de combat en dirigeant ainsi son feu «.

Cette manœuvre n'est pas celle d'une armée qui fuit ; si les François étoient si timides , pourquoi l'Amiral Keppel n'a-t-il pas accepté le combat qu'on lui présentoit ? c'est une question à laquelle on répond pour lui , en disant qu'il étoit lui-même dans les inquiétudes qu'il prête aux François. Quoiqu'il en soit , la Cour est résolue de tenter une autre fois le sort de ses armes ; on travaille avec beaucoup d'activité à Portsmouth à réparer les vaisseaux qui en ont besoin , & qui s'y sont rendus de Plymouth. Les blessés ont été portés à terre , & on s'occupe à rassembler le monde nécessaire pour les remplacer , ainsi que les morts ; ils sont les uns & les autres en plus grand nombre que l'Amiral Keppel ne l'a dit dans sa lettre ; car on ne compte pas moins de 500 malades débarqués dans nos hopitaux. On remarque que l'Amiral , en donnant sa liste , n'a parlé que de 25 vaisseaux de ligne ; il s'en trouve 5 d'oubliés , le *Duc* de 90 canons , le *Centaure* , le *Cumberland* , l'*Hector* de 74 , & le *Bienfaisant* de 64. On demande s'ils n'ont fait aucune perte ; dans ce cas ils n'auroient pas combattu , & on demande encore pourquoi ils se sont éloignés des coups.

La Cour a envoyé dans tous les ports l'ordre d'accélérer le départ des vaisseaux qui s'y trouvent ; on les destine tant à former une nouvelle escadre qu'à remplacer ceux qui ont été le plus endommagés dans celle de l'Amiral Keppel , & dans celle de l'Amiral Byron. Ce n'est pas le *Ruffel* seul qui a le plus souffert dans cette dernière ; le *Bedford* , le *Conquérant* ,

le *Culloden*, l'*Albion*, vaisseaux de 74 canons, ont été obligés de chercher quelque port pour se réparer. C'est à la hauteur de Terre-Neuve qu'ils ont été si maltraités par les vents. La nouvelle nous en a été apportée par le Lieutenant Haynes, qui a conduit le premier de ce mois le *Marquis de la Fayette*, prise Française, faite par l'*Arc-en-ciel*. On est fort inquiet du sort du reste de cette escadre.

Les nouvelles de l'Amérique ne sont pas propres à nous consoler de ces désastres. Celles qui en sont arrivées dernièrement ont fait l'objet d'un grand Conseil tenu à Saint-James; si les résultats n'en ont point transpiré, on n'a pu garder le même mystère sur les dépêches qui y ont donné lieu. Plus d'espoir de pacification; le Congrès a tout rejeté avec hauteur. » Nous voilà au bout de nos négociations, écrit-on de New-Yorck; la méfintelligence s'est mise parmi les Commissaires. On devoit le prévoir, parce qu'il étoit impossible que M. Eden, l'un d'eux, contrînt sa pétulance. Il étoit l'instrument de confiance de M. Jenkinson, qui est le premier Ministre invisible de la Junte. Les deux autres étoient zéro. Il connoissoit son importance, il s'en est prévalu. Lorsque le *Trident* est entré dans la Delaware, M. Johnstone s'attendoit qu'on lui communiqueroit les mouvemens qu'on feroit faire à l'armée; on n'en fit rien. M. Eden étoit seul dans le secret; il portoit à l'armée l'ordre d'évacuer Philadelphie, daté d'un mois avant le départ des Commissaires, M. Johnstone soupçonna qu'il y avoit des manœuvres secrètes; il se plaignit amèrement; M. Eden lui protesta sur son honneur qu'il ignoroit ce que les paquets dont on l'avoit chargé contenoient. M. Johnstone eut de la peine à croire à cette ignorance, & de s'en rapporter à ce que M. Eden lui affirmoit sur son honneur. Au milieu de ces divisions, M. Johnstone descendit à terre, & fut absent pendant 2 ou 3 jours; un plaisant ne manqua pas de publier aussi-tôt dans une Gazette : *Un des*

*Commissaires du Roi est perdu, & on offre à celui qui le trouvera, une récompense proportionnée à l'importance du personnage & de sa commission* «.

Un Membre du Congrès s'exprime ainsi dans une lettre à l'un des Agens des Etats-Unis en France. » Le Congrès persistera dans ses résolutions en dépit des armes, des sacrifices & de l'or de la Grande-Bretagne. Il n'est point du tout défavorable à la France & aux Etats-Unis que les Commissaires Anglois soient venus, pour ainsi dire, échouer au port, & que dès leurs premières ouvertures au Congrès, dans la vue de faire avorter la bonne volonté du Roi de France pour nous, ils aient avancé que cette bonne volonté n'est venue qu'après la connoissance de l'accommodement projeté par la Grande-Bretagne. Cette fausseté palpable ne leur fera aucun honneur en Europe, & produira ici le meilleur effet pour notre cause. Le cri général d'aujourd'hui est indépendance & fidélité à nos engagements «.

Ces nouvelles qui ôtent tout espoir à la Nation, ne produisent pas tout-à fait le même effet sur le Ministère ; il en conserve encore ; il vient de faire partir de nouvelles instructions pour ses Commissaires ; on dit qu'elles portent le rappel prompt de toutes nos forces en Amérique ; il se flatte aussi que le dernier combat naval peut rendre le Congrès plus traitable, si on lui dit que les François, sur le secours desquels il compte, ont été battus ; or il est essentiel qu'il n'apprenne point qu'ils ne l'ont pas été, & on s'est hâté d'envoyer en Amérique la relation de ce combat ; on a choisi pour la porter le meilleur voilier qu'on a pu trouver dans nos ports.

Le 6 de ce mois il est entré à Portsmouth dix vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales, sous le convoi du vaisseau de guerre le *Warwick* ; on évalue leur cargaison à 1,500,000 liv. st. ; leurs équipages fourniront à l'Amirauté une ressource précieuse en matelots ; on s'est déjà emparé de tous les équipages

qu'on va répartir sur les vaisseaux du Roi. Nos affaires dans cette partie du monde sont dans un état très-précaire. » Les nouvelles qui nous viennent d'Europe, écrit-on de Madras en date du 6 Janvier, qui semblent présager une guerre prochaine, ont engagé le Conseil à faire travailler aux fortifications du fort Saint-George, & à augmenter notre armée d'un corps de cavalerie Maure, qui sera commandé en partie par des Officiers Européens. Cependant nous avons lieu d'espérer que la guerre venant effectivement à s'allumer en Europe, nous n'aurons rien à craindre pour notre commerce & nos possessions dans l'Inde, puisque les François, à notre grand étonnement & à notre grande satisfaction, ne paroissent faire aucune disposition pour sortir de l'état de foiblesse dans lequel ils sont au Bengale & sur la côte de Coromandel. Nous sommes bien-heureux qu'ils ne saisissent pas cette circonstance pour faire la révolution que les Indiens attendent depuis long-temps, & qu'ils ne sont que trop disposés à appuyer de toutes leurs forces, sur-tout si M. de B\*\*\*, qu'ils idolâtroient toujours, en étoit chargé, car nous ne pouvons nous dissimuler que notre joug leur est insupportable. D'un autre côté Hyder Ally Kan, est en guerre avec les Marattes & les Princes du Décan; ainsi nos ennemis naturels dans ce pays-ci étant occupés à s'entre-détruire, & les François négligeant le rétablissement de leurs anciennes possessions & les ressources immenses qu'ils en pourroient tirer, nous pouvons encore nous flatter que la puissance de l'honorable compagnie Angloise prospérera de plus en plus, & parviendra au comble de la gloire & de la fortune.

On assure toujours que l'Ambassadeur d'Espagne s'occupe fortement de notre paix avec la France; on prétend que le Roi a répondu à ses propositions, qu'il ne pouvoit les écouter que lorsque la France aura désarmé & renoncé à son traité avec l'Amérique. Il y a peut-être dans cette réponse plus de hauteur  
que

que notre situation ne nous en permet ; aussi doute-t-on qu'elle ait été faite , & moins au Ministre d'Espagne qu'à tout autre ; on n'ignore pas que cette Puissance fera cause commune avec la maison de Bourbon , si la guerre a lieu ; & elle existe déjà par le fait quoiqu'elle ne soit point déclarée. Nous nous y préparons , nous cherchons par-tout des alliés , & nous ne sommes pas certains d'en trouver. La Russie , sur laquelle on affecte trop de compter , est à la veille d'avoir besoin de toutes ses forces contre les Turcs ; nous ne devons pas espérer beaucoup du Danemarck , s'il est vrai , comme on l'assure , que MM. Bille , Stribolt & Fogh , Capitaines-Lieutenans de marine , & MM. Fischer , Kosod , Hauch , Lowenorn & Krieger , premiers Lieutenans , & le Baron Knuth , second Lieutenant , ont obtenu du Roi la permission de faire campagne sur la flotte Française. Pourquoi le desir de s'exercer dans leur métier , les conduit-il chez nos ennemis plutôt que chez nous ? & pourquoi leur Souverain y consent-il , s'il veut faire cause commune avec nous ? Nos espérances du côté de la Cour de Berlin , ne sont peut-être pas mieux fondées ; l'invitation que le Roi de Prusse a faite au Duc de Gloucester , semble les confirmer ; mais tout le monde ne regarde pas ici du même œil cette invitation , & l'empressement du Prince à s'y rendre ; il a déjà fait partir une partie de ses bagages , & nos papiers , au lieu de donner des éloges au courage de ce Prince , ne contiennent que des plaintes amères sur sa résolution ; ils lui reprochent d'aller servir un Prince étranger , lorsque la Nation est à la veille d'avoir besoin de tous les citoyens contre son ennemi naturel ; on rappelle les alarmes qu'avoit causées la maladie qu'il avoit éprouvée en Italie , & on le blâme de les renouveler encore. On affecte avec une indécence condamnable , de craindre qu'on ne le retienne pour ôtage , jusqu'à ce qu'on ait payé des subûdes anciens

qu'on fait bien devoir, & qui ne sont pas encore acquités &c.

## ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE-SEPTENT.

*Annapolis du 5 Juin.* L'armée Angloise a fait toutes les dispositions pour évacuer Philadelphie, & a commencé à se mettre en marche; le Général Washington se propose de troubler sa retraite, & ses troupes doivent le suivre dans cet ordre. *Première division.* Le Major-Général Lee, les brigades de Poor, de Varnon & d'Heutingdom. *Deuxième division.* Le Major-Général Mifflin, la première & la 2<sup>e</sup> brigade de Pensylvanie, & celle ci-devant Conway. *Troisième division.* Le Marquis de la Fayette, les brigades de Woodfort, Descart, & de la Caroline-Septentrionale. *Quatrième division.* Le Baron de Calb, les brigades de Globber, de Patterson & de Learned. *Cinquième division.* Le Lord Stirling, les brigades de Weeden, de Mulenburg, & la première & la 2<sup>e</sup> de Maryland. Le détachement de Jackson entrera dans la ville, où le Général Arnold prendra le commandement. Le Congrès a fait publier ces nouvelles, en vertu d'une résolution prise le 2 de ce mois à 5 heures après midi. Il arrive ici beaucoup de déserteurs. On suppose que les Anglois traverseront les Jerseys pour aller à South-Amboy, & la brigade de Maxwell s'est déjà mise en marche pour Jersey, par ordre du Général Washington.

Toutes les lettres de Philadelphie annoncent que l'on y est généralement très-mécontent des troupes Royales; les Wighs & les Torys ont éprouvé des pertes irréparables dans la ville & dans les environs; les Royalistes se plaisoient à détruire les biens des particuliers, lorsque la moindre circonstance l'exigeoit, ou lorsque leur caprice le leur conseilloit.

*Yorck-Town du 18 Juin.* Les Commissaires du Roi de la Grande-Bretagne ont enfin entamé la négoc-

ciation dont leur maître les a chargés ; ils ont en conséquence adressé au Congrès la lettre suivante , en date du 9 de ce mois. « MM. , pressés par le desir le plus ardent d'arrêter l'effusion du sang & les calamités de la guerre , nous vous adressons le plutôt qu'il nous est possible, copie de la commission dont S. M. nous a honorés ; & des actes du Parlement sur lesquels elle est fondée. Nous vous assurons en même-temps que nous n'avons rien de plus à cœur que de rétablir sur la base d'une liberté égale & d'une sûreté mutuelle , la tranquillité de ce pays autrefois heureux. Nous sommes munis de pouvoirs suffisans , & les annales de notre histoire n'offrent point d'exemple de leur étendue. Dans l'état actuel de nos affaires , quoique les deux parties soient remplies de regrets mutuels , nous pouvons cependant goûter quelque consolation , & même former un heureux augure , en nous rappelant que dans notre Empire & dans beaucoup d'autres , on a vu une réconciliation & une affection cordiale , succéder à des altercations & à des divisions passagères , non moins violentes que celles que nous éprouvons aujourd'hui. Les actes du Parlement que nous vous remettons , ayant passé avec une singulière unanimité , vous prouveront les dispositions de la Grande-Bretagne , & que les termes d'arrangement projeté avec S. M. & le Parlement , ne sont point au-dessous des vœux que l'Amérique a pu former , soit dans une délibération tranquille ; soit au milieu des plus vives appréhensions pour la liberté. Pour vous démontrer nos bonnes intentions , nous n'hésitons point à déclarer , même dès cette première ouverture , que nous sommes disposés à concourir à tout arrangement juste & satisfaisant ; pour établir entr'autres les points suivans. Cessation d'hostilités sur terre & sur mer ; rétablissement d'une communication libre , propre à faire revivre l'affection mutuelle & à renouveler les avantages communs de la naturalité dans les différentes parties de cet Empire ;

toute la liberté de commerce que nos intérêts respectifs peuvent demander. Aucune force militaire ne pourra être entretenue en Amérique sans le consentement du Congrès, ou des Assemblées particulières. On concourra aux opérations nécessaires pour acquitter la dette de l'Amérique, & relever le crédit & la valeur du papier en circulation. Une députation réciproque d'un ou de plusieurs agens au Parlement, & d'un ou de plusieurs Membres du Parlement aux Assemblées des différens Etats de l'Amérique, perpétuera notre union. On établira enfin le pouvoir de législatures respectives de chaque Etat, de manière que l'Amérique Septentrionale & la Grande-Bretagne, jouissent, sous un Souverain commun, de tous les privilèges qu'il est possible d'avoir, lorsqu'il n'y a point une séparation totale d'intérêts. Dans notre anxiété pour le maintien de ces intérêts essentiels & sacrés, nous ne pouvons nous dispenser de parler de l'insidieuse interposition d'une Puissance, qui depuis le premier établissement de ces Colonies, s'est toujours laissé guider par la haine commune qu'elle nous porte, & nonobstant la prétendue date ou la forme actuelle des offres de la France à l'Amérique, il est pourtant notoire que ces offres ont été faites sur la connoissance des plans d'accommodement antérieurement concertés dans la Grande-Bretagne, dans la vue d'empêcher notre réconciliation, & de prolonger cette guerre destructive. Mais nous osons croire que les habitans de l'Amérique-Septentrionale, unis à nous par les liens les plus étroits de la consanguinité, parlant la même langue, intéressés au maintien des institutions semblables dans les deux pays, s'ils se rappellent l'ancienne correspondance de bons offices qui faisoient le bonheur mutuel, s'ils oublient les animosités récentes, rejeteront loin d'eux l'idée de servir d'accroissement aux forces d'un ci-devant ennemi commun, & préféreront une union ferme, libre & perpétuelle avec la Mère-Patrie, à

une alliance étrangère que la nature réprouve , & qui ne peut point être sincère. La présente dépêche vous sera remise par le Docteur Ferguson, Secrétaire de la Commission de S. M. ; & pour parvenir à un plus prompt accommodement , nous demandons à vous voir, soit collectivement , soit par députation , à New-Yorck , à Philadelphie , à Yorck-Town, ou dans tout autre lieu que vous choisirez. Nous croyons devoir vous informer que les instructions de S. M. & notre propre desir de nous écarter du siège actuel de la guerre , peuvent nous porter à nous retirer promptement à New-Yorck ; mais le Commandant en chef des troupes de terre de S. M. qui nous est associé , concourra avec nous si ce parti vous paroît préférable à une suspension d'hostilités , ou nous donnera les passeports & les saufs-conduits nécessaires à cette entrevue. Si après le temps nécessaire pour délibérer sur cette ouverture , & pour nous faire passer votre réponse , la guerre continue , nous prenons Dieu & l'univers à témoin , que les maux qui en résulteront ne doivent point être imputés à la Grande-Bretagne &c. «

Cette lettre n'a point été apportée par le Docteur Ferguson ; le Général Washington refusa le sauf-conduit , & se chargea de la faire passer au Congrès qui a approuvé la conduite. Ce corps respectable a délibéré le 11 , le 12 , le 13 , le 15 & le 16. La lettre ne fut pas d'abord lue toute entière ; les expressions offensantes qui s'y trouvoient contre S. M. T. C. , révoltèrent tous les Membres , qui proposèrent de n'en point achever la lecture qui ne fut faite que le 16. On arrêta un projet de réponse qui fut lu & approuvé le lendemain 17 ; le Président écrivit en conséquence la lettre suivante au Comte de Carlisle , à MM. William Eden & George Johnstone. » J'ai reçu la lettre de V. E. , en date du 9 de ce mois ; je l'ai mise sous les yeux du Congrès ; aucun autre motif que le desir le plus sincère d'arrêter l'effusion du sang

humain, n'a pû nous porter à lire un papier qui contient des expressions offensantes envers S. M. T. C., le puissant & bon allié de ces Etats, ainsi qu'à considérer des propositions si attentatoires à l'honneur d'une Nation indépendante. Les actes du Parlement Britannique, la commission de votre Souverain & votre lettre, supposant les peuples de ces Etats sous la domination de la Couronne de la Grande-Bretagne, sont fondés sur une idée de dépendance entièrement inadmissible. J'ai en outre eu ordre d'informer V. E. que le Congrès est porté à la paix, malgré l'injustice des prétentions qui ont donné lieu à cette guerre, & la manière barbare dont elle a été conduite. En conséquence, il est prêt à entrer en pourparlers pour un traité de paix & de commerce qui se concilie avec les traités déjà subsistans, lorsque le Roi de la Grande-Bretagne se montrera dans des dispositions sincères à cet effet. L'unique preuve solide qu'il puisse donner de ces dispositions, consiste dans une reconnoissance explicite de l'indépendance de ces Etats, ou dans le rappel de ses armées de terre & de mer ».

La lettre des Commissaires du Roi d'Angleterre, publiée par ordre du Congrès, a donné lieu à beaucoup de réflexions; loin de disposer les peuples à un accommodement, elle semble les avoir aliénés davantage: comment, se demande-t-on, le Gouverneur Johnstone a-t-il osé signer l'assertion que les offres de la France à l'Amérique-Unie ont été postérieures au projet de réconciliation concerté par la Grande-Bretagne, & sur la connoissance de ce projet? lui qui le 5 Février, disoit dans la Chambre des Communes: » J'ai eu avis, & j'ai de fortes raisons de croire que l'Administration fera au Parlement, dans 4 ou 5 jours, une proposition qui peut servir de base à une réunion, je n'en fais point au vrai les détails; néanmoins comme j'apprends que quelques préliminaires sont partis depuis peu de la France, je crois qu'il ne peut être désobligeant pour l'un ou l'autre pays de

vous donner quelque connoissance de cette proposition qu'on a en vue «. A cette époque, ces préliminaires partis depuis peu de France, étoient depuis quelques semaines en mer avec M. Siméon Deane, & les offres de la France avoient été faites le 16 du mois précédent. Quand on met de la mauvaise foi dans les petits objets, on doit se défier de ce que l'on fera lorsqu'il sera question de plus grands, & il y a long-temps que la conduite de la Grande-Bretagne a accoutumé l'Amérique à n'avoir plus de confiance en elle.

*Charles-Town du 25 Juin.* La Gazette Royale de New-Yorck a annoncé le 11 de ce mois, qu'il s'étoit commis des hostilités entre les habitans de la Virginie & les Indiens Shawanois & Delawares; elle ne manque pas d'en attribuer la cause aux premiers, qui, dit-elle, avoient massacré d'une manière traîtresse l'Epi de bled, le Faucon jaune, & quelqu'autres chefs de ces sauvages. Ces accusations vagues & sans preuves ne nous étonnent pas; il y a long-temps que nos ennemis nous y ont accoutumés. La querelle entre les Virginiens & les Sauvages n'est malheureusement que trop réelle; il n'est aussi que trop vrai que ce sont nos ennemis qui l'ont excitée. » Il paroît, écrit-on de plusieurs endroits, que les Emissaires Britanniques réussirent enfin à causer une guerre presque générale avec les Indiens. Nous avons fait tout ce qui étoit en notre pouvoir pour empêcher ces malheureux de prendre part à la guerre; nous leur avons même donné un grand sujet de plainte, en ne les employant point dans nos armées. Cependant les méprisables mercenaires qui les ont excités à massacrer & à escalper nos femmes infortunées & nos enfans à la mammelle, osent justifier leur conduite, en avançant contre toute vérité qu'ils ont été obligés de suivre notre exemple. De notre côté nous les invitons à produire la preuve la plus légère d'une accusation qu'ils savent eux-mêmes être absolument fausse &

uniquement controuvée pour colorer leurs procédés. Selon différentes lettres, les Généraux Lée & Maxwell avec 2000 hommes chacun, ont été détachés en avant, pour observer & inquiéter l'ennemi, lorsqu'il sortiroit de Philadelphie; il en est parti avec précipitation. Le 21 il étoit à Mouent-Holly; à la faveur de la lenteur qu'il a mise dans sa marche, le Général Washington a pris de l'avance, & marché à Prince-Town; son armée, renforcée par les milices, passe 25,000 hommes; le Général Clinton n'en a pas plus de 12; si ces rapports sont vrais, celui-ci se trouve dans la position où étoit le Général Burgoyne. Quel que soit son sort, il a détruit en quittant Philadelphie, tout l'ouvrage que l'armée Royale avoit fait l'année dernière.

Les Commissaires & leur suite avoient apporté plusieurs lettres d'Angleterre pour différens particuliers auxquels elles ont été remises; les expressions infidieuses de quelques-unes de ces lettres propres à diviser & tromper les Américains, ont engagé le Congrès à recommander aux corps législatifs & exécutifs des Etats-Unis, d'employer tous leurs soins & toute leur vigilance pour arrêter une correspondance dangereuse & criminelle; il a aussi enjoint les mêmes mesures au Commandant en chef & aux Commandans de chaque département militaire.

## FRANCE.

*De VERSAILLES, le 20 Août.*

LA Cour est partie le 16 de ce mois pour Choisy où elle restera jusqu'au 23.

Le 15, Fête de l'Assomption, S. M. & la Famille Royale assistèrent au service divin du matin & de l'après-midi dans la chapelle du château. La Reine qui avance heureusement dans le cinquième mois de sa grossesse, y assista dans une des travées de la chapelle.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de S. Laurent, Ordre de S. Benoît, ville & diocèse de Bourges, la Dame de Montbas, Prieure de cette Abbaye, sur la nomination & présentation de Mgr. le Comte d'Artois en vertu de son appanage.

Le 9 de ce mois, le Comte d'Adhemar, Ministre Plénipotentiaire du Roi près les Pays-Bas Autrichiens, qui étoit de retour ici par congé, prit congé de S. M. pour se rendre à sa destination.

Le même jour le Grand-Aumônier de France présenta au Roi un *Mémoire sur l'administration du Collège de Louis-le-Grand, & des Collèges y réunis*; ce Mémoire rédigé par le Président Rolland, l'un des Administrateurs du Collège, fait connoître les principes qui ont dirigé les opérations du Bureau, non-seulement pour l'acquittement de dettes considérables; mais encore pour l'augmentation des bourses & des revenus. S. M. a reçu le Mémoire avec bonté, & en a bien voulu témoigner sa satisfaction.

De P A R I S, le 10 Août.

LA liste exacte des morts & des blessés sur la flotte de Brest, dans le combat d'Ouessant du 27 du mois dernier, porte les premiers à 163, & les derniers à 517; la conduite des Officiers & des équipages, a répondu aux savantes manœuvres de M. le Comte d'Orvilliers. Ce brave Commandant, aux talens duquel les Anglois eux-mêmes n'ont pu s'empêcher de rendre hommage, se dispose à remettre en mer, & peut être y est déjà. Selon les lettres de Brest, on a travaillé aux réparations des vaisseaux qui ont combattu, au moment où ils sont entrés dans le port; on y a employé un nombre prodigieux d'ouvriers, & les travaux ont été conduits avec une célérité surprenante. » Ils sont actuellement presque finis, nous écrit-on en date du 12; M. le Comte d'Orvilliers se flatte de sortir Dimanche pro-

P 5

chain 16 de ce mois, avec tous les vaisseaux qui seront prêts. La *Ville de Paris* ayant un besoin indispensable de radoub, la partie de l'avant s'étant déliée, M. de Guichen prend le commandement de *la Couronne*. On assure que ce brave Chef d'escadre a la promesse du premier cordon rouge, & il le mérite bien. M. le Chevalier de Dampierre vient d'entrer avec le vaisseau le *Prothée* & la frégate la *Blanche*, & 6 navires du Havre. Il est parti de la Martinique, ayant sous son convoi 45 voiles, qu'il a fait entrer dans les rivières de Bordeaux, Nantes, &c. La blessure de M. Duchaffault continue à être très-belle, quoique considérable. Le *Neptune*, de 74 canons, sera lancé le 23<sup>e</sup>.

*Lettre de M. le Major Vicomte de T\*\*\*, ancien Député de la Noblesse de B....., Associé de plusieurs Académies.*

» Je lis, M., dans le Journal Politique de Bouillon, première quinzaine d'Août, article de Paris, que quantité d'Officiers & de Gentilshommes, au nombre desquels sont plusieurs peres de famille, ont demandé & obtenu la permission de servir comme volontaires sur la flotte de Brest. Rien de plus vrai, M., que ces sollicitations ardentes & multipliées, que ces démarches si naturelles & si convenables à la Noblesse Françoisse; mais il est faux quelles aient été couronnées du succès : ce n'est que par une sorte de ruse aussi adroite qu'admirable, que deux Officiers placés heureusement à portée de l'armée navale, lors du départ, sont parvenus à éluder la défense d'embarquer d'autres volontaires que ceux de la marine. La sagesse du Gouvernement réserve sans doute d'autres alimens à l'émulation des Sujets.

» Comme cette annonce du Journal me paroît tirée d'une feuille périodique où l'on m'avoit fait, ainsi qu'à plusieurs de mes Concurrens, l'honneur de me désigner par l'initiale & la finale de mon nom, je

vous prie, M., de donner à cet éclaircissement quelque publicité, de peur que sur la fausse supposition de la possibilité de partir, quelqu'un ne nous reproche d'être restés à terre.

» Présenté à LL. MM. & à la Famille Royale, honoré du compéragé de Mgr. le Duc d'Orléans & de Madame la Duchesse de Chartres, gratifié du portrait de Mgr. le Duc de Penthièvre, Amiral, encouragé par les bontés de M. le Comte d'Orvilliers & par la recommandation de M. le Marquis d'Aubeterre ; pourvu des meilleures notes de mes Chefs & de plusieurs Généraux, j'étois conduit par le desir de payer au Roi & à la Patrie, le tribut de ma naissance & de ma profession, en déclarant que sans me prévaloir, ni du grade dont je suis revêtu, ni de celui auquel j'aspire, le poste le plus périlleux seroit pour moi le plus noble & le plus satisfaisant ? Enfin, j'ose le dire, bien plus animé du principe de l'honneur, que par la soif des honneurs ; & pouvant par ma position me trouver à la première victoire remportée sous Louis XVI, sans suspendre mes fonctions obligatoires, bien que je ne sois pas attaché au service de mer, j'ai vainement épuisé tous les efforts pour contempler la gloire & partager les dangers du grand Prince exposé si héroïquement aux premiers coups de la guerre.

» Comme ces sentimens plus justes que méritoires, me sont communs avec la généralité du Militaire François, & avec une grande partie de mes compatriotes de tous états, & que par conséquent on peut les mettre au jour sans tomber dans un travers de fanfaronade, je ne crains pas de les avouer à la face de la Nation, pour laquelle je sacrifierois l'existence que j'ai reçue dans son sein (1).

---

(1) Personnellement intéressé à convenir de la vérité du fait rapporté p. 109 à 110 du Mercure du 5 Août, art. Bruxelles, je répète encore que de semblables traits

» Permettez-moi, M., de justifier aussi la manière très-franche & nullement amère, dont j'ai cru devoir relever quelques déclamations de deux Lords contre mon pays.

» Issu de la Province conquérante de l'Angleterre, natif de celle que l'héroïne de Vaucouleurs délivra de la fureur Angloise, établi dans une autre remplie de champs de bataille funestes aux Anglois, habitant d'une ville où reposent les cendres d'un Connétable qui les humilia souvent, voisin du château qui fut l'asyle des prisonniers de Camaret & de Saint-Cast, Membre d'une Assemblée où le Patriotisme ne brille pas moins qu'au Parlement Britannique, comparant la dignité que notre Monarchie conserve depuis treize siècles en Europe, & le rang suprême qu'occupe depuis 800 ans l'Auguste Maison qui nous gouverne, avec les catastrophes continuelles & sanglantes survenues dans la constitution & sur le trône de la Grande-Bretagne; en un mot, M., Français par principe & par sentimens, autant que par origine & par naissance, pouvois-je dans la conjoncture actuelle me défendre de quelque enthousiasme? Pouvois-je entendre sans une sorte de frémissement, la calomnie impudente qui s'exhaloit de bouches ennemies? « Signé, C. G. T\*\*\*.

» La frégate la *Gracieuse*, nous écrit-on de Toulon, commandée par M. de Vialis, est entrée hier, 2, dans ce port, convoyant deux prises faites par l'escadre de M. le Chevalier de Fabry dans les parages de Mahon; une d'elles chargée de velours d'Angleterre & de bijouterie, ayant du plomb & de l'étain pour lest, est estimée 1,400,000 liv; l'autre est une tartane chargée de toiles & de draperie, estimée

---

ne sont ni rares ni méritoires en France. Un Officier-Général de l'armée navale a dit qu'on auroit pu facilement trouver plus de volontaires qu'il n'y avoit d'hommes employés & nécessaires. Heureux ceux qui sont pris au mot.

20,000 liv. On assure que le Capitaine de la première a dit à M. de Fabry, qu'il précédoit six autres bâtimens aussi richement chargés que lui, escortés par 2 vaisseaux de guerre Anglois & une frégate. Si cela est, il y a lieu d'espérer que notre escadre nous donnera des nouvelles aussi satisfaisantes de ce convoi, que du Capitaine qui l'a annoncé.

» La corvette l'*Eclair*, commandée par M. de Flotte, a amené aussi trois prises en revenant du Levant, que l'on dit très-riches; on les évalue ensemble à près d'un million & demi. Cette corvette a combattu un corsaire Anglois, & l'a forcé de se réfugier à Nice; il y a 150 hommes sur les cinq prises.

» On travaille avec beaucoup d'activité à l'armement des frégates l'*Aurore*, la *Mignone* & l'*Atalante*. On n'en met pas moins à la construction des 3 vaisseaux qui sont sur les chantiers.

» La frégate la *Magicienne*, a été lancée à la mer avant hier; la *Précieuse* le sera à la fin du mois.

» La frégate l'*Atalante*, commandée par le Baron de Durfort, & qui étoit en quarantaine, a eu son entrée le 30 Juillet; on va la désarmer, & la mettre en état d'être armée de nouveau. Le Baron de Tott, Brigadier des armées du Roi, Inspecteur général dans le Levant, qui étoit embarqué sur cette frégate, partira incessamment pour la Cour, où il va rendre compte de sa mission «.

Les préparatifs de guerre ne se rallentissent point sur nos côtes. On doit toujours former un camp sous les ordres du Maréchal de Broglie, qui est déjà parti pour cet effet; on n'a tardé de l'assembler, que pour ne pas nuire à la récolte. On assure qu'on va aussi augmenter les troupes assemblées du côté de Bergues, & que les Officiers des régimens qui sont en Flandres, en Normandie & en Bretagne, ont reçu ordre de joindre leurs corps sans délai.

Entre les Officiers généraux nommés pour servir

sous les ordres du Maréchal de Broglie, S. M. en a nommé quelques autres, qui serviront dans les 5 départemens dont elle a confié le commandement, savoir ; des Provinces intérieures, au Duc de Laval, des trois Evêchés, au Comte de Choiseul Beaupré, de l'Alsace, au Baron de Wurmsler ; de la Flandre, au Marquis de Lugeac, & de la Picardie au Comte de Thiard.

On n'a point encore de nouvelles de M. le Comte d'Estaing ; ce silence jette des incertitudes sur sa véritable destination, & les Anglois ne manquent pas de former des conjectures ; ils commencent à parier qu'au lieu de se rendre en Amérique, il a pris la route des Indes orientales. On ne parie point ici, & on se contente de conjecturer à son tour, en attendant qu'il donne de ses nouvelles. Un paquebot Américain parti en lest de Boston le 2 Juillet, écrit-on de Bordeaux, vient d'arriver ici chargé de dépêches du Congrès ; il n'a point fait de déclaration à l'Amirauté ; il a parlé seulement à M. le Maréchal de Mouchy, & est parti ensuite pour Paris : son équipage a rapporté qu'à son départ de Boston, M. le Comte d'Estaing n'avoit point encore paru. Une goelette partie du même port un jour après le paquebot, & commandée par M. Cornic, est arrivée aussi ; le Capitaine a déposé qu'on a reçu avant son départ un exprès du Congrès, portant que le Général Washington a fait à M. le Marquis de la Fayette, l'honneur de le faire entrer le premier dans Philadelphie ; que l'armée Angloise a entièrement évacué cette place pour se rendre à New-Yorck, & qu'elle étoit très-délabrée & hors d'état de retourner en Europe. Selon le même M. Cornic, la flotte de Toulon est entrée dans la baie de la Delaware, où elle n'a trouvé aucun vaisseau Anglois.

Des lettres de Cadix, annoncent que la frégate Française l'*Andromaque*, & la corvette l'*Ecureuil*, sont entrées dans cette baie. Leur Commandant fit

savoir au Gouverneur de la place qu'il n'avoit besoin de rien, mais que conformément aux ordres de la Cour, il desiroit avoir une conférence avec lui. Il eut en conséquence un court entretien avec le Gouverneur. Ces lettres ajoutent, que l'on ignore quel en a été le sujet, mais qu'on soupçonne que le but de la venue de ces deux bâtimens, étoit de prendre sous leur convoi 6 vaisseaux Américains qui étoient dans la baye. On est fort curieux d'apprendre s'ils auront exécuté leur mission; on sait que 2 frégates Angloises croisent devant la baye pour intercepter ce petit convoi, & s'en emparer.

Il s'est fait dans plusieurs endroits du Royaume des établissemens utiles pour encourager l'industrie & les mœurs. Nous nous empresserons d'en faire connoître un fondé depuis quelques années par le Curé de Montureuse & Plantigny. Tous les ans, il donne, le 24 Juin, une médaille d'argent du prix de 12 livres, à celui des Laboureurs de ses deux paroisses, qui, au jugement des Experts, a le mieux cultivé ses terres. Il ne suffit pas, pour la mériter, d'avoir fait un effort de travail; il faut que le Laboureur le plus industrieux soit aussi le plus vertueux; il doit être bon chrétien, honnête homme, bon pere de famille; il faut que sa charrue n'ait jamais empiété sur le champ de son voisin; le moindre reproche le priveroit du prix, quand il l'auroit mérité par son travail. La distribution de ce prix amène une petite fête champêtre, dans laquelle le Laboureur reçoit avec la médaille une couronne de fleurs & d'épis de bled, & prend la place d'honneur au festin que le Pasteur donne ce jour-là. Il s'engage à porter la médaille tous les dimanches & fêtes; on lui donne un certificat signé des Experts & de tous les Laboureurs qui attestent que ses terres étoient le mieux cultivées, & qu'il a toujours été exempt de reproches. Tous les dimanches & fêtes de l'année où il a été couronné, il a son couvert mis chez le Curé,

qui le fait manger à sa table, quelque compagnie qu'il reçoive ce jour-là. En rendant compte de cet établissement, nous devons en nommer l'auteur. Ce Pasteur respectable se nomme M. Mouffu.

Le 24 du mois dernier, M. le Maréchal de Broglie écrit la lettre suivante à M. le Garde des Sceaux :  
 » J'ai témoigné à M. le Garde des Sceaux prendre trop d'intérêt à MM. de Queyssiart, pour qu'il puisse douter du chagrin avec lequel j'ai appris que leur requête en cassation n'a point été admise au Conseil. J'avois espéré que ce Tribunal où tant d'infortunés ont trouvé la fin de leurs peines, termineroit celles de ces braves Officiers, & dissiperoit les nuages que l'Arrêt rendu contre eux sembloit avoir jettés sur leur honneur. Ils ne peuvent craindre que cet honneur soit en aucune façon altéré ni dans l'esprit de leurs Chefs, ni dans celui de leurs égaux, qui, comme moi, connoissent leurs services, leur bravoure distinguée & la délicatesse de leurs sentimens : mais leur désespoir est extrême de croire qu'une partie de la nation pourra douter de leur innocence. Il seroit affreux pour eux qu'on pût les soupçonner d'un crime, & c'est ce qui les a fait recourir au Conseil pour faire casser un Arrêt qu'ils regardoient comme deshonorant. Le Conseil les a déboutés, & l'on assure que le motif qui l'a décidé, a été que l'Arrêt du Parlement ne renfermoit aucune disposition qui pût être regardée comme flétrissante. S'il en étoit autrement, & si le hors de Cour pouvoit porter sur l'accusation d'assassinat, tout recours & toute voie de s'en laver leur seroit-elle donc interdite ? & le Chef de la Justice pourroit-il laisser dans une aussi affreuse situation des Officiers qui réunissent tous les suffrages de tout ce que le Militaire a de plus distingué ? Ignorant les moyens de justification qui peuvent leur être ouverts, je m'adresse à M. le Garde des Sceaux pour les connoître. Il est sans doute touché du sort de ces Gentilshommes malheureux, & il

voudroit sûrement le faire cesser. Je lui demande avec instance de venir à leur secours , & de vouloir bien être persuadé que je joindrai la reconnoissance à tous les autres sentimens avec lesquels j'honore M. le Garde des Sceaux , & lui suis attaché plus que personne du monde «.

*Réponse de M. le Garde des Sceaux du 27 Juillet.*

« Je reçois , M. le Maréchal , la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire ; j'y réponds avec empressement. L'honneur de MM. de Queyssat ne peut souffrir en aucune manière , ni de l'Arrêt du Parlement , ni de celui du Conseil qui les a déboutés de leur requête en cassation. Le Parlement a jugé que les plaintes en accusation d'assassinat n'étoient pas fondées. En effet , les charges & informations ne présentoient pas la moindre charge d'un crime de cette nature. Il ne s'agissoit que d'une rixe qui ne pouvoit jamais conduire qu'à une condamnation de dommages & intérêts , & à des précautions pour éviter à d'honnêtes gens qui peuvent conserver quelque ressentiment les uns contre les autres , l'occasion de se trouver ensemble. L'ensemble des dispositions de l'Arrêt du Parlement , & sur-tout le hors de Cour , ne peuvent donc être considérés comme portant sur l'accusation d'assassinat , puisque le Parlement , en évoquant le principal & en le jugeant à l'audience , a décidé , d'après la lecture même des informations faites par M. l'Avocat - Général , qu'il n'y avoit qu'une simple rixe. Le Conseil ne pouvoit pas prononcer la cassation d'un Arrêt du Parlement , qui ne renfermoit aucune contravention aux Ordonnances. Vous voyez , M. le Maréchal , que rien ne peut altérer l'estime que MM. de Queyssat ont acquise de leurs supérieurs & de leurs égaux , non plus que l'intérêt touchant que vous prenez à leur sort , ainsi que les personnes distinguées dans le Militaire , qui leur ont témoigné dans cette circonstance une véritable considération , & que rien ne peut les

empêcher d'employer au service du Roi une bravoure, dont je suis persuadé qu'ils ne feront usage à l'avenir que contre les ennemis de S. M. On ne peut rien ajouter à la sincérité des sentimens avec lesquels je vous honore, M. le Maréchal, & vous suis plus parfaitement attaché que je ne puis vous l'exprimer «.

Parmi les inventions utiles & d'un usage général, en voici une que nous nous empresseons de faire connoître. C'est une préparation nouvelle du taffetas gommé d'Italie, qui joint au mérite d'être impénétrable à la pluie, celui de conserver presque toute la légèreté & la souplesse, sans être poissant ni d'une odeur désagréable, qualités qui le distinguent des taffetas cirés préparés jusqu'à présent. Les capotes de taffetas gommé, pèsent moitié moins que celles de taffetas ciré ; leur volume est aussi plus petit, & ne tient dans la poche, guère plus de place qu'un mouchoir ; elles ne peuvent qu'être très-commodes, & même très-nécessaires aux Militaires, aux Voyageurs, aux Chasseurs, &c. Elles conviennent également aux hommes & aux femmes. On en trouvera chez le sieur Lafalle, Marchand Mercier à Paris, sur le Pont-Neuf, N<sup>o</sup>. 3, du côté de la Samaritaine.

Le 17 à 7 heures du matin, le feu a pris à un moulin à farine placé sous la quatrième arche du Pont-Neuf, du côté du Louvre. Le feu a été mis, dit-on, par un garde-moulin qui cherchoit, une chandelle à la main, un écu de 3 liv. qui avoit roulé sous son lit. Le feu s'est communiqué par la paille, & a duré environ un quart d'heure sous l'arche, qui n'en paroît point endommagée ; il est tombé seulement quelques portions écaillieuses de la superficie des pierres. La plupart des cables qui retenoient le bateau, étant brûlés, on a coupé les autres, & les gens de rivière ont suivi le moulin, qu'ils ont coulé à fond vis-à-vis le Collège des quatre-Nations, par

le moyen de la pompe que l'on conserve sous l'une des arches du Pont-Neuf.

Par une déclaration du 26 Juillet, enregistrée au Parlement le 4 de ce mois, le droit d'Aubaine est aboli entre la France & les Etats-Unis de l'Amérique. Le Règlement concernant la navigation des bâtimens neutres en tems de guerre, est de la même date.

La Gazette de France vient de publier les détails suivans du combat d'Ouessant ; il sera intéressant de les comparer à ceux qu'offre la lettre ostensible de l'Amiral Keppel. » L'extrait du Journal de l'armée du Roi a présenté jour par jour, & pour ainsi dire heure par heure, la suite des manœuvres & des mouvemens que le Comte d'Orvilliers a fait exécuter pour parvenir, ainsi qu'il l'a fait, à conserver jusqu'au jour de l'action l'avantage du vent, sur un ennemi qui, de son côté, manœuvroit pour le lui enlever. L'Amiral Keppel n'a pas fait connoître ses manœuvres, & lorsqu'il a dit que cette armée gaignoit *le large*, il n'a pas fait attention que le vent souffloit du large : les marins des deux Nations décideront si un vaisseau *peut fuir du côté d'où vient le vent*. Si les mouvemens que le Comte d'Orvilliers a fait pour se maintenir au vent de l'armée ennemie, ont pu donner à penser à l'Amiral Anglois, comme il l'assure, que l'armée du Roi *ne paroïssoit pas disposée à vouloir engager un combat*, il dut revenir de son erreur, lorsque le 27 au matin, le Comte d'Orvilliers, qui avoit conservé l'avantage du vent, fit revirer de bord l'armée du Roi, vent arrière & par la contre-marche, afin de se rapprocher de l'armée Angloise, & d'engager en même tems l'Amiral Keppel à manifester un projet que le mouvement de son arrière-garde avoit paru annoncer. En effet, dès que le revirement lof pour lof, par la contre-marche qui devoit faire perdre à l'armée Françoisé plus d'une lieue au vent, & la rapprocher d'autant de l'armée ennemie, fut bien marqué, l'Amiral Anglois fit forcer de voiles à tous ses vaisseaux pour

s'élever dans le vent & pouvoir , en revirant de bord, se trouver au vent de l'arrière-garde Française qu'il espéroit sans doute couper & mettre entre deux feux. Mais le Comte d'Orvilliers, qui depuis long-tems avoit reconnu le dessein de l'Amiral Keppel , rompit sa manœuvre par un mouvement hardi & rapide qui fit revirer de bord toute l'armée Française en même-tems, & la présenta en bataille au bord opposé à celui sur lequel l'armée Angloise venoit à sa rencontre. Cette manœuvre inattendue déconcerta le projet de l'Amiral Anglois , qui fut forcé de prolonger l'armée du Roi sous le vent. La tête de la ligne Angloise se dirigea sur les premiers vaisseaux du corps de bataille de l'armée du Roi, & cette direction oblique mit une partie des vaisseaux de la tête de l'escadre bleue hors de position de pouvoir combattre l'armée ennemie ; mais le feu fut d'autant plus vif au corps de bataille & à l'escadre blanche-bleue , que les deux lignes s'étoient plus rapprochées , & la mousquetterie put jouer avec succès. Comme le vaisseau la *Ville de Paris* , dont les fonds sont plats, dériveroit & tomboit sous le vent plus que le reste de la ligne , un des vaisseaux ennemis, de 80 canons , put passer au vent de ce vaisseau & le canonner d'un bord , tandis que le *Victory* , de 100 canons , le canonnoit de l'autre ; après un quart d'heure d'un feu des plus vifs , le sieur de Guichen , Chef d'escadre , qui montoit la *Ville de Paris* , força ces deux vaisseaux à l'abandonner : tous les autres de rang inférieur évitèrent le travers du vaisseau la *Bretagne* & des autres vaisseaux de force de la ligne Française ; mais ce fut un petit nombre , parce qu'on n'en comptoit que 4 de 64 canons dans les 29 qui se présentèrent en ligne ; 5 autres étoient à 3 ponts , & 20 de 80 ou de 74 canons. La ligne Française étoit formée par 2 vaisseaux à 3 ponts , 2 de 80 canons , 13 de 74 , 9 de 64 & 1 de 50. Deux vaisseaux avoient été séparés de l'armée dans la nuit du 23 au 24 ; 3 petits vaisseaux étoient en réserve au

vent : la ligne n'étoit donc composée que de 27 vaisseaux. Indépendamment de la supériorité du nombre des bâtimens , les Anglois avoient aussi celle d'une artillerie considérablement plus forte en calibre & plus nombreuse. La position au vent donnoit encore un désavantage à l'armée Françoisé : tous les vaisseaux de la ligne , à l'exception de ceux à 3 ponts , ne purent faire usage de leur première batterie entière , l'inclinaison des vaisseaux , qui faisoit plonger les canons dans l'eau , obligeant à les rentrer & à fermer les sabords. On est étonné que la ligne Angloise , qui faisoit jouer librement toute son artillerie haute & basse , ait pu être désemparée au point où l'Amiral Keppel assure qu'elle l'a été par l'effet des secondes batteries seules des vaisseaux François inférieures en nombre & en forces. Les deux armées combattirent à bord opposé. Le Comte d'Orvilliers , dans la vue d'ôter à l'armée Angloise l'avantage que lui donnoit sa position de sous le vent pour faire usage de toute son artillerie , fit le signal d'arriver à l'escadre bleue : le signal ne fut pas d'abord apperçu , & lorsque l'intention du Général fut connue de cette escadre , le mouvement ne pouvoit plus être exécuté assez promptement pour avoir son effet , qui étoit de couper l'arrière-garde ennemie ; mais bientôt toute la ligne revira par la contre-marche , & à 4 heures & demie , elle étoit en bataille sous le vent de la ligne Angloise. Les ennemis , qui avoient déjà reviré pour charger l'arrière-garde Françoisé , voyant la ligne régulièrement formée , furent arrêtés dans leur évolution ; l'Amiral Anglois fut forcé de faire un mouvement rétrograde , & profita de sa position au vent pour se rallier à l'ordre de bataille tribord , qu'il parvint à former avec le temps. Dans cette position , l'Amiral Keppel étoit le maître d'engager le combat : l'armée Françoisé ne pouvoit que l'accepter ; il ne lui étoit pas possible de contraindre l'armée ennemie à le recevoir : elle ne pouvoit donc que la poursuivre à la route

ses troupes de Gibraltar , & de les faire revenir respirer leur air natal «. A ces lettres nous en joindrons une autre de Cadix. » Le 4 de ce mois ( Juillet ) à minuit il arriva ici un courier extraordinaire de Madrid ; & le lendemain à la pointe du jour il sortit de cette baye 2 navires marchands , à bord desquels s'étoient embarquées secrètement 2 personnes de distinction. Le bruit s'est répandu depuis que l'Espagne avoit reconnu l'indépendance des Etats-Unis , & que ces inconnus en alloient porter la nouvelle au Congrès «.

*Suite du Traité entre l'Espagne & le Portugal.*

80. Pour éclaircir & déterminer formellement le sens sous lequel on entendra ledit article séparé au sujet du commerce entre les deux nations, L. M. C. & T. F. ont convenu & stipulé, que l'on se règlera & suivra exactement les articles III & IV du traité du 13 Février 1668 , garanti par la Grande-Bretagne , renouvelé & ratifié par l'article du traité préliminaire de limites du 1er Octobre 1777 , lesquels articles sont à la lettre comme suit ;  
 Art 3. Les sujets & habitans des domaines possédés par l'un & l'autre Roi , vivront en bonne union & amitié , sans se reprocher , ni se témoigner le moindre ressentiment des torts & offenses passées. Bien au contraire ils pourront entrer & sortir librement d'un Royaume à l'autre , se traiter & fréquenter mutuellement , & faire entr'eux le commerce , tant par terre que par mer , en pleine & entière liberté & sûreté , & sur le même pied qu'il se faisoit sous le règne du Roi Don Sébastien.

*La suite à l'ordinaire prochain.*









SEP 9 - 1940

